


the
university of
connecticut
libraries

LETTRES PARUES DANS *L'UNIVERS*

QUATRE ANS D'ÉVOLUTION

RELATION DES PRINCIPAUX FAITS POLITIQUES ET SOCIAUX
ACCOMPLIS EN BELGIQUE DE 1890 A 1894

PAR

LADISLAS VAN HOOREBEKE

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL DE GAND

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

M. GUILLAUME VERSPEYEN



GAND
A. SIFFER, ÉDITEUR

PARIS
V. RETAUX & FILS
rue Bonaparte, 82

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
rue Treurenberg, 16

1894

QUATRE ANS D'ÉVOLUTION

LETTRES PARUES DANS *L'UNIVERS*

QUATRE ANS D'ÉVOLUTION

RELATION DES PRINCIPAUX FAITS POLITIQUES ET SOCIAUX
ACCOMPLIS EN BELGIQUE DE 1890 A 1894

PAR

LADISLAS VAN HOOREBEKE

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL DE GAND

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

M. GUILLAUME VERSPEYEN



GAND
A. SIFFER, ÉDITEUR

PARIS
V. RETAUX & FILS
rue Bonaparte, 82

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
rue Treurenberg, 16

1894



PRÉFACE

Mon cher confrère,

Vous vous proposez de réunir en volume les intéressantes correspondances que, depuis quatre ans, vous adressez à l'*Univers*, et vous me faites l'honneur de me demander pour ce recueil quelques lignes d'introduction.

Laissez-moi vous féliciter tout d'abord de votre collaboration à un journal, si riche en glorieux souvenirs et qui continue de justifier son titre par des informations multiples et variées, embrassant le mouvement catholique dans le monde entier.

Assurément, ce n'est pas chose facile que de correspondre régulièrement avec

un organe de publicité aussi important et aussi répandu que l'*Univers*.

Il est nécessaire, avant tout, d'être exact. C'est un Français lui-même qui a dit que « la France a le génie de l'inexactitude, » et, maintes fois, nous en avons fait, en Belgique, l'expérience à nos dépens. Par des nouvelles, précises, puisées à bonne source, il faut donc remettre les choses au point et fidèlement reproduire la physionomie des hommes et des événements.

Il importe également de demeurer impartial, de se dégager des préoccupations trop locales et des intérêts trop immédiats, de manière à pouvoir émettre sur une situation, encore toute chaude, le jugement serein de l'histoire. *Impartialité* ne veut pas dire, toutefois, *neutralité*. L'impartialité est l'expression de la justice; la neutralité n'est, maintes fois, que l'hypocrite déguisement de l'indifférence, de l'impuissance ou d'une prévention, honteuse de s'avouer. On l'a dit avec raison : les gens qui affectent de n'être d'aucun parti cherchent, avant tout, par ce détour, à vous faire entendre qu'ils ne

sont pas du vôtre. Vous avez fort judicieusement évité cet écueil. Sans cesser d'être équitable, vous ne dissimulez ni vos principes, ni vos prédilections. La flamme à laquelle s'allument vos enthousiasmes indique assez « de quel bois vous vous chauffez ».

Un bon correspondant de journal doit savoir enfin être sobre et envisager des situations, souvent fort complexes, par les hauts côtés. Les faits, les incidents, les querelles, les personnages qui nous apparaissent ici au premier plan, perdent presque toujours, à distance, de leur relief et de leur envergure. Il faut du tact pour observer la vraie mesure et pour élaguer d'un tableau d'ensemble, ce qui peut, à une heure donnée, passionner le lecteur belge, mais ce qui laisse, en dernière analyse, le lecteur étranger, et spécialement le lecteur français, fort indifférent.

L'*Univers*, dont je suis, depuis de longues années, le lecteur fidèle et quotidien, a toujours fort soigné ses correspondances. Avec la supériorité de la rédaction, c'est ce qui demeure l'une des principales forces du journal.

Les correspondances romaines, adressées à l'*Univers* par feu M. l'abbé Bernier, et plus tard par M. de Maguelonne, jouissaient d'une légitime autorité.

M. l'abbé Cornet suivait, dans le même organe, le mouvement catholique allemand, avec une sûreté d'appréciation qui n'a jamais été dépassée.

Vous-même, dans la carrière où vous tâchez de servir les intérêts catholiques, vous avez eu pour prédécesseur le cher et regretté comte de Villermont, qui savait joindre à une doctrine toujours sûre, les saines appréciations du bon sens, formulées en termes originaux et pittoresques.

Les maîtres de l'éloquence parlée ou écrite n'ont pas dédaigné ce rôle de correspondant auquel on a trop souvent assigné, à tort, une importance secondaire et presque subalterne dans le service général de la presse.

Ceux qui ont lu les œuvres de l'illustre Donoso Cortès — et elles sont, aujourd'hui surtout, bonnes à lire et à relire — rangent parmi les meilleures pages de l'éminent

orateur espagnol, ses lettres parisiennes adressées au *Heraldo* de Madrid. Il y a là des jugements burinés pour la postérité et qui, du jour où ils ont été publiés, sont entrés, pour ainsi dire, sans coup férir, dans le domaine de l'histoire.

Louis Veuillot lui-même n'a pas dédaigné le rôle de correspondant. Ses lettres à l'*Univers*, pendant le Concile œcuménique du Vatican, constituent le plus souvent de purs chefs-d'œuvre, et il est indispensable de s'en inspirer si l'on veut se faire une idée juste de l'esprit et des travaux de cette auguste assemblée.

Vous vous êtes évidemment pénétré, mon cher confrère, de ces traditions et de ces exemples. Il ne m'appartient pas de dire jusqu'à quel point vous y êtes demeuré fidèle. Vous en appelez vous-même au jugement de vos lecteurs et vous avez la légitime confiance qu'il ne vous sera pas défavorable.

Puissiez vous durant le longues années encore occuper le poste de confiance qui vous a été donné à l'*Univers !* Vous pouvez

y rendre de sérieux services à la patrie belge, aux intérêts religieux en Belgique, et à ce vaillant journal qu'un éminent évêque, feu Mgr. Parisis, n'a pas cru trop louer en l'appelant « une grande institution catholique ! »

Veuillez, mon cher confrère, agréer, dans une cordiale poignée de main, l'expression des sentiments d'estime et d'affection de votre dévoué

G. VERSPEYEN

Gand, 24 juin 1894, fête de la Nativité de St. Jean-Baptiste.





AVANT-PROPOS

Le modeste travail que nous offrons au lecteur ne prétend point constituer, encore moins juger l'histoire de la période qu'il embrasse. Ce n'est que la reproduction de correspondances déjà publiées par l'*Univers*, de Paris, et relatant, de quinzaine en quinzaine, les événements les plus saillants de la vie politique et sociale au point de vue belge : les choses de l'étranger n'y sont touchées que par exception.

Pour achever l'ensemble, pour amener le développement naturel de la trame des faits, et aussi pour l'intelligence plus complète de la matière, il y a fallu ajouter les vingt premiers chapitres, inédits, composés à l'aide de notes et de souvenirs soigneu-

sement colligés et contrôlés scrupuleusement.

Il ne faut chercher dans ces pages ni complaisance, ni parti-pris : *sine ira ac studio*... La seule préoccupation qui ait guidé l'auteur, c'est de dire librement sur toute chose ce qui est juste et ce qui est vrai ; il est aisé de s'en convaincre : les éloges adressés à M. Beernaert sont contemporains de ses déboires et de sa retraite; d'autres personnalités, aujourd'hui toutes-puissantes, ne sont point épargnées. Aussi, nous en remettons-nous au jugement du lecteur.

Nous avouons humblement qu'il faut s'attendre à ce que quelques erreurs se soient glissées dans l'ouvrage; personne n'échappe à cette humaine faiblesse. Mais, du moins, nous assurons qu'elles sont involontaires et que nous nous sommes consciencieusement attaché à ne rien dire ni enregistrer qui ne nous parût certain, après un examen sérieux. Si nous nous sommes trompé, nous en demandons sincèrement pardon : ceci toutefois n'empêche pas de garantir l'exactitude des grandes lignes.

D'ailleurs, celui qui note régulièrement

ce qui se passe dans le moment même, échappe nécessairement à tout calcul et à tout arrangement susceptible de fausser son témoignage; qu'il le veuille ou non, il reproduit véritablement les réflexions et les impressions qui naissent des faits et des idées. Cela donne sans doute quelque valeur à la présente publication.

En parcourant ces pages, le lecteur sera plus d'une fois amené à constater combien les événements peuvent dérouter les prévisions; mais il se dira aussi que la Providence mène les choses et les hommes, et que souvent ces derniers, même contre leur gré, agissent mieux que ne permet de l'augurer leur naturelle insuffisance : telle chose, redoutée aujourd'hui, sera proclamée demain excellente et heureuse. Ainsi, sous la main de Dieu, se modifient insensiblement les peuples et leurs institutions. Telle est la morale de cette période éminemment mouvementée.

Il serait oiseux de justifier longuement l'intitulé de ce livre : *Quatre ans d'évolution*. La réforme électorale constitutionnelle et

l'avènement du suffrage populaire d'une part; d'autre part les profondes modifications qu'a subies la vie économique et morale des diverses classes de la société, — en particulier de la classe ouvrière, — forment le fond des événements qui se déroulent au cours de ces correspondances. Il s'y mêle quelques épisodes étrangers, très clairsemés, que l'auteur n'a point retranchés, pour respecter la physionomie et l'intégrité de l'œuvre.

Le livre s'arrête au moment où les pouvoirs des Chambres constituantes prennent fin.

Il n'en faut pas conclure cependant que tout ce qui s'est passé pendant cette période, indistinctement, y ait été abordé; pareille œuvre serait pratiquement irréalisable : il n'est question que des choses qui émergent.

Les retouches faites au texte sont très rares et dictées uniquement, en dehors de quelques corrections de forme, par le souci d'être équitable : de là, le renforcement ou l'adoucissement du ton de quelques passages; en outre, des annotations importantes les ont documentés ou éclaircis.

Tandis que nous corrigions les épreuves

de ce travail, un livre a paru (1). C'est l'œuvre d'un auditeur au Conseil d'État de France, très versé dans la matière des institutions politiques internationales; cette œuvre est d'un réel mérite : elle est écrite avec la ferme volonté d'être impartial, et contient des jugements remarquables. Mais, d'autre part, elle verse dans l'erreur, en divers points de détail, et même plus d'une fois pour des appréciations d'ensemble. Ainsi, elle puise trop facilement aux sources de la polémique ennemie : de là des contre-vérités en matière scolaire, où il est dit que la réforme opérée par les catholiques en 1884 a privé de maîtres 43,000 écoliers, qu'elle est une œuvre de réaction à outrance, et que la législation de 1879 ne s'opposait pas du tout à l'entrée du prêtre dans l'école. Ainsi encore (p. 40 et 41), M. Arnaud semble dire que le ministère Beernaert a dû recourir à l'armée, à certains jours, pour protéger son existence, alors que les mesures de police et le déploie-

(1) *La revision belge*, par Léopold Arnaud; Paris, 1894, Pédone.

ment des forces militaires en question n'ont eu d'autre cause que la nécessité de protéger l'ordre public contre les entreprises révolutionnaires; le parti libéral ne fut pas le dernier à réclamer cette protection. Enfin il faut rectifier plusieurs jugements, relatifs au mouvement réformiste et à l'organisation du Sénat.

Il fallait faire ces réserves ici, afin d'empêcher que le livre de M. Arnaud n'accrédite des notions erronées. Ce livre est très bien fait : mais l'écrivain ne pouvait se soustraire à la loi inéluctable qui prive fréquemment l'étranger de la connaissance adéquate des choses d'autrui.





1890

I

25 mai

Le parti catholique gouverne depuis environ six ans.

Échouera-t-il lors des prochaines élections?

Le scrutin de ce jour (1), pour la composition des conseils provinciaux, ne permettra guère d'en juger : car il est rare que sur ce terrain il se manifeste quelque mouvement sérieux. Puis, le rapport n'est pas très intime entre la politique générale et ces élections-là.

Nous sommes en tous cas à la veille d'un nouvel assaut fort rude. Tout l'effort des libéraux se portera sur l'arrondissement de Gand : ailleurs ce sera peu de chose, et chacun gardera ses positions ou peu s'en faut.

Une fois de plus, la polémique va se repaître des infamies habituelles. La question Pour-

(1) Les élections provinciales du 25 mai 1890 n'ont pas apporté de changement à la situation des partis.

baix (1) reviendra sur l'eau : on reparlera du ministère des *mouchards*. Il ne faut pas essayer de rappeler à la vérité les gens qui tiennent avant tout à déshonorer et à perdre leurs semblables; ils se rendent bien compte de leurs vilenies, mais ils en profitent!...

Attendons pourtant. Ce jeu pourrait devenir fatal aux calomniateurs. Chacun sait que les ministres sont de parfaits honnêtes gens. Alors pourquoi accoler leurs noms à ceux de coquins qu'ils n'ont jamais connus? Cela doit cacher quelque chose... un cadavre peut-être; il n'en manque pas dans le camp adverse.

Le public, qu'on a déjà accoutumé à en voir de vertes, se demande si par hasard les libéraux, si

---

(1) Le procès dit du *grand complot* ou du complot de Châtelet, dont la Cour d'assises du Hainaut eut à connaître le 6 mai 1889 et jours suivants, aboutit à l'acquittement de presque tous les accusés. L'acte d'accusation avait relevé à leur charge tout un plan d'ensemble et des préparatifs destinés à tenter un coup de main contre la capitale, pendant qu'elle aurait été dégarnie de troupes, celles-ci étant envoyées dans les bassins houilliers en vue d'y contenir les ouvriers mis en grève. La découverte de ce complot avait été obtenue à l'aide de dénonciations et d'espionnages pratiqués par des personnages louches employés par la Sûreté Publique sous le nom d'« indicateurs », entre autres un nommé *Pourbaix*. La défense monta une légende d'agents provocateurs, dont on fit rejaillir l'odieux jusqu'aux ministres Beernaert et Devolder, en les représentant comme les instigateurs, les amis et les complices de ces agents suspects; ce qui n'est qu'un tissu de calomnies.

Poursuivi à son tour devant la Cour d'assises du Hainaut, Pourbaix fut condamné à 2 ans de prison et à 100 francs d'amende, pour avoir détenu de la dynamite ; *mais il fut acquitté du chef des prétendues provocations* (29 novembre 1889).

tendres pour les héros de la Cour d'assises du Hainaut, — tous socialistes bon teint, — n'ont pas quelque pacte avec le drapeau rouge. Le bourgeois, méfiant, est bien près de le croire. Si cette idée lui entre dans l'esprit, gare aux surprises!

Jacques Bonhomme n'entend pas plaisanter sur ce chapitre. Reviser la Constitution, voter le suffrage universel, entrer dans la voie des revendications socialistes, halte-là!

Cependant l'opinion se laisse si facilement égarer : ne jurons de rien.

Un échec des catholiques à Gand n'ébranlerait pas tout à fait la position du ministère, la majorité restant encore suffisante; et c'est une cause de faiblesse pour le parti libéral qui ne peut promettre à ses troupes un butin immédiat. Mais le ministère serait atteint moralement. L'agitation par l'émeute commencerait le jour même.

II

11 juin

Les catholiques gantois ont brillamment défendu leurs positions.

La droite reste numériquement à peu près aussi forte qu'auparavant (1) : mais ce qui est plus

(1) Avant les élections, la Chambre comptait 95 membres siégeant à droite et 43 à gauche; après, 94 à droite et 44 à gauche. Les catholiques ont perdu deux sièges à Charleroi, et un à Verviers : ils en ont gagné un à Gand et un autre à Thuin.

important, c'est la signification morale du scrutin. L'opposition avait essayé d'entraîner le corps électoral dans les voies de la revision constitutionnelle et du suffrage universel; elle avait eu recours à la calomnie et au mensonge. L'opinion publique a répondu par un refus catégorique et par un désaveu retentissant.

L'ensemble constitue un magnifique succès pour le parti catholique : s'il a perdu du terrain en certains endroits, par contre il en a beaucoup gagné ailleurs (1).

Les pertes de Charleroi et de Verviers sont largement compensées par les avantages obtenus à Gand et à Thuin. Ainsi, dans l'arrondissement de Gand, les catholiques n'obtenaient jamais en moyenne plus de cent cinquante voix de majorité : aujourd'hui leur majorité frise les cinq cents voix. Les électeurs urbains, considérés généralement comme acquis aux libéraux pour

(1) Cela ressort à l'évidence du tableau comparatif ci-dessous :

	voix obtenues : en 1886		en 1890	
	cath.	lib.	cath.	lib.
Alost	1365	635	1448	672
Gand	3969	3812	4379	3901
Charleroi	2580	2551	2602	3020
Mons	1580	1973	1620	2361
Soignies	1186	1346	1315	1449
Thuin	986	1259	1103	1146
Tournai	1333	1767	1384	1784
Huy	575	652	589	680
Verviers	1720	1764	1794	1957
Waremme	583	536	610	526

les deux tiers, ont opéré un mouvement marqué vers la droite, de façon à paralyser l'effort que l'ennemi avait porté sur les campagnes, et à compenser, très largement, les défections de ces dernières...

Aussi le libéralisme en est-il atterré, dans le pays entier; et à dater de ce jour l'espoir a abandonné ses adeptes.

Il y a là, dans cette manifestation de l'esprit qui anime l'un des centres les plus considérables du pays, où la vie politique est intense, et dont les décisions ont toujours été prépondérantes, une grave leçon. Outre la répulsion qu'elle implique pour les déloyautés de la polémique adverse, elle signifie nettement que la politique d'aventures qui revendique le suffrage universel, et toute revision du pacte fondamental de 1830, sont un objet d'horreur pour le corps électoral.

Aussi les scènes de désordre, plus ou moins graves, qui ont déshonoré la soirée des élections, ont-elles été une révélation pour ceux qui ne croyaient pas encore à l'intime alliance du libéralisme parlementaire avec la loque rouge. Les vrais vaincus de la journée c'étaient les socialistes : c'est eux qui comptaient profiter de l'échec du gouvernement; et leur rage n'a pas connu de bornes à l'annonce de la défaite des libéraux. Ils ont saccagé plusieurs endroits; ils ont brisé des vitres, ils ont jeté des pierres à la police, à la gendarmerie et à la garde-civique : ils ont hurlé des refrains « anti-cléricaux » et se sont

conduits en vrais sauvages. Thuin, Bruxelles et Gand, Gand surtout, ont eu un avant-goût des agréments que réserve à la Belgique le triomphe du suffrage universel.

Et c'est de ces gens-là que les chefs attitrés du parti libéral ont mendié et obtenu le concours (1)!

Pour ceux qui ont monté la calomnie-Pourbaix il en restera la honte. Après la retentissante raclée d'hier, les sycophantes sont à jamais couverts d'opprobre.

De vrai pourtant, jamais le pays ne fut plus satisfait ni plus tranquille, malgré la clameur des émeutiers. L'agitation n'est qu'à la surface, comme une écume; elle s'est dissipée sous une pluie d'orage survenue fort à propos dans la nuit. Et personne, au fond, ne regrette ce qui est arrivé, pas même les libéraux qui se rendent fort bien compte que les ennuis et les troubles dont on menaçait les ministres catholiques, seraient devenus tout à fait insupportables pour eux-mêmes.

III

21 juillet

Les Belges célébrèrent en ce moment le

---

(1) *Journal de Gand*, 15 juin 1890; *Vooruit*, 14 juin 1890; *Réforme*, 11 juin 1890.

On avait d'ailleurs observé l'arrivée très discrète à Gand, le 8 juin, de M. Janson, venu pour accorder les libéraux et les socialistes.

25e anniversaire (1) de l'avènement de leur roi Léopold II au trône. On ne fut pas toujours en Belgique aussi loyaliste qu'aujourd'hui; nous avons même fait sous ce rapport dans les derniers temps de sérieux progrès.

Cela tenait à diverses causes.

Notre premier roi, Léopold de Saxe-Cobourg, était étranger et luthérien, veuf d'une princesse anglaise, marié en seconde noces à la princesse Louise-Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe et mère du roi actuel et du comte de Flandre. Le Congrès national l'avait élu après que le duc de Nemours eût refusé la couronne, et après plusieurs essais infructueux au cours desquels on mit en avant les noms du duc de Leuchtenberg, du duc de Reichstadt, fils de Napoléon I, du baron Surlet de Chokier, pour lors régent de Belgique, et d'un prince de Ligne; la forme républicaine comptait même assez d'adhérents. Le premier roi avait autour de lui des conseillers allemands, anglais et français, estimables d'ailleurs et bien intentionnés; il se complaisait dans la faveur des grandes cours du Nord qui l'écoutaient volontiers. Mais le peuple belge n'aimait guère les princes étrangers, ayant été habitué à être gouverné tour à tour par des Bourguignons, des Allemands, des

(1) La date exacte est le 17 décembre : mais on a avancé de quelques mois les fêtes jubilaires pour ne pas les placer dans la mauvaise saison.

Espagnols, des Autrichiens, des Hollandais. De plus, les difficultés inhérentes à la constitution et à l'organisation de la nation affranchie, les sacrifices d'hommes et d'argent que Léopold I dut demander aux Belges pour la défense du pays et l'établissement des services publics, n'allèrent point sans quelque résistance. Le rôle que ses ministres lui donnèrent, lorsqu'on décréta les travaux de défense d'Anvers, ne fut pas populaire.

Léopold I mourut après trente-quatre ans de règne, respecté par ses sujets dont il avait su gagner la confiance et la reconnaissance. Sa haute sagesse et son génie supérieur lui avaient conquis le premier rang dans l'aréopage des souverains d'Europe.

Mais l'orangisme (1) couvait encore en maints endroits.

Lorsque son fils lui succéda en 1865, il y eut un courant de sympathie générale auquel participèrent spontanément toutes les classes de la nation : le loyalisme n'avait guère été jusque-là que le fait des sphères officielles ou approchantes. Mais Léopold II était né sur le sol belge, et son père l'avait de bonne heure mis en contact avec la population dans les fêtes et les grands événements de la nation.

---

(1) C'est-à-dire un attachement, feint ou réel, à la dynastie d'Orange, dépossédée par la révolution belge de 1830. C'était une forme d'opposition très redoutable et perfide.

Un apaisement relatif des animosités politico-religieuses avait marqué les derniers jours du vieux roi : il se maintint et s'accentua même au début du nouveau règne. Il semblait qu'une parfaite harmonie dût continuer à se maintenir entre ses sujets. Les élections de 1870 ayant amené les catholiques au pouvoir tout marcha à souhait jusqu'en décembre 1871.

A cette époque, quelques maladresses du cabinet servirent de prétexte à des émeutes où le Roi fut outragé grossièrement et même menacé. Sous l'impression de ces violences Léopold II reprit les portefeuilles de ses ministres et chargea M. Malou de constituer un nouveau cabinet, catholique aussi. Mais dans les conditions où ce nouveau cabinet fut appelé aux affaires, sa force, son prestige et son action étaient forcément amoindris. De là une politique incolore, hésitante, lâche parfois. Des libéraux retranchés dans les bureaux ministériels ou dans d'autres retraites, rendaient la vie mauvaise au ministère Malou. Quelques exaltés, et d'autres, qui ne l'étaient pas du tout, imputèrent au Roi d'être hostile aux catholiques et outrancier en matière militaire : en ceci pourtant il ne faisait que continuer les traditions paternelles.

Ce fut une mésintelligence sourde qui se propagea parallèlement à la marche ascendante des idées républicaines et révolutionnaires dont l'association libérale de Bruxelles fut le principal agent.

Sur ces entrefaites les élections de 1878 reje-

tèrent les catholiques dans l'opposition. La politique du cabinet Frère-Orban fut violente, sectaire, odieuse : elle arracha à Léopold II bien des mesures regrettables imposées par son rôle de roi constitutionnel; — telle est du moins l'excuse qu'on fit valoir pour lui. C'est surtout à l'occasion de la guerre scolaire, de 1879 à 1884, qu'on lui fit ce reproche.

Mais l'action politique des catholiques, encore rivés à leurs faiblesses antérieures, ne fut pas à la hauteur de leur action religieuse, surtout de leur action en matière d'enseignement. Il est bien vrai que plusieurs lois électorales les avaient décimés, — œuvre du cabinet libéral. — Mais l'énergie leur manquait dans la propagande et dans la préparation du scrutin. Ce fut l'une des causes pour lesquelles le Roi, n'étant point assuré d'un appui suffisant, ne put obtenir de ses ministres plus de modération.

Pourtant, vers la fin de cette période, il y eut sinon un arrêt, au moins quelque ralentissement dans la politique antireligieuse. Les traitements de l'épiscopat furent maintenus, on pratiqua cette *politique de courtoisie* tant reprochée par les radicaux au ministère libéral... C'était l'action du Roi qui s'était fait sentir.

Bientôt après survinrent les élections de 1884 qui furent la débâcle du libéralisme. Mais la guerre scolaire avait surchauffé les esprits et cette brusque transition n'était pas exempte de dangers. Quelques uns, se croyant encore à l'assaut, oublièrent que le ralliement avait sonné et prirent

des allures qui n'étaient plus en rapport avec la nécessité de gouverner. Il y eut des démonstrations intempestives, des mots trop durs pour le vaincu, des collisions... Bientôt le Roi redemanda deux portefeuilles; un troisième tomba à côté (1). Ce furent de nouvelles colères chez nos amis. On continua à reprocher à la Couronne une action contrariante et malveillante à l'égard des ministres et du parti catholique.

La plupart de ces récriminations sont dépourvues de fondement. Le Roi, tout neutre qu'il se tienne entre les partis, n'a point de préventions contre les catholiques : souvent même ces derniers ont eu à se louer de lui. S'il existe encore des obstacles qui semblent provenir de la politique royale, ils sont dûs bien plus aux circonstances et à certaines forces latentes qui entravent toujours l'action catholique.

Cela ne veut pas dire que le Roi n'ait pas ses préférences, en matière militaire, économique ou internationale... Souvent des résistances, parlementaires, bureaucratiques ou simplement individuelles, empêchent la réalisation de telle ou telle mesure souhaitée par le parti catholique. Aussitôt, on s'en prend au Roi, qui n'en peut mais, et qui expie quelques faiblesses déjà anciennes par l'imputation qu'on lui fait des capri-

(1) Démission de MM. Jacobs, Woeste et Malou, le 23 octobre 1884.

ces de l'un ou l'autre grand homme. Il serait facile de citer des dates, des noms et des exemples...

A la longue on s'en est rendu compte. Et les attaques incessantes, brutales, infâmes dont la Dynastie entière et le Roi tout le premier ont été l'objet de la part des factions, surtout en ces derniers temps, ont ouvert les yeux à tous. La marée montante de l'agitation révolutionuaire a engagé le peuple belge à se serrer autour du Trône, bien persuadé que quelqu'imparfait que soit l'homme qui l'occupe, son pouvoir est trop grand et ses bienfaits trop réels pour que sa chûte puisse être désirée ou simplement indifférente. L'action du pouvoir suprême a toujours quelque chose de pacifiant, de réconfortant, de préservateur.

Enfin, malgré d'acerbes critiques, l'œuvre du Congo à laquelle Léopold II a attaché son nom est noble et généreuse. Il s'est voué à l'affranchissement des peuples africains, sans autre perspective que d'y dépenser ses peines et beaucoup de millions. Un jour notre patrie s'enrichira de cet empire colonial : Léopold II le lui lègue par une disposition testamentaire (1). Deux millions et demi par an, ce n'est pas une aumône trop lourde pour notre budget, si nous payons de ce prix le droit de participer à une entreprise libératrice et féconde pour le bien.

(1) 2 août 1889. — Le gouvernement français, invoquant l'acte de Berlin, prétend exercer néanmoins un droit de préemption.

Les nuages se sont dissipés... On apprécie comme il faut l'œuvre royale et le Roi. Et c'est de tout cœur que l'on fête son jubilé. Les pompes religieuses ont rehaussé l'éclat de ce mémorable événement. Au *Te Deum* solennel chanté à la cathédrale de Ste Gudule, l'Épiscopat est venu en corps, ayant à sa tête le cardinal-archevêque de Malines, complimenter le Souverain. Enfin pour reconnaître la part considérable que le Roi prend à l'amélioration du sort des ouvriers, une grande partie du crédit affecté aux fêtes jubilaires, deux millions, ont été sur sa demande attribués à la caisse de secours pour les victimes des accidents du travail.

IV

17 août

Rien de neuf en ce temps de traditionnelles vacances. Tout chôme, même la politique. C'est souvent le moment où les nouvellistes, à court d'informations, donnent le vol à quelque canard couvé sous l'aile de leurs rêveries. Malgré l'échec indéniable des idées revisionnistes et du suffrage universel aux dernières élections législatives, – presque un échec personnel pour M. Janson qui avait fait de la question-Pourbaix une arme en faveur du suffrage universel — on annonce le prochain dépôt à la rentrée des Chambres d'une nouvelle proposition tendant à reviser l'article 47 de la Constitution. C'est dans l'ordre. Puisqu'on réclame si instamment cette réforme, il est naturel qu'elle soit

souvent proposée; ainsi, croit-on, l'idée fait son chemin. *Fabricando fit faber.*

Mais l'auteur de ce projet n'est pas assez naïf sans doute pour escompter un succès immédiat : on a toujours repoussé de pareilles propositions après un court débat (1). L'état de l'opinion manifesté par le dernier scrutin est loin de modifier cette totale absence de chances d'adoption.

Quelques augures (2), qui ont cependant des intelligences en haut lieu, affirment que M. Beernaert, chef du cabinet, a l'intention d'adhérer au suffrage universel... ce pour couper court à ces manifestations périodiques organisées par le parti socialiste, où l'on voit des foules d'enfants et de femmes, parmi les ouvriers ignorants et aveugles, suivre le drapeau rouge à la conquête d'un bonheur chimérique dont le droit de suffrage est pour eux le symbole. Cela se renouvelle tous les trois mois depuis quelques années, non sans provoquer de l'inquiétude chez la population calme et honnête, ni sans affecter la marche des affaires et leur prospérité. En accordant le droit de suffrage à l'ouvrier on ôterait aux meneurs, dit-on, l'un de leurs moyens de propagande les plus efficaces;

(1) Le 25 novembre 1870 par 73 voix contre 23; le 6 juillet 1883 par 116 voix contre 11 et 6 abstentions; le 29 juillet 1887 par 83 voix contre 35.

(2) Ces augures n'étaient pas absolument dans l'erreur : M. Beernaert n'inclinait pas vers le suffrage universel, mais il prévoyait la revision et s'occupait d'y faire face.

car les masses s'y laissent prendre, quand on leur promet quelque faveur, pourvu qu'on la fasse habilement miroiter à leurs yeux.

Cela est invraisemblable.

Les catholiques, et le gouvernement tout le premier, doivent à leur propre dignité de ne point renier la solennelle promesse faite au corps électoral : de maintenir intégralement la Constitution belge....

Voilà une belle occasion, pour le gouvernement, de réaliser la réforme électorale depuis longtemps désirée et attendue par les catholiques. Elle a déjà été sur le point de se faire, plusieurs fois (1); mais des intérêts de clocher, ou d'étroits et tenaces préjugés y ont fait obstacle. Ce serait cependant la meilleure réponse à faire à la demande de revision constitutionnelle, qui tend en somme à une extension du droit de suffrage.

Le fera-t-on? Cela est douteux. Car les raisons qui ont fait ajourner jusqu'à présent le projet de réforme électorale, auquel le gouvernement a très

(1) Notamment en 1888. Les groupes les plus importants de la droite étaient d'accord sur la formule. Les critiques de M. Woeste, au sujet de la reprise des centimes additionnels de la Province et de la Commune, reprise qui aurait nécessité d'après lui une centralisation financière contraire au programme des catholiques , firent avorter le projet.

A la fin de la session parlementaire de 1887-1888, M. Devolder, ministre de l'intérieur, déposa un projet de réforme électorale restreinte au régime capacitaire : il resta dans les cartons de la Chambre.

Enfin, un projet qui était en voie d'élaboration en octobre 1884 avait disparu en même temps que M. Malou, son auteur.

sérieusement songé, persistent. Il ne rencontre pas assez franc appui ; il y a des oppositions qui gâtent tout !....

On devra se borner à rejeter purement et simplement la prise en considération de la proposition-Janson, comme par le passé.

Pourquoi la droite ne peut-elle tomber d'accord sur une formule de loi électorale ?

Les partisans du suffrage universel ont tenu le dimanche 10 août dernier une manifestation tapageuse et superflue.

A quoi bon ?

Le corps électoral n'a-t-il pas dit assez clairement il y a deux mois qu'il n'en veut à aucun prix ?

Mais il s'agit simplement d'ennuyer son public ; une manière de se venger, quoi ! On hurle des refrains abominables, et l'on promène des cartels incendiaires, le tout pour affirmer, paraît-il, le droit qu'a de par la nature chaque citoyen, de voter.... On était assez nombreux dans les rues de Bruxelles, dix mille peut-être, venus un peu de partout sans trop savoir pourquoi. C'est encore dix mille de trop, quoiqu'un orage formidable soit venu disperser les manifestants avant leur promenade.

Il faudra songer à arrêter cette manie de cortèges : car cela produit mauvais effet. Les méchants s'encouragent et les bons s'alarment.

V

27 octobre

Les élections communales sont très satisfaisantes pour le parti catholique. En maint endroit on constate le recul des libéraux, même parfois des socialistes, quoique ceux-ci s'accroissent presque partout aux dépens des libéraux. Les socialistes sont entrés dans divers conseils communaux avec l'appui des libéraux et sur une liste commune : ceci principalement dans l'agglomération bruxelloise.

Dans les grands centres, nos amis ont eu des fortunes diverses. Grâce à l'habituelle absence de lutte ou au défaut de vigueur, à Liége, à Anvers, à Gand, à Bruxelles et dans ses faubourgs, il n'y a point de progrès réel : mais on s'y est battu pour l'honneur du drapeau, et les catholiques y obtiennent de respectables minorités. On se prend de plus en plus à désirer l'adoption de la représentation proportionnelle; elle jetterait dans les assemblées communales un contingent sérieux d'opposants, dont l'action serait fort utile. Mais hélas, les bonnes réformes se font longtemps attendre!

Une fois que l'on sort des grandes villes, nos positions sont bien meilleures. Il est impossible d'énumérer tous les endroits où flotte le drapeau catholique. Bruges, Nivelles, Malines, Tongres, Binche, nous sont fidèles depuis longtemps. Nos gains d'aujourd'hui, ce sont Namur,

Dinant, Bastogne, Verviers, Soignies, Mons, Mouscron, Renaix, Boom, sans compter une foule d'autres communes moins populeuses (1).

Il n'y a pas à le méconnaître : la situation du parti catholique s'est considérablement raffermie depuis peu de temps, surtout à la suite des dernières élections législatives. On voit aujourd'hui quel avenir s'ouvre devant lui : il en a pour de longues années, très probablement.

La démission de M. Devolder, comme ministre de l'intérieur, est imminente. Les suffrages de la Société Générale lui ont confié un mandat administratif fort avantageux qu'il accepte. Aussi bien quitte-t-il la politique sans regret : les avanies imméritées dont il a été abreuvé à l'occasion du procès du *grand complot* (2) ont peut-être quelque part dans sa détermination. Les catholiques se plaignent pourtant de cette retraite, disant : qu'après avoir été soutenus et vengés par les électeurs, les ministres n'ont pas le droit de préférer leur repos et leur avantage personnel au poste de combat qu'ils occupent.

Son successeur n'est pas encore nommé. Il y aurait, dit-on, des tiraillements parce que le nouveau titulaire devrait accepter certain programme, nullement connu du public, et où il

(1) Il faut ajouter Ypres où les libéraux ne triomphaient que grâce à la corruption. L'élection ayant été annulée, les catholiques l'ont emporté le 1 février 1891.

(2) Voir page 6 en note.

est sans doute question de service militaire personnel. On ajoute que le premier ministre, M. Beernaert, a des vues politiques très-arrêtées — à quel sujet? — (1) et que l'adhésion à ces idées a fait reculer plus d'un membre de la droite parlementaire. C'est le cas pour M. Mélot, député de Namur, récemment élu conseiller communal en cette ville, et qui est bien l'homme le plus en vue pour le département de l'intérieur, à raison de son talent, de la confiance de ses concitoyens, et de la situation brillante qu'il occupe au parlement.

A son défaut, il est question de M. de Burlet, ancien député et bourgmestre de Nivelles. Les préférences sont cependant pour M. Mélot.

Le bruit court qu'il se forme dans les sphères ministérielles une tendance à faire une part plus grande aux libéraux dans les nominations politiques, judiciaires ou administratives.

Ce bruit est mal accueilli et ne repose très probablement sur rien de sérieux, tout comme l'idée manifestement fausse que le départ de M. Devolder se rattacherait au résultat des élections communales. Ce départ a été retardé, il est vrai, mais uniquement pour empêcher l'abus qu'on eût pu en faire à la veille des élections et du ballottage.

---

(1) On sait aujourd'hui qu'il s'agissait du service personnel, du libre-échange et de la revision constitutionnelle.

VI

29 novembre

M. Mélot est nommé ministre de l'intérieur (6 novembre).

Les catholiques sont d'autant plus satisfaits qu'ils n'y comptaient plus, et que l'habitude de nommer des ministres en dehors du parlement s'accentuait d'une façon inquiétante.

On peut attendre du nouveau ministre une action résolue et franchement conforme aux vœux de la majorité. Rapporteur à diverses reprises du budget de l'intérieur, il a signalé éloquemment et combattu plusieurs abus : comme le maintien des commissaires d'arrondissement (1), créatures de combat presque toutes nommées par le gouvernement libéral précédent; la conservation injustifiée, depuis six ans, de nombreuses écoles communales vides, dirigées par des instituteurs hostiles à la religion ; et aussi l'attribution arbitraire de subsides à des artistes et à des œuvres d'art d'un mérite douteux, ce qui lui a valu de la part d'un journal bruxellois l'épithète de « *plein de soupe* », parce qu'il avait cité à propos de cette question le fameux vers de Molière :

« Je vis de bonne soupe et non de beau langage. »

---

(1) Ce grief, formulé à cause du maintien en fonctions des commissaires libéraux, a été abandonné depuis que le gouvernement catholique a pu nommer à ces postes des fonctionnaires amis.

Il voulait dire qu'avant de subsidier les artistes il vaut mieux donner quelques subsides à l'agriculture souffrante.

La part qu'il a prise comme rapporteur, en 1887, à la discussion du projet de loi établissant des droits d'entrée sur le bétail (1), et la fameuse lutte oratoire qu'il a soutenue alors contre M. Eud. Pirmez, le libre-échangiste, qu'il a cinglé de vigoureux coups de lanière, l'ont mis d'emblée au premier rang de nos orateurs parlementaires.

L'élection qui a eu lieu à Bruxelles, le 24 novembre, a eu le résultat prévu. L'élu est M. Graux, cet ancien ministre des finances du cabinet libéral d'avant 1884, à qui le déficit et les nouvelles contributions ont fait une si belle impopularité. Mais il était candidat libéral unique, en vertu du marchandage entre radicaux et doctrinaires, qui ont voté en 1889 pour M. Janson; il a obtenu environ seize cents voix de majorité sur M. Théodor, candidat des indépendants.

Les chiffres du scrutin prouvent qu'il y a eu beaucoup d'abstentions et que les catholiques n'ont pas fait tout leur devoir. Il y a là un indice de dissensions fâcheuses, sous couleur d'opposition au militarisme et d'intégrité du drapeau catholique.

On avait déjà pu prévoir cet état d'esprit à la suite des élections de 1888 (2).

---

(1) Loi du 18 juin 1887.

(2) CH. WOESTE, *Revue Générale*, livraison du mois de juillet 1888, p. 146 et ss.

Le 27 novembre, la proposition-Janson, tendant à reviser les articles 47, 53 et 56 de la Constitution, est prise en considération par la Chambre des représentants, à l'unanimité des 118 membres présents!

. . . .

!!

Etrange revirement.

Ce n'est pas sans protestations que la droite s'est résignée à cette attitude, à la demande de M. Beernaert. La question de cabinet a même été posée implicitement.

Faut-il rattacher à cette évolution les difficultés qui se sont manifestées lors de la nomination du nouveau ministre de l'intérieur? Qui nous le dira?

Cependant les raisons alléguées par le premier ministre pour justifier sa politique, ne sont pas tirées du désir de satisfaire les aspirations populaires et d'en calmer la turbulence, comme on le prétendait et comme cela est rapporté plus haut (p. 18), mais bien du besoin de sortir de l'équivoque entretenue par le parti libéral au sujet de cette question avec l'intention évidente d'embarrasser les catholiques. M. Beernaert croit que l'opposition sera forcée de dévoiler ses plans et que par là la situation deviendra plus nette : au fond, il est certain qu'une partie de la gauche ne veut pas reviser la Constitution; elle devra se déclarer, et par là disparaîtra, aux yeux des masses du moins, l'impopularité qui s'attacherait à la résistance prolongée et en apparence isolée

des catholiques. On pourra voir que l'obstacle ne vient pas d'eux.

Mais où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Ne sera-t-on pas entraîné plus loin qu'on ne veut?...

VII

15 décembre

La prise en considération de la proposition-Janson a mis toutes les têtes à l'envers. En attendant qne les sections se réunissent pour en aborder l'examen et surtout pour voter à ce sujet, les plus étonnantes variétés d'opinions se produisent. Brochures, lettres ouvertes, interviews, réunions publiques et discours, tout se heurte dans un pêle-mêle qui fait songer à la tour de Babel.

Personne ne sait encore où il va : aucune idée nette et précise n'émane de tout ce mouvement. Le parti progressiste seul affirme son incoërcible désir d'imposer le suffrage universel, ce qui est bien hardi.

La seule chose qui ressorte clairement de l'échange continuel des vues et des appréciations de chacun, c'est que le but poursuivi par le gouvernement, à savoir d'obtenir de l'opposition des déclarations précises et une formule de revision concrète, ne sera pas atteint. Les libéraux se renfermeront dans un silence obstiné, laissant à d'autres et surtout au ministère l'embarras de la solution.

Entre-temps on ne fait rien.

Faut-il dire que ces circonstances, jointes à la nouveauté du sujet, donnent un regain de force à ceux qui sont absolument hostiles à la revision constitutionnelle et même à la politique purement courtoise et toute expectante du ministère?

On ne peut méconnaître que si, à gauche, on est surpris et même peu satisfait de ce revirement inattendu, à droite aussi il se manifeste tant de désarroi qu'on ne se reconnaît plus. L'union du parti n'est pas aussi complète qu'on la pourrait désirer.

La réélection obligée à Namur de M. Mélot, nommé ministre de l'intérieur, a eu lieu le 2 décembre. Il a obtenu 1872 voix contre 1229 données à son compétiteur, le docteur Ronvaux.

Incontestablement, le recul imprimé au parti libéral qui voit sa minorité tomber d'un écart de 250 voix (chiffre de 1888) à 643, n'est pas dû seulement à l'état d'esprit des électeurs affecté par le scrutin du mois de juin dernier, et au radicalisme tapageur du candidat, ex-échevin révoqué pour avoir manqué de respect au Roi, mais aussi, et cela en grande partie, à la défaveur qui a atteint les idées revisionnistes, représentées par le candidat libéral et fortement combattues par l'association catholique qui patronnait le ministre.

Signe des temps...



1891

VIII

29 janvier

Un deuil terrible s'est abattu sur la Belgique et sur la maison royale. Le prince Baudouin de Belgique, neveu du Roi, fils du Comte de Flandre, héritier présomptif du trône, capitaine aux carabiniers, est mort à deux heures de la nuit, le 23 janvier, emporté presque soudainement, à la fleur de l'âge, sans que le peuple belge en eût rien pressenti!... Il avait 21 ans.

Que d'espérances on avait mises en ce jeune rejeton de la race royale, grand et beau, à la physionomie ouverte, à l'intelligence vive, au cœur généreux.

Lorsqu'il passait à la tête de sa compagnie, qu'il suivait les manœuvres d'automne, ou qu'il prodiguait dans les fêtes nationales le charme irrésistible de sa simplicité, c'était plaisir de voir l'affection dont tous l'entouraient, riches et pauvres...

Il était chrétien sans peur et sans reproche, accomplissant sans ostensation, quelquefois très discrètement, ses pratiques pieuses...

Mais il n'a fait que passer. Un souvenir, des regrets, c'est tout ce qui en reste!

Pauvre prince! Il n'était pas destiné à régner, et déjà la haine le guettait...

Un torchon socialiste a trouvé bon de l'outrager dans la mort, de jeter de la boue sur sa dépouille encore chaude...

Lâches! A défaut de cœur, le souci de la vérité, de la vraisemblance même, eût dû leur interdire une telle infamie. Ce n'est qu'un tissu d'inventions à l'aide desquelles ils essaient de jeter l'opprobre sur sa mémoire. Ni dans sa vie, ni dans les circonstances de sa mort, rien n'autorise un tel outrage.

On n'accorde aucun crédit à ces incohérences anonymes.

Presque au même moment, le 25 janvier, est descendu dans la tombe à l'âge de nonante ans, un des vétérans de la politique belge, leur doyen sans doute, Henri de Brouckere. Il appartenait au parti libéral très modéré; ses tendances étaient plutôt conservatrices, il observait régulièrement les pratiques de la religion.

Il avait appartenu à la magistrature et avait gouverné diverses provinces, quand la confiance du Roi l'appela en 1852 à constituer un cabinet extra-parlementaire où entrèrent MM. Faider et Piercot. Seul, le ministre des travaux publics, Emile van Hoorebeke, faisait partie de la Chambre à cette époque.

La mission de ce cabinet était de faire trève aux querelles politiques et religieuses, fort aiguës alors; il réussit à faire adopter la convention d'Anvers, qui réglait vis-à-vis du clergé catholique l'enseignement de la religion dans les établissements d'instruction moyenne appartenant à l'État. Mais le mauvais vouloir des libéraux avancés entrava son action, et en 1853 il céda la place à un gouvernement de centre droit, présidé par M. Pierre de Decker; celui-ci gouverna avec une majorité catholique.

Henri de Brouckere était resté jusqu'au bout fidèle à sa constante modération, abandonnée depuis par ses deux principaux collègues, Faider et Piercot.

Quoique ministre d'État, il s'était retiré depuis plus de vingt ans de la politique active : il était aveugle. Feu Charles de Brouckere, qui fut bourgmestre de Bruxelles, était son frère.

IX

17 février

Enfin! les sections de la Chambre des représentants se sont occupées de la proposition-Janson. Mais on n'est pas fort avancé. Les prédictions continuent, qui nous annoncent l'admission finale, encore éloignée mais certaine, de la revision constitutionnelle. Si cela se vérifie, il faut avouer que nous faisons du chemin depuis peu, et que tout est incompréhensible.

Que signifient donc les votes émis en sections? Le 4 février, trois sections repoussent la proposition, et trois autres s'ajournent, ce qui n'est pas un succès pour M. Janson. Ensuite, le 12 février, deux autres sections votent aussi négativement; c'est bien un échec cela pour le chef du parti progressiste...

Il est vrai que dans la cinquième section, qui a admis la revision — en principe, — le rapporteur est M. de Smet de Naeyer, qui pousse à l'admission de la proposition-Janson; il est de plus réputé partager en tout l'opinion de M. Beernaert et même en être un peu l'organe... Mais enfin, suppose-t-on, que par un inexplicable renversement des rôles, ce membre-minorité aille se substituer à la majorité et l'absorber? Ou bien, les membres hostiles trouveront-ils leur chemin de Damas?

Tout cela est étrange. Hormis MM. Frère et Sainctelette, de la gauche, un grand nombre de membres qui appartiennent à la fraction la plus marquante du parlement, n'ont pas consenti à en être. Ainsi MM. Jacobs, Woeste, le chevalier de Moreau, le baron Kervyn de Lettenhove, Nothomb, Van Wambeke, comte Amédée Visart de Bocarmé, Coomans, Coremans, comte Adrien d'Oultremont, toutes personnalités importantes, n'en sont pas. Ils ont laissé l'affaire à d'autres (1).

---

(1) La section centrale, présidée par M. de Lantsheere, est composée de MM. de Borchgrave, Nerincx, de Smet de Naeyer, Tack, Sainctelette et Frère.

Hésitations et tactique. La question est résolue, puisqu'on a voté négativement; et d'autre part, elle reste ouverte, par l'indétermination et l'ambiguité des allures, des actes, des paroles échangées. Pourquoi, tout en votant non, nommer des rapporteurs incolores?

Que faut-il penser de tout cela?

Le rapporteur de la section centrale n'est pas encore nommé. Qui sera-t-il?

On ne sait rien. On ne voit pas où l'on va... on tâtonne. Nulle direction ne s'annonce.

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. »

X

15 mars

En voici bien d'une autre! Le ministre de l'intérieur, M. Mélot, à peine nommé depuis quatre mois, démissionne (23 février)....

La raison? Mystère et revision... On dit que M. Beernaert veut brusquer le vote de la proposition-Janson et que M. Mélot n'y tient pas. Il est vrai aussi que M. Mélot a été malade dans ces derniers temps, qu'il a eu une espèce de congestion et que pour se rétablir il devra passer au moins trois mois au Midi. Mais pour cela il pouvait prendre un congé; il ne fallait pas démissionner.

Son successeur est M. de Burlet, bourgmestre de Nivelles, ancien député. Homme de valeur et

d'énergie, un peu trop engagé sur la question militaire, mais catholique décidé, qui a fait ses preuves, et dont on attend beaucoup de bien.

On a eu fort à faire pour empêcher le ministère de précipiter le vote de la revision.

Des amis très influents ont enfin obtenu du répit, en faisant valoir que l'opinion est trop peu préparée, et qu'une dissolution prématurée du parlement pourrait amener un désastre pour l'opinion catholique. Le pays est très hostile aux radicaux et confond dans la même horreur les projets de réforme constitutionnelle et leurs auteurs. Adopter ces projets c'est, pour la droite, jouer gros jeu.

XI

28 février

Toujours rien. La section centrale s'est réunie, mais il n'y a pas de rapporteur jusqu'à présent.

On a entendu les auteurs et signataires de la proposition-Janson. Le plus clair résultat de leur consultation, c'est qu'ils cherchent à jouer un mauvais tour au parti catholique. Ils n'ont en vue que d'ôter à nos amis le plus possible de droits et d'avantages électoraux.

Un des motifs (1) pour lesquels la droite fait

---

(1) G. VERSPEYEN. *Le parti catholique belge*; Gand, A. Siffer, 1893, p. 41 et ss.

taire ses répugnances contre la revision constitutionnelle si pleine d'imprévu et de périls, est l'espoir qu'en élargissant la base du droit électoral, on pourrait faire disparaître en partie du moins la disproportion révoltante entre les villes et les campagnes, que consacre le régime électoral actuel appuyé sur des lois fiscales surannées, mais auxquelles on a peur de toucher parce que les intérêts lésés par leur remaniement se soulèveraient contre les réformateurs.

Cette perspective porte nos libéraux (modérés?) à se déclarer contre le suffrage universel qui aurait l'avantage, parmi tant de dangers, de rendre pareille iniquité impossible. Ils veulent maintenir l'inégalité : ils le déclarent, ils s'en vantent (séance du 11 mars). C'est d'une belle audace. L'auteur de cette énormité n'est autre que M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, devenu illustre lors des faits du 7 septembre 1884, auxquels son inaction a été d'un si précieux secours. C'est logique : quand les campagnards sont bons à assommer dans les grandes villes, ils n'ont pas à voter.

Tant de désinvolture a eu le bon effet de réveiller les défiances de nos amis : et l'on a vertement répondu à cette outrecuidance.

Le gouvernement sera convoqué à la prochaine séance, pour exposer ses vues à son tour.

XII

24 mars

Un document de la plus haute importance vient de paraître (15 mars) : le mandement collectif de l'Épiscopat tranchant la question dite des cimetières. Les abus et les empiétements successifs du pouvoir civil avaient amené des conflits entre l'autorité religieuse et certaines administrations communales. On prétendait enterrer pêle-mêle les croyants morts dans la paix du Seigneur, les impies et les suicidés : pendant de longues années les Evêques ont protesté contre cette profanation des cimetières bénits, et le prêtre s'en est retiré. Pendant tout un temps aussi les catholiques ont réclamé une réforme législative du décret de Prairial interprêté par la Cour de cassation dans le sens de la promiscuité. Le baron d'Anethan, chef du cabinet de 1870-1871, avait même déposé au Sénat un projet de loi qui resta sans suite, ayant été désavoué dans une lettre datée de la *porte Flaminienne* à Rome, par un membre de l'épiscopat belge (1).

On continuait donc à enterrer les fidèles, dans plusieurs localités au mépris des prescriptions ecclésiastiques, soit en terre profanée, soit en terre non bénite, l'Épiscopat ne consentant pas à la bénédiction séparée des fosses.

Aujourd'hui, usant d'une concession pontifi-

(1) Mgr. Dumont, évêque de Tournai.

cale, les Évêques permettent dans certains cas déterminés de procéder à pareille bénédiction, ce pour ne point priver les défunts de sépulture religieuse : mais l'autorisation est encore rare.

XIII

12 avril

Un événement.

Tandis que tous les échanges de vues antérieurs donnaient un résultat négatif, voici sur la revision des projets bien définis et des idées nettes que formule le chef du cabinet, M. Beernaert.

Tout d'abord, il écarte le suffrage universel qui donnerait la prépondérance à des gens sans responsabilité suffisante et trop peu intéressés à la bonne administration des finances, parce qu'ils ne paient pas l'impôt. Il faut exiger de l'électeur certaines garanties conservatrices, résultant d'une aisance suffisante et de la possession de quelque présomption de fortune. A l'imitation de la loi anglaise ou de la loi néerlandaise, on n'admettrait au droit de vote que ceux qui habitent ou exploitent des immeubles représentant un revenu déterminé. Le nombre des électeurs pourrait ainsi être quintuplé.

L'augmentation si notable du corps électoral amenant aux urnes des éléments nouveaux, fort

divers, quelquefois turbulents, le meilleur frein qu'on puisse opposer à l'aveuglement des masses est l'introduction de la représentation proportionnelle. Elle fera disparaître les acuités de la lutte politique, en assurant à chaque groupe sérieux sa part d'influence, et en les dispensant de recourir à des coalitions hybrides, souvent immorales.

D'autres garanties contre les entraînements de la multitude résulteront de la réforme du Sénat et du renforcement du pouvoir royal.

En ce qui concerne le Sénat, on augmenterait considérablement le nombre des éligibles, de façon à lui assurer un recrutement plus facile et plus large. De plus, l'introduction du suffrage à deux degrés, — comme l'élection des sénateurs par les conseils provinciaux, — donnerait un choix plus calme, plus réfléchi et plus judicieux.

Le premier ministre estime encore que le Roi devrait être investi du pouvoir de consulter directement la nation dans divers cas, spécialement si une loi votée ou proposée donne lieu à des dissentiments trop graves entre le parlement et le gouvernement, ou à des mouvements d'opinion trop graves; c'est le *referendum royal.* Cette proposition est mal accueillie : on la considère comme une mesure d'absolutisme, un genre de plébiscite inutile, puisque le souverain possède déjà le droit de dissoudre les Chambres.

De plus il faut modifier les dispositions constitutionnelles en vue de l'annexion ou de l'acqui-

sition éventuelle de colonies par la Belgique; ceci vise particulièrement le Congo. C'est une matière non prévue dans la Constitution en vigueur.

Enfin, en vue du développement inévitable des forces démocratiques, parfois turbulentes, il serait bon de réorganiser la police sur des bases centralistes. De nos jours, les communes sont souvent en conflit avec le gouvernement. Le bourgmestre a trop d'attaches avec les intérêts locaux, particularistes; il est homme de parti bien plus que de gouvernement : le droit de police dont il est investi est mis souvent au service des turbulences de l'opposition, dès que le bourgmestre est lui-même de l'opposition. Et cela se rencontre fréquemment. Il faudrait même dire toujours, dans les grands centres : ce qui expose les gouvernements catholiques aux émeutes.

Situation à laquelle il faut remédier.

Il n'est pas indispensable pour cela de toucher à la Constitution : mais le gouvernement a cru bon d'en parler comme d'un corollaire de la revision.

Avant tout, le gouvernement demande que les partis se mettent d'accord sur les modifications à introduire dans le texte constitutionnel. Qu'ils adoptent ses vues ou qu'ils formulent des amendements, il faut en tous cas un accord préalable. Hors de là, point de revision!

Il se peut que la gauche, ou une partie de la gauche consente à se déclarer et à s'engager. Mais, sérieusement, croit-on que l'engagement sera tenu?

C'est trop présumer d'adversaires qui ne nous y ont guère habitués.

Le baron Kervyn de Lettenhove, historien éminent, ministre de l'intérieur dans le cabinet d'Anethan (1870-1871) et l'un des membres les plus respectables de la droite, est mort le 2 avril 1891.

Le défunt a consacré sa vie à faire, dans les archives de Belgique, de France et d'Espagne, et d'autres pays encore, des recherches nombreuses de la plus haute valeur. Les matériaux ainsi recueillis ont servi à écrire l'*Histoire de Flandre* et l'histoire des troubles religieux aux Pays-Bas au XVI[e] siècle, ainsi que l'Histoire de Marie Stuart, qui sont de vrais monuments de science et de littérature. Cette double œuvre le place au niveau des écrivains de premier ordre et fait autorité partout : elle contient des lumières jusqu'alors inconnues sur le rôle de la Réforme et de ses promoteurs, ainsi que sur les défenseurs de l'Unité catholique. Autant ces constatations sont désastreuses pour les premiers, autant elles sont vengeresses pour les autres.

Kervyn de Lettenhove était membre de l'Académie de Belgique : il avait vu couronner plusieurs de ses ouvrages.

Depuis trente ans, le défunt représentait l'arrondissement d'Eecloo. Quand il prenait la parole à la Chambre, ce qu'il ne faisait pas fréquemment, c'était pour défendre les libertés de l'Église et nos historiques franchises nationales. Sa parole grave, sereine, et pleine de beauté littéraire, por-

tait la conviction dans tous les esprits : elle avait un légitime retentissement dans le pays et imposait silence aux absurdes débitants de calembredaines anti-religieuses.

Comme ministre de l'intérieur, il avait contresigné en 1871 l'arrêté royal nommant Pierre de Decker gouverneur du Limbourg. Pierre de Decker ayant été administrateur des sociétés financières de Langrand-Dumonceau, les entrepreneurs de « spontanéités foudroyantes » le représentèrent comme ayant assumé une part de responsabilité dans les ruines accumulées par ce financier. Les émeutes qui s'en suivirent renversèrent le cabinet d'Anethan, malgré la démission du nouveau gouverneur.

Pendant la lutte contre le régime scolaire inauguré en 1879 par les libéraux, Kervyn de Lettenhove prodigua sa parole en faveur de l'enseignement catholique dont il fut un des plus zélés soutiens.

Il est mort à 74 ans.

XIV

2 mai

Les déclarations du gouvernement au sein de la section centrale constituent un acte politique de la plus haute importance et valent sans doute mieux que les discussions interminables et pleines de vague, où le monde parlementaire et politique s'est renfermé jusqu'à ce jour.

Toutefois, elles sont loin de satisfaire la généralité des catholiques, étant, sur bien des points, neuves et contraires à leurs allures traditionnelles. On ne se fait pas encore à l'idée d'une revision de la Constitution.

Sans doute, tous désirent en des sens divers réformer le régime électoral actuel si défectueux à tant de points de vue, et les catholiques notamment voudraient bien voir disparaître l'un de leurs principaux griefs : c'est-à-dire la défaveur dont les lois en vigueur frappent aujourd'hui l'élément rural, le plus conservateur de la nation.

Mais l'introduction inattendue du *referendum royal* dans les projets ministériels les déconcerte tout à fait. On y voit non sans quelque apparence de raison un instrument de pression entre les mains du pouvoir royal; il pourrait s'en servir au profit des idées de réforme militaire en matière de conscription, et de la généralisation du service. On pense en haut lieu qu'on pourrait s'appuyer sur le courant démocratique et sur sa tendance à tout niveler pour imposer à chaque citoyen le service militaire. Le peuple, croit-on, accorderait ce que le suffrage bourgeois refuse.

D'autre part on allègue que, si le droit de *referendum* avait pu s'exercer alors, la violente politique scolaire suivie par les libéraux en 1879 aurait été indubitablement désapprouvée par le corps électoral. Est-il bien sûr qu'on y aurait recouru?

Quoi qu'il en soit, la droite n'est pas enthou-

siaste du tout, en fait de *referendum*. MM. de Lantsheere et de Smet de Naeyer y ont fait une rude opposition dans la section centrale.

On se demande encore ce qui peut bien pousser M. Beernaert à précipiter le mouvement revisionniste. L'an dernier, à pareille époque, on eût traité d'insensé quiconque eût prédit que les Chambres se rallieraient à la revision constitutionnelle. Qu'il y eût des raisons pour le faire, on peut l'accorder; mais en politique on ne marche pas avec cette rapidité vertigineuse, et l'on ne se résout pas en quelques jours à accomplir une évolution à laquelle l'opinion publique n'est pas préparée : il faut qu'on ait le temps de préparer les esprits et de leur inspirer des idées nouvelles. Autrement le parti catholique jouerait son avenir. Le libéralisme, si désemparé aujourd'hui, profiterait du désarroi produit par la brusquerie de la manœuvre pour nous culbuter.

Ce ne sera pas trop d'attendre l'échéance de juin 1892 avant de faire les élections, et encore faudra-t-il travailler sérieusement l'opinion.

XV

22 mai

Le premier mai ayant amené de l'effervescence dans les milieux populaires (1), les meneurs

(1) Le conseil général du parti ouvrier n'était pas d'accord sur l'opportunité de la grève : il a été débordé.

en ont profité pour réclamer une solution plus prompte de la question du suffrage universel. Ils prétendent peser par les manifestations de la rue sur les délibérations de la section centrale, et faire entrer, comme ils disent, le suffrage universel par les fenêtres de la Chambre, si les députés ne l'accordent pas de suite. C'est nous menacer d'une révolution.

Non que les chefs de la faction rouge se soucient tant du vote populaire : mais ils voient dans ces revendications un moyen d'entretenir le trouble. Quand cette question-là sera close, ils recommenceront et en inventeront une autre. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse : ils vivent de troubles, et s'en servent pour exploiter le peuple, sur les deniers duquel ils prélèvent leurs traitements de journalistes incendiaires et de gérants de sociétés capitalistes non moins que coopératives.

Comprend-on la faute qu'on a commise en ajournant toujours la réforme électorale tant désirée par le parti catholique? On aboutit malgré soi à l'adoption d'un projet présenté au nom et au profit du parti révolutionnaire! Cette initiative fait aux ennemis de l'ordre établi une situation si belle, dont ils sauront se prévaloir devant les masses! Ils croîtront en arrogance en voyant qu'on leur cède.

Voilà pourquoi ils nous menacent d'une grève générale. Chimère sans doute, source de bien des misères, privation de gain inutile et

sans compensation, tant pour l'ouvrier que pour le commerce belge.

Entre-temps, il faut rappeler sous les armes de pauvres diables qui espéraient pouvoir travailler et gagner quelques sous au printemps. Il faut garder les fosses, les carrières et les usines; et les Borains et les houilleurs qui chôment n'auront pas de pain. Tout cela en pure perte. L'étranger s'approvisionnera à d'autres marchés et nous ne verrons plus la couleur de son or.

Voilà où l'on en est depuis quelques jours. La grève, qui devait être générale, est impossible en pays flamand. A Gand surtout, sur l'énorme population ouvrière de laquelle on comptait, la résistance à la grève est insurmontable. Les chefs y ont fait voter un semblant de satisfaction pour les ouvriers wallons, à savoir que la grève deviendrait générale quand le parlement aurait refusé le suffrage universel. Ces malins ont peur, parce que leurs coopératives ne subsisteraient pas si l'ouvrier, chômant et n'ayant plus d'argent en poche, devait s'y fournir à crédit....

Et voilà pourquoi la tentative rate, indépendamment des mesures prises par l'autorité pour réprimer les désordres.

Ce serait le moment de faire voir qu'on n'obéit pas à ces injonctions tumultueuses, et de rejeter, tout au moins d'ajourner la revision.

Ceux qui croient cela, connaissent bien mal le courage et l'esprit politique de nos législateurs.

Les charlatans socialistes avaient fixé le 20 mai comme délai extrême accordé à la section centrale. Or à cette date le fantôme de grève qu'ils avaient imaginé était dans les convulsions....

Par sentiment de convenance, les membres de la section centrale eussent dû s'abstenir de délibérer ce jour-là, tout au moins de prendre une décision. C'est le contraire qui est arrivé : et l'on vote bravement... la revision! Naturellement, les fantoches à Volders se font gloire du résultat, alors qu'en stricte vérité ils ne pouvaient enregistrer qu'un échec, la grève ayant fait long feu.

M. de Smet de Naeyer sera le rapporteur de la section centrale.

On s'est mis d'accord — jusqu'à quand? — pour déclarer qu'avant de voter la revision, les Chambres devront s'être entendues au sujet des modifications à introduire dans la Constitution et à substituer au régime actuel.

XVI

20 juin

On a eu beau protester qu'on ne cédait pas au bruit du dehors, à la section centrale, tout en adoptant d'un coup la revision le 20 mai. On avait bien l'air de céder : et c'est en tout cas une coïncidence fort fâcheuse.

Ce qui est fâcheux aussi c'est la réception par le Roi de trois dignitaires de la franc-maçonnerie (venus en cette qualité!), juste avant le

vote de la section centrale; c'est au sujet de la revision qu'ils avaient demandé audience.

Pourquoi ne pas envoyer promener ces particuliers, comme M. Beernaert l'avait déjà fait à Jean Volders? (1)

Quel besoin y a-t-il d'aller si vite en besogne! ne craint-on pas de s'aliéner le corps électoral qui repoussait énergiquement la revision l'an dernier?

Le gouvernement a posé la question de savoir s'il vaut mieux dissoudre les Chambres en octobre ou en mars prochain. Il n'attendrait pas, dit-on, le renouvellement ordinaire de juin 1892. Si l'on s'arrête à cette dernière date, il faudra retarder la discussion en conséquence : car la revision votée, la dissolution des Chambres a lieu de plein droit. Les catholiques, consultés, ont été généralement défavorables à une dissolution anticipée. L'avis est sage et l'on fera bien de s'y tenir.

Les gens pressés voudraient que le rapport à faire au nom de la section centrale par M. de Smet de Naeyer soit terminé au bout de trois semaines. Cela est invraisemblable.

On ne peut, en effet, bâcler un rapport sur une question aussi capitale que la réforme constitutionnelle. Pareil travail suppose trop de réflexion, trop de recherches et un soin trop minutieux, pour pouvoir se passer de l'aide du

(1) M. de Smet de Naeyer, rapporteur de la section centrale, a aussi reçu les délégués socialistes.

temps et d'une application prolongée. Au surplus, la minorité de la section centrale, dont M. Frère est l'organe, a demandé à l'avance communication du rapport, pour y consigner dans une note son point de vue spécial. Cela retardera encore le dépôt du document, qu'on met vraiment mauvaise grâce à réclamer si rapidement.

La grève, qui n'a jamais été générale, mais seulement turbulente, était dans les convulsions le 20 mai passé. Seulement les soubresauts se prolongent : il y a des agitateurs qui ne savent se résigner à la défaite; puis, les ouvriers ont été tellement exaltés dans le combat que le calme a peine à rentrer dans l'âme d'un grand nombre. Le Hainaut et principalement le bassin de Charleroi ont été et sont encore profondément remués (1). Bientôt ce sera la misère noire, cette mauvaise conseillère!

Ne nous inquiétons pas trop, car cela ne peut durer : mais il importe que la paix revienne, surtout pour les malheureux qui crèvent de faim à la plus grande gloire de leurs agitateurs!...

L'Encyclique du Pape Léon XIII sur la *Condition des ouvriers* introduit dans la question sociale des lumières et des solutions aussi salutaires qu'inattendues.

Certaines gens s'accoutumaient peu-à-peu, dans le monde catholique et conservateur, en s'ap-

(1) Les meneurs, débordés, voudraient bien arrêter le torrent, mais là s'arrête leur pouvoir.

puyant sur de précédentes condamnations prononcées par les Papes contre le Socialisme, à rejeter en bloc, uniquement parce qu'elles étaient soutenues et prônées par les adeptes de cette erreur, les revendications des ouvriers : il s'en trouvait de fort hardies; nombre d'entr'elles sont justes. Mais bien des gens ne distinguaient pas, et invoquaient sur tous les points le jugement de l'Église pour se renfermer dans un immobilisme désastreux.

Cependant, il y avait bien des choses à faire. Les excès de l'industrialisme, l'abaissement abusif des salaires, l'exploitation inhumaine des forces physiques de l'ouvrier, le délaissement des malheureux que la maladie, les accidents et la fatigue rendent impropres au travail, et tant d'autres griefs de la classe laborieuse appellent des remèdes. On n'y songeait pas assez dans le monde dirigeant, et les égoïsmes intéressés se coalisaient pour refuser de s'en occuper.

Le document pontifical renverse ces obstacles. Il démontre d'une façon éclatante, une fois de plus, que l'Eglise est de tous les temps et qu'elle est la gardienne immuable de la vérité et de la justice. Le monde, ancré dans ses préjugés et dans sa routine, est tout en émoi de voir la Rome du Christ, toujours fidèle à ses origines, prendre en main la cause des opprimés. On n'y songeait pas, il faut qu'on y songe : la société souffre. Le salut n'est pas dans la négation; c'est le Pontife suprême qui l'enseigne, Lui, le seul gardien du devoir et du droit.

———

XVII

15 juillet

La discussion du budget de l'intérieur a fourni au nouveau ministre, M. de Burlet, l'occasion de mettre en relief les remarquables aptitudes que son passage au parlement, de 1884 à 1888, avait fait pressentir. En arrivant à la tête de son département, il a dû faire face à une besogne considérablement arriérée par suite de la maladie de M. Mélot, son prédécesseur. Le voilà, à peine installé, déjà maître de sa matière, possédant à fond toutes les connaissances et toutes les branches de sa vaste administration. On savait à l'avance qu'il ferait un ministre actif, capable et dévoué; mais son début est allé bien au delà des espérances. Il travaille comme il faut; il parle simplement, clairement, élégamment.

Ce qui ne manquera pas de lui concilier les sympathies des catholiques, c'est son attitude franche et virile en matière d'enseignement. Le ministre se souvient sans doute de l'ancien bourgmestre qui a vaillamment tenu tête en 1879 aux promoteurs de l'enseignement athée.

Depuis longtemps nos amis réclament du ministère quelques modestes subventions pour l'enseignement primaire non inspecté. Les ministres de l'intérieur n'ont rien fait jusqu'ici : M. de Burlet, lui, a pris des engagements de nature à satisfaire à leurs légitimes réclamations; c'est

pour cela que l'amendement de M. Woeste allouant 100,000 francs aux écoles non adoptées, a été retiré. Quoique non encore réalisé, l'engagement du ministre constitue un progrès considérable.

Un autre point sur lequel l'honorable ministre a pris nettement position concerne la discipline académique dans les universités de l'État. Dernièrement à l'occasion des funérailles d'un professeur de la faculté de médecine à Gand (1), un groupe d'étudiants avait jugé bon de se faire précéder du drapeau rouge, avec la pique et le bonnet phrygien au bout de la hampe. Quoique l'étoffe fût enroulée et couverte d'un crêpe épais, le capitaine qui commandait le peloton chargé de rendre les honneurs au défunt protesta; mais, pour éviter un scandale pénible, il consentit à rester; il saisit du différend le professeur qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, ainsi que le ministre de la guerre, son chef hiérarchique, auquel il adressa son rapport. Le conseil académique fut mis en demeure de se prononcer sur l'incident et de prendre des mesures pour prévenir le retour de semblables abus. Il se trouva que la majorité, mue par un sentiment d'inconcevable pusillanimité, et sans doute aussi pour faire pièce au gouvernement, se croisa les bras, et rejeta successivement toutes les propositions coërcitives ou simplement préventives qui furent présentées par le recteur et

(1) M. Gustave Boddaert.

par le collège des assesseurs. Cette attitude au moins singulière du corps professoral ayant fait l'objet d'un débat au sein du Sénat (1 juillet); le ministre a déclaré qu'il saurait empêcher à l'avenir que pareil scandale se renouvelle.

La presse est fort occupée des mesures d'interdiction que le ministre des chemins de fer a prises, en leur refusant le service postal, contre les journaux étrangers qui ont fait du vice leur spécialité... et une source de dégoûtants profits. Tandis que certaines feuilles, d'un libéralisme très authentique, jettent feu et flamme en faveur de ces débitants d'immondices, d'autres au contraire, approuvent catégoriquement le ministre. Il ne manque pas de conseilleurs : dernièrement un journal (1) proposait d'accorder à tout citoyen une sorte d'action populaire permettant de déférer directement à la Cour d'assises les auteurs de publications immorales et leurs coopérateurs de tout acabit, libraires, éditeurs, vendeurs, colporteurs, *et cætera.* Quoique intéressante et peut-être utile à signaler, cette idée pourrait manquer de caractère pratique; qui nous dit, même si l'on s'attachait à débarrasser la procédure qu'il faudrait créer à cet effet, de toutes les complications, formalités et frais habituels, que les particuliers useraient de la faculté que la loi leur pourrait bien accorder? Au reste les lois en vigueur ouvrent à chacun le droit de porter plainte : tous ne

(1) *La Gazette*, 13 juillet.

reculent-ils pas de crainte d'ennuis, par insouciance?...

La vérité c'est bien que cette mission incombe aux dépositaires de l'autorité publique : à eux de faire leur devoir. Et s'ils sont trop mous ou trop peu soutenus, que les gens honnêtes se réunissent, pétitionnent et protestent publiquement, pour les stimuler et au besoin pour les forcer à agir.

Il est plaisant de voir la *Lanterne,* atteinte par l'interdiction, attraire le ministre en justice pour faire annuler cette mesure; la *Vie parisienne* et *Paris fin-de-siècle,* ses consœurs en saleté, viennent d'obtenir du Tribunal correctionnel de la Seine un brevet de mauvaise vie. Chez nous on ne sera pas plus clément sans doute (1).

Il est bien dommage que l'arrêté du ministre des chemins de fer ne puisse atteindre aussi certains journaux belges!...

Ce qui donne aussi à réfléchir — et cela justifie entre autres la campagne entreprise contre la presse corruptrice — c'est le triste état d'esprit que révèlent les funérailles pompeuses de Madame de Bonnemain, cette femme divorcée qui avait suivi à Bruxelles le général Boulanger dont elle était la concubine (2). Au lieu de faire escorte,

(1) La Cour d'appel de Bruxelles, après le Tribunal de commerce, a proclamé la légitimité de la mesure prise par le ministre (arrêt du 10 mai 1893).

(2) A Bruxelles le 10 juillet.

et de couvrir de fleurs ce cercueil déshonoré, la population eut mieux fait de faire le vide autour du double adultère qu'il remémore. En pareille matière la curiosité est de trop : l'indifférence que le spectateur ressent au lieu de l'horreur que le vice inspire si naturellement à toute âme droite, est une honte ; et l'on ne saurait assez flétrir la coupable complaisance que les gens du monde affectent d'avoir pour ce genre de manifestations. Ni la renommée des personnages ni l'attrait du spectacle n'excusent cet empressement ; tout chrétien devrait sentir la rougeur lui monter au front quand il songe que par frivolité seulement il a pu s'intéresser au tapage cynique qui a été fait autour de cette mort!

Le rapporteur de la section centrale chargée d'examiner le projet de revision constitutionnelle continue activement son travail. M. de Smet de Naeyer a voulu s'entourer de tous les éléments d'appréciation utiles en cette matière, notamment de la législation internationale comparée : et ce n'est pas une mince affaire. A coup sûr le rapport ne sera pas achevé avant les vacances, et s'il est prêt pour la rentrée des Chambres personne n'aura le droit de se plaindre. Cela n'empêche que les gens de la gauche murmurent et demandent qu'on avance, tout en piétinant sur place comme ces chanteurs d'opéra qui répètent à pleine bouche toute une heure durant : en avant, marchons!... et qui ne bougent pas. Au fond, les libéraux qui ont de si fières impatiences

sont enchantés de n'avoir pas encore à s'occuper de la question : mais ils font la mouche du coche et veulent se donner un beau rôle aux yeux de la multitude. Ils n'ont pas d'autre souci que de créer des embarras à la majorité catholique et de courir les chances d'une dissolution des Chambres.

Du côté catholique on se fait peu à peu à l'idée nouvelle, très nouvelle... Sans doute, on peut difficilement faire une réforme électorale sans sortir de la Constitution : la formule du cens est surannée, étroite. Mieux vaut renoncer aux vieux errements, exclusifs et inflexibles, et marcher avec son époque. Il faudra sacrifier bien des illusions, mais plutôt cela que de l'imprévoyance avec la culbute au bout! Le parti catholique ne demande que le temps nécessaire pour permettre au corps électoral censitaire d'accomplir ce changement de front imprévu; alors la dissolution des Chambres ne sera plus si dangereuse.

Les grèves qui ont commencé en mai ont eu des suites fort opiniâtres dans le pays de Charleroi, grâce à l'action pernicieuse des *Chevaliers du Travail.* Mais les derniers grévistes viennent de se rendre à l'ouvrage (1). Tout est donc fini; pourtant, dans bien des maisons d'ouvriers, on maudira cette équipée qui n'a rien rapporté que de la détresse. Ce sont les agitateurs qui doivent être contents : l'amertume et la haine

(1) 10 juillet.

ont augmenté dans le cœur de leurs dupes, et quand de nouvelles crises surviendront, ils pourront peut-être espérer quelque collision sanglante!... perspective bien faite pour réjouir leurs cœurs de démocrates.

A la suite de la récente Encyclique de Léon XIII *sur la Condition des ouvriers*, l'épiscopat belge a décidé de réunir à Malines un congrès général des Œuvres catholiques. Il formera le complément des congrès sociaux de Liége et embrassera dans leur généralité tous les besoins de la cause catholique. Il n'est pas douteux, en tenant compte de tout ce qui a déjà été réalisé depuis les assemblées tenues à Liége et sous leur impulsion, ainsi que des enseignements et des exhortations du Souverain Pontife, que le futur congrès de Malines n'ait une influence décisive sur l'orientation, la discipline et la conduite des forces catholiques en Belgique. Il y a du changement à prévoir, beaucoup même : et ceux-là font fausse route qui n'attachent pas une grande importance à la réunion de la prochaine assemblée. Pour ceux qui veulent voir dans l'avenir, ce sera une révélation.

Jusqu'ici il était permis aux catholiques de se diviser sur la question sociale, les uns allant de l'avant et les autres réagissant; ces derniers étaient encore assez nombreux. Désormais, si la réaction se produit, ce sera à l'encontre des instructions du Souverain Pontife : il ne sera plus possible de nier ou d'étouffer pratiquement

la question sociale. Les résistances seront brisées, les opposants s'effaceront, et avant peu tout se modifiera. Que ceux qui s'étonnent des hardiesses théoriques dont nous sommes témoins maintenant attendent seulement quelques mois : ils les verront bientôt passées dans le domaine des faits.

Les œuvres catholiques viennent de faire une grande perte en la personne de M. Halflants, député de Louvain, décédé le 2 juillet, bien prématurément, à soixante ans. Il était un des chefs et des plus zélés promoteurs de la Société de S.-Vincent-de-Paul, qu'il présidait à Tirlemont, sa ville natale. Avant d'arriver au parlement, il avait été la victime de l'ostracisme libéral, au nom duquel le ministre de la justice Bara lui avait fermé l'accès du corps des notaires, malgré tous ses titres.

Sa parole s'élevait tous les ans à la Chambre pour réclamer en faveur des militaires l'organisation d'une aumônerie forte et efficace. Si ses efforts n'obtinrent pas tout le succès qu'ils méritaient, au moins réussit-il à améliorer la situation (1) : le respect de la religion dans les rangs de l'armée lui est redevable de précieux services.

Cet homme de bien emporte dans la tombe l'estime de tous ceux qui l'ont approché.

---

(1) L'arrêté royal du 13 september 1889 institue des aumôniers de garnison ; il en faudrait un au moins par corps, soit par régiment, ou pour un effectif équivalent. Autrement ils ne peuvent suffire aux charges de leur ministère.

Victor Jacobs, porté candidat au bâtonnat du barreau de Bruxelles, par l'élite de ses confrères, dont plusieurs libéraux, échoue à trente voix de minorité. L'élu est maître Huysmans, beau-frère de Janson (7 juillet). C'est petit et odieux. Les sectaires ont travaillé dans l'ombre : ils n'ont amoindri qu'eux-mêmes, non leur victime, qui est bien au-dessus de leur atteinte.

XVIII

10 août

Les habitants du grand-duché de Luxembourg ont fêté le 24 juillet la joyeuse entrée de leur nouveau souverain. L'affluence a été grande : la Belgique y était largement représentée. Un *Te Deum* a été chanté à la cathédrale par l'Évêque; le soir on a illuminé.

Le peuple luxembourgeois paraît disposé à accueillir cordialement le grand-duc Adolphe, quoique celui-ci soit d'origine allemande et que la nation ait plutôt des sympathies françaises. Bien que le grand-duc, en vue de monter sur le trône de Luxembourg, ait opéré sa réconciliation avec la Prusse, il doit éprouver une médiocre amitié pour les Allemands du Nord qui l'ont dépossédé en 1866 de son électorat héréditaire de Hesse-Nassau; aussi peut-on croire que les Luxembourgeois verront récompenser leur loyalisme par l'éloignement de l'influence germanique, qu'ils espèrent obtenir de leur souverain.

Le prince héréditaire, âgé d'environ quarante ans, cherche à prendre femme. On dit qu'il a entièrement exclu de ses projets les maisons souveraines de l'Allemagne du Nord; il chercherait même à rendre hommage à la religion catholique professée par son peuple, en prenant pour compagne une princesse appartenant à cette religion (1).

Si cette politique prévaut et se continue, et si le nouveau régime tient compte, comme il le promet, des aspirations nationales, ce ne seront pas seulement les Luxembourgeois mais aussi les Belges qui en seront charmés. Les rapports de bon voisinage ne peuvent qu'y gagner.

Ainsi prend fin, en vertu de la loi salique, l'union personnelle du grand-duché avec le Royaume des Pays-Bas.

L'élection en remplacement du regretté M. Halflants, à Louvain, a été pour le parti libéral, et surtout pour le radicalisme, une sanglante défaite. Par 2204 voix contre 1186 M. Rosseeuw a été élu député (28 juillet).

Ce résultat, obtenu en dépit d'une propagande fiévreuse menée par le cercle progressiste et les socialistes de Gand réunis, atteste la défaveur qui s'attache aux revendications de ces gens-là. Aussi en gardent-ils un profond ressentiment; ils s'en prennent aux doctrinaires qu'ils

(1) Il a épousé en juin 1893 une princesse de Bragance, Marie-Anne.

accusent bien à tort de les avoir abandonnés; et leur organe (1), dans l'amertume de son regret, menace le corps électoral censitaire d'une dépossession violente. « Faut-il s'étonner, clame-t-il, qu'en présence de pareils résultats, les populations suivent avec enthousiasme un drapeau étranger qui symbolise le suffrage universel! »

On a vu en effet, il y a quelque temps, promener des drapeaux français dans le Hainaut, et des cortèges d'ouvriers belges les suivre, en chantant la *Marseillaise.*

Voilà à quel point d'aberration les désaveux incessants du corps électoral ont amené le parti radical!

Par bonheur il y a d'autres Belges que ceux-là. Les vrais, ceux qui respectent leur nationalité, leur foi et leur Roi, sont encore légion. On peut les voir dans les grandes manifestations patriotiques et sociales qui se multiplient en face des audaces révolutionnaires, dans ce même Hainaut qui semble quelquefois être la terre promise des agitateurs.

Pour tendre à l'amélioration de leur sort, ces foules-là ne sentent pas le besoin de haïr les riches et les grands; au contraire, elles leur tendent la main et marchent ensemble, comme en témoigne la splendide manifestation ouvrière qui s'est déroulée dans les rues d'Enghien le 2 août.

(1) Le *Journal de Gand.*

C'est déjà la troisième en peu de temps; elles ont affirmé toutes que la lutte contre le désordre, trop délaissée par certaines classes privilégiées qui s'endorment dans les délices de Capoue, est menée avec vigueur par des armées nombreuses et vaillantes, dont la jeunesse n'exclut pas la valeur.

Un arrêté royal (6 août) a pourvu au défaut de mesures concernant l'exhibition du drapeau rouge dans les cortèges universitaires (1). A moins d'autorisation expresse du ministre, il n'y sera plus admis désormais d'autre drapeau que le drapeau national. C'est bien fait. Tous ces enfantillages particularistes qui divisaient les étudiants en autant de groupes que de coteries, et qui aboutissaient à l'affirmation de toutes sortes d'extravagances, seront désormais réfrénés. Les études ne seront plus sacrifiées à ces querelles stupides de verts et de bleus dont on a trop longtemps bercé les jeunes cervelles de vingt ans.

Le *Figaro* de Paris prétend que les lenteurs dont la gauche accuse M. de Smet de Naeyer, dans la rédaction de son rapport à la section centrale sur la revision constitutionnelle, vont amener l'explosion des colères populaires.

Farceur, va! Ces plates rodomontades d'un folliculaire qui se ressent de la canicule font

1) Voir plus haut page 51.

tout juste l'effet d'une goutte d'eau tombant au milieu d'un étang. On est bien tranquille dans le peuple ; l'expérience des dernières grèves, avec l'appauvrissement qui en est résulté (1), et qui pèse si lourdement sur les ouvriers, dissuadera ces derniers de suivre de longtemps encore les conseils du bouffon Perkéo.

On ne se remuera plus de sitôt.

S. M. la Reine a eu le 4 de ce mois une crise violente, survenue dans la nuit, et qui a fait courir le bruit d'une catastrophe. Heureusement, malgré ses propres craintes et son exigence de recevoir les derniers sacrements, tout danger a disparu au bout de quelques heures. Mais le Roi était revenu d'Ostende par un train de nuit et bien des gens s'étaient alarmés ; un orateur trop pressé avait même improvisé un éloge funèbre....

La digne souveraine avait cru un instant, comme elle disait, aller retrouver son fils, le petit comte de Hainaut et son neveu, le prince Baudouin !

(1) Pour les ouvriers seuls il y a eu plus de 40 millions de perdus à cause de la dernière grève. (*Le mouvement socialiste*, par PROSP. SAEY ; p. 27.)

XIX

20 août

La Chambre s'est séparée le 14 août. Ce jour, le rapporteur de la section centrale chargée d'examiner la proposition de revision, a donné lecture de son travail; toutefois la publication n'en aura pas lieu avant qu'il n'ait reçu la note de la minorité.

Évidemment la discussion de la proposition-Janson et du rapport de M. de Smet de Naeyer n'auront pas lieu avant la rentrée, ni même probablement avant le nouvel an. L'on ira ainsi certainement jusqu'en juin avant que la dissolution des Chambres, nécessitée par le vote de la revision, s'en suive.

Entretemps chacun va se reposer et oublier la politique. Un peu de répit ne fait pas de mal.

Le Saint Père voulant reconnaître les éminents services rendus à la cause catholique par M. Guillaume Verspeyen, rédacteur en chef du *Bien Public*, l'a créé Comte romain (11 août). Il n'y a qu'une voix pour louer cette mesure, qui honore le grand écrivain et qui est la récompense de son dévouement au Saint-Siège : peu d'hommes méritent cette distinction autant que lui.

XX

6 octobre

Nous voici revenus de la ville Éternelle.

Les pèlerins belges, partis le 16 septembre, étaient au nombre de 150 environ, presque tous jeunes gens, qui allaient vénérer le tombeau de S. Louis de Gonzague, au 300e anniversaire de sa mort.

La caravane était divisée en deux. L'une partie, qui est allée la première, a poussé jusqu'à Naples, cette ville de plaisir. Mais ceux-là se sont écartés du but : ils sont allés à un bal; cela ne va guère avec le bâton et la gourde. Aussi ceux qui sont restés à Rome ressentent-ils pour les autres une sympathie voisine de la froideur.

Ils ont passé par Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Assise, visitant tous les sanctuaires, dont les trésors leur étaient rendus accessibles par une faveur spéciale du Souverain Pontife, s'arrêtant aux tombeaux des S. Charles Borromée, S. Ambroise, S. Marc, S. Antoine, S. Dominique, Se Catherine Vigri, S. François, Se Claire.... Que de pieuses évocations!

Et Rome au bout! La capitale du monde, si pleine de souvenirs, de richesses et de beauté. Ah! si malgré le veuvage que lui inflige la captivité des Papes, et la déchéance profonde où la conquête piémontaise a plongé ses splendeurs, elle a encore le don de nous émouvoir et de

nous émerveiller, quelle fascination elle devait exercer quand le soleil de l'indépendance pontificale illuminait ses coupoles et dorait ses horizons!

C'est là que vivent toujours, en dépit des tristesses de l'invasion et de la profanation de ses monuments, de ses palais et de ses œuvres d'art, les immortelles créations du génie, embellies et vivifiées par le souffle de la Foi.

Mais que de dégâts Héliodore a faits au Temple, et comme le cœur se serre en voyant tomber une à une les pierres de la magnifique cité construite à travers les siècles par la main des Vicaires de Jésus-Christ! Une barbare modernité envahit ces vieux murs si touchants et si pleins du passé : on nivelle tout, on balaie tout, on construit de nouveaux quartiers, larges, propres, uniformes... et froids.

> « Mais on meurt dans cet air ...
> ... Et les oiseaux du ciel en sont épouvantés! »

Ah! laissez-leur donc un peu de poésie, aux peuples que vous gouvernez, « démolisseurs stupides! ».... Votre œuvre porte le signe de la mort. Si Rome vit encore et garde quelque animation, elle le doit à ces prêtres et à ces autels que vous voulez proscrire.

Ici la vie, et là, chez vous, la mort.

Voyez donc ce Vieillard presque diaphane, tout faiblesse aux yeux du monde : il attire à Lui les foules venues de tous les points de l'univers. Pour le voir et pour se jeter à ses

pieds, on a franchi les espaces, on a passé les montagnes, on a traversé les océans. Et ce ne sont pas quelques individus, matériellement présents, ce sont des nations entières qu'ils représentent!

Il les bénit tous, bien affectueusement, eux et ceux qu'ils ont laissés là-bas; Il leur dit d'aimer les pauvres, les opprimés : *Christo in pauperibus!* Il est le maître du monde entier, par Celui dont il est le Vicaire.

Demain, les pèlerins rentrés dans leur foyers y rapporteront ces semences de vie, de charité, de justice et de rénovation sociale qu'ils sont allés recueillir sur le tombeau des apôtres. Dans la vénération de l'angélique Louis de Gonzague ils auront puisé ce détachement du monde, cette horreur du mal, cet amour des malheureux que le Christ a donné comme loi suprême à ses disciples. Ils propageront dans leur pays les doctrines de la dernière Encyclique, faite pour les peuples de nos temps. Et certes la Belgique, si petite par ses frontières, sera grande par ses œuvres! (1)

Le suicide du général Boulanger jette une dernière et désolante lueur sur cet aventurier qui a failli surprendre la fortune de France!

---

(1) La caravane belge avait quitté Rome une heure avant que les troubles du 2 octobre n'eussent éclaté; ces troubles visaient seulement les pèlerins français et avaient un caractère nettement gallophobe. Les Italiens criaient : « vive Sedan! c...... de Français! »

Triste fin d'un homme que la nature avait doué de facultés brillantes; qui eût pu être un génie, un grand homme, puissant pour le bien, et que ses passions, que le mépris des lois divines et humaines ont jeté dans l'oubli avant de le précipiter dans le déshonneur et dans le crime.

Il s'est tué sur la tombe de cette femme qu'il avait détournée du devoir, manquant lui-même aux serments les plus sacrés (1).

Cest bien l'homme de son temps, tout au plaisir, à la gloire, à la convoitise.

Et c'est à ces gens-là que les foules se laissent prendre, et bien souvent par eux qu'elles se laissent gouverner et conduire!.....

Grand XIX[e] siècle!

Le congrès de Malines ouvert le 8 septembre et clôturé le 12 a inauguré une ère nouvelle pour la politique belge.

Déjà sous l'impulsion des événements, le bourgeoisisme, (s'il est permis d'employer ce terme), et l'industrialisme, les excès du système manchestérien et de l'individualisme révolutionnaire avaient subi de rudes atteintes. Mais ils se défendent avec l'énergie sauvage d'un fauve traqué dans son dernier repaire.

Aux anciennes querelles politico-religieuses se substituent peu à peu les revendications socia-

---

(1) Voir à la page 53.

les. Car les socialistes n'ont plus, depuis les congrès de Liége, organisés à l'instar des assemblées des catholiques allemands dirigées par l'inoubliable Windhorst, le monopole des études économiques. Aujourd'hui, même, la tendance se généralise à s'occuper du sort des classes laborieuses : la dernière Encyclique et le congrès de Malines donnent à cette tendance force de loi.

Au grand ébahissement des spéculatifs arriérés, imbus des idées économiques de 1789, de nouveaux et graves problèmes surgissent et se résolvent par l'affirmative : la coopération, la réglementation des prix et du travail, les assurances populaires.

Césarisme! crient les pharisiens de la liberté économique, ces philosophes libre-échangistes qui n'estiment la protection qu'autant qu'elle couvre leurs abus et leurs privilèges, qui s'associent pour imposer leurs volontés à d'autres, — et qui dénient à ces derniers la résistance même raisonnée et légale.

Que de retours vont s'opérer dans les programmes, les polémiques et les œuvres! Et malgré le changement radical que ces retours accusent, tout cela se fera avec ensemble, sans danger, sans secousse, parce que les catholiques belges sont unis, dociles à la voix de leurs pasteurs et à l'enseignement infaillible de Pierre, qui leur montre où est le devoir!

XXI

28 octobre

Nos fastes judiciaires s'inaugurent cette année sous d'assez bons auspices. La Cour d'assises du Brabant vient de donner une leçon bien méritée aux marchands d'infection littéraire qui se font les propagateurs et les initiateurs du vice par la presse.

Le jury brabançon revient ainsi à une appréciation plus saine des besoins de la morale publique, et rompt avec l'indulgence déplorable qu'il a trop longtemps témoignée à ce genre de malfaiteurs. Il est juste d'ajouter à l'honneur du parquet que le résultat obtenu est dû principalement à la fermeté dont le ministère public a usé : « Que désormais le jury acquitte ou condamne, a dit M. l'avocat-général Janssens, nous ne cesserons de déférer à la Cour d'assises les délits de l'espèce. Nous ne voulons plus assumer la responsabilité d'une inaction que tous les pères de famille réprouvent. »

Quelque modération qu'on ait mise dans l'application des peines, ce premier exemple sera un soulagement pour les gens honnêtes et la confirmation des mesures prises contre la presse licencieuse par l'honorable ministre des chemins de fer.

Ainsi tombera la polémique, déjà fort malade, que soutenaient encore quelques journaux amis de

la saleté soi-disant littéraire. Leur grand argument consistait en effet à se prévaloir de l'indulgence des parquets et des tribunaux : ce scandale est fini, parce que les jurys, acculés impitoyablement à des poursuites répétées, finiraient par comprendre le mépris qui leur reviendrait d'une complaisance sans vergogne.

On n'a pas oublié sans doute les scènes tapageuses qui ont signalé l'an dernier la rentrée solennelle des cours à l'université libre de Bruxelles (1).

---

(1) **Un scandale à la séance académique de Bruxelles.**

La séance académique annuelle de l'université de Bruxelles a eu lieu lundi à 1 heure, dans la salle gothique de l'hôtel de ville.

Avant l'heure, les étudiants commencent à garnir les bancs de reps amarante. Ils accueillent par un *ah!* satisfait l'apparition de la lumière électrique qui fait scintiller les tapisseries de Braquenier.

M. le bourgmestre Buls, président du conseil d'administration, prend place au bureau avec M. Van der Rest, prorecteur, M. Martin Philippson, recteur, M. Doucet, administrateur.

M. Doucet donne lecture du rapport annuel sur la situation de l'Université pendant son 56e exercice. Au moment où il mentionne l'élection de M. Martin Philippson en qualité de recteur, des applaudissements éclatent, panachés de quelques timides sifflets, — en manière de protestation contre le refus de la thèse psycho-physiologique de M. Dwelshauvers. En revanche une ovation bruyante est faite à M. le prorecteur Van der Rest... qui fut l'objet de manifestations désobligeantes lors de sa première élection au rectorat. Cela promet pour M. Philippson, dans deux ans.

Le groupe des étudiants debout au fond de la salle trouve le rapport un peu long. Son attitude rappelle celle des parterres de province dans les localités reculées, — y en a-t-il encore? —

Le conflit dont elles étaient la suite est loin d'avoir pris fin. Maîtres et écoliers continuent de

---

où le parterre n'est pas encore assis. La sonnette présidentielle l'égaye sans le calmer. Il est certain que l'honorable administrateur n'oublie rien. On l'applaudit pour tuer le temps. Et quand il se rassied, c'est une ovation...

... Qui continue, mais sur un autre mode, quand la parole est donnée au recteur entrant, M. Martin Philippson.

On entend les cris : Démission! Démission! sur l'air des lampions.

M. Buls rappelle les étudiants au respect du corps professoral.

Cris variés : Vive le corps professoral! A Berlin! A bas Philippson!

M. le président. — Si vous avez des sujets de plainte, adressez-vous au conseil d'administration.

Une voix. — Il s'fiche de nous!

M. le président. — Les sifflets et les huées ne sont pas dignes de vous. (Si! si! Cris divers.)

M. le recteur proteste contre l'attitude des perturbateurs. Il ne se laissera pas imposer le silence! (Applaudissements et murmures.)

M. le président. — La parole est à M. le recteur. (Démission! Vive Dwelshauvers! Vive Pergameni! Donnez la parole à Dwelshauvers!)

M. Rosseel, commissaire de la division centrale de police, intervient pour rétablir l'ordre dans le fond de la salle et menace de faire expulser les étudiants qui poussent des cris.

Une voix. — Nous avons tous crié.

Une autre. — Donnez la parole à Dwelshauvers.

Une autre. — Vive Vanderkindere!

M. le président. — Je constate qu'il y a au fond de la salle quelques perturbateurs qui se conduisent d'une façon indigne. (Non! Non!) Je ne souffrirai pas qu'ils empêchent l'orateur de s'adresser à l'auditoire

M. le recteur essaye vainement de se faire entendre.

M. le président. — Je donne un dernier avertissement. (Qu'il s'en aille!) Je vais faire expulser les siffleurs.

Plusieurs agents de police précédés d'un commissaire à écharpe pénètrent dans la salle par l'estrade et se dirigent vers le fond où ils sont accueillis par des huées. Une véritable bagarre se produit. La police est refoulée jusqu'au bureau. Les étudiants

plus belle à s'entre-déchirer. Tout cela encore au sujet de l'élucubration positiviste que quelques vieilles barbes avaient jugée trop hardie et qu'un nourrisson de l'université susdite entendait obstinément présenter en guise de thèse.

Cela remonte à plus d'une année : quelques professeurs, effrayés par les audaces matérialistes du lauréat furent accusés par la turbulente gent estudiantine... d'un spiritualisme désormais passé de mode. Le conseil académique soutint les premiers; les seconds se remuèrent comme de beaux diables : depuis lors on n'étudie plus en ce temple de la science libérale..., *on y fait du potin.*

Si bien qu'au début de cette année, craignant la continuation des troubles, l'autorité académique a supprimé la traditionnelle séance de rentrée. La réouverture des cours a eu lieu, comme dit une feuille libérale (1), « sans cérémonie, sans discours, à peu près comme une épicerie ou un cabaret fermé pour cause de réparations ».

Dépités de ce côté, les étudiants eurent l'im-

---

entourent la table où siègent le président et le recteur, ils protestent contre l'intervention de la police. Mais la police refoule à son tour les perturbateurs. Le cri : Démission! est de nouveau rythmé sur l'air des lampions.

M. le président lève la séance, sans que le recteur ait prononcé son discours.

La salle se vide peu à peu.

C'est la première fois que pareil scandale se produit depuis la fondation de l'université.

(*Indépendance belge*, 14 octobre 1890.)

(1) *La Gazette.*

pertinence de demander au conseil académique l'usage de la salle des séances pour y tenir un meeting. On devine ce qui s'y serait dit. Le conseil n'eut garde d'y accéder.

Et tandis que la quinteuse compagnie des professeurs essaie de sauver par la fuite les derniers restes d'un prestige moribond, voici que le docteur van den Corput lui jette sa démission pour protester contre l'admission dans le corps professoral d'un jouvenceau recommandé surtout par son radicalisme écarlate et par sa proche parenté avec un des plus huppés burgraves de l'université.

Ces convulsions de la science athée méritent d'être notées.

Si les violences constituaient le remède aux maux dont souffre le libéralisme, il y a longtemps qu'il en serait guéri, ainsi que sa chère université.

Mais ce remède est pire que le mal. Rejeté dans l'opposition depuis 1884, le parti libéral a eu recours à tous les moyens pour ressaisir le pouvoir ou pour égarer l'opinion; presque toujours c'est par des menées factieuses qu'il a agi et toujours ces menées ont échoué. Sa campagne contre la loi scolaire, celle en faveur du militarisme et du libre-échange, l'incident-Pourbaix et les petites perfidies que Nieter, de Mondion et d'autres y ont greffées, tout a lamentablement raté.

Aujourd'hui c'est une autre manœuvre. Rebuté

sur tous les points où les chefs du vieux libéralisme ont tenté l'offensive, et entraîné par la logique de ses principes, il se retourne vers le socialisme et se jette entre les bras des radicaux.

La revision de la Constitution qu'on croyait naguère encore fort éloignée est devenue la question du jour. Tous les partis se sont ralliés au principe, surtout depuis que le gouvernement, abandonnant brusquement la résistance qu'il avait opposée jusqu'alors au mouvement, a déclaré qu'il faut étendre le droit de suffrage.

Les radicaux ont triomphé; les doctrinaires ont cru embarrasser le parti catholique. Les agitateurs du parti dit ouvrier ont suscité des grèves — et aggravé la crise économique — pour se glorifier ensuite d'avoir fait avancer le mouvement réformiste par leurs bruyantes revendications. Mais la réflexion est venue depuis, et beaucoup de ceux qui se sont le plus empressés au début de réclamer la revision, ont compris qu'ils ont fait fausse route. Le corps électoral n'est guère disposé à faire ce qu'un homme d'État anglais a appelé le saut dans les ténèbres. D'autre part, les libéraux de gouvernement savent qu'ils ont tout à perdre à une extension du droit de suffrage.

Il est à prévoir qu'ils mettront tout en œuvre pour arrêter la revision, malgré le bon vouloir du ministère et de sa majorité.

Les radicaux et les socialistes, par contre, tiennent mordicus à leur revision et exigent le suffrage universel. Le petit jeu des agitations

révolutionnaires recommence : le *Peuple*, organe du citoyen Volders, a publié dernièrement un cynique appel à l'émeute. L'association libérale de Bruxelles, fidèle à ses traditions, a décidé de faire cause commune avec les agitateurs. Les doctrinaires rient sous cape, espérant pêcher en eau trouble. Tout cela n'est évidemment qu'une comédie combinée dans les loges.

Le public a déjà trop souvent sifflé ces mauvaises farces : elles n'ont plus de succès. Quelques bonnes mesures de police les arrêteront au début.

D'ailleurs, Éole libéral n'a plus le souffle pour gonfler les nuages qu'il voudrait faire monter à l'horizon : voilà huit ans qu'il s'époumonne.

On peut donc prédire à la manifestation projetée pour le 10 novembre, jour de la rentrée des Chambres, un superbe fiasco. Au dernier moment, les organisateurs du tapage paraissent même renoncer à leurs projets, tant ils sont certains à l'avance de leur échec.

Un nouvel incident vient de signaler le mouvement socialiste. Un nommé Rutzerveld, sujet allemand, a tiré plusieurs coups de revolver sur M. de Wandre, fils du sénateur doctrinaire de Charleroi, et directeur des usines de Sclessin (Liége). L'attentat, consommé en plein jour, a causé une émotion d'autant plus profonde que le misérable qui en est l'auteur est glorifié par les feuilles rouges comme un martyr!

N'empêche que le libéralisme continue à frayer avec les socialistes, qui finiront par le dévorer. *Aures habent et non audient.*

Les journaux libéraux mènent un joli tapage autour de l'*interview* publiée ces derniers jours par le *Gaulois* et dans laquelle le Roi des Belges se serait plaint d'être mis au secret par ses ministres de peur de voir revenir à flot la question militaire.

Les feuilles catholiques démentent l'interview; le *Gaulois* la maintient, d'accord avec d'autres journaux. Qui dit vrai? Ulysse lui-même en jetterait sa langue aux chiens, et

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Pour moi, mon patriotisme s'émeut à la pensée que le Roi aurait pu prendre un étranger comme confident de ces délicates doléances et qu'il lui aurait pu manifester des préférences pour un système de caporalisme contraire à l'intérêt et au vœu du pays. Il serait plus sage de suivre d'un œil vigilant les complots tramés par l'ennemi du dedans contre le trône et l'autel, que d'imposer à la Belgique des armements qui épuisent son budget et dont elle n'a aucun besoin.

XXII

12 novembre

Ce qui défraie aujourd'hui la polémique de nos journaux, c'est le rapport fait par M. de Smet de Naeyer au nom de la section centrale, sur la revision de la Constitution.

Le sujet a trop d'importance pour n'en point donner un aperçu sommaire.

On ne saurait dénier à ce rapport le mérite de la clarté et de la précision. Il commence par écarter le système des capacités comme arbitraire et insuffisant, et le suffrage universel comme étant au moins prématuré.

Le corps électoral actuel, qui compte tout au plus 140,000 membres, est assurément trop restreint, eu égard surtout au courant démocratique qui gagne tous les jours. Mais on ne saurait demander aux électeurs censitaires d'abdiquer entre les mains d'une masse énorme, dont les aspirations leur sont inconnues ou antipathiques. De plus il serait impolitique de passer brusquement de cette espèce d'oligarchie électorale au système du suffrage populaire illimité. Mieux vaux préparer l'avènement de ce régime par un système intermédiaire.

On a donc cherché un mode de suffrage qui, tout en donnant satisfaction aux désirs du plus grand nombre, garantisse au moins nos institutions contre les soubresauts des agitations révolutionnaires.

La section centrale propose de conférer l'électorat à tout citoyen âgé de 25 ans, occupant un immeuble d'une valeur cadastrale déterminée et ayant une résidence suffisamment fixe : on croit que quiconque réunit ces conditions sera intéressé à la bonne gestion des affaires publiques et au maintien de l'ordre : ce serait le suffrage universel des pères de famille.

On obtiendrait ainsi de 700,000 à 1,000,000 d'électeurs.

Quelques uns ont exprimé la crainte que les difficultés d'application de ce projet ne soient trop grandes; mais, ainsi que le rapport l'observe judicieusement, les systèmes simples éblouissent à première vue, et l'on ne peut obtenir de pondération politique si l'on ne consent à quelque complication.

La note de la minorité, à laquelle on fait plus d'honneur qu'elle n'en vaut, est un auto-panégyrique de M. Frère-Orban.

On ne saurait en méconnaître le mérite littéraire; mais à part cela il faut convenir que la valeur en est mince. Outre une réponse fort vive à l'attaque dirigée par M. de Smet de Naeyer contre l'abolition des anciennes corporations depuis 1789, — source, dit le rapporteur, du malaise économique et des revendications de la démagogie, — M. Frère se borne à faire l'apologie de la loi électorale de 1883 dont il fut l'auteur, et à repousser tout autre sytème.

Autant dire que M. Frère ne veut pas la

revision. Ainsi le comprennent du reste les feuilles progressistes qui lui reprochent d'être plus réactionnaire que M. de Smet de Naeyer et d'endosser à la minorité une opinion qu'elle répudie.

Et de fait, on est fort divisé à gauche.

L'embarras sera grand dans le parti libéral contre lequel toute extension du droit de suffrage paraît devoir tourner. D'autre part, comme le mouvement revisionniste émane des libéraux, quelle sera leur position devant l'opinion publique, s'ils repoussent les avances du gouvernement? M'est avis que ce dernier doit jouer franc jeu et pousser vivement. Dès que l'opposition verra que le ministère est décidé à faire la revision, il ne lui restera d'autre ressource que d'adopter ses projets. Au moins une partie de la gauche le suivra.

Il est à prévoir toutefois que la discussion n'arrivera pas avant le vote des budgets, c'est-à-dire avant le printemps, et que les élections constituantes n'auront lieu que le 14 juin.

En attendant que l'évolution désormais inévitable de notre régime électoral s'accomplisse, nous assistons à une efflorescence d'œuvres et de propagande catholiques qui rendra moins redoutable l'avènement de la démocratie.

Commencé au lendemain des grèves de 1886, le mouvement catholique ouvrier ne fait que croître et prospérer. Nos centres les plus populeux sont dotés d'associations où se groupent

les forces vives de la partie restée saine dans la classe laborieuse, et, Dieu merci, cette part est considérable.

En pays wallon comme en pays flamand, l'organisation se multiplie et se complète. Il ne se passe point de semaine qui ne soit marquée par l'inauguration d'un cercle ouvrier, d'une mutualité, d'une caisse de retraite, d'un drapeau; d'autre part les conférences données par nos amis se succèdent sans intervalle et sont couronnées de succès.

Les organes de la presse libérale se sont déjà alarmés de la chose et se répandent en amères lamentations sur l'inaction de ses tenants et sur l'indifférence des jeunes.

Ce qui tue, en effet, le libéralisme, c'est le scepticisme insurmontable qui s'empare de plus en plus des générations nouvelles. L'esprit de jouissance, l'habitude du bien-être, et, en grande partie aussi le spectacle démoralisant donné par les aînés, étouffe en elles tout esprit de prosélytisme. Nos jeunes gens ont vu à l'œuvre ces intrigants préoccupés uniquement de réussir et prêts à renier leurs opinions pour un morceau de pain; ils ont vu la belle ardeur de jadis se refroidir à mesure que l'aisance arrivait; ils ont vu, fortune faite, l'ambitieux d'hier n'avoir plus que dédain et oubli pour ceux qui combattaient à ses côtés la veille, et que leur zèle a peut-être mis à mal, à son plus grand avantage... Les jeunes se sont dégoûtés de tels comé-

diens : plus aucun enthousiasme ne les échauffe. Ils se renferment dans leurs affaires, s'ils ne s'oublient dans le plaisir, mais la politique est morte pour eux.

Voici dix ans qu'on a pu observer ce phénomène. Quel chemin parcouru, et quelle froideur a pris la place des agitations fiévreuses de jadis!

Sans doute, l'éloignement du pouvoir et la désespérance d'y revenir y sont pour quelque chose... Mais ce n'est pas avec une armée hésitante et abattue qu'on remporte des victoires.

Au risque de devenir monotone, signalons encore quelques incidents de la campagne antipornographique qui s'étend de plus en plus. Hier c'était une malpropre follicule de chantage qui se faisait saigner, par dame Thémis, de 2500 francs de dommages-intérêts, pour avoir essayé de salir un vénérable prêtre, le curé de Ste Foy à Liége (1). La condamnation est la plus rigoureuse que l'on connaisse jusqu'à ce jour en matière de presse : tout cœur honnête y applaudit.

D'autre part on annonce que les parquets vont poursuivre également les livres, après les journaux; toutefois il convient attendre encore des actes avant de féliciter « les gens du roi » : ceux de province feraient bien de ne pas rester

(1) Le R. M. Cartuyvels.

en arrière sur les procureurs des grandes villes : le mal y appelle aussi d'énergiques remèdes.

Ce qui est bien positif toutefois, c'est que le procureur du Roi de Bruxelles fait traquer l'infâme corporation des souteneurs : l'exemple de Paris, de Vienne, de Berlin devient contagieux. Il faut en louer la Providence, et souhaiter qu'on y persévère. C'était trop de patience... *Quousque tandem ?*

La session législative s'est ouverte hier sans incident; pas de manifestations comme je l'avais prévu. Les débats seront fort calmes, et les budgets seront assez vite votés : la question constitutionnelle prime les autres, au point de leur enlever tout intérêt.

On dément de bonne part la nouvelle d'un emprunt que M. le Ministre des finances serait d'avis de contracter. Tant mieux! Nos amis ne sont pas habitués à endetter le pays; et les excédents annuels suffisent, avec les ressources extraordinaires, à faire face aux dépenses provoquées par la construction des forts de la Meuse.

Ce n'est pas du reste le moment d'emprunter. Il faudrait plutôt songer à profiter du bon état de nos finances pour amortir sérieusement la dette publique. C'est une sagesse, hélas! qui se pratique de moins en moins.

XXIII

26 novembre

Quel coquin de sort condamne donc certains goujats libérâtres à ne pouvoir commettre une inconvenance, sans qu'aussitôt le télégraphe n'en porte l'écho aux quatre coins de la publicité? C'est ce qui vient d'arriver à quelques éphèbes malappris allant siffler M. de Burlet, ministre de l'intérieur, le 7 novembre, au cours de sa visite à l'université de Gand.

En venant inspecter les locaux et les installations de cet établissement, l'honorable représentant du Roi témoignait à l'enseignement officiel une sollicitude dont les étudiants devaient lui savoir gré. Mais peu leur chaut ! Ah! s'il s'était agi d'un ministre libéral, tout autre eût été leur accueil.

Une dépêche du *Matin* a été reproduite et commentée par d'autres journaux. Mais ce que la dépêche ne dit pas, c'est que l'on a répondu comme il faut à cette sotte incartade. Les étudiants catholiques, qui sont nombreux à Gand et bien organisés, étaient là pour acclamer le ministre; et de l'aveu même d'un journal libéral les démonstrations de sympathie ont aisément effacé le médiocre effet des criailleries contraires.

Cela montre comme il faut se défier des communications envoyées au loin par les agences télégraphiques à la solde de la libre-pensée juive et cosmopolite. Il y a beau temps que nos adver-

saires, jadis maîtres absolus de la rue, en ont perdu le monopole...

De la racaille universitaire à la truanderie littéraire, la transition est aisée. Le parquet de Bruxelles a saisi chez divers libraires des livres incriminés d'outrages aux bonnes mœurs.

L'auteur de l'une de ces infectes élucubrations est instituteur communal dans un des grands faubourgs de Bruxelles (1). Voilà donc en quelles mains se trouvent les enfants qu'on veut élever dans l'oubli des vieilles croyances de nos pères !

Cela ne doit pas étonner; cela doit être : *Deus dimisit in reprobum sensum...*

On serait presque honteux d'en revenir toujours à ce même et répugnant sujet. Mais vous savez comme il est actuel !

Il paraît décidément que le crédit de 14 millions pour l'achèvement des forts de la Meuse sera le dernier. Ce n'est pas sans peine qu'on en est venu là.

Les contribuables ont trouvé excessif l'écart entre le devis primitif des travaux et le total des crédits votés jusqu'à ce jour. Le génie militaire avait promis que le tout serait couvert par une dépense de 24 millions, et nous en sommes

(1) A Laeken : ce joli monsieur, du reste, a été privé de son emploi par l'administration locale compétente.

à 71 millions! La Chambre, appelée à voter un nouveau crédit et inquiète des légitimes récriminations de nos concitoyens, a demandé au ministère l'explication de ces mécomptes. Il en est résulté que la faute remonte au lieutenant-général Brialmont et au génie, qui ont su par d'habiles artifices de calcul dissimuler l'énormité des chiffres, essayant d'arracher ainsi un à un des millions que le parlement ne veut point accorder : c'est le vieux jeu, qui a tant de fois mécontenté le contribuable belge.

Pour se tirer d'embarras, le général Brialmont a rejeté la faute sur le ministre de la guerre, que lui-même avait induit en erreur, et, mis en demeure par la section centrale d'y venir justifier son accusation, notre Totleben, comme disent ses amis, s'est dérobé prudemment. L'irritation a été grande : on s'indigne de ce que certaines hautes personnalités militaires, qui se targuent de neutralité politique, aient au suprême degré le talent de susciter au gouvernement de nos amis des embarras inconnus de nos adversaires. Quoique le secret ait été gardé sur les négociations de la section centrale, on sait qu'il y a eu de vives explications, et même le mot de révocation s'est trouvé sur quelques lèvres. C'est que le génie de M. Brialmont se permet trop de fantaisies...

Il y a peu de nouvelles en ce moment quant à la revision de la Constitution. La Chambre a décidé de la mettre à l'ordre du jour

après les vacances du nouvel an. C'est toujours la formule de M. de Smet de Naeyer qui paraît prévaloir : quelques organes catholiques, le *Courrier* et l'*Escaut*, appréhendent qu'elle n'assure à l'élément urbain et libéral de certains arrondissements une forte prépondérance. N'est-ce pas prendre la question par son petit côté ? Je suis persuadé que toute réforme juste et sagement démocratique nous doit être plus favorable que le régime actuel. Puis, ce n'est plus le moment de s'arrêter : le Rubicon revisionniste est franchi, il n'appartient à personne d'arrêter le cours des événements. Le parti libéral se ralliera, bon gré mal gré, au suffrage universel, n'en déplaise aux objurgations désespérées de M. Frère-Orban. Et pourtant le vieux parlementaire a raison : le parti qui se présentera aux électeurs sous le drapeau du suffrage universel sera outrageusement battu. Mais que faire ? Le répudier ? Ce serait encore la défaite, parce que tout l'élément actif, si peu qu'il en reste, déserterait en face de l'ennemi. La poule a couvé des œufs de canards, et le libéralisme n'est rien sans le socialisme révolutionnaire.

Une longue discussion a eu lieu à la Chambre au sujet du traitement d'attente des instituteurs mis en disponibilité à la suite de la loi scolaire votée en 1884, lors de l'avènement des catholiques au pouvoir. La bureaucratie libérale avait trouvé le moyen de perpétuer ces rentes, essentiellement temporaires ; si bien que nombre d'instituteurs et d'institutrices refusaient tout emploi

nouveau, afin de pouvoir se délecter indéfiniment dans leur doux *far niente*, tout en se prétendant victimes des brutales destitutions du gouvernement catholique. L'abus était criant; on voyait pas mal de ces gens, enrichis par un héritage ou en possession d'un emploi rémunérateur dans le commerce ou dans l'industrie, consacrer le supplément de ressources trouvé au détriment du trésor à faire la guerre aux écoles catholiques. Nos amis avaient vainement protesté depuis plusieurs années. On vient enfin de leur donner satisfaction. L'économie d'un million qui en résultera pour nos finances sera bien accueillie.

Les arrêtés royaux parus il y a quelques jours (15 novembre) ont annoncé la création de trois nouveaux ministres d'État : ce sont le comte de Jonghe d'Ardoye, ambassadeur à Vienne; J. Guillery, ancien président de la Chambre et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Bruxelles, libéral ayant à ses heures quelque indépendance d'allures (1), jurisconsulte distingué; enfin M. Woeste, un de nos plus éminents députés catholiques.

Le ministère d'État a des attributions assez peu définies : c'est une distinction rare, réservée aux sommités de la politique et de la diplomatie. Dans les circonstances graves, comme

(1) Il s'est notamment prononcé pour les exemptions ecclésiastiques en matière militaire, lors du débat sur le service personnel en 1887.

lors de la guerre de 1870, et dans les crises récentes provoquées par l'agitation ouvrière, le Roi consulte ou réunit les ministres d'État.

La place de M. Ch. Woeste y était tout indiquée; la perspicacité de son esprit, la grande influence qu'il exerce sur le parti catholique, l'intelligence hors ligne qu'il a en toutes matières et par-dessus tout, son dévouement à la patrie et à l'Église le désignaient pour cet honneur. Il est bon aux heures difficiles de pouvoir s'appuyer sur de tels talents et de tels caractères : le Roi s'en est souvenu en signant cette nomination.

Ce qui ajoute encore à la signification du fait, c'est sa coïncidence avec la publication de la brochure sur *La neutralité belge*, dans laquelle M. Woeste réfute certaines théories attentatoires à notre indépendance internationale.

Les feuilles de l'opposition, tout en rendant hommage à la valeur du nouveau ministre d'État, prétendent trouver dans sa nomination l'indice d'un rapprochement opéré entre lui et le chef de notre cabinet, M. Beernaert. Sottes inventions! Pour parler de rapprochement, il faut présupposer une séparation. Or cela n'a jamais existé : MM. Beernaert et Woeste ont pu différer d'avis dans d'importantes questions, mais jamais ils ne se sont combattus (1).

(1) Ce jugement doit être rectifié aujourd'hui, après les agressions multipliées dont M. Beernaert a été l'objet.

Regrettons seulement que des raisons de convenance empêchent M. Beernaert d'être investi du même titre de ministre d'État, car c'est lui qui propose les nominations Voilà tantôt huit ans qu'il préside aux destinées de la Belgique, et treize ans qu'il est ministre.

Des affiches placardées un peu partout par les soins du *Nationaal Vlaamsch Verbond* dénoncent les grammaires de Noël et Chapsal, à cause de quelques extraits d'auteurs français « entâchés » de patriotisme. C'est le fait d'hommes violents en quête de renommée et qui vivent de haine : ils demandent la proscription de ces grammaires et mêlent à la vérité de graves intempérances de langage. A force d'appeler les autres « le parti de la France » ils se font soupçonner eux-mêmes d'être soudoyés par l'Allemagne. Que doivent dire de cela les Wallons et les étrangers?

Toutes ces querelles d'ordre politique feraient presque oublier un sujet de la plus haute gravité : je veux dire le renouvellement de nos traités de commerce, qui expirent en 1892. Comment s'y prendra-t-on?

L'orientation douanière et fiscale des États-Unis d'Amérique reste indécise et nous ménage peut-être de cruelles épreuves. Sur le continent européen tous les tarifs se relèvent. Entre-temps on négocie à Berlin, paraît-il: mais on manque de décision et d'unité dans les vues. Les mem-

bres de notre cabinet sont divisés en libre-échangistes et protectionnistes à des degrés divers. On se rend compte du discrédit et de l'impraticabilité des doctrines manchestériennes, et d'autre part l'on a peur d'une guerre de tarifs.

Au fait, les lois fiscales ne peuvent changer grand' chose à la crise économique. Leur but devrait être tout au plus de rémunérer les services indispensables et de procurer à l'État les ressources voulues. Cependant peut-on désarmer en face d'une législation protectionniste qui se hérisse dans tous les États de droits considérables?

Il faudrait s'arrêter à une formule modérée, établissant des droits compensateurs. C'est dans cet ordre d'idées qu'un député de Nivelles, M. Dumont, qui fait autorité dans le monde agronomique, propose de frapper les produits agricoles d'une taxe à l'entrée : farines, et malts 5 fr. les 100 kilos; orge, escourgeon et avoine, 3 fr.; chicorée, 4 fr.; beurre 8 fr.; cire jaune, 6 fr.

Mais tout cela fera l'effet d'un cautère sur une jambe de bois. Sans doute, la crise est intense et les tarifs sont nécessaires : mais ayons le courage de le reconnaître; un peu de modération dans les dépenses, un moment d'arrêt dans la multiplication de besoins factices toujours croissants, et cela à tous les degrés de l'échelle sociale, — cela vaudra mieux que tous les tarifs du monde.

XXIV

12 décembre

L'émotion causée par les massacres et par la dévastation des chrétientés en Chine (1), où la Belgique compte de nombreux missionnaires, est à peine un peu calmée que nous assistons déjà au départ des premières religieuses flamandes pour les écoles et les établissements hospitaliers du Congo. L'admiration et les vœux de leurs compatriotes les accompagnent dans leur héroïque entreprise.

L'Évêque de Gand avait tenu à leur témoigner solennellement sa bienveillance, ainsi qu'aux prêtres de son diocèse partis pour la même destination, en leur donnant dans la cathédrale de S. Bavon la bénédiction de l'Église, au milieu des pompes liturgiques et d'une immense multitude de fidèles.

Leur exemple sera certainement suivi : la colonie fondée par notre Roi sur le sol africain n'appelle pas seulement les entreprises commerciales, mais elle offre surtout au zèle apostolique des Belges un vaste champ de conquêtes. Heureuses les nations dans lesquelles l'esprit chré-

(1) En novembre, dans le Hou-Pé et la Mongolie orientale notamment, où la persécution fut plus violente qu'ailleurs. Elle était suscitée par les sociétés secrètes et dirigée contre la dynastie régnante. L'intervention très lente des puissances européennes amena cependant le Tsung-Li-Yamen à prendre des mesures pour protéger les chrétiens.

tien suscite de tels sacrifices! Grande est l'impression produite par la touchante cérémonie des adieux et les moins enclins même aux émotions religieuses n'ont pu s'empêcher de saluer avec respect les humbles et vaillantes sœurs de Charité... Parmi elles se trouve une ancienne dame d'honneur de la Duchesse de Brunswick.

Elles feront là-bas le service des hôpitaux et des écoles : aux stations de Boma, Matadi et ailleurs encore, l'État du Congo emploie environ six mille ouvriers, francais, italiens, nègres sénégalais, etc., à la construction d'une grande ligne de chemin de fer allant jusqu'à Léopoldville. Presque tous sont de religion catholique; mais le service du culte et de la charité, auquel Mgr Stillemans vient de pourvoir, était resté jusqu'à ce jour insuffisamment assuré. Ainsi se développera successivement l'action des missions belges dans les possessions du Congo indépendant : on prête à notre Roi l'intention d'y appeler exclusivement des sujets belges pour les travaux apostoliques.

La Chambre a discuté et adopté un projet de loi interdisant les séances publiques d'hypnotisme (1) et comminant des peines sévères contre quiconque ferait de ces pratiques un usage dangereux ou nuisible. Hors cette particularité, nos débats parlementaires languissent, en attendant la revision constitutionnelle.

(1) Loi du 30 mai 1892.

J'ai déjà noté sur divers points l'attitude et la tactique des partis. Quoique le parti libéral ait pris l'initiative du mouvement, il est au fond hostile à toute réforme électorale; et tout en entretenant un peu d'agitation autour de la question, il voudrait bien la voir échouer. Tout le reste n'est que parade, comme cette séance de la *Ligue libérale* à Bruxelles où les chefs du parti se sont prononcés pour une large extension du droit de suffrage, dont il ne faut exclure, d'après eux, que les incapables et les indignes. Cela ne les engage guère, et sous des formes papelardes, cela veut dire que les campagnards et quiconque est suspect « d'obscurantisme clérical » doit être éloigné des urnes.

L'idée aura peu de succès : si la revision devait se faire par les libéraux, il faudrait bien donner à l'élément avancé la satisfaction du suffrage universel, et alors, adieu les falsifications électorales !

On ne saurait trop le répéter; le sort de la revision est entre nos mains. Il semble que ces derniers jours les difficultés aient grandi. C'est qu'outre l'extension du droit de suffrage, le problème soulevé par la proposition-Janson contient la réforme du Sénat, le *referendum* royal, et quelques autres questions encore; toutes sont épineuses, surtout en face du mauvais vouloir des libéraux.

Je dis épineuses, mais non insolubles.

Les anti-revisionnistes assez nombreux que l'on comptait dans nos rangs, lors du vote sur

la prise en considération l'an dernier, avaient baissé pavillon devant l'insistance du gouvernement. Il était clair que ceux qui, parmi eux, à la différence des opportunistes en cette matière, sont ennemis de fondation, rongeraient leur frein avec impatience. Aujourd'hui, s'emparant de quelques difficultés extérieures et du défaut de netteté des idées, ils relèvent la tête et remettent tout en question (1). On objecte le danger des émeutes pendant les délibérations des Chambres constituantes, et les menaces qui en résultent pour leur indépendance; l'incertitude de la réforme pour le parti catholique, etc.

Il eût été étonnant sans doute que cette campagne n'eût pas lieu. Prenons garde cependant. On en est venu à proposer comme moyen-terme un simple abaissement du cens. Je ne sais si la proposition est sérieuse, mais il est certain que déjà cette idée a fait du chemin dans les sphères parlementaires : elle n'aurait d'autre effet que de détacher du système de l'occupation un grand nombre de partisans, de lui enlever toute chance de réussir, pour y substituer un système bâtard hors d'état de réunir aucune majorité dans le pays et dans le parlement.

Cependant il ne faut pas oublier que depuis vingt-cinq ans les catholiques n'ont cessé de réclamer une notable extension du droit de suffrage; qu'à la faveur des luttes politiques

(1) M. Woeste, les bancs d'Anvers et de Namur, etc.

l'esprit public a pénétré toutes les classes de la société, et que, pour s'abstenir de démonstrations turbulentes, la grande masse des non-électeurs n'en aspire pas moins à obtenir accès au scrutin.

En outre, il est reconnu depuis bien des années qu'une extension du droit électoral n'est plus possible dans les limites de la Constitution : toute tentative dans ce sens a échoué.

Ce n'est point en votant le rejet de la revision que l'on mettra fin aux émeutes. Le gouvernement d'ailleurs saura sans aucun doute montrer l'énergie voulue pour imposer silence aux perturbateurs. On croit qu'après les vacances de Noël, il formulera ses projets sur la revision.

Je ne parle que pour mémoire des lettres du duc d'Ursel sur la réforme du Sénat : à côté d'idées justes sur le renforcement de son action pondératrice, rendu nécessaire par l'augmentation du corps électoral, elles contiennent au sujet de la composition du Sénat, par catégories, des théories trop compliquées pour réussir et d'ailleurs, je pense, inefficaces ou peu en harmonie avec nos mœurs.

L'aimable jeunesse qu'abrite l'université libre de Bruxelles s'est livrée avant-hier à des exploits dignes d'elles, et sur lesquels les feuilles libérales tâchent de garder le silence. Après une soirée passée à goûter les beautés d'un vaudeville ultra-naturaliste, où le bourgmestre de Bruxelles et

sa police n'étaient pas moins malmenés que la pudeur, les étudiants se sont répandus dans un quartier mal famé, et s'y sont livrés à des dévastations sauvages. On a dû opérer une trentaine d'arrestations, non sans rixes sanglantes.

C'est cela qui va relever le crédit du premier établissement d'éducation libéral du pays!

Nous connaissons à peu près la teneur des traités de commerce conclus entre la Belgique d'une part, et l'Autriche et l'Allemagne d'autre part. C'est plutôt le libre-échange qui y domine, tempéré seulement par ce qu'on a nommé le système de la réciprocité. On croit généralement qu'ils sauvegardent les intérêts des diverses industries des pays contractants, et qu'ils ne s'opposent pas au maintien ou à l'établissement de quelques droits compensateurs, comme en matière agricole, textile ou cotonnière. On a craint d'abord que la substitution du droit spécifique au droit *ad valorem*, — substitution réclamée vigoureusement par le Conseil supérieur de l'industrie — avait sombré dans les négociations : il paraît que cette crainte n'est pas fondée.

On peut, je pense, définir dès aujourd'hui la politique économique de notre gouvernement : contracter avec les nations ayant des intérêts similaires, des conventions dont l'ensemble forme le contre-pied des législations prohibitives de divers pays, de façon à s'assurer réciproquement des débouchés que le protectionnisme de l'étranger va leur fermer ailleurs.



1892

XXV

2 janvier

La mort prématurée, mais hélas! trop sûrement prédite, de Victor Jacobs laissera un grand vide dans la politique belge. Associé depuis près de trente ans à toutes les luttes et à tous les triomphes du parti catholique, il pouvait longtemps encore marcher à sa tête et rendre d'inappréciables services. Mais Dieu en a disposé autrement, et une maladie impitoyable, aggravée sinon causée par d'excessifs labeurs, peut-être aussi par les émotions trop nombreuses dont sa carrière fut traversée, l'a traîné à la tombe.

D'universels regrets le suivent à son dernier séjour, comme en témoignent les funérailles princières qu'on lui a faites.

Peu d'hommes sans doute ont eu une destinée plus rapide, plus brillante et plus laborieuse. Élu député à l'âge de vingt-six ans, il devint dès ses premiers discours un des maîtres de la tribune; à trente-trois ans déjà il était un des chefs du cabinet d'Anethan; il redevint ensuite

ministre en 1884. Mais ce double passage au pouvoir fut de courte durée. Objet d'une haine spéciale de la part des loges, il fut deux fois sacrifié par la Couronne aux menaces de l'émeute. Depuis, il s'attacha constamment à maintenir dans les rangs de son parti l'esprit de concorde et d'union. En 1888 il fut créé ministre d'État. Il y a quatre mois à peine, déjà frappé par le mal qui devait l'enlever, il présida encore et ouvrit le congrès de Malines par un discours sur l'Encyclique *Rerum Novarum*, qui fut comme son testament.

Rien ne lui était étranger : administrateur de nombreuses sociétés industrielles ou financières, il était aussi jurisconsulte de premier ordre. Outre une brochure qu'il publia à vingt ans sur le droit d'association des communautés religieuses, il laisse un traité magistral sur le *Droit maritime.* Il avait présidé en 1885 le congrès international de droit maritime tenu à Anvers.

Doué des facultés les plus éminentes et infatigable au travail, il laisse une œuvre féconde dont les catholiques belges garderont le souvenir : il a attaché son nom à la réforme scolaire opérée pendant son passage au ministère en 1884, et dont lui même est l'auteur. Il était neveu par alliance de feu M. Kolb-Bernard, de Lille, un des plus vaillants champions du catholicisme français.

Je crois décidément que la revision constitu-

tionnelle est dans le marasme : si le ministère ne prend sérieusement l'affaire en mains, elle succombera.

Ce n'est pas seulement le mauvais vouloir des chefs libéraux qui la menace; il y a encore les intérêts alarmés, la routine et l'horreur de tout changement, l'hostilité persistante des gros propriétaires et des capitalistes, mille et une défiances qui ne désarment point.

La prudence est sans doute une noble vertu. Mais on peut se demander s'il serait encore prudent aujourd'hui de s'opposer à toute extension du droit de suffrage. La politique de recul a rarement réussi, et plutôt que de s'arrêter au bout du chemin mieux eût valu n'y pas entrer. Il pourrait être dangereux de donner aux esprits malintentionnés même le prétexte de dire que le parti catholique a peur de l'opinion et des masses, ou qu'il reste en arrière des institutions bien plus larges de la plupart des nations civilisées, le sort du pays n'étant nulle part confié à un aussi petit nombre d'électeurs.

Enfin, plus on retardera la réforme, plus elle coûtera; et plus on fournira aux Rabagas belges l'occasion d'essayer leurs tristes aptitudes en matière de gouvernement. A la fin, la lassitude s'emparerait de l'esprit conservateur dans le bon sens du mot, et il serait fort à craindre que le peuple belge ne se laisse arracher par découragement ce qu'il n'accordera jamais tant qu'il lui reste quelque énergie.

Pour le moment personne ne saurait prédire comment se dénouera la crise.

On s'est trop empressé d'escompter l'approbation que le pays donnerait aux conventions conclues avec l'Allemagne et l'Autriche. En effet le caractère général de ces traités est libre-échangiste, et même il l'est trop au gré des intérêts belges. On ne connaissait pas encore, dernièrement, certaines clauses fâcheuses qui depuis lors ont mécontenté tout le pays flamand. On dit, mais je suis incrédule à cet égard, que la partie wallonne et libérale du pays est satisfaite. Quoiqu'il en soit, il est certain que le haut fonctionnaire (1) que notre gouvernement a envoyé à Berlin eût bien fait d'accorder aux *desiderata* des industries flamandes et de Bruxelles autant de sollicitude qu'à ceux du pays wallon. Toute l'industrie du vêtement, les filateurs et les tisseurs se plaignent amèrement des barrières fiscales que l'Allemagne leur oppose, tandis que la modicité des droits perçus à l'entrée en Belgique nous menace d'une invasion économique désastreuse.

Je fais des vœux pour le rejet des traités nouveaux; mais il est inexact que le ministère veuille lier son existence à l'approbation des traités : il se rend trop bien compte des bévues commises par les négociateurs qui l'ont si mal servi à Berlin (2).

---

(1) M. Kebers, inspecteur général des douanes et accises.

(2) Pourtant il y a eu un peu de pression ministérielle; la question de cabinet n'a pas été posée, mais M. Beernaert avait déclaré antérieurement que les traités de commerce lui auraient

XXVI

21 janvier

Au début de cette année, qui aura une influence considérable sur l'avenir de la Belgique, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur la situation politique. En supposant même que le parlement ajourne la revision, comme d'aucuns l'espèrent, l'année 1892 sera toujours une année électorale, puisque, en toute hypothèse, le pays est appelé au mois de juin à procéder au renouvellement périodique de la moitié de chacune des deux Chambres.

A qui ira la faveur du corps électoral?

Je ne pense pas me tromper en prédisant au parti catholique la confirmation de ses succès antérieurs. Si l'on pouvait conclure du particulier au général, l'élection d'Anvers constituerait

---

pu fournir l'occasion d'une retraite honorable.

Dans la séance du 3 avril 1894, à la Chambre des représentants, M. Beernaert s'est défendu de la façon la plus positive d'avoir jamais exercé ou voulu exercer une pression quelconque sur la majorité. Il n'est que juste d'acter cette protestation. Toutefois peut-on contester que la force de volonté, le caractère d'un homme et l'influence que lui donne l'exercice du pouvoir ne soient quelquefois de nature à opérer sur les membres du parlement une sorte de pression virtuelle? M. Beernaert pas plus qu'un autre ne saurait se flatter d'échapper à cette loi; et il a dû lui arriver, comme à d'autres, d'être entouré d'amis et de partisans trop zélés, qui lui ont plus d'une fois rendu le mauvais service d'interpréter ses desseins d'une manière absolue.

un symptôme significatif. Les libéraux, n'osant déployer leur drapeau, avaient favorisé sous main pour le siège délaissé par le regretté V. Jacobs la candidature d'un distillateur se portant uniquement sur le terrain des intérêts matériels, et soutenu par tous les débitants d'alcool mécontents des lois édictées par nos amis pour réfréner le vice de l'ivrognerie. Triste déchéance pour ce parti qui se prétend le champion de la moralité publique!

Eh bien! le candidat de l'alambic n'a réuni que 2400 voix contre M. Bausart, catholique, élu par 4700 voix!

On voit par là que les affaires du libéralisme ne sont pas brillantes : en être réduit à s'affubler de guenilles de charlatan, sans réussir à tromper le public! Car MM. les libéraux ont beau protester : c'est bien eux qui sont les vaincus de la journée (1).

Ce n'est pas à Anvers seulement que leur étoile pâlit. Gand est avec Anvers la clef de la politique belge. Dès aujourd'hui Gand est perdu pour les libéraux. C'est dire que le maintien des catholiques au pouvoir après les prochaines élections ne fait de doute pour personne.

---

(1) Ce pronostic n'a pas donné ce qu'il promettait. Aux élections constituantes du 14 juin 1892 à Anvers, les catholiques ont eu à peine 300 voix de majorité. D'abord, parce que toutes les forces libérales, divisées en janvier, se sont concentrées en juin : ensuite et surtout, parce que les énormités commises par certains politiciens anversois, flamingants et antimilitaristes, ont amené des déchirements; leur conduite violente et exclusive, en faveur à Anvers, suscite de l'antipathie dans le reste du pays.

Quant aux autres arrondissements, sauf Nivelles où nous gardons beaucoup de chances, les catholiques ne perdront pas un siège. Et à Bruxelles même, du train dont vont les choses, la réélection des indépendants semble de plus en plus probable (1).

C'est que, forcé de s'aliéner les modérés pour satisfaire les ardents, l'état-major de la Loge se trouve dans une impasse qui défie les courages les plus robustes et la sagesse la plus artificieuse.

Aussi la débandade commence-t-elle déjà à se produire.

Comment le problème constitutionnel sera-t-il résolu?

La Chambre des représentants l'abordera bientôt. Mais tout est incertain ici, comme pour les traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche. L'opposition promet d'être vive et viendra surtout de la droite. On incline à croire que la politique du gouvernement prévaudra dans les deux questions. J'en connais qui regretteront cela, et non sans quelque motif. On ne voit point pourquoi les vœux de l'industrie et du commerce seraient méconnus dans cette question vitale, ni pourquoi notre honnête population ouvrière doive être sacrifiée au mauvais

(1) On verra sous les dates des 16 et 22 juin de curieux revirements.

vouloir des bureaux ministériels et aux rêves complaisants de quelques économistes en chambre, admirateurs fervents de l'école de Manchester. Sauf à Ostende et à Anvers, les traités rencontrent une défaveur marquée.

Sur la revision de l'article 47 de la Constitution, de bons esprits redoutent l'avènement des masses. On observe, disent-ils, une tendance de plus en plus accusée à l'indifférentisme politique. La contagion ne manquera pas de gagner les classes inférieures de la société, déjà peu soucieuses de leurs intérêts véritables et parfois bien ignorantes. On ne pourra compter que sur un petit nombre de convaincus, et la tourbe du drapeau rouge restera maîtresse du terrain, tandis que la foule insouciante ou craintive des braves gens s'abstiendra....

L'expérience nous instruira à cet égard.

Rien n'a transpiré au sujet de l'entretien de M. Woeste avec Sa Sainteté Léon XIII. Quelques reporters qui ont essayé d'interviewer l'éminent député d'Alost sont revenus bredouilles. Il est cependant naturel de croire que le Saint-Père a voulu s'occuper de quelques questions épineuses concernant la politique intérieure de la Belgique.

L'anti-esclavagisme et la question sociale n'ont pas seuls défrayé leur conversation, et je tiens pour certain que le Pape a voulu connaître par lui-même le sens de quelques divergences accidentelles qui se sont produites chez nous

entre catholiques. L'action du parti de la Cour n'est guère favorable aux intérêts religieux, et l'on sait qu'en M. Woeste il n'y a point l'étoffe d'un courtisan (1).

Le bruit fait autour de l'embauchage d'ouvriers nègres pour la construction du chemin de fer au Congo belge s'est bien vite dissipé. Nos fonctionnaires, que le *Temps* représentait comme des trafiquants d'esclaves et des complices du sultan Behanzin, n'ont eu aucune peine à se disculper. Les nègres engagés au service des travaux en question sont des esclaves libérés, rachetés aux esclavagistes, mais que l'on retient quelque temps, en vertu d'un contrat de louage librement consenti par eux. La version du *Temps* est donc controuvée.

XXVII

4 février

La mort du baron Chazal, survenue à Pau le 25 janvier, est venue éclaircir les rangs déjà décimés des derniers survivants de la génération de 1830.

---

(1) On a fait au sujet de ce voyage toute espèce de conjectures, le rattachant même à la ligne de conduite à suivre par rapport à la revision : d'aucuns affirmaient que M. Woeste était appelé par Sa Sainteté pour vaincre sa résistance sur ce point à la politique ministérielle. C'est une erreur : M. Woeste avait sollicité une audience du Pape pour lui soumettre une cause de divorce.

Né à Tarbes en 1808, et fils d'un conventionnel exilé à la seconde Restauration comme régicide ayant repris des fonctions publiques pendant les Cent-Jours, il lutta à Mons pour notre indépendance et faillit y être fusillé par les Hollandais. Il ne tarda pas à occuper un haut rang dans l'intendance militaire. Devenu général en 1842 et naturalisé belge en 1844, il fut successivement ministre de la guerre, de 1847 à 1850, et de 1859 à 1866, époque à laquelle il devint ministre d'État.

Ses quatre fils ont suivi la carrière des armes. Les deux aînés sont morts, l'un au Mexique en 1866, et l'autre, général de cavalerie, à Bruxelles, en 1886. Le troisième, ancien officier des guides, habite Paris; et le dernier est major en garnison à Bruxelles.

Pierre Chazal, qui vient de mourir, a joué un rôle considérable dans notre histoire. Il était marchand de draps quand éclata l'insurrection de 1830; le gouvernement provisoire en fit un munitionnaire-général. Chazal remonta l'intendance que la Révolution avait trouvée en désordre. Il possédait le génie de l'organisation, un caractère énergique et un profond dévouement pour son pays d'adoption.

Investi de la confiance de notre premier Roi, il travailla sous ses yeux à la consolidation de la défense nationale, dont il entreprit l'achèvement. La transformation de l'artillerie et l'embastillement d'Anvers sont son œuvre, car si d'autres en conçurent les plans, lui, il en obtint

l'adoption par les Chambres. Il maintint et fortifia la discipline militaire. Il est un des fondateurs de l'armée belge.

Certes, on a beaucoup discuté son œuvre, qui a pu pécher par exagération. Son amour des duels, qu'il imposa et laissa imposer trop souvent, l'excès des armements, ses complaisances pour le parti libéral, dont il accepta la solidarité comme ministre, voilà de sérieux reproches qui nuisent à sa mémoire : mais on ne saurait méconnaître son talent, sa loyauté et son patriotisme. Je ne sais si le vieux soldat a recherché ou reçu à sa dernière heure les consolations de l'Église, mais je le souhaite, car il mérite, malgré de grands torts, une place dans le cœur reconnaissant des Belges.

Le même jour l'hôtel d'Aremberg à Bruxelles devenait la proie des flammes. C'est un de nos rares monuments qui remontent à la période espagnole. Il avait abrité jadis le comte d'Egmont, le vainqueur de Gravelines, décapité lors des troubles des Pays-Bas sous le gouvernement du duc d'Albe.

Sauf l'entrée qui avait été rebâtie au commencement du XVIIIe siècle, il n'avait guère subi d'altérations et il était échu aux d'Aremberg par leur alliance avec la famille d'Egmont.

Le nom historique de cet hôtel doit être : « palais d'Egmont ». Il est situé au petit Sablon, non loin de l'Eglise de Notre-Dame; il contenait de précieuses collections de tableaux, une riche

bibliothèque et de précieux souvenirs de famille. On n'a malheureusement pu tout sauver. Le feu s'est déclaré à deux heures de la nuit dans les appartements occupés par le prince de Croÿ qui, l'ayant aperçu en rentrant chez lui, n'eut que le temps de donner l'alarme.

On a eu à déplorer quelques accidents de personnes, heureusement peu graves, parmi les sauveteurs et les gens de service.

On n'a jamais vu un spectacle aussi lamentable que l'adoption de nos traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche (1). Les griefs de l'industrie (2) ont été développés à la Chambre avec toute la clarté et le talent désirables. Sauf le gouvernement qui défendait son œuvre, et la gauche, qui l'appuie chaque fois qu'il s'égare, chacun a dû convenir que les traités sont désastreux pour nos producteurs, qu'ils feront baisser les salaires, et que le moment est mal choisi pour se désintéresser du sort de la classe ouvrière, si nombreuse, qui sera la première à pâtir du nouvel état de choses. On a vu des orateurs, démontrant avec force considérations à l'appui les graves défauts de la convention germano-belge, protestant qu'elle nous mène à la ruine ... déclarer ensuite sans sourciller qu'ils votent le traité par crainte des inconvénients que peut entraîner son

(1) La Chambre des représentants les a adoptés par 76 voix contre 17 et 20 abstentions.

(2) Voir page 100.

rejet! Il en est qui ont réclamé avec conviction et chaleur la protection de l'agriculture.... il y a quatre ans, entre autres le rapporteur de la loi-Dumont sur l'importation du bétail (1), et qui depuis.... ont chanté la plus belle des palinodies.

Est-ce complaisance envers le gouvernement? Est-ce obséquiosité vis-à-vis de l'Allemagne? Des gens qui ne s'extasient point devant les beautés du régime parlementaire disent que c'est l'un et l'autre. Toujours la raison du plus fort! La Belgique doit donc devenir le réceptable de la surproduction étrangère, au grand dam de sa nombreuse et active population. Dieu veuille que nous n'ayons pas à regretter trop vivement cette aveugle politique!

Une proposition de loi tendant à substituer les droits spécifiques aux droits *ad valorem* a été prise en considération, non sans quelque opposition de la part du gouvernement, qui montre des tendances vraiment trop libre-échangistes. Rien ne serait pourtant plus rationnel et plus équitable que de taxer les produits suivant leur degré d'achèvement : on voit aujourd'hui pénétrer chez nous, grâce au système des droits *ad valorem* et aux fraudes que ce système favorise, des objets manufacturés qui se vendent à peine au prix de la matière première. Comment dans ces circonstances lutter contre la fabrication étrangère?

(1) M. Mélot, député de Namur, ancien ministre.

Nos houillières et nos établissements métallurgiques subissent une crise qui va s'aggravant tous les jours : les fonds baissent, les capitaux se réservent, le chômage arrivera bientôt. Tel est le résultat dont les fauteurs des dernières grèves peuvent s'enorgueilllir : ils y comptaient bien un peu, car il n'est pire conseillère que la famine, et ils se promettent, quand elle apparaîtra, de l'imputer à « l'infâme capital ». Si pourtant nos houilleurs du Hainaut avaient eu le courage de résister aux intimidations d'une poignée de mécréants, les charbonnages belges auraient consolidé la situation que leur avait faite l'arrivée de la clientèle du bassin allemand de la Ruhr, à la suite des grèves qui y éclatèrent il y a deux ans. Aujourd'hui, tout ce profit est perdu, et au delà.

Le débat sur la revision constitutionnelle, annoncé pompeusement depuis de longs mois, a fait mardi très piètre figure. Ceux qui aiment à qualifier la revision de pétrin, diront sans doute qu'elle a fait un four : ils la croient sérieusement menacée. L'embarras du parlement et du ministère est visible. La question soulève tant de problèmes jusqu'à ce jour insuffisamment mûris, que chacun appréhende de l'aborder.

Croirait-on, dans ces conditions, que le gouvernement l'ait compliquée encore par l'adjonction de diverses réformes, dont je note seulement les plus importantes : la représentation des mino-

rités (1) et le *referendum* royal? Cette dernière innovation, sans exemple en Europe, mélange hybride de césarisme et de plébiscite, donnerait au souverain le droit d'en appeler au peuple du gouvernement et des Chambres, soit pour opposer son *veto* à des mesures déjà prises, soit pour imposer des lois dont le parlement ou le ministère ne veulent point. Le souverain, dit-on, se flatte d'obtenir ainsi l'adoption de certains projets fort hasardeux et répudiés par les mandataires du pays.

Inutile de dire que ces propositions, surtout la dernière, ont reçu un accueil nettement hostile, dont M. Woeste s'est fait l'organe. Comme quelques députés, amis du pouvoir absolu, prônaient le *referendum*, M. Woeste a pu dire, aux applaudissements de ses collègues, que cela serait la fin de nos libertés et le régime des ukases. La royauté serait vite emportée par le torrent des passions populaires.

Le renvoi du projet ministériel aux sections a été prononcé et la discussion ne reviendra qu'au mois d'avril.

Il n'a pas été parlé explicitement de la réforme du Sénat; mais il faut dire aussi qu'on n'en a pas encore trouvé la formule, quoique l'on soit généralement d'accord pour proclamer la nécessité d'une réorganisation.

---

(1) Nous sommes partisan de la représentation des minorités, mais les chances de cette réforme n'auraient-elles pas gagné à ne pas se compliquer des discussions constituantes?

Les dépêches que l'*Agence Havas* envoie à l'étranger au sujet de la revision seraient vraiment plaisantes, si l'on ne devait s'indigner des odieux travestissements que cette officine juive fait subir aux faits. Elle annonce avec fracas quelques résolutions bien pacifiques prises à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, et assure que les socialistes ont décidé de siéger en permanence pendant la période revisionniste, absolument comme si nous étions à la veille de nouvelles journées de septembre.

Cependant, jamais le pays n'a été plus calme et l'on se demande ce qui pousse la susdite agence à représenter la Belgique comme un foyer révolutionnaire.

Les menées turbulentes ne sont guère à craindre, ne fût-ce qu'à cause du désarroi de la gauche. Je pense même qu'il y a de sérieux indices d'apaisement. A force d'agiter l'idée revisionniste, on y a rendu l'opinion publique indifférente. La cause en gît surtout dans l'émiettement des partis d'opposition, qui les uns veulent le rejet sans phrases de la proposition-Janson, les autres proposent des systèmes bâtards ou le suffrage universel. L'auteur de la proposition lui-même, M. Janson, chef du parti radical, a déclaré que faute de mieux il se ralliera au système de la section centrale, qui subordonne l'électorat à l'occupation d'un immeuble et à certaines conditions d'âge et de résidence.

On discute en ce moment le budget de l'agriculture. Cette industrie nourricière de tous

les pays subit chez nous, peut-être plus que partout ailleurs, une crise intense. Au rebours de ce que l'on voit pratiquer chez les nations voisines, on lui marchande les maigres faveurs qu'elle sollicite périodiquement, et l'abrogation d'une partie de la loi-Simons, sur l'importation des moutons, abrogation stipulée par le traité germano-belge, est un de ces actes de mauvais gré que nous ne comptons plus.

Depuis moins d'un an, nos Chambres ont voté une loi d'hygiène alimentaire qui a certes de louables effets. Mais on ne doit point oublier qu'en matière technique les bureaux ministériels ont une action omnipotente; dans l'espèce ces bureaux ont trouvé le moyen d'endosser au ministre la responsabilité d'arrêtés d'exécution et de mesures prophylactiques contre les maladies infectieuses du bétail, qui sont devenus de vrais instruments de vexation aux mains des vétérinaires-experts. On abat les bêtes au moindre soupçon de contamination, et la plupart du temps sans indemnité pour le cultivateur.

Un groupe de députés, émus de cette situation, a proposé une majoration de crédit permettant au gouvernement de dédommager dans certains cas les agriculteurs dont le bétail est abattu par mesure sanitaire. Le gouvernement y fait opposition, se fondant sur la situation du trésor!

C'est une mauvaise plaisanterie, et tout cela déguise mal l'opposition d'une volonté absorbante qui dirige trop cavalièrement le gouvernement

et les Chambres. On refuse une misère de quelques cent mille francs comme subsides aux écoles catholiques et à l'agriculture; on lésine sur l'organisation d'une aumônerie militaire sérieuse; on ergote sur l'application des droits spécifiques; tout cela soi-disant parce que les finances ne le permettent pas, ou que cela déplaît en haut lieu... Mais on engloutit 76 millions dans les fortifications de la Meuse, et l'on paie 250,000 fr. à un artiste budgétivore le carton d'un bas-relief impie, blasphématoire et obscène (1). Faut-il vivre alors sous un ministère issu dela volonté nationale?

Il se pourrait bien qu'un jour ce régime d'incurable arbitraire prenne fin. Le rôle de dupes ne convient guère aux Belges (2).

---

(1) *L'Humanité*, de Jef Lambeaux. (Voir le discours de M. Lammens, séance du Sénat, 28 janvier.)

(2) L'auteur a laissé subsister le ton et les termes passionnés des passages qui précèdent ainsi que de plusieurs autres qui suivront, afin de témoigner des dispositions d'esprit du moment. On y retrouvera la raison des complications ultérieures qui ont amené la retraite de M. Beernaert.

Cette période qui va jusqu'en avril est vraiment mauvaise : mais les événements survenus depuis, surtout les satisfactions données à la droite par M. Beernaert, sont de nature à modifier les appréciations consignées en cet endroit.

XXVIII.

24 février

Les adeptes du drapeau rouge font parler d'eux depuis quelques jours. La prétention qu'ils ont émise depuis longtemps déjà de s'imposer à la bourgeoisie libérale, s'est révélée dernièrement avec plus d'éclat que jamais. Socialistes et radicaux, prolétaires et bourgeois, se sont réunis en un congrès destiné à sceller l'union, en vue de la future campagne électorale. C'est par la terreur que les Jean Hiroux de la *Sociale* entendent amener les récalcitrants à l'admission de leurs projets subversifs : le parti radical, séparé du reste des libéraux et forcé de chercher des alliances, va naturellement à eux.

Quelle que soit la répugnance que le programme révolutionnaire inspire à cès bourgeois dévoyés, et malgré le danger que pareille compagnie doit présenter sur le terrain électoral, ils n'osent rompre ni presque réserver leur indépendance. Ils ont tout sacrifié aux menaces des clubs rouges, ils ont inscrit dans leur programme les articles les plus extravagants : collectivisme, suffrage universel, la journée de huit heures, l'impôt progressif sur le revenu ; aujourd'hui les chefs du socialisme proclament à l'envi que tout cela est insuffisant, et ils réclament pour le peuple-souverain la conduite du gouvernement et la domination sur toutes les autres classes.

Le fougueux tribun Janson, qui a rentré ses griffes républicaines depuis qu'il entrevoit la fallacieuse perspective d'un portefeuille ministériel, et que l'ambition avait poussé à se rendre au congrès socialiste, a dû se dire avec effroi qu'il commence à se sentir bien vieux; il avait rêvé un panache de général, et il n'aura qu'un plumet de polichinelle en carton, dont Volders, Anseele et Defuisseaux tireront les ficelles!

Les timides protestations du girondin effaré et de ses acolytes sont impuissantes à diminuer la force des termes dans lesquels Anseele, le chef du socialisme gantois, a esquissé l'avenir. C'était à l'issue du banquet traditionnel, et à l'heure des toasts; on est plus éloquent et plus vrai après boire : « La Belgique, s'est-il écrié, « est certes le seul pays où l'on pourrait voir « la *bourgeoisie unie au socialisme*... Nous voulons « le suffrage universel pour combattre cette bour- « geoisie dont vous faites partie (Janson et con- « sorts), et ses privilèges.

« Si vous ne vous hâtez de céder, *à nous* « *la place*... Nous sommes l'avenir et la force. « *Si désormais vous voulez être quelque chose* « *dans le gouvernement, c'est sous le drapeau* « *rouge qu'il faudra vous ranger!* »

Cela promet, et qu'il fera beau voir venir ainsi bras dessus, bras dessous, toutes les nuances du libéralisme, depuis M. Frère jusqu'à Defuisseaux! Car les roueries doctrinaires ne parviendront pas à donner le change sur ce fait : les libéraux sont rivés aux socialistes. Les radicaux

ont besoin des révolutionnaires, et les modérés ne peuvent se passer des radicaux : au jour du scrutin ils se tiennent comme les doigts d'une même main. Aussi l'électeur qui voudra savoir où souffle le vent libéral consultera immanquablement la girouette socialiste. C'est assez dire que les prochaines élections seront une débandade.

Voilà qu'en prévision de la réforme constitutionnelle les clubs avancés font retentir leurs menaces ordinaires de grève et d'émeutes. Mais ils sont loin d'être d'accord, même sur le principe ou le plan de campagne. Les Flamands, qui ne manquent pas de flair, ne paraissent pas disposés à accepter le mot d'ordre : les coopératives socialistes craignent une débâcle, si la grève générale se produisait; car, avec la misère inévitable, plus de débit au comptant : les coopératives non-socialistes y trouveraient tout profit.

Puis, disons-le une bonne fois : l'influence des Robespierrots belges est à son déclin. Le pauvre peuple, instruit par de récentes épreuves, commence à se douter que la grève n'est souvent aux mains des meneurs qu'un instrument de ruine, et que la grève générale est une utopie. Tout au plus peut-elle rendre la crise plus aiguë; mais qui en pâtit, si ce n'est l'ouvrier, quand les bourses se ferment et que l'ouvrage disparaît?

Il y aurait long à dire sur les intrigues et l'hypocrisie des meneurs. Ainsi, Lafargue, que la sûreté générale fait expulser de Belgique,

devient député de Lille avec le sang des malheureux fusillés à Fourmies : là-bas, Defuisseaux fait frapper monnaie à son chiffre, et l'on y paie l'ouvrier au moyen de tablettes de faïence grandes comme des pièces de cent sous ; ailleurs c'est Anseele qui fait de belles tirades sur les souffrances du prolétaire, tout en dirigeant une coopérative fort prospère....

J'allais dire un mot du citoyen Janson, mais j'ai d'autres chats à fouetter.

Le télégraphe a porté aux quatre coins du monde le bruit de la démission théâtralement donnée par M. Nothomb, en sa qualité de président de l'association conservatrice de Bruxelles. Il ne peut, dit-il, se résigner à combattre M. Janson, dont la place est marquée au parlement belge !

De tels actes ne se discutent pas : l'indignation est générale. C'est de la haute trahison, et d'autant plus odieuse que le coupable est ministre d'État et investi de la confiance des catholiques. Hélas, voilà où mène le régime de la politique personnelle!

C'est ainsi également que l'on voit des généraux retraités, naguère si ferrés sur la discipline, donner l'exemple de l'insubordination, comme ce baron Van der Smissen, qui blâme le ministre de la guerre d'avoir interdit aux sous-officiers en activité de service de s'affilier à la société des ex-sous-officiers, cette vulgaire coterie politique mâtinée de libre-pensée et de charlatanisme.

On a été un peu désappointé du revirement subit opéré par la droite en matière de *referendum*. Toute espèce d'explications ont été mises en avant; on a parlé de menace d'abdication du Roi, de dissolution, de marchandage électoral. Ce qui est certain et ouvertement avoué, c'est la position de la question de cabinet : ajoutons, dans l'intérêt de la vérité, que cela n'est qu'un masque. Que le Roi ait été irrité, certains disent chagriné, de l'opposition de la droite, il n'en faut pas douter; il est regrettable qu'il ait été engagé dans cette aventure. Rien ne saurait être plus contraire à l'amour des Belges pour leurs vieilles franchises, obtenues au prix de tant de sang et de sacrifices séculaires, que cette innovation irréfléchie.

Voit-on le prince muselant et démuselant à discrétion un fantôme de suffrage populaire? supprimant en fait les chambres et le gouvernement? Avec le lacet et les révolutions du sérail, cela finirait par ressembler à l'absolutisme d'un sultan.

Eh bien! personne ne croira en Belgique que pareille énormité ait pu tenter l'esprit de Léopold II; et si le principe amène de telles conséquences, la réflexion le portera, malgré les préventions de l'amour-propre et les conseils perfides de flatteurs sans scrupules, à renoncer à ce projet malencontreux. Ce serait Lui faire injure de supposer le contraire.

On a bien ri de l'aventure survenue à deux professeurs d'une université officielle, dans une

campagne qu'ils entreprenaient contre l'œuvre savante des Bollandistes. Le détail en est relaté dans la *Revue Générale* (1). Ces doctes déchiffreurs de vieux manuscrits accusaient Papenbroch et Henschen de réticences historiques dans la vie du bienheureux Charles-le-Bon, comte de Flandre. Tout compte fait, rien n'est vrai de leur allégation; mais ces illustres pédants se sont fait pincer en flagrant délit d'anachronisme et d'ignorance en paléographie. Je m'en voudrais de les tirer de l'obscurité en les nommant.

XXIX

10 mars

La lumière se fait peu à peu sur les incidents politiques qu'on pourrait appeler la crise du *referendum*. La plupart des faits qu'on a d'abord niés sont aujourd'hui confirmés.

Le Roi a bien réellement prononcé le mot d'abdication; vaine ou sérieuse, cette menace a été exploitée par les courtisans, et les gens les plus sages s'en sont effrayés. Devançant même les intentions du Roi, quelques politiciens ont prétendu qu'en cas d'échec il aurait appelé au pouvoir un cabinet d'affaires ayant pour chef le baron Lambermont, son homme de confiance.

(1) Livraison du mois de février 1892, p. 341.

Au cours de cette crise il s'est produit dans la presse une polémique parfois bien vive, et les échos des réunions politiques ont retenti souvent de paroles très dures. La résistance aux désirs royaux s'est manifestée partout : le parti libéral y était aussi hostile que nos amis. L'irritation produite en haut lieu contre le parti catholique ne paraît donc pas avoir le mérite de l'impartialité. On en donne une explication assez bizarre. Avant de proposer la grave réforme du *referendum*, le Roi et le gouvernement, dit-on, s'étaient crus certains qu'elle ne soulèverait, du moins à droite, aucune objection sérieuse. Il existe en effet à ce sujet une lettre, aujourd'hui presque oubliée, de M. Woeste.

C'est au début de la campagne revisionniste que l'éminent député d'Alost, appréciant les propositions nombreuses qui étaient alors formulées, s'était déclaré assez sympathique au *referendum*. Il ne se doutait pas à ce moment de tous les dangers du *referendum*, et ne prévoyait pas combien l'opinion publique y aurait répugné. Instruit en ces derniers temps de l'hostilité que soulève cette innovation, et appréciant autrement la question, M. Woeste s'est ravisé. Mais le Roi et les ministres ne comptaient pas sur ce retour... *Inde iræ*.

Il faut convenir cependant qu'il était hasardeux de toucher à un pareil sujet, si l'on se rendait compte qu'il ne passerait inaperçu que lorsque l'esprit des plus sagaces observateurs se serait trouvé en défaut. D'ailleurs c'était donner

à la lettre en question une interprétation outrée (1).

Grâce à ces complications vraiment extraordinaires le *referendum* a franchi un premier obstacle : il n'a point été rejeté d'emblée. Mais gare aux nouvelles surprises ; il n'y a que le premier pas qui coûte, et il faudra que les électeurs parlent haut et ferme pour empêcher le vote du *referendum.*

La revision se complique journellement de questions nouvelles : liberté des langues, repos dominical, remaniement des circonscriptions judiciaires, réélection des ministres-députés, c'est une grêle d'amendements. Plusieurs ont déjà été repoussés, d'autres le seront plus tard. Et, —

(1) ... « Le *referendum*. J'ai déjà eu occasion, à propos d'un écrit de M. de Laveleye, d'émettre un avis sympathique au sujet du *referendum*. M. Pirmez était du même sentiment; cependant, je ne me suis pas engagé. Je ne m'engage pas encore. En tout cas, il faut s'entendre. Je ne saurais admettre que le gouvernement eût le droit de consulter le corps électoral avant le parlement sur une mesure déterminée : ce serait enlever toute autorité morale aux Chambres législatives; ce serait supprimer toute délibération mûrement méditée sur les lois à faire. Mais, après que les Chambres se sont prononcées, qu'elles ont, par leurs débats, éclairé le pays, qu'elles ont délibéré avec une indépendance entière, on comprend que le corps électoral soit consulté à son tour.

« Le droit de le consulter pourrait être accordé au Roi, bien que la couronne jouisse actuellement d'une prérogative plus étendue, celle de refuser sa sanction aux lois : mais il conviendrait de reconnaître aussi à une fraction du corps électoral le droit de réclamer le *referendum*. En Suisse, celui-ci est ordonné à la demande de 30.000 électeurs. »

(Lettre de M. Woeste au *Journal de Bruxelles*, 14 mars 1891.)

conséquence naturelle de ces démonstrations inopportunes, — la réaction commence. On se trouve presque d'accord sur la nécessité de restreindre au strict indispensable l'ordre du jour des Chambres constituantes. Puisse-t-on avoir le bon esprit d'en éliminer aussi le *referendum !*

Malgré tous les petits incidents qui se sont produits jusqu'ici en attendant ceux qui se produiront encore, — et qui font l'effet des bâtons flottants, — il ne paraît pas que les catholiques aient à craindre l'échéance des prochaines élections. Les mameloucks du service personnel, du *referendum* et du suffrage universel auront beau se battre les flancs : ni *pronunciamentos,* ni meetings en plein air ne serviront à grand'chose. Vandersmissen, Nothomb et Janson en seront pour leurs frais d'éloquence : l'électeur censitaire reste parfaitement froid devant leurs ridicules messéniennes. Comme l'on sait d'expérience que les conseilleurs ne sont guère payeurs, on aimera mieux s'en tenir au modeste mais sage programme des associations catholiques confédérées.

Ceux qui se feraient l'illusion de croire que la désunion doive se glisser dans nos rangs seront surpris à leur réveil : tout au plus aurons-nous à châtier quelques brouillons. Les personnes ne sont rien, mais le drapeau c'est tout.

La question des traités de commerce reste momentanément dans l'ombre. Le Conseil supérieur de l'industrie a été convoqué pour délibérer :

il s'était déjà prononcé pour les droits spécifiques et pour la réciprocité. Le gouvernement a méconnu ses avis en traitant avec l'Allemagne et l'Autriche. Aurons-nous une nouvelle édition de cette comédie, et verra-t-on confier encore aux Strauss et autres libre-échangistes mis en minorité dans le Conseil le soin d'élaborer les traités?

Le mandement collectif de carême de notre épiscopat traite de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Ce n'est point sans une pensée de haute sagesse que nos vénérés pasteurs ont entrepris de commenter et d'expliquer à leurs ouailles les grandes vérités de la question sociale. Il serait puéril de se dissimuler le véritable état des choses : il règne encore, de par le monde que les socialistes traitent communément de bourgeois, — c'est-à-dire tout ce qui n'est pas ouvrier, — des préjugés opiniâtres contre les plus légitimes revendications de la classe laborieuse. Il n'est pas rare d'entendre dire par des gens qu'on n'aurait guère crus si dévots ni si intelligents : « Qu'on rende la foi au peuple, et le socialisme aura vécu! »

A beau prêcher qui vient de loin, et ces braves gens auraient eu beaucoup de mérite à pratiquer naguère ce qu'ils trouvent si bon aujourd'hui. Lorsqu'on a laissé les poisons de l'indifférence et du matérialisme s'infiltrer dans les couches inférieures de la société, grâce aux pernicieux exemples que l'on a donnés, on ne saurait guère s'attendre à voir des conseils tardifs réparer le

mal déjà produit. L'ouvrier reviendra seulement de ses erreurs quand il verra que la religion qu'on lui conseille inspire sincèrement ses conseilleurs et leur donne une notion pratique et juste de leurs propres devoirs sociaux.

Or l'homme des classes moyennes et supérieures ne s'est trop souvent montré que sous l'aspect d'un trafiquant sans cœur, qui réalise en dix ou vingt ans une fortune considérable, gagnant gros et disputant au pauvre tâcheron quelques sous sur son maigre salaire. Le luxe et bien des désordres sont d'en haut donnés en exemple. Veut-on que l'exemple vienne de la multitude?

Sans doute la religion aura raison du socialisme. Mais il y a deux socialismes, celui d'en-bas, et celui d'en-haut non moins dangereux que l'autre. Comprendra-t-on que tout cela se tient et que la foi est aussi nécessaire aux grands qu'aux petits?

Tandis que j'en suis à ce chapitre je puis bien passer à quelques considérations qui sont d'ordre plutôt économique et matériel que philosophique ou religieux.

Le port d'Anvers offre un exemple frappant des perturbations que peuvent amener ces pratiques néfastes qui se résument en un nom : l'industrialisme. Durant de longues années cette place de commerce, l'une des premières de l'Europe, a joui d'une prospérité sans exemple ; et non contente des avantages que lui procurait

une situation unique, elle a poursuivi sans relâche et sans remords l'œuvre de son enrichissement, foulant aux pieds toute considération étrangère à son propre profit. Tant d'intérêts nationaux ont été sacrifiés à l'esprit de lucre et au libre-échange, ce vampire du travail indigène!

L'étranger a peu à peu envahi la place, le juif allemand surtout; la fièvre du gain s'est emparée de tous; on a spéculé, on a agioté; les grains, les sucres, les cafés, les métaux, tout a été servi en pâture à une spéculation effrénée. On a placé ses capitaux dans des entreprises véreuses à l'étranger : les fonds argentins ont englouti un milliard et demi soustraits à la production et au commerce rationnel : Anvers se ruine, c'est la colonie israélite qui a ramassé ses capitaux.

Voilà le châtiment de l'égoïsme, on n'en voit pas d'autres sous le règne du décalogue libre-penseur.

L'incartade de M. Nothomb continuant à défrayer la polémique, il faut bien en dire encore un mot. Elle ne pouvait venir plus mal à propos pour lui-même et pour la cause qu'il prétend servir. L'irritation vive et profonde qu'avait produite dans le pays la question du *referendum* n'était pas encore calmée, quand cet ex-ministre catholique jugea à propos de dénoncer ses amis comme égoïstes et retardataires, et d'exalter les mérites politiques du libre-penseur et révolutionnaire Janson. L'attitude des catholiques à propos

du *referendum* et du suffrage universel, prétend-il, ne lui permettait point de continuer à présider l'association catholique de Bruxelles. En allant au fond, on trouverait bien autre chose, et à cette mauvaise action s'ajouteraient des origines bien singulières; il y a là des complaisances courtisanesques, et des ressentiments personnels au sujet d'une défaveur récente (1).

Nos amis ont aussitôt frappé ce général qui trahissait en face de l'ennemi. Député de Turnhout, il ne le sera plus dans trois mois. Et il fallait cet exemple.

M. Nothomb vient de faire paraître une brochure sous ce titre : « *Explications* » et qui aggrave encore son cas. C'est un appel à l'indiscipline, à la discorde, à la démagogie et à la politique personnelle. Ce triste illuminé qui fait alliance avec les pires ennemis de la Religion, sous prétexte de restituer au peuple la primitive charité enseignée par le Christ et qu'il dit méconnue par les catholiques, ne sera point suivi. Il aura la fin de tous ceux qui renient leur drapeau et leur devoir : l'anathème et l'oubli.

On pourrait peut-être ne pas s'expliquer suffisamment l'opposition de nos amis au *referendum* royal. Car il semble que cette institution aux apparences populaires cadrerait assez bien

(1) M. Nothomb avait sollicité le poste de gouverneur de la province du Luxembourg, délaissé par Paul de Gerlache, qui est mort en septembre 1891; mais il y avait échoué. Les bienfaits du Roi ne le consolent qu'à moitié de sa désillusion.

avec nos sentiments démocratiques. Mais ce serait le suffrage populaire enchaîné par la prérogative royale. On sait quelles modifications de petites intrigues, de hautes influences et de perfides polémiques peuvent amener dans l'état des esprits, là surtout où, comme chez nous, les partis se balancent plus ou moins, sont toujours sous les armes et n'observent pas trop scrupuleusement les règles de la loyauté, de la prudence et de l'honnêteté. Il suffirait de profiter de ces circonstances pour permettre au souverain de substituer sa volonté à celle du pays ; un peu de machiavélisme aidant, ce serait vite fait.

Ceci peut être dit librement, car tous les journaux de tous les partis l'ont déjà cent fois répété. « Or, déclare-t-on, la politique royale à l'égard des intérêts catholiques nous a déjà valu les plus cruelles épreuves, même sous ce régime-ci, que la couronne trouve trop étroit. Que serait-ce alors avec la Constitution ainsi réformée ? On n'a pas oublié le renvoi du ministère d'Anethan en 1871, ni celui de MM. Woeste et Jacobs en 1884. Ces dates sont historiques ; elles ne sont pas faites pour rassurer les catholiques ni pour les jeter dans les bras de l'absolutisme : elles sont du reste la manifestation d'un état d'esprit constant, qui règne en haut lieu depuis de longues années. »

XXX

2 avril

On aurait beau essayer de donner le change sur notre situation politique : elle est grave. Non qu'il faille redouter pour le parti catholique une épreuve dont son énergie et sa discipline le feront triompher ; mais les sphères dirigeantes s'inspirent d'un esprit si dominateur et si peu conciliant, elles s'obstinent tellement à contrecarrer les vœux de la majorité vraie, que je ne serais point étonné de voir bientôt sauter les machinistes avec la machine dont ils forcent la pression. Pour nous, catholiques, cette éventualité ne nous effraie point ; nous puisons notre force dans nos principes et dans notre devoir, et nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes indispensables.

Ces pensées pourraient sembler en contradiction avec l'attitude des droites et de quelques réunions politiques où l'on a paru sacrifier le programme au besoin d'union. Car on est allé jusqu'à dire que M. Woeste a capitulé sur le *referendum*. C'est toujours la grosse question, et l'on peut prévoir déjà qu'elle absorbera toutes les autres, dans les élections constituantes.

A la dernière réunion de l'association conservatrice de Bruxelles, convoquée afin de pourvoir au remplacement de M. Nothomb en qualité de président, M. Woeste a protesté que les dépu-

tés, fidèles au vœu du pays, restent hostiles au *referendum,* bien qu'il doive être renvoyé à l'ordre du jour de la revision constitutionnelle.

Et cependant l'opinion s'alarme et l'on se demande où s'arrêteront les intrigues de la cour, la pression du Roi et les faiblesses du cabinet. C'est à tel point que l'on constate en ce moment, avec un léger indice de défiance à l'égard de bien des députés, les premiers symptômes d'une formidable levée de boucliers contre les menaces de la politique absolutiste.

Les électeurs sont exaspérés de se voir le jouet des dénégations incompréhensibles à l'aide desquelles on tente d'endormir leurs craintes. Jamais peut-être on n'a vu mettre en pratique avec plus de désinvolture l'adage : *Tout mauvais cas est niable.* On a beau prendre la main dans le sac les propagateurs coupables de prêcher les avantages du *referendum* royal ou les transfuges qui s'y laissent convertir; tous se sont donné le mot pour nier l'existence même de la question et la propagande acharnée à laquelle on se livre. Le moyen de ne pas se fâcher, quand l'évidence vous crève les yeux!

Je ne sais si, de concession en concession, nos députés ne finiront point par céder complètement, à moins que les rugissements du lion populaire ne se fassent entendre sous les plafonds dorés des antichambres royales.

Cet état de choses se reflète, faut-il le dire, dans les colonnes de nos journaux. Le *Courrier* déplore la patience de la droite; le *Bien Public*

demande si, pour prouver son indépendance, il est nécessaire de tomber à bras raccourcis sur ses propres amis. C'est pourtant la politique du cabinet qui (dit-on) nous fatigue de ses menaces de dissolution ; le *Courrier* pourrait bien demander à son tour si la fidélité consiste à courber docilement l'échine sous toutes les volontés d'un homme éminent, mais quelquefois mal avisé.

Et de fait, plutôt que de se faire les souples instruments du bon plaisir royal, au risque de renier leur glorieux passé de franchise et de loyauté, les catholiques belges trouveraient avantage à être rejetés dans l'opposition, et à affronter les chances d'un appel au pays.

Que la politique du Roi et de son gouvernement, en fait de revision constitutionnelle, d'organisation militaire, d'intérêts économiques et de liberté religieuse, ne soit pas absolument d'accord avec le vœu de la majorité, cela ne fait de doute pour personne. Il se pourrait, malgré ces dissentiments, qu'au prix de la plus parfaite abnégation et de l'union la plus étroite, nos amis conservent le pouvoir, tout en sacrifiant leurs idées. Mais ce qui est certain, c'est qu'en refusant de se rallier à la politique du cabinet et en provoquant sa chute, ils se feraient de leur attitude une redoute imprenable sur le terrain électoral, tout en restant fidèles à leur vieux programme, qui est le bon.

Aujourd'hui que la situation est tendue, et malgré les appréhensions d'ordinaire inhérentes à cet état de choses, les moins courageux l'envi-

sagent avec calme et se montrent absolument rassurés sur l'issue de la crise. C'est bon signe. Malgré les intimidations de Bruxelles à l'égard des catholiques de la province, nos amis donnent à entendre avec la plus grande énergie qu'ils ne veulent point se laisser vinculer. Sur tous les points du pays c'est une protestation unanime; et hier encore, l'association de Courtrai désavouait à l'avance tout candidat partisan du *referendum*, bien qu'un ministre, M. Vanden Peereboom, puisse par là perdre son siège à la Chambre.

Enfin, pourquoi le dissimuler? Ce que l'on disait tout bas depuis plusieurs semaines dans les cercles bien informés court aujourd'hui les rues. On peut entendre dire ouvertement par les profanes que le ministère n'en a plus pour six semaines, qu'il est usé et que son chef est découragé; que tous les incidents qui se sont succédés depuis peu ont été provoqués de gaîté de cœur, afin de trouver l'occasion de quitter le pouvoir. La mort du prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, aura, dit-on, pour effet de relâcher encore le moral du chef du cabinet.

Ici, rendons hommage à la mémoire du défunt prince de Chimay. Il n'avait que cinquante-six ans : c'est à peu près l'âge auquel Victor Jacobs est mort. Comme lui, il connut les amertumes de la grandeur, et c'est aussi au chagrin qu'est due cette fin prématurée. Sali par la calomnie à propos de l'incident-Pourbaix (1), et

(1) Voir la note de la page 6.

par le nommé Nieter, cette ingrate vipère qu'il avait réchauffée, il contracta une affection cardiaque dont il est mort. Bien qu'il n'ait point encouru, comme Jacobs, la disgrâce royale, l'analogie est néanmoins frappante.

Le défunt, avant de devenir ministre des affaires étrangères, dont le rôle en Belgique n'a guère d'éclat extérieur, avait loyalement servi son pays et la cause catholique. Officier, diplomate, gouverneur du Hainaut, il a montré dans tous ces postes une rare distinction et une amabilité parfaite à laquelle ses adversaires mêmes rendent hommage. Il avait représenté notre pays à Berne; après avoir gouverné de 1870 à 1878 la province du Hainaut, il fut destitué par le dernier cabinet libéral, — parce qu'il était catholique! — Il devint alors, à la demande de l'Évêque de Tournai, l'organisateur de l'œuvre des écoles catholiques et de la résistance à la loi scolaire de 1879. Son action fut féconde, et ce ne sera pas un de ses moindres mérites devant Dieu d'avoir contribué puissamment au réveil catholique du Hainaut.

En 1882 l'arrondissement de Philippeville jusqu'alors inféodé aux idées libérales l'envoya au parlement : depuis lors il le réélut constamment. Le défunt fut appelé au portefeuille des affaires étrangères en octobre 1884.

Un mot de regret encore à un autre de nos hommes politiques, un vétéran celui-là, plus obscur peut-être, mais tout aussi méritant : M. le

baron Casier, sénateur de l'arrondissement de Gand, mort le 11 mars. Ce n'était point un orateur, ni un chef politique; industriel très influent par sa fortune, ses relations et sa famille, universellement estimé pour son caractère et sa bonté, il entra au Sénat vers la cinquantaine et et y siégea près de vingt ans : ne recherchant point les honneurs, il ne consentit à accepter un mandat public que pour mettre son appui au service de la bonne cause.

Catholique, il l'était tout d'une pièce; généreux comme on ne l'est plus aujourd'hui, il donnait sans compter. Il fut l'homme de toutes les bonnes œuvres, et l'un des fondateurs des conférences belges de S.-Vincent-de-Paul. Il est resté jusqu'au bout, fidèle à ses nobles convictions, un protestataire irréconciliable en faveur du pouvoir temporel des Papes, au grand scandale des habiles qui ne sentent battre rien d'humain sous leur épaisse poitrine.

La chronique judiciaire de cette dernière quinzaine a eu à enregistrer la condamnation des anarchistes dynamitards d'Ougrée et du libraire pornographe Istace, éditeur du *Père Boum*, cette infecte décoction de la *Lanterne* (1).

Le pornographe en est quitte pour quelques mois, les chevaliers de la dynamite en ont pour quinze années : sans trouver que ces der-

(1) L'arrêt a été cassé ensuite : voir à la date du 7 juin 1892.

niers soient trop punis, on peut regretter qu'il y ait si peu de proportion entre les deux peines; un corrupteur des mœurs ne me paraît pas beaucoup moins dangereux qu'un incendiaire ni qu'un assassin.

Quand verrons-nous employer à combattre le vice et la débauche le beau zèle que de hauts et puissants personnages consacrent à faire campagne en faveur de réformes impopulaires et dangereuses, telles que le *referendum* et le service personnel? Car il se passe aujourd'hui de singulières manœuvres. Un journal radical qui s'est fait le défenseur des préférences royales en matière de revision constitutionnelle, et des brochures d'origine également suspecte sont envoyés à profusion, par milliers, à toutes les personnalités marquantes de la province, sans en excepter les curés de campagne.

Qui fait ces envois et dans quel but?

On dit que le Roi en fait les frais, évidemment pour la diffusion et le triomphe de son système politique.

Je crois, moi, que la loge avance les fonds, espérant qu'on attribuera cette propagande au Roi, et pour s'insinuer ainsi plus facilement parmi les catholiques, dont elle ne pourrait avoir raison qu'en les divisant... Gare dessous!...

La catastrophe d'Anderlues est venue allonger encore le nécrologe de l'industrialisme. Ici, par exception, la société exploitante, dont les

membres se sont souvenus de leur qualité de chrétiens, a fait une généreuse aumône aux familles des sinistrés. Ce qui ne se comprend pas, c'est l'intérêt que peuvent avoir quelques faiseurs à organiser encore des fêtes dites de bienfaisance, quand les patrons ont déjà donné un million, soit dix-mille francs par famille éprouvée.

XXXI

22 avril

Après la période d'orages que notre politique vient de traverser, voici venir l'accalmie. Ou plutôt, pour employer une autre métaphore, le combat a cessé par l'épuisement et la lassitude des combattants. On dirait qu'il ne reste plus rien des ardeurs et des irritations d'il y a quinze jours; le *referendum*, « unique objet de nos ressentiments »... semble rentrer sous terre, le gouvernement tend la main à sa majorité, et un intense désir d'apaisement se fait sentir chez tous. La vie, en politique aussi bien qu'en ménage, est faite de bonne volonté, de patience et de prudence : pourquoi l'oublie-t-on parfois?

Certes, si le ministère garde le pouvoir après les élections constituantes, il est certain qu'il aura modifié son orientation. Ce n'est pas, ai-je besoin de le dire? que la majorité aille passer de droite à gauche : je suis assuré du contraire. Mais il faudra, pour mener la revision à bonne fin, que M. Beernaert tienne plus compte que

par le passé de plusieurs *desiderata* des catholiques. Il y a déjà quelques indices en ce sens, notamment que l'intransigeance référendiste a beaucoup baissé. De même, en matière économique, le cabinet atténue ses préférences libre-échangistes ; en effet, dans la même séance plénière où il fit adopter par la droite plusieurs mesures revisionnistes désagréables, M. Beernaert déposait un projet de tarifs douaniers donnant satisfaction dans certaine mesure aux vœux des protectionnistes modérés. On a même dit, après le décès du prince de Chimay, que le chef du cabinet passerait des finances aux affaires étrangères, laissant celles-là à M. de Smet de Naeyer, député de Gand et chef des partisans d'une protection modérée. Nos concitoyens qui ont pris la nouvelle pour un poisson d'avril ont eu tort : la combinaison serait excellente et elle serait accueillie dans tout le pays avec une grande faveur.

Entre-temps les libéraux belges cherchent à réaliser l'union qui devrait les mener à la victoire. A Bruxelles notamment, après de laborieuses négociations, ils se vantent d'y être arrivés. Mais il faut voir de près ce maquignonnage fallacieux pour apprécier les chances de durée de cette réconcilation. Sans doute, si le succès dépendait de la réunion apparente des chefs des diverses fractions libérales, tout irait pour le mieux. L'entente s'est faite en vue des candidatures et des profits de la politique, que les polichinelles doctrinaires et radicaux aiment mieux

partager que d'affirmer les principes, au risque de se priver. Les coryphées du socialisme mêmes n'ont ajourné leurs espérances que dans la perspective des honneurs politiques et des faveurs matérielles dont l'avènement des libéraux leur serait le gage. Mais Jacques Bonhomme a aussi son mot à dire, et il n'est pas sûr du tout qu'il suive docilement le mot d'ordre des agitateurs qui l'ont si souvent berné.

L'électeur libéral modéré ne se résignera point à voter pour une liste aux tendances révolutionnaires pour moitié, et sans garantie sérieuse de résistance pour l'autre moitié. Et le radical, fougueux partisan de toutes les mesures violentes, trouvera mauvais que ses candidats préférés aient accepté la solidarité de collègues réactionnaires. Ces gêns-là, les récalcitrants, sont légion; leur sentiment trouvera de l'écho dans les assemblées libérales : nous assisterons, pour notre plus grande édification, au renouvellement de cette lutte homérique qui précéda la grande débâcle de 1884 et si spirituellement décrite à cette époque par le *Courrier de Bruxelles* sous la rubrique : *Combat des Voraces et des Coriaces.*

Ce ne sont point des réunions comme celles de la *Ligue*, composées de quatre-vingt-sept bonshommes, qui contrebalanceront l'invincible répugnance du public pour des compromissions d'aussi mauvais aloi. (1)

(1) L'événement a donné tort à ces pronostics; doctrinaires et radicaux ont tout avalé avec une inconscience parfaite.

Le grand-lama du suffrage universel, M. Janson, vient de donner la mesure de son patriotisme, en allant décrier les institutions belges au congrès des franc-maçons à Paris. Que penser en effet de ce législateur d'une nation monarchique qui va proclamer à l'étranger sa foi républicaine et faire croire par une incroyable affirmation que grâce à nos lois scolaires, la Belgique est en train de devenir une Béotie? Chacun sait pourtant ici que l'instruction publique est plus développée que partout ailleurs, grâce surtout au dévouement et à la générosité de ces catholiques tant calomniés qui ont fait surgir sur tous les points du territoire des écoles extrêmement fréquentées.

L'incident soulevé au Sénat par M. Lammens en faveur du pouvoir temporel des Papes a montré une fois de plus qu'il est désagréable à la gent libre-penseuse de rappeler, l'histoire en mains, les hauts faits de ses grands hommes. On a appris par là, ce que beaucoup de gens ignoraient encore, que le palais du Quirinal, résidence actuelle des rois d'Italie, a été occupé à la suite d'un crochetage dont les valets de Victor-Emmanuel se sont rendus coupables. Ce qui est triste, c'est que des catholiques aient trouvé mauvaise cette protestation et aient cru devoir faire de basses démonstrations de courtoisie, en l'honneur de ces aventuriers italiens qui méritent un tout autre traitement (1). Les approbations parties à ce pro-

(1) Le baron de Coninck de Merckem, sénateur de Furnes.

pos des bancs de la gauche à l'adresse du ministère ne sont pas fort glorieuses pour celui-ci. Il n'y a jamais grand mérite à se ranger du côté du plus fort. A quoi peut mener la peur de s'entendre appeler « farouche ultramontain » et « vaticanard »!

La mort semble choisir de préférence depuis quelque temps les sommets du parti catholique. Voici maintenant le décès du comte de Mérode, président du Sénat belge. Rien ne pouvait faire prévoir cette triste nouvelle, et le mal qui l'a emporté, une pleurésie, paraît-il, est resté inconnu pour ainsi dire jusqu'au jour de sa mort. Héritier d'un grand nom et fidèle aux généreuses traditions de sa famille, le défunt continuait parmi les Belges les beaux exemples de patriotisme et d'attachement à la religion dont s'honoraient ses parents. Simple et modeste malgré son illustre origine, il s'attachait surtout à rendre service et à bien faire, ce qui n'empêcha point les électeurs de l'envoyer au parlement depuis 1852. Il avait succédé, en 1885, comme président du Sénat, au baron d'Anethan, et fut créé ministre d'État en 1890.

Le 1er mai, qui semble préoccuper vivement quelques esprits fort enclins à s'alarmer, se passera sans doute dans le calme. Tout au plus quelques meetings tapageurs télégraphiés complaisamment aux quatre coins de l'Europe pour faire le jeu de quelques financiers juifs, feront à distance l'effet de mettre la Belgique à feu et à sang.

Mais ce sera encore beaucoup de bruit pour peu de chose. Le socialisme baisse visiblement chez nous; nos populations ont trop de sens chrétien, et l'influence de la religion est trop grande pour laisser à l'activité des perturbateurs un aussi vaste champ d'action qu'en d'autres pays.

Heureux les peuples où les ministres de la religion peuvent vaquer en paix à leur mission réconciliatrice et où les pouvoirs ne leur font point la guerre! Puisse la Providence nous épargner longtemps encore le fléau de la persécution et l'avilissement qui s'ensuivrait!

XXXII

23 mai

La journée d'hier constitue un réel succès pour les catholiques; aussi leurs adversaires tâcheront-ils d'en atténuer l'effet, en accommodant à leur gré les statistiques et les faits.

Le renouvellement des conseils provinciaux se faisant par moitié, il y avait à pourvoir à 353 sièges; et il s'agissait de la série mauvaise, c'est-à-dire de celle où les catholiques doivent abandonner aux libéraux le plus grand nombre des mandats, pour lesquels la lutte est sinon impossible du moins difficile. Ainsi sur 166 sièges occupés par les libéraux les catholiques ne leur en disputaient que 35, tandis que les libé-

raux disputaient aux catholiques 69 sièges sur 187. Au premier tour, les catholiques obtiennent 182 sièges et les libéraux 160; il reste onze ballottages presque tous en notre faveur.

Nous maintenons donc nos positions, ce qui vaut quelque chose pour le parti qui détient le pouvoir : nous ne pouvions d'ailleurs nous flatter d'enlever à l'adversaire des places réputées imprenables. Ce qui devait même nous nuire, c'est l'apathie et l'indifférence qui ont envahi nos amis en prévision des prochaines et radicales transformations de notre régime électoral et politique : que ce soit un tort, je n'en disconviens pas; mais on se réserve. La loi électorale pour la province est du reste encore l'œuvre néfaste du dernier cabinet libéral et nous avons négligé de la corriger.

Quoi qu'il en soit, nous gardons de fortes majorités dans six provinces sur neuf, c'est-à-dire que nous occupons une centaine de sièges de plus que les libéraux.

La portée morale du scrutin d'hier est d'ailleurs considérable : si les catholiques du Hainaut et de la province de Liége ne parviennent point à faire une trouée plus large dans les rangs libéraux, c'est un vieux péché de faiblesse : ils ne sont ni assez unis ni assez généreux. Il faut d'ailleurs faire le même reproche au grand monde des faubourgs de Bruxelles qui ne veut point se corriger de sa routine abstentionniste. D'aucuns espèrent que la revision, en élargissant le droit de vote, rendra ces défaillances des hautes classes moins dommageables.

Mais ces réserves faites pour rendre hommage aux vaillants qui ont lutté quand même, constatons que les scrutins disputés ont été une défaite sanglante pour la politique libérale et pour l'alliance radicale. A Louvain, à Vilvorde, à Namur, centres populeux où l'élément libéral est très influent, les libéraux succombent à des majorités écrasantes alors qu'ils croyaient bien l'emporter. Ailleurs encore les majorités catholiques sont plus fortes que jamais, et l'on peut augurer de la journée d'hier de bons résultats pour les élections constituantes du 14 juin. La caractéristique du scrutin, c'est la complicité de plus en plus apparente du libéralisme et du socialisme révolutionnaire et la répugnance insurmontable de l'opinion publique pour ces honteuses compromissions.

Le courant se dessine de plus en plus nettement et l'on peut prédire dès aujourd'hui que la droite (1) ne perdra aucun siège. La députation bruxelloise pourrait succomber, mais elle vendra chèrement sa vie. Nous marcherons en rangs serrés, et, chacun faisant son devoir, nos amis garderont au moins pour quelque temps encore la possession du pouvoir. Personne ne saurait dire ce que nous deviendrons après, parce que les courants contraires de démocratie et de réaction entraîneront fatalement beaucoup d'esprits mal assurés vers les excès et les imprudences.

(1) La députation bruxelloise entend ne point siéger à droite.

Mais n'anticipons point! Les débats des Chambres constituantes nous réservent assez de surprises et de vicissitudes. Heureux qui pourra s'y retrouver...

La question de la représentation proportionnelle ou des minorités a failli mettre le ministère à deux doigts de sa perte : M. Woeste et la majorité ne veulent point introduire la représentation des minorités, en quoi je trouve qu'ils ont tort, s'il m'est permis de le dire. Cette proposition, ayant échoué déjà devant la Chambre, avait été reprise au Sénat et y avait été votée. D'où certaine irritation. M. Woeste accusait le ministère d'entraîner nos institutions vers l'absolutisme en augmentant les attributions du pouvoir exécutif dans la confection des lois et dans la composition du Sénat. M. Beernaert, assez ému, posa la question de cabinet; et la droite s'inclina, mise en éveil surtout par les maladroites intrigues des orateurs de la gauche.

Il est assez piquant d'être sauvé par ses ennemis; mieux vaut ne pas s'y exposer, ceci soit dit pour tous nos amis en général, qui ont parfois la tête un peu trop près du bonnet.

Le gouvernement vient de procéder à l'installation du Conseil supérieur du travail. C'est encore une des nombreuses institutions sociales dues à la sollicitude de notre gouvernement; son rôle sera de proposer toutes les mesures utiles, législatives ou autres, de nature à résoudre les dif-

ficultés qui intéressent le capital et le travail. Ce conseil se compose d'économistes, d'industriels et d'ouvriers : il doit veiller à l'exécution des lois d'ordre social.

On est à la fois surpris et satisfait de constater combien de réformes nos gouvernants ont réalisées dans l'intérêt de la classe laborieuse : lois sur les salaires, sur les établissements dangereux, sur la protection des enfants, sur le travail des femmes, sur les conseils de conciliation de l'industrie et du travail, sur les conseils des prudhommes, sur les habitations ouvrières, sur les écoles ménagères et professionnelles, et tant d'autres.... Il serait à souhaiter que l'ouvrier, qui a vu chez nous les salaires tripler en quarante-cinq ans, contribue de son côté par son activité et ses bons services à rendre meilleure la situation économique qu'il a plus d'une fois aidé à troubler.

XXXIII

7 juin

Bien que l'attention soit presque absorbée par le souci des élections, dont quelques jours à peine nous séparent, on ne peut cependant passer sous silence quelques faits d'autre nature, mais qui marquent dans la chronique de nos jours.

Le 1er mai n'a guère été chez nous l'occasion de troubles graves, si, toutefois on excepte les

attentats à la dynamite qui ont été perpétrés à Liége. Cette ville a d'ailleurs, sous le rapport des idées révolutionnaires, un triste privilège. Inféodée il y a cent ans à la terreur jacobine, elle a passé sous l'égide du libéralisme sectaire au socialisme et à l'anarchie. Il n'est peut-être en notre pays pire foyer de propagande subversive, parce qu'il s'alimente à la source germanique, plus continue, plus active, plus réfléchie.

La plupart des chefs socialistes à Liége sont allemands; ils sont froidement pervers et ils sont docilement obéis. Il est remarquable comme le désordre et la haine des supériorités sociales ont facilement prise sur les populations où le libéralisme règne en maître : cela ne se voit pas en pays catholique.

On a donc fait sauter deux ou trois immeubles : la basilique du Mont-S.-Martin — un chef d'œuvre d'art gothique, — l'hôtel du baron de Sélys-Longchamps, et celui du général-commandant de la garde civique.

Heureusement les autorités ont fait preuve d'énergie et de calme, on a coffré les coupables et bientôt ils répondront de leurs criminelles tentatives. L'instruction est menée activement, mais ne pourra être achevée, paraît-il, avant la fin du mois. Le procureur général en personne soutiendra l'accusation et le premier président de la Cour d'appel dirigerait, à ce que l'on dit, les débats des assises. Il faut espérer, pour l'honneur de la justice belge, qu'elle saura se montrer plus sévère que la justice française envers Rava-

chol (1). On a trouvé ici que ce gredin avait bénéficié d'une clémence absolument déplacée.

J'ai relaté antérieurement (2) la condamnation d'un sieur Istace par la Cour d'assises du Brabant, pour vente de livres immoraux. J'avais compté sans la Cour de cassation, cette vieille gardienne des vraies traditions libérales et chicanières. Les têtes chenues de ce sanhédrin judiciaire, prises de je ne sais quel scrupule de légalité dont elles font aisément litière quand il s'agit d'intérêts plus respectables, ont cassé l'arrêt de la Cour d'assises du Brabant.... et les jurés du Hainaut ont acquitté l'aimable libraire.... *Asinus asinum.* Quand on voit ces abus, on ne s'étonne guère de voir parfois les particuliers se faire justice à eux-mêmes. Dernièrement, à Bruxelles, un libraire a été molesté et maltraité par deux drôles accompagnés d'une femme : il a tiré deux coups de revolver, tuant l'un de ses agresseurs et mettant les jours de l'autre en danger. Le meurtrier a été relâché après quelques heures de détention.

J'ai lu quelque part (3) des critiques sévères sur l'acte de ce particulier; mais je n'ai pas encore vu le vertueux écrivain, auteur de ces

(1) Pour l'explosion de la rue de Clichy, la Cour d'assises de la Seine avait admis des circonstances atténuantes. Ravachol n'a été exécuté que pour un délit de droit commun (assassinat de l'ermite de Chambles), en vertu d'un arrêt de la Cour d'assises de la Loire.

(2) Voir page 134.

(3) Dans la *Gazette de Liége.*

critiques, et qui n'a pas absolument tort en cette occurence, le prendre d'aussi haut avec les malfaiteurs qui s'attaquent aux gens paisibles. Et le sort des deux coquins frappés dans cette affaire ne mérite qu'une médiocre compassion. Quoiqu'il puisse paraître odieux d'envisager le côté utilitaire de l'aventure, on pourrait dire que la leçon profitera à certaine catégorie de gens, incapables de comprendre autre chose que cette *ultima ratio gentium*. ..... Voilà où en est le progrès au déclin du XIX[e] siècle !

Le portefeuille des affaires étrangères dont l'*intérim* est confié à M. Beernaert, attendra sans doute encore quelque temps son titulaire définitif. Il avait paru d'abord qu'il dût échoir au duc d'Ursel, dont on avait souvent parlé, même du vivant prince de Chimay; on croyait même la chose décidée, aucun concurrent n'ayant été cité. Mais il y a des difficultés toutes personnelles qui s'opposent à la réalisation de ce projet (1). Alors on a dit, et le bruit a pris de la consistance, que M. Beernaert deviendrait ministre des affaires étrangères, laissant les finances à M. de Smet de Naeyer : on a même annoncé la chose comme faite. La nouvelle est prématurée, quoique vraisemblable. D'autre part, si cette nomination se fait, elle aura lieu incessamment, car le nouveau

(1) Notamment les vues particulières et les rapports du duc d'Ursel, sur l'agitation socialiste avant 1890, dans le Hainaut dont il était gouverneur; le duc était en dissentiment avec le cabinet.

ministre étant député d'un arrondissement où la lutte est fort vive, devrait autrement être soumis à une élection partielle et il courrait le risque d'un échec.

Il est aussi possible que le provisoire soit maintenu bien plus longtemps et cela en prévision d'un remaniement ministériel qui se ferait pendant les débats des Chambres constituantes : car il y aura bien des incidents. Je note seulement ces bruits sans les garantir.

Il est aisé de comprendre qu'en ce moment plus que jamais, la politique et les élections sont le seul objet de nos préoccupations. Défense religieuse et question sociale, tout cela dépendra de la majorité à laquelle le sort de la revision va être confié. Et s'il pouvait paraître étroit de tout subordonner au succès du scrutin qui va s'ouvrir, que l'on se souvienne qu'avant tout il importe d'écarter des fonctions et de l'influence qu'elles procurent quiconque pourrait placer tout autre souci avant le devoir chrétien. Or, dans tous les arrondissements, on ne trouve qu'une seule liste de candidats répondant à ce besoin. C'est assez dire que nous n'avons, nous catholiques, rien à attendre si ce n'est de nous-mêmes... et de Dieu.

Quant aux libéraux, ils sont on ne peut plus divisés : dans la plupart des grands centres ils auront deux listes, l'une radicale, l'autre pseudo-modérée. Nos concitoyens n'en feront qu'une bouchée, je n'en doute pas. Là même où, comme

à Bruxelles, ils paraissent devoir ne présenter qu'une seule liste, les esprits ne sont guère moins partagés, et nos chances n'en sont pas moindres. A moins de se tromper grossièrement, il faut constater que les indépendants gagnent tous les jours et que leur succès devient de plus en plus probable. En province, à Anvers, à Gand, à Nivelles, naguère si fidèles à la cause libérale, l'opposition est certaine d'être écrasée. Ostende, Philippeville, Waremme, jadis imprenables, se rendent presque sans combat aux catholiques. Thuin et Huy, que nous avons perdus depuis trente ans, nous reviennent (1). Au pis aller, sur 152 sièges à la Chambre, nous en aurons certainement 93, soit près des deux tiers, et si nous les dépassons — Dieu bénissant nos efforts — nous ferons la revision comme il faut. Certes, même avec les brillantes espérances que nous avons, chacun doit faire son devoir; l'ennemi est toujours également haineux et perfide; s'il lui était possible de vaincre, les plus mauvais jours reviendraient et nous le devrions à notre propre indolence.

Mais cela ne sera pas : car le calme qui caractérise cette période est celui de l'assurance

---

(1) Ces pronostics se sont trouvés en défaut sur divers points. Des querelles insensées, suscitées et envenimées par de méchants esprits, ont amené à Bruxelles une débâcle, et ont failli provoquer à Anvers un résultat analogue; à Ostende la corruption a déjoué nos espérances et à Nivelles l'intransigeance et la bouderie des protectionnistes agricoles a eu pour effet de culbuter M. Dumont, qui d'ailleurs ne s'était donné aucune peine.

et de la fermeté. Les vaines déclamations des coryphées libéraux se perdront dans le désert.

A Bruxelles aussi bien qu'en province, plus rien ne passionne l'esprit public : il reste sourd à toutes les excitations. D'ailleurs comment s'intéresser à un parti dont la situation s'exprime par la composition d'une liste bourrée d'inconnus et de démagogues? A côté des plus marquants personnages du radicalisme nous trouvons les représentants hargneux du libéralisme persécuteur et les partisans des charges militaires exagérées : une salade qui rebutera les estomacs les moins difficiles.

J'admire le courage du *Temps* qui annonce à ses lecteurs que les libéraux vont culbuter les catholiques; on dirait qu'il vient de Pontoise. Le télégraphe lui transmettra, le 14 juin, de tout autres résultats.

XXXIV

16 juin

Dieu soit loué! Nous couchons sur le champ de bataille, vainqueurs après une rude journée. C'est la sixième fois à partir de 1884 que les électeurs réprouvent d'une manière éclatante la politique de persécution, de gaspillage et de désordre qui fait le fond des aspirations libérales.

Les catholiques ont obtenu au premier tour du scrutin 90 sièges à la Chambre et 44 au Sénat; les libéraux en obtiennent respectivement

52 et 28. Il reste dix ballottages pour la Chambre et quatre pour le Sénat : la moitié probablement nous en reviendra (1).

Sans garder d'une manière absolue toutes nos conquêtes antérieures, nous devons néanmoins nous féliciter du résultat. C'est qu'en effet une dissolution — et celle-ci devait exercer sur l'avenir de la Belgique une influence considérable, — est toujours grosse de périls. L'urne du scrutin est une boîte de Pandore d'où peuvent sortir tous les maux. Nous avions beaucoup à garder, presque rien à prendre ; aussi fallait-il craindre quelques mécomptes. Eh bien! malgré cela notre victoire est magnifique.

Je fais abstraction de l'élection des radicaux

(1) Le dernier scrutin du régime censitaire pouvant offrir des points de comparaison intéressants pour les prochaines élections, qui se feront sous l'empire du vote plural, nous faisons suivre les chiffres des voix obtenues en moyenne par les partis dans chaque arrondissement disputé (1892) :

Anvers, catholiques, 7051, libéraux, 6734; Malines, c., 1630, l., 972; Turnhout, c., 950, l., 278; Bruxelles, indép., 8101, l., 11684; Louvain, c., 2251, l., 1462; Nivelles, c., 1637, l., 1556; Bruges, c., 1561, l., 1114; Ostende, c., 720, l., 755; Roulers, c., 1028, l., 218; Gand, c., 4552, l., 3698; Alost, c., 1476, l., 449; Audenarde, c., 943, l., 431; Mons, c., 1687, l., 1744; Ath, c., 893, l., 890; Charleroi, c., 2769, l., 2739; Soignies, c., 1257, l., 1315; Tournai, c., 1575, l., 1680; Thuin, c., 1146, l., 1256; Liége, 2251, l., 4122; Huy, c., 622, l., 712; Verviers, c., 1849, l., 1957; Hasselt, c., 813, l., 491; Maeseyck, c., 376, l., 71; Arlon, c., 249, l., 319; Bastogne, c., 266, l., 87; Neufchâteau, c., 422, l., 290; Virton, c., 337, l., 302; Namur, c., 1999, l., 1429; Dinant, c., 775, l., 447. — Au *ballottage*, M. Loslever fut élu à Verviers par 1958 voix contre 1826; M. Cornet à Soignies par 1336 contre 1303; M. Stiénon du Pré à Tournai par 1659 contre 1628.

et libéraux coalisés dans la capitale; car les Bruxellois n'ont pas plus à dire que les provinciaux ni pour la moralité, ni à aucun point de vue. Je dirai plus loin quelles réflexions ce scrutin suggère : c'est le divorce entre la capitale et la province.

Partout le 14 juin a été la répudiation formelle du radicalisme qui envahit le parti libéral. Ainsi, dans le Hainaut et dans la province de Liége si rebelles à la propagande catholique, les majorités libérales se réduisent ou disparaissent. Nous avons des élus à Ath, Charleroi, Huy, Verviers et Waremme; nous faisons brêche à Mons et à Tournai, où le ballottage nous réserve des succès : ce sont les radicaux qui échouent contre nos amis.

En pays flamand, quelle hécatombe! A Gand, centre industriel et foyer de socialisme, nous l'emportons à plus de 1000 voix; à Alost c'est 800 voix de majorité, comme à Louvain; à Bruges, à Malines, à Audenarde, 500 voix; et notez que ces majorités sont énormes dans notre système de suffrage restreint. A Namur nos amis ont près de 600 voix de majorité. Enfin, à Nivelles sur laquelle s'étaient acharnées toutes les forces de l'ennemi, pour faire échec au ministre de l'intérieur, en plein pays libéral, M. de Burlet passe à plus de 80 voix de majorité. C'est un triomphe à classer parmi les plus beaux de ce jour.

Libre maintenant à mes concitoyens, habitants de Bruxelles et des faubourgs, de préférer à leur honnête et laborieuse députation sortante, exempte de la tare anticléricale, un ramassis d'opinions et de caractères disparates, qui seraient fort en peine de dire sur quel point ils s'entendent entre eux. Ce sont gens sans consistance : le bourgeois de céans n'est vraiment pas difficile quand il confie à ces messieurs le soin de le représenter. Jubilez à votre aise, messieurs de la presse libérale : votre majorité de trois mille six-cents voix sent le pétrole et la dynamite de deux lieues à la ronde!

Quoi qu'en disent quelques feuilles amies, nous nous faisions illusion sur le scrutin de Bruxelles, et personne, même parmi les libéraux, n'aurait cru à ce chiffre. Mais on est si borné là-bas qu'on ne sait pas même de quoi l'on est capable : et si tout devait engager les électeurs, sous le rapport de la sécurité politique et du bon sens, à voter pour les indépendants, vous ne sauriez croire combien plus volontiers on prête l'oreille à de vils appétits et à la sollicitation d'intérêts sordides. A Bruxelles on a gobé toutes les sornettes libérales : un paysan du cru ne l'aurait point fait; j'aime mieux être ainsi paysan, dussé-je paraître *barbare* à M. Graux, le barnum des élus bruxellois.

Le scrutin a été dans son ensemble si mauvais pour le libéralisme, que ses journaux affectent de ne voir que l'élection de Bruxelles. Sans doute ce résultat nous prive des deux tiers néces-

saires pour reviser la Constitution : mais l'avions-nous désirée, cette revision, et les escamoteurs de gauche pensent-ils qu'ils vont la faire à leur goût, eux qui sont en minorité? Plus de modestie leur siérait mieux, car il est tout aussi vrai que, pour coopérer à la revision, ils devront passer par nos exigences.

Les négociations et l'entente seront sans doute longues et lentes à venir, étant donnée la foi punique des Bara, Graux et autres Bertrand de l'opposition : mais ils devront bien plier à la fin, sous peine de sauter.

Enfin, nous verrons à la Chambre, reconstituée et probablement prépondérante, l'extrême gauche qui donnera au pays un spectacle bien fait pour l'édifier. Bruxellois, mes braves amis, je n'en suis pas fier pour vous!

Les élections et notre triomphe n'auraient pas été complets, si les polissons qui font le plus bel ornement des centres libres-penseurs n'avaient tenté d'assommer quelque vieux prêtre ou jeté des pierres dans les dortoirs des religieuses laissées sans défense dans les quartiers isolés. On a même versé du bleu sur les chevaux pommelés du prince de Ligne qui rentrait d'Ath en landau : on ne dit pas si les chevaux en sont morts. Tout cela suppose beaucoup d'héroïsme parmi les populations libérales....

On a tapagé un peu partout : à Gand, à Liége, à Bruxelles et à Anvers, où les pionniers

du drapeau bleu ont saccagé quelques maisons (1) : histoire de n'en pas perdre l'habitude. Mais dans l'ensemble, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'aux élections précédentes : les manifestants étaient relativement modérés, parce qu'ils étaient tenus en respect.

XXXV

22 juin

Les ballottages qui viennent d'avoir lieu confirment dignement le scrutin d'il y a huit jours. La droite dispose d'une majorité de 32 voix à la Chambre et de 16 au Sénat, en face d'une opposition divisée, dont l'action morale devient chaque jour plus précaire.

A gauche on essaie de donner le change, en insistant sur le succès obtenu par la coalition libéro-socialiste à Bruxelles et sur ce fait que les catholiques n'occupent plus, comme avant, les deux tiers des sièges. Sans doute, aucune modification à la Constitution ne se fera si elle ne réunit les deux tiers des voix ; mais la demande en revision n'émane point des catholiques, et si la gauche qui l'a faite est de bonne foi, elle devra chercher un terrain où l'accord se puisse faire. Sinon, en suivant la politique d'obstination aveugle et d'opposition à outrance que préco-

---

(1) Le sac de la maison Van Os-De Wolf à Anvers est resté dans la mémoire de chacun.

nisent ses journaux, elle assumera devant l'opinion publique toute la responsabilité du refus : il pourrait lui en cuire. Car il n'est pas bon d'agiter l'opinion et de la tromper ensuite.

Aujourd'hui que les élections sont passées, on peut voir combien disaient vrai ceux qui, parmi nous, accusaient la gauche de ne poser la question revisionniste que pour courir les chances d'une dissolution. Malgré leurs dissentiments, socialistes, radicaux et doctrinaires n'avaient qu'un but : renverser le gouvernement catholique. De la réforme constitutionnelle ils s'inquiétaient peu.

Ils ont eu, au moins la masse, le fol espoir d'escalader le ministère; mais ce beau rêve évanoui, le vieux jeu recommence. La politique libérale que le moins réservé de ses organes définissait : « L'art d'embêter les curés », remonte à flot. Et comme le moment n'est pas encore venu de la réaliser, on va tâcher avec le talent extraordinaire qui est le propre de la perfidie et du mensonge, de susciter à la majorité des embûches sans nom. Ainsi la tactique devient de plus en plus nette : la gauche a provoqué la revision, comptant d'une part que la droite s'y refuserait et qu'ainsi elle fournirait aux révolutionnaires l'occasion de descendre dans la rue. D'autre part elle se réservait de dénoncer au corps électoral la versatilité avec laquelle les catholiques, jusque-là adversaires irréductibles de toute modification à la Constitution, violaient leurs promesses antérieures. Ce double danger a été

conjuré : mais ce n'est pas fini. Les doctrinaires, c'est-à-dire ceux des libéraux que nombre de gens ont encore la naïveté d'appeler libéraux de gouvernement, annoncent une opposition systématique à tout projet qui assurerait aux campagnes la part qui leur revient équitablement dans les comices. Nos amis ne consentiront évidemment point à consacrer l'inégalité scandaleuse que la politique libérale a établie en matière électorale entre les villes et les campagnes. Le calcul des doctrinaires est donc de nous acculer au refus de reviser ou au suffrage universel. Nos candidats s'étant prononcés avec la plus grande énergie contre ce dernier système, leur politique aboutit logiquement à ne pas reviser. Et au bout de tout cela, c'est encore la menace d'une révolution....

On ne pourrait imaginer de stratégie plus infâme; le pis est que nos amis ont dû prendre et ont pris devant les électeurs l'engagement formel de barrer la route au suffrage universel. Sinon il serait aisé de mettre fin à toutes ces méchantes manœuvres, en allant aux radicaux avec le suffrage universel, moyennant quelques précautions comme la représentation des minorités. Il faut constater d'ailleurs que dans ces derniers jours l'attitude éhontée des chefs de la gauche et de leurs organes a rallié à cette idée bon nombre de conservateurs. Qui sait? Ce pourrait être la fin de ces intrigues vieilles comme le libéralisme et que les Grecs du Bas-Empire n'auraient peut-être pas imaginées.

On a donc eu tort, me semble-t-il, de déclarer le suffrage universel irrémédiablement perdu. Ce qui est vrai, c'est que les élus, même radicaux, n'ont plus le même empressement pour lui; cela prouve bien qu'ils tiennent plus à leur siège de député qu'à leurs idées : on en recueillait dernièrement l'aveu imprudent.

Je ne crois pas non plus que ces difficultés aient pour résultat d'enrayer la revision : il faut qu'elle se fasse, puisque la question a été posée et que le corps électoral s'est prononcé.

On a essayé d'expliquer de diverses manières l'échec que nos amis les indépendants ont subi à Bruxelles. En somme, tout revient à ce que j'en disais il y a huit jours : l'électeur bruxellois est bien (si je puis me passer ce mot à l'exemple d'un spirituel conférencier) le plus bête de tout notre pays; il a gobé tout ce que les papiers libéraux imprimaient. On a fait croire que le régime « clérical » ruinait tous les négoces et toutes les industries; on a exploité les lois sociales votées dans l'intérêt des mœurs et de l'hygiène. Et puis on a collé sur les murs d'énormes affiches, portant en caractères énormes ces simples mots : *Si vous votez pour les cléricaux, ils auront les deux tiers des sièges ! Faut-il que la revision se fasse sans nous?* Il paraît que l'impression a été énorme, comme les affiches et comme les caractères. Ce qui le serait plus encore ce serait l'échec de la revision que les libéraux essaient d'amener, faute pour les « cléricaux » d'avoir les deux tiers.

Un électeur libéral bruxellois disait dernièrement : « C'est qu'ici le corps électoral est foncièrement libéral et que, s'il s'est laissé prendre une fois au masque indépendant, il n'en est pas dupe indéfiniment ». Peut-être, car le 14 juin a été une autre mascarade!

Somme toute, nous souhaitions de réussir, mais nous n'osions trop y compter; et les causes de la défaite à Bruxelles se manifestent de plus en plus clairement. Nous n'étions pas unis, et toutes nos forces n'ont pas donné.

Je m'en voudrais d'accuser personne, mais je sais que parmi ceux qui ont dirigé la campagne, il s'en trouve qui ont eu la malheureuse idée de repousser brutalement et de propos délibéré de précieux appuis. De là des froissements, de la tiédeur et de l'inaction.

Le triste incident survenu entre M. Woeste et le comte Vander Burch, président de la fédération des indépendants, me dispense de garder encore le silence.

Dès leur élection en 1884, les indépendants qui n'eussent été rien sans les catholiques, eurent la prétention, non seulement de constituer un groupe séparé, ce qui était juste, mais encore de dominer la droite et de substituer leur politique incertaine au programme catholique. Ce fut en matière scolaire, militaire et protectionniste qu'ils se montrèrent vraiment de mauvaise composition; il ne faut point diminuer leur mérite, mais il faut dire la vérité.

Ils avaient incontestablement de grands titres à la reconnaissance des catholiques, parce qu'ils avaient mis fin à la domination libérale et rompu avec d'odieuses traditions politiques. Mais certes ils n'avaient pas qualité pour diriger l'action des catholiques : en le faisant, ils rencontrèrent des résistances dont M. Woeste fut l'âme. Les conflits se multiplièrent (1) et allèrent toujours croissant. Dans les derniers temps, en vue des élections, on trouva bon de signifier au groupe qui suivait M. Woeste, qu'on serait charmé de se passer de son concours trop compromettant. Les élections passées, d'amers reproches formulés dans une *interview* de M. Woeste attirèrent à celui-ci une lettre maladroite du comte Vander Burch. La riposte, cruelle et sanglante, suivit aussitôt; le comte Vander Burch y est traité d' « organisateur de la défaite », et M. Woeste y fait entendre que le succès pourrait bien revenir quand prévaudra le programme de l'association conservatrice (2).

Le ton et les termes de ces deux épitres donnent envie de rire, et cependant tout cela est déplorable. A moins de renoncer de part et d'autre à cette obstination, à ces invectives, et à ces impatiences qui gâtent les meilleurs caractères, il en sortira des misères sans remède. Aujourd'hui surtout que les temps ne sont pas

(1) Voir à ce sujet la *Revue Générale*, livraison de juillet 1888, p. 146 et s.

(2) Voir *Annexe* I, à la fin du livre.

propices aux aventures, catholiques et conservateurs de toute nuance devraient se souvenir que ce n'est pas trop de l'union de toutes les bonnes volontés pour venir à bout des assauts de l'ennemi. Trop de succès et une paix trop longue ont peut-être énervé chez nous le sentiment du danger; et pourtant l'homme n'est jamais sûr du lendemain, même et principalement en politique. Et nous, qui avons le devoir de défendre une cause sacrée entre toutes, nous trahirions si nous nous laissions surprendre : ne l'oublions jamais!

La nomination du ministre des affaires étrangères est imminente : on parle de nouveau du duc d'Ursel. La convocation des Chambres serait retardée jusqu'au 12 juillet. Toutefois je n'assure encore rien.

XXXVI

7 juillet

Les derniers et retentissants événements du mouvement antisémitique en France, auxquels ont été mêlés de si triste façon des noms appartenant à l'armée, à la magistrature et à la politique françaises (1), ont trouvé de l'écho outre-Quiévrain. Notre presse, sans distinction de nuance, s'en est occupée, pour rapporter les

---

(1) Le duel de Morès-Mayer et le procès Burdeau-Drumont.

faits et aussi pour les juger. A plus d'un titre ces appréciations sont intéressantes et instructives. Assurément il ne nous appartient pas de nous immiscer dans les querelles intérieures d'un pays étranger; mais à voir la passion avec laquelle on prend parti dans le débat, il est aisé de comprendre le caractère universel et l'importance morale de la question. Elle est internationale, d'ordre économique et social. C'est la lutte des forces matérielles au service de l'homme, contre ses intérêts supérieurs et moraux. Il y a depuis tantôt un siècle, mais principalement dans le cours des vingt-cinq dernières années, une véritable conspiration qui a dirigé contre l'ordre religieux et politique toutes les applications du progrès moderne. Au fond de tout cela il y a le juif et ses dociles esclaves les sectateurs de la franc-maçonnerie; et le résultat, de jour en jour plus évident, est d'accumuler, au profit de quelques spéculateurs sans vergogne, des ruines et des désastres financiers.

Je ne sais s'il se trouve des belges qui aient l'illusion de croire que les sémites ne sont pas nombreux sur notre sol; il en regorge malheureusement à Bruxelles, et dans notre métropole commerciale, à Anvers. Que si personne ne connaissait le nom de ces Teutons avares et industrieux qui ont su réaliser en peu de temps des fortunes colossales, il suffirait de se remémorer le rôle qu'ils ont joué dans le krach-Langrand et dans tous les autres qui se sont succédés depuis; et surtout les pertes irréparables

qui ont fait déchoir notre grand port national au rang d'entrepôt de la synagogue de Francfort. Dernièrement encore on signalait l'arrivée dans le port de Gand du yacht de plaisance *Éros*, avec son opulent propriétaire (1). Il s'agit, dit-on, d'ériger une fonderie de fer qui tuera bientôt les autres, sous un nom d'emprunt, et avec les capitaux du baron de Rotschild.

La Belgique a donc aussi une page dans la chronique du sémitisme.

Les journaux catholiques tiennent pour Drumont, sauf une ou deux exceptions parmi lesquelles le chroniqueur parisien du *Journal de Bruxelles* qui jadis.... Je l'ai connu plus ferme dans ses étriers (2). Il est triste de le voir rallié, avec les manieurs d'argent à cette morale épicurienne : *Vivre avec les gens heureux.... et riches.*

Il a paru dernièrement dans nos journaux une série d'articles traitant de l'influence salutaire qu'exercerait sur nos populations l'assistance des gens riches et haut-placés aux processions catholiques. Ce sont les cérémonies de la Fête-Dieu qui ont inspiré ces réflexions, et cela en vaut la peine. Certes, nous sommes à bien des points

(1) Le 25 avril 1894 les journaux gantois publiaient de nouveau le fait divers suivant : « NOTRE PORT. — Le splendide yacht *Éros*, appartenant au baron A. de Rotschild, de Paris, est entré hier soir en notre port et a été amarré en face de l'usine Carels. L'*Éros* restera pendant un mois environ à Gand et devra subir diverses réparations; on dit même qu'il devra entrer en cale sèche ».

(2) C'était le temps où il baisait dévotement l'anneau pastoral de Mgr. Mermillod, l'avocat des humbles et des malheureux (1874).

de vue admirablement organisés; et notre dévouement, notre activité sont souvent cités en exemple; la politique nous a dressés et aguerris. Pourquoi ne sommes-nous pas aussi courageux et aussi généreux dans l'exercice du culte? Quel ne serait pas l'effet d'une affirmation de foi et de piété aussi solennelle que l'assistance à la procession! Ce serait en même temps pour ceux qui le feraient un engagement à mettre en harmonie les actes habituels de la vie avec la profession de notre sainte religion. Mais il y a bien du respect humain, de l'indifférence et de la tiédeur à vaincre. Nous devrions faire mieux (1).

Ces derniers jours le R. P. Provincial de la Compagnie de Jésus en Belgique a été reçu par le Roi. On sait que notre souverain, créateur de l'Etat indépendant du Congo, ne borne pas sa sollicitude au développement matériel de cette colonie, mais qu'il l'étend aussi à son bonheur moral et religieux. C'est ainsi qu'appréciant les qualités éminentes qui distinguent l'apostolat des fils de S. Ignace, il a obtenu à force d'instances et à l'intervention même du Souverain Pontife, que l'évangélisation des pauvres noirs leur soit confiée. Le projet n'était pas sans difficultés, la province belge ayant déjà à pourvoir aux besoins des missions nombreuses et floris-

(1) En 1893 on signalait qu'à Bruges et à Malines un nombreux groupe d'hommes (d'ouvriers principalement) suivait le baldaquin.

santes de l'Inde où les apôtres suffisent à peine à la tâche, malgré de nombreuses vocations. Je voulais surtout mettre ceci en lumière : le Roi a donné à son interlocuteur l'assurance que les religieux de sa Compagnie peuvent en toute occasion compter sur son haut appui, et que si jamais ils étaient menacés, il les prendra sous sa puissante protection. C'est un acte de sage et clairvoyante politique; à ce titre il le faut souligner.

Nos Chambres se réunissent donc le 12.

Il est probable qu'on ne discutera pas à fond la revision pendant la session d'été, qui paraît devoir être courte. Les journaux ultra-révolutionnaires, comme le *Peuple*, semblent vouloir la discussion immédiate, en nous menaçant d'une émeute. Cette attitude paraît être une comédie; en tout cas il est douteux que les excitations des démagogues réussissent; qu'ils se battent les flancs si cela leur va : nos populations ne sont guère disposées à les suivre.

D'ailleurs il est clair aux yeux même des partisans les plus exaltés d'une réforme électorale la plus large qu'on puisse supposer, fût-ce le suffrage universel, qu'il n'y a rien à gagner pour les agitateurs. Quel que soit le système que l'on admette, il y aura toujours une majorité anti-démagogique. S'ils ont mis tout ce temps à s'en apercevoir, ils sont vraiment à plaindre. Mais leur but était d'agiter le pays, pour s'en emparer; et le calcul étant déjoué, les voilà bien embar-

rassés de tout ce tapage. Ils ont pris des engagements qu'ils ne tiendront jamais, et c'est pourquoi ils peuvent s'attendre à un maître fiasco.

Il est probable que nos Chambres nommeront une commission chargée d'élaborer les projets des nouveaux textes constitutionnels qu'on soumettra à la discussion en novembre. D'ici-là on pourrait rechercher la formule destinée à rallier les deux tiers et qu'on n'a pas encore trouvée. Quelle est la solution qui prévaudra? J'en ai déjà touché un mot. Le dilemme se pose entre les exigences des doctrinaires et le suffrage universel. Tous les engagements de la droite et la parole du gouvernement solennellement engagée par M. de Burlet, au banquet de Gand, tendent à écarter la dernière hypothèse.

Que ferait-on cependant, si par hasard les doctrinaires repoussaient toute formule quelconque, uniquement pour embarrasser la majorité? Personne ne peut savoir ce qu'une pareille situation, aggravée peut-être par quelques turbulences révolutionnaires, pourrait amener : ne serait-ce pas le suffrage universel?

D'aucuns croient que les doctrinaires reculeront devant cette extrémité et qu'une transaction compatible avec l'honneur et le devoir pourra être admise entre eux et la majorité catholique. Je crains bien que ce soit là trop présumer de leur patriotisme. Ne nous demanderont-ils pas le sacrifice des électeurs catholiques des campagnes? Cela serait inadmissible et cependant ils l'annoncent....

Les chances du système de l'occupation, fort grandes jusqu'au moment du scrutin, sont sensiblement diminuées depuis. Les catholiques ne peuvent l'imposer à eux seuls n'ayant point les deux tiers : les libéraux le repoussent absolument, puisqu'il est trop équitable; et les radicaux ne veulent voter que le suffrage universel. M. Woeste déclare que si on mutile le système de l'occupation qui a ses préférences, il ne le votera plus. Alors il se pourrait qu'on se résigne à conférer l'électorat général à tous les électeurs communaux, moyennant quelques légères modifications : les libéraux consentiraient à la suppression de quelques dispositions frauduleuses qui leur profitaient.

Bref, malgré toutes les prédictions, on ne sait encore où l'on va. Mais il est certain que les catholiques doivent avant tout veiller à rester unis. Qu'on écarte les préférences personnelles et qu'on se fasse des concessions réciproques : je crois que si le gouvernement fait preuve de souplesse et la majorité de bienveillance, nous éviterons une crise qui aurait les plus fâcheux effets et que quelques-uns s'empressent trop à pronostiquer.

On entend encore de vagues bruits au sujet d'une pression ministérielle à exercer au profit du *referendum* et d'autres projets peu sympathiques à nos amis. J'ai peine à y croire : cela supposerait chez nos ministres un aveuglement déplorable.

M. Nothomb qui s'est signalé au début de l'année par une incartade retentissante, en démissionnant comme président de l'association conservatrice de Bruxelles après avoir loué de la façon la plus inconvenante le citoyen Janson, député radical ennemi de notre foi et de nos institutions nationales, a été rendu à la vie privée par les électeurs de Turnhout. Mais cette retraite forcée l'empêche de dormir. Un siège étant devenu vacant à Arlon, il y pose sa candidature. L'arrondissement n'a eu depuis 1830 que des représentants libéraux : M. Nothomb s'y présente comme catholique, mais sans se recommander de nos amis dont il n'adopte pas le programme. Il lui faut une certaine audace pour aborder les hustings après ses récentes mésaventures. Une candidature moins personnelle et plus conforme au vœu des catholiques ne rallierait-elle pas plus de suffrages? Ces allures indisciplinées sont toujours de mauvais exemple et nous n'avons rien à gagner à les tolérer. Il serait bon que certains esprits, brouillons par nature, comprissent le danger de leurs turbulences, et le repos conviendrait mieux à M. Nothomb que cette nouvelle entreprise.

Un arrêté royal, paru quelques jours après les élections, modifie les circonscriptions de nos commandements militaires. Jadis il n'y en avait que deux, à Bruxelles et à Anvers. Aujourd'hui nous en comptons deux de plus : à Gand et à Liége. Dans le nouveau système il est tenu

compte des nouvelles exigences stratégiques en rapport avec les fortifications de la Meuse : c'est la raison d'être du commandement de Liége. De plus les deux Flandres sont distraites de la division d'Anvers.

XXXVII

22 juillet

La session extraordinaire de nos Chambres constituantes récemment élues s'est ouverte sans aucun incident. On avait craint d'abord, dans certaines régions parfois trop accessibles aux impressions fâcheuses, que les dissentiments surgis avant les élections entre nos amis, au sujet de la direction politique générale, se seraient reproduits et même aggravés. Ces bruits avaient trouvé créance chez nombre de gens insuffisamment renseignés, et ils avaient même été reproduits comme absolument certains par la presse étrangère. Dissipons toute équivoque à cet égard.

En présence de l'opposition d'idées que les derniers débats parlementaires avaient accusée entre le gouvernement et une fraction de la majorité, celle-ci ayant pour organe M. Woeste, on disait que le chef du cabinet allait mettre la majorité en demeure de se prononcer catégoriquement entre M. Woeste et lui, et que la question de cabinet serait posée.

C'eût été se livrer, comme on dit vulgaire-

ment, à un coup de tête d'autant plus inexcusable qu'une entente honorable et loyale était intervenue déjà avant la fin de la dernière session. La presse catholique ne s'est pas fait faute de le dire, d'accord avec le vœu unanime de ses lecteurs. D'ailleurs aucun indice sérieux ne permettait de prévoir cette éventualité : dans un débat constituant, la question de confiance est un contre-sens, puisqu'il est de son essence de se mouvoir en dehors et au-dessus des partis.

C'est ainsi que le gouvernement l'a entendu : il a déclaré formellement qu'il ne poserait la question de cabinet au sujet d'aucune réforme constitutionnelle. La discussion se produira donc en toute liberté, et nous n'aurons qu'à nous en louer.

Tel est en un mot le résultat de la réunion des droites. Quant au reste, voici la situation. Le *referendum* est abandonné, quoi que puissent en dire les nouvellistes friands de sensations. Le ministère se trouve naturellement vis-à-vis du Roi beaucoup moins libre au sujet de cette proposition si bien en harmonie avec la politique personnelle de la Couronne. Mais son adhésion restera isolée, chacun sait cela; elle ne doit avoir d'autre portée qu'une satisfaction d'honneur à donner au Roi.

Le régime électoral nouveau qui doit sortir de la revision est toujours un mystère, indéchiffrable même pour les esprits les plus clairvoyants. Les hommes politiques les mieux à même de juger la situation ne sauraient indiquer à cet

égard que leurs préférences, mais ils ne pourraient prédire comment on résoudra le problème.

M. Beernaert, chef du cabinet, a proposé la nomination d'une commission composée de sénateurs et de représentants, nommés proportionnellement à l'importance de chaque parti. Ils seraient chargés de formuler en commun un projet de revision. C'est assurément le moyen d'arriver à une entente et de faire œuvre utile.

Mais ici est apparue la mesquine et détestable opposition de la gauche doctrinaire que j'ai déjà fait pressentir. Ces gens-là n'ont qu'une préoccupation : créer des obstacles au gouvernement et chicaner à outrance. Ils iront si loin qu'ils rejetteront leurs propres propositions, dès que nos amis se montreront disposés à les accepter. Pensez donc : si l'entente se faisait, plus moyen de faire appel à l'émeute, sous prétexte que les catholiques refusent de reviser!

Par malheur pour ces Machiavels de rencontre, l'extrême gauche qui veut voir aboutir la revision, ne se prêtera point à cet obstructionnisme.

Les doctrinaires voulaient que le ministère prît l'initiative des formules constitutionnelles à substituer aux anciens articles, bien décidés à les rejeter, de façon à infliger un échec au gouvernement. Celui-ci en veut laisser le soin à une commission parlementaire. Les premiers objectent qu'on ne peut nommer une commission quand elle n'a point de projet à examiner. Pour

couper court à ces manœuvres, M. Janson, avec ses amis de l'extrême gauche, dépose une proposition organisant le suffrage universel. Voilà la gauche doctrinaire bien embarrassée!

Nous avons eu ces derniers jours l'élection un peu inopinée de M. Nothomb à Arlon. La majorité est très-faible : 309 voix contre 287; mais il faut se souvenir que cet arrondissement a été inféodé pendant soixante ans au parti libéral. D'autre part il est vrai aussi que l'on a pratiqué au profit de l'élu quelque chose qui ressemble de loin et discrètement à la candidature officielle du second Empire. Le succès en a dépendu dans une certaine mesure, d'autant plus que les petits arrondissements sont plus souples sous ce rapport. On sait bien que M. Nothomb, l'évincé de Turnhout, est chamarré et constellé de décorations, l'ami personnel du Roi, et le candidat du premier ministre. Le prestige de la personne a certainement impressionné les électeurs arlonnais, qui se sont dit sans doute, en gens pratiques, qu'un homme aussi bien en Cour pourrait obtenir bien des faveurs pour le pays qui l'envoie au parlement. Quoi qu'il en soit, c'est un échec pour les libéraux; je ne sais, avec la personnalité remuante de ce vieillard de soixante-douze ans, si les catholiques y auront gagné : ils lui ont accordé, avec une louable abnégation, leurs suffrages; l'élu saura-t-il respecter leurs désirs? Il est, en effet, partisan du suffrage universel, du service personnel militaire et du referendum....

On dit que notre roi, souverain de l'État indépendant du Congo, s'intéressait vivement à la lutte électorale en Angleterre, et que l'insuccès de lord Salisbury et la chute de Stanley à North-Lambeth lui ont été assez sensibles. Quoi qu'il en soit, la politique extérieure anglaise devant passer en d'autres mains, l'État du Congo n'y trouvera point son compte; lord Salisbury était le satellite fidèle de la triple alliance et suivait fréquemment ses inspirations. Or le Congo doit beaucoup à Berlin et l'action anglaise en Afrique était, sous le régime tombé, l'instrument de la politique coloniale allemande. Il n'en sera plus ainsi quand M. Gladstone deviendra premier ministre. D'autre part, Stanley s'est fait illusion s'il a cru qu'en briguant un siège à la Chambre des communes, il ferait oublier ses procédés africains et qu'il restaurerait sa réputation, fortement ébréchée par certaines révélations : le tapage suscité par cette candidature lui a peu réussi.

Nous voyons périodiquement revenir quelques récriminations tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre fonctionnaire du Congo belge. Aujourd'hui c'est le tour du lieutenant Le Marinel. Il faudrait répéter presque chaque fois : *much ado about nothing*, beaucoup de bruit pour peu de chose. Voilà maintenant une querelle de marchands qui prend presque les proportions d'un conflit international ou d'une razzia d'esclaves, et l'on signale avec indignation que le lieutenant Le Marinel aurait interdit la navigation... sur un cours d'eau

non navigable! Il s'agit d'intérêts privés et ceux qui se croient lésés peuvent aisément s'adresser aux autorités judiciaires. Pourquoi toute cette alarme? Le souvenir de Stanley explique bien des choses, mais il ne faudrait pas s'en prendre sans raison à d'autres.

Le procès des anarchistes liégeois tire à sa fin : il ne cause guère d'émotion et tout au plus excite-t-il quelque curiosité. C'est toujours le même thème que les accusés développent : négation de tout ordre et de toute vérité; ils ont dévasté la basilique du Mont-Saint-Martin, essayé de faire sauter diverses maisons particulières, l'hôtel-de Sélys, les immeubles habités par le conseiller à la cour d'appel Renson et par l'avocat-général Beltjens, la maison Minette, etc... La raison? La propagande par le fait. Il faut mettre fin à l'exploitation du pauvre peuple : c'est la protestation de la misère contre l'opulence! Ce qu'il y a de piquant et de triste en tout cela, c'est de voir le soin de ces vengeances sociales laissé à des rentiers ou à des bourgeois dévoyés, ou à des vagabonds dont le seul malheur est de n'avoir jamais voulu travailler. Le chef apparent de la bande que l'on juge aujourd'hui est un ex-officier de notre armée, un Labordère manqué, le nommé Moinaux, dont la graine est rare, Dieu merci! D'autres, Hansen, Langendorf, Schlebach (1), Mattheysen, Exh et

(1) Acquitté par la Cour d'assises, il s'est fait repincer le 29 avril 1894 comme suspect d'avoir participé aux explosions du 21 au 27 avril 1894 (église de St-Jacques), à Liége.

Wolff, sont des décavés ou des ouvriers en rupture d'atelier... On voit que les noms allemands foisonnent.

Un des défenseurs a soulevé la prétention d'assimiler ces bandits à de simples délinquants politiques, ce qui leur vaudrait bien des égards et presque une auréole. On sait que la doctrine libérale est fort large à cet endroit : toute infraction qui tend à renverser les institutions établies est politique, et cela justifie tout. J'ai connu le temps où cela s'enseignait sous les auspices de l'état belge. Mais comme messieurs les anarchistes ont trop de logique et que cela devient dangereux, la théorie susdite est remisée parmi les engins prohibés, et ce sont les libéraux eux-mêmes qui se chargent de démontrer que la liberté absolue est une horreur juridique. *Sic fata ferbant!*

XXXVIII

5 août

La session législative extraordinaire, tenue en exécution de la loi de revision constitutionnelle, a été close assez brusquement et sans qu'on ait accompli un travail bien considérable. C'était d'ailleurs prévu. Après la validation des pouvoirs on s'est occupé d'introduire, dans les règlements de la Chambre et du Sénat, des dispositions réglant la voie à suivre pour reviser la Constitution : ce cas n'avait pas été prévu.

C'est le système préconisé par le gouvernement, à savoir la création dans chaque chambre d'une commission de XXI membres, permanente et investie d'un droit d'examen et d'initiative, qui a prévalu. Toute proposition formulée doit être renvoyée à ces commissions; et elles possèdent elles-mêmes le droit de formuler des propositions. On a élu dans la séance du 29 juillet les membres qui en font partie, douze de droite et huit de gauche : le président de l'assemblée complète le nombre. La gauche y est répartie à forces égales en partisans et adversaires du suffrage universel.

Que vont faire ces commissions d'ici à novembre? Elles délibéreront sur tous les objets que nous savons déjà : mais il se pourrait bien que les discussions ne soient pas épuisées dans l'intervalle. Le plus sûr est de ne rien pronostiquer.

On s'impatiente un peu du retard apporté à la nomination du ministre des affaires étrangères. Le personnel des légations belges à l'étranger se plaint, non sans fondement, de cette incroyable incurie; d'autant plus que l'avènement du duc d'Ursel ne paraît plus faire aucun doute. On parle à mots couverts de mesquines rivalités qui en seraient cause : (1) mais il est inadmissible d'y sacrifier le souci de l'honneur national et la marche régulière de notre diplomatie. Cet

(1) Voir page 148.

interrègne produit le plus fâcheux effet dans les chancelleries où l'on commence à nous plaisanter sur notre pénurie en hommes d'État. M. Beernaert doit aviser!

Il faut signaler dans la dernière quinzaine une recrudescence du mouvement social sur tous les points du pays. Ce ne sont pas, Dieu merci, les pantins rouges qui y occupent la place d'honneur; nos amis, les braves ouvriers restés chrétiens s'affirment de plus en plus catégoriquement. Le 24 juillet se tenait à Seneffe, dans l'importante et peu catholique région houillière de Charleroi, une manifestation ouvrière catholique. On y a vu un cortège de plus de dix mille hommes, une messe en plein air entendue par un nombre plus imposant encore de fidèles, et honorée de la présence de l'Évêque de Tournai. M. Guillaume Verspeyen, rédacteur en chef du *Bien Public*, y a tenu, avec l'éloquence dont il a le secret, un discours admirable, à classer parmi ses plus belles inspirations.

Le même jour les anti-socialistes gantois faisaient bénir à la cathédrale des mains mêmes de l'Évêque, leur étendard neuf. Ils avaient projeté de tenir une réunion contradictoire après la messe; la brutale intolérance des sicaires du *Vooruit* l'a empêchée. Quand nos amis sont arrivés au local où elle devait avoir lieu, ils y ont trouvé une poignée de *bravi* venus pour troubler l'ordre et pour s'emparer de la tribune. Les rixes ont éclaté : un des chefs socialistes

s'est rué sur le drapeau; une mêlée épouvantable a eu lieu, dans laquelle on a arraché du milieu de l'étendard un morceau d'étoffe, de manière à éventrer le Lion flamand qui y est représenté; la bannière a reçu le baptême du sang, car nos vaillants ouvriers ont dû l'arracher des mains des forcenés, qui frappaient avec des couteaux et des broches à tisser; le sang a jailli sur l'étoffe. On se propose de conserver le drapeau dans cet état, comme un monument de la fraternité qui anime les Robespierrots flamands. Le parquet informe au sujet de ces manœuvres assassines, et tout fait prévoir que les agresseurs auront à répondre de leurs méfaits.

Franchement, l'heure est mal choisie pour tendre la main aux socialistes, même sur certaines questions libres. Et l'on ne peut que regretter la démarche de MM. Ninauve, Renkin et Carton de Wiart, se rendant à la salle Saint-Michel au milieu des loups socialistes hurlant au profit de quelques revendications, comme le suffrage universel, qu'ils veulent poursuivre de concert avec eux. Cette imprudence a fait jubiler toute la presse révolutionnaire, qui trouve de bonne guerre la solidarité de toutes les fractions démocratiques, au mépris des principes sacrés de la religion et de l'ordre qu'elle renie avec éclat. Il est vrai que ces messieurs, en allant à la salle Saint-Michel, se sont isolés de leurs amis et que leur attitude a été officiellement et universellement blâmée. Espérons qu'ils ne recommenceront pas : car ils peuvent rendre de précieux

services et employer plus utilement un talent incontestable et un cœur généreux. Ils feront mieux de se réserver désormais pour la place délaissée par tant d'hommes de bon rang, insoucieux de leurs obligations sociales. L'avenir réserve au catholicisme des troupes courageuses et fraîches : le vieil état-major conservateur se désagrège et demande un sang nouveau. Il importe avant tout de rester purs de toute contagion.

Il ne faut certes point décourager les ardeurs généreuses d'une jeunesse pleine de sève ; mais il ne serait pas sans danger de s'engager aveuglément, sous couleur d'indépendance, dans les voies de ce particularisme tapageur qui envahit de nos jours toutes les branches de l'activité humaine. L'homme qui veut se rendre utile doit tenir compte de toutes les situations acquises ; et il serait impolitique de ne pas considérer qu'à côté d'intérêts spéciaux fort légitimes, il y en a d'autres qu'il faut savoir respecter. On a trop la tendance de se constituer sur toutes les questions en groupe séparé, poursuivant sans ménagement une idée et suscitant des hostilités irréductibles. La politique est œuvre d'ensemble et de pondération : on ne fera rien de durable en se cantonnant dans une seule question.

Le sacre de Mgr Decrolière, le nouvel évêque de Namur, a eu lieu le 1er août. Tout promet que son épiscopat sera heureux et fécond : il possède tous les dons de l'esprit et du cœur propres à lui concilier l'amour de ses ouailles.

Voué à l'enseignement au grand séminaire de Tournai, jusqu'au jour de son élévation à la dignité épiscopale, Mgr Jean-Baptiste Decrolière s'est acquis la réputation d'un homme prudent, instruit et bien au courant des besoins de son époque. Sorti des rangs du peuple, il saura lui rendre la justice qui lui est due; sa distinction et son affabilité lui ont déjà concilié la faveur de tous les rangs de la société. Les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires qui ont assisté à son intronisation en ont été charmées.

Tournai s'apprête à fêter magnifiquement, le 7 août, le 800e anniversaire de sa procession. Les préparatifs annoncent un cortège qui rivalisera en éclat et en richesse avec les plus fameux de notre temps. Les principaux épisodes de l'histoire religieuse depuis 1092 y sont l'objet de groupes allégoriques divisés en trois grandes parties : 1° origines de la procession jubilaire; 2° hommage à Notre-Dame; 3° hommage à S. Éleuthère, évêque de Tournai au VIe siècle. Le personnel du cortège est composé de membres des familles les plus distinguées de Tournai et étrangères. L'affluence sera considérable.

Pour finir, encore un mot sur le Congo. Il est aujourd'hui certain que les incidents récents sont dûs au triste mercantilisme des factoreries établies sous la protection de l'État indépendant. Soucieuses avant tout de leurs intérêts financiers, elles facilitaient, inconsciemment peut-être, les

incursions des Arabes esclavagistes, fort habiles à dissimuler leur odieux trafic. De là des mesures restrictives que l'État du Congo a dû prendre dans l'intérêt même de la civilisation : la chasse à l'ivoire et au caoutchouc cachait souvent la chasse à la chair d'ébène... on sait que ce sont les Arabes qui servent d'intermédiaires. De plus l'État du Congo, qui doit faire face à de grandes dépenses, a bien le droit aussi de se créer des ressources. Les compagnies particulières empiétaient souvent sur les domaines. Est-ce juste?

Malheureusement tous ces conflits sont une bénédiction pour les marchands d'esclaves. On voit aujourd'hui comme ils reprennent l'offensive et comme les missions militaires qui veillent à la sécurité des noirs ont du mal à leur résister. Cette crise peut être longue et sanglante, mais il importe à l'honneur des puissances européennes qu'elles s'entendent sur la répression de la traite avant de se diviser sur une question de gros sous.

XXXIX

17 août

Les craintes émises au sujet des soulèvements arabes dans les possessions congolaises viennent de recevoir une triste réalisation. Il est impossible, en ce moment, de discerner parmi tant de versions confuses, tour à tour contredites et confirmées, jusqu'à quel point les ravages se

sont étendus; mais à tout prendre au mieux, on ne saurait se dissimuler que les ressources matérielles et l'action morale de l'œuvre du Congo n'aient reçu de graves atteintes. La colonisation et la mise en valeur des produits africains, condition nécessaire d'un établissement durable pour les Européens, sont momentanément arrêtées dans leur marche. C'est à la force des armes qu'il faut maintenant faire appel. C'est toujours un arrêt, sinon un recul, pour la cause de la civilisation; car la guerre sur cette terre encore maudite ne va jamais sans une recrudescence de barbarie.

Ce qu'il faut surtout regretter, c'est que les forces au service de l'État indépendant du Congo soient si restreintes. Réduit à un budget fort maigre, il ne peut entretenir un effectif de troupes permettant de prendre rapidement et sur un nombre de postes suffisants, les mesures voulues pour arrêter le torrent esclavagiste. Les puissances européennes ayant des intérêts en Afrique usent assez généralement de la faculté d'envoyer des corps expéditionnaires châtier la férocité arabe, et certes nulle guerre ne saurait être plus légitime; leurs garnisons permanentes suffisent souvent à tenir les mécréants en respect. Mais on conçoit aisément que l'Arabe, refoulé vers les frontières des possessions étrangères, déborde d'autant plus volontiers sur le Congo belge qu'il le croit insuffisamment gardé.

C'est en effet ce qui vient d'avoir lieu. L'expédition Hodister était isolée avec des forces éparpillées dans une région difficilement accessible, fort

vaste et bien éloignée de tout secours : elle ne disposait que de cent fusils. On a dit que M. Hodister, son chef, a été tué; qu'un steamer, l'*Aug. Beernaert*, a été capturé; mais on l'a aussi démenti et l'on se trouve sans nouvelles officielles jusqu'à ce jour. Toujours est-il que les chasseurs d'esclaves ont repris l'offensive et que les appels poignants des capitaines Joubert et Jacques, cantonnés sur les rives du Tanganyika, réclament une prompte et généreuse réponse.

Il n'en coûterait pas tant pour assurer une bonne fois la liberté des nègres d'Afrique. Point n'est besoin de leur envoyer des régiments européens : il suffit de quelques officiers et sous-officiers pour les commander et d'une poignée d'or pour leur acheter des armes. Le nègre est intelligent et discipliné dans les rangs, il vaut bien nos troupiers et ne demande qu'à combattre contre son terrible ennemi. L'œuvre entreprise par Léopold II pour la libération des noirs est noble et méritoire; elle devrait rencontrer plus de faveur et de bienveillance qu'elle n'en obtient aujourd'hui.

Un bon point au congrès d'anthropologie de Bruxelles. Il y avait lieu de craindre que ses délibérations, inspirées par le parti pris positiviste, ne fussent l'apothéose de certaines théories novatrices dont le champion le plus bruyant sinon le plus considérable est le docteur César Lombroso. A voir la faveur que rencontrent toutes les nouveautés, on se demandait si cette réunion n'aurait point sanctionné la thèse de l'irrespon-

sabilité criminelle et de l'impulsion physique, le déterminisme en un mot. Car il se trouvait parmi les organisateurs et les adhérents, des personnalités peu sûres et avides de se montrer : il est juste d'ajouter que bon nombre d'esprits sérieux y venaient faire contrepoids. C'est ainsi que l'abbé de Baets(1), secrétaire de l'Évêque de Gand et docteur en théologie de l'Université Grégorienne de Rome, y est intervenu d'une manière brillante. La défaite des doctrines lombrosiennes est complète : personne n'a plus soutenu l'existence de ce que le professeur de Turin appelle le type criminel, c'est-à-dire l'existence d'une prédétermination fatale et innée portant à délinquer.

Ce phénomène est heureux et c'est pour cela que je le note. Quelque vide que soit un congrès, il imprime toujours à l'idée qui y préside un caractère de force et d'universalité bien fait pour impressionner les masses. Que de réunions de ce genre ont donné aux doctrines les plus insensées et aux entreprises les plus folles la consécration de la publicité et une sorte de légitimité. Ici du moins l'écueil est évité.

J'avais cru pouvour me réjouir, il y a moins d'un an(2), de la fermeté avec laquelle la justice sévissait contre le vice littéraire : on avait frappé quelques marchands d'obscénités. Hélas ! ces bonnes dispositions ont vécu ce que vivent les

(1) A publié : *les Bases de la morale et du droit* (chez A. Siffer, Gand, 1892).

(2) Voir pages 69, 134 etc.

roses! et depuis quelque temps nous voyons l'épais bourgeois épicurien qui siège au cénacle des jurys acquitter de parti pris tout le monde des vendeurs de mauvais livres. Où cela va-t-il nous mener? Est-ce donc qu'en cette fin de siècle, où tout semble crouler, les bases de la société soient trop solides et qu'il y faille introduire ce dissolvant terrible de la débauche et de l'impudeur? Nos générations ont-elles trop de sang et trop de vigueur, et la souillure est-elle trop peu profonde?

Entre-temps l'orgueil humain ne prend point de repos. Sans considérer que tout ce qui fait la force et la grandeur de l'homme baisse et s'éclipse, chacun s'ingénie à trouver de quoi se persuader que nous marchons toujours vers de nouvelles conquêtes et que l'esprit humain est en train d'escalader le ciel. Voici qu'Anvers et Bruxelles se disputent l'honneur d'ouvrir en 1895 une exposition universelle où l'on oubliera soigneusement le Créateur de qui procèdent toutes les découvertes et où l'on divinisera la matière. Cela, c'est déjà de l'histoire. Je voudrais bien, en tout cas, qu'on y réserve un compartiment pour l'exposition de quelques produits plus marquants de la civilisation contemporaine, par exemple la dégénérescence physique et morale de la race humaine depuis vingt-cinq ans. On n'aurait aucune peine à trouver des types achevés de déformation, victimes de la boisson, de l'inconduite, de l'orgueil et de la révolte. Cette

conquête-là appartient bien en propre à notre temps et ne saurait lui être contestée.

Voilà ce qu'on ne parviendra pas à cacher sous les décors des fêtes les plus pompeuses. Le grand cortège historique appelé *Landjuweel*, tenu ces jours-ci à Anvers à l'imitation et en souvenir des anciennes « chambres de rhétorique », a dépassé en proportions tout ce qu'on a vu jusqu'aujourd'hui. La richesse, l'éclat et les dimensions sont considérables; mais cela ne vaut pas le cortège de Charles-le-Bon à Bruges, il y a quatre ans. Il y manque quelque chose de cette grandeur historique qui fait le charme de toute festivité où se mêle un sentiment religieux. La curiosité est satisfaite, mais le cœur ne l'est point et l'on s'intéresse en somme assez peu à une entreprise dont le but principal est de rendre un peu de vie à une cité que son ancienne prospérité est en train d'abandonner.

En politique tout sommeille, et il ne paraît pas que l'incident-de Poumayrac doive susciter de graves orages : quand les fables créées par l'amour-propre national auront disparu, on s'étonnera qu'on ait pu s'y laisser prendre (1).

(1) On avait exagéré les faits dans la presse française.

XL

8 septembre

En ce temps de vacances, l'horizon du nouvelliste est aussi atone et aussi terne que notre ciel gris de septembre. Tout semble sans vie et sans ressort : on dirait que l'activité de l'homme sommeille et que tout ce qui forçait naguère l'attention, politique, économie sociale, querelles religieuses, affaires industrielles et commerciales, tout cela n'existe point, tout cela ne doit pas faire l'objet, d'ici à six semaines, de discussions ardentes et de préoccupations graves. A peine les rubriques du choléra et du Congo permettent-elles encore de croire qu'il paraît des journaux.

Les polémiques soulevées par les ordonnances du lieutenant Le Marinel et par l'incident de Poumayrac paraissent aujourd'hui élucidées. En ce qui concerne les réclamations des sociétés commerciales contre les ordonnances du lieutenant Le Marinel les tribunaux sont saisis : ils consacreront vraisemblablement les droits de l'État du Congo.

Quant à la seconde question n'est-il pas triste de voir certain journal parisien (1) insinuer avec une légèreté qui frise la déraison, que Léopold II fait assassiner par ses soudards ceux qui le gênent dans ses « bedides avaires » ?

(1) Le *Voltaire*.

M. de Poumayrac a été tué sur les frontières de l'État, dans une zone mal déterminée, probablement hors du rayon soumis à l'autorité congolaise et probablement aussi par un soldat arabe faisant partie des troupes au service de l'un ou l'autre potentat local, allié d'occasion des forces régulières du Congo belge. Il n'est pas même encore bien établi s'il y a eu ou non accident.

Les Belges ne sont pas fâchés de constater que ces dispositions hostiles de quelques journaux se trouvent désavouées par d'autres. Et à cet égard l'article récent de l'*Univers* en réponse à celui du *Patriote* relatif aux incidents de Lens et de Liévin et aux ouvriers belges expulsés de France, est empreint de louables sentiments de justice. Ce n'est pas en effet, parce que la Belgique a moins de soldats que ses droits doivent être méconnus. Aussi ne doutons-nous point que les réclamations de notre gouvernement, au sujet des incidents de Lens et des mauvais traitements dont nos concitoyens ont été victimes de la part des socialistes français, ne soient accueillies avec les égards convenables.

Quel intérêt les agences de renseignements peuvent-elles avoir à représenter notre petit pays comme infecté de ce fléau, si odieux à l'imagination des masses, le choléra? Les grandes chaleurs d'un été sans précédent ont passé sans encombre et jamais la mortalité n'a été plus faible. Mais l'habitude de lire depuis trois semai-

nes deux colonnes de journal sous la rubrique, en gros caractères : « le choléra » a fini par persuader à bien des gens que le mal existe. C'est une panique. En réalité tout s'est borné chez nous à des cas isolés dont le premier s'est produit à bord d'un navire à Anvers. Les médecins croient même que, les chaleurs ayant fait place aux fraîches journées d'automne, toute crainte est écartée, sauf, ajoutent les sages, à voir si les germes du mal ayant réellement existé, l'éclosion ne se fera point au printemps prochain.

Mais que dire des catastrophes qui se sont succédé depuis quelques jours. Que pourrions-nous faire, sinon nous soumettre quand Dieu nous frappe, et le bénir de nous épargner de plus grands maux! Car la collision, près de la gare du Nord, à Bruxelles, pouvait faire dix fois plus de victimes : il y a quatre morts et trente blessés. Parmi ces derniers figurait le vénérable curé de Notre-Dame-d'Hanswyck à Malines, qui devait fêter dans quelques jours ses noces d'argent de curé : au premier moment on craignait que ses blessures ne rendissent nécessaire l'amputation d'une jambe. Mais il est sauvé aujourd'hui.

Les explications les plus diverses ont été données à cette catastrophe. Je pense que la bonne est celle-ci : l'administration des chemins de fer ayant à organiser le transport d'un régiment au camp de Beverloo, l'a fait partir en trois trains successifs, au moment le plus diffi-

cile de la journée, à huit heures du matin, alors que de tous les points du pays les voyageurs en express affluent vers la capitale. Elle aura négligé de prendre les mesures de précaution voulues et de donner les instructions nécessaires aux agents subalternes.

L'émotion causée par cet accident ne s'était pas encore apaisée que l'on nous annonçait simultanément une nouvelle collision à la gare de Malines, mais beaucoup moins grave, et un coup de grisou au charbonnage de l'Agrappe, à Frameries, où l'on compte 25 morts. Le machinisme et les usines font sans doute honneur au génie des inventeurs, mais ce génie est quelque peu minotaure. On ne peut se défendre de plaindre les populations minières exposées si souvent à de pareilles hécatombes : c'est déjà en vingt ans le quatrième coup de grisou au même puits, et les quatre accidents ont fait en tout 430 victimes.

Voici, pour finir, un écho politique.

La droite et le ministère seraient tombés d'accord pour présenter comme loi électorale constitutionnelle un projet combiné de cens réduit, d'habitation et de capacitariat. En d'autres termes seraient électeurs, moyennant un ou deux ans de résidence et 25 ans d'âge, ceux qui paieraient un impôt, probablement de dix francs, qui habiteraient à titre principal un immeuble d'une valeur à déterminer, ou qui posséderaient un diplôme de rang supérieur. C'est l'ancien système de

l'occupation élaboré par la section centrale avant les élections, passablement mitigé et amendé dans le sens des *desiderata* de la gauche doctrinaire; un groupe de députés de droite travaille à les formuler. Les catholiques des campagnes y sont un peu sacrifiés, mais les politiques croient que cette concession pourra amener une partie de l'opposition à désarmer, et permettra d'obtenir les deux tiers voulus pour reviser notre pacte constitutionnel.

XLI

23 septembre

On annonce de nouveau comme prochaine la nomination du ministre des affaires étrangères. Combien de fois encore faudra-t-il l'annoncer ou la démentir? Cette fois il n'est plus question du duc d'Ursel, écarté, prétend-on, pour des raisons de convenance internationale.

Le duc est beau-frère du comte Albert de Mun, et serait mal vu par l'empire allemand comme suspect de sympathies françaises : il le serait aussi par le gouvernement français qui voit dans le comte de Mun un adversaire.

J'en demande pardon à ceux qui disent cela, mais je n'en crois rien. Et sans prendre le parti de la chancellerie allemande ni de la République française, il est permis par respect pour la vérité de ne pas admettre qu'aucun des deux gouvernements en question veuille mettre tant de

mesquinerie dans ses relations diplomatiques. Des considérations de ce genre ont-elles empêché le prince de Chimay de nous représenter pendant huit ans vis-à-vis de l'étranger? Il était pourtant de famille bien française par les Caraman; sa femme était une Montesquiou-Fezensac, et jusqu'en 1884, il passait une grande partie de l'année en France, soit au Midi chez les Montesquiou, soit à Paris, dans son hôtel du quai Malaquais : son beau-fils le comte Greffulhe est aussi député de l'opposition. Il y aurait donc deux poids et deux mesures.

Mais c'est bien une pure question de personnes qui se dissimule sous ces raisons. Le duc d'Ursel est d'un caractère trop indépendant et a trop de valeur personnelle au gré de certaine coterie toute puissante au ministère des affaires étrangères, et des personnalités ombrageuses en profitent pour le tenir en échec. Le comte de Mérode, ancien député de Bruxelles, qu'on met en avant aujourd'hui, se pliera-t-il au caprice de ces personnalités? On en doute un peu (1).

La combinaison annoncée dernièrement (2) au sujet de la réforme électorale a vu le jour : c'est le projet de Smet de Naeyer que presque tous les journaux ont publié. Ce projet appelle des amendements de gauche. On ne saurait dire

(1) Le comte de Mérode a été nommé ministre des affaires étrangères le 31 octobre 1892.

(2) Voir page 191.

encore s'il réussira, mais déjà — est-ce peut-être l'effet des vacances? — on serait porté à croire que l'opposition l'admettra en partie.

Le mouvement social se résume en ce moment en trois points; l'incident franco-belge de Lens et de Liévin, la défaite des socialistes à Alost, et la grève de Grammont.

Il serait à désirer que l'effervescence des ouvriers mineurs belges et français vienne à s'apaiser; les dépêches nous relatent tous les jours de déplorables collisions (dans le Pas-de-Calais). Pourquoi les gouvernements sont-ils si mous en face des excès?

Ces événements, pour tristes qu'ils soient, auront eu au moins cet effet salutaire de faire voir aux braves gens égarés dans le socialisme ce qu'il faut entendre par fraternité dans la bouche des meneurs. De fait, les Belges ont dû avoir bien des désillusions là-bas.

Il faut signaler le succès obtenu à Alost par les anti-socialistes (catholiques) dans l'élection du Conseil de l'industrie et du travail, car dans un scrutin précédent, les socialistes l'emportaient. Aujourd'hui aucun n'est élu, de n'importe quel métier.

La grève de Grammont avait sa raison d'être dans la diminution des salaires effectuée par une fabrique d'allumettes; détail piquant : l'un des administrateurs de cette usine, partisan déterminé de la réduction, est un des coryphées du radicalisme socialiste. Les ouvriers des autres

usines, craignant que leurs salaires ne fussent réduits également, prirent fait et cause pour leurs camarades. Il y a quelque chose d'odieux, en effet, à rogner le salaire de ces gens exposés à la plus terrible des affections, la nécrose, que leur profession amène fatalement au bout de quelques années. Les fabricants, faisant preuve d'esprit de justice et de charité, ont donné l'assurance qu'aucune réduction n'aura lieu : et les ouvriers ont repris l'ouvrage. Il y avait eu néanmoins quelques troubles assez graves et la garde civique a dû faire des patrouilles.

Il vient de se passer dans la dernière quinzaine un fait unique dans nos annales politiques.

La loi scolaire de 1884 laisse à la discrétion des conseils communaux l'admission du prêtre dans l'école. Elle dispose de plus qu'à la demande d'un certain nombre de pères de famille, le gouvernement pourra forcer les communes à adopter ou à subventionner une école confessionnelle, ou l'adopter lui-même, en retenant aux communes le montant du subside alloué à l'école par le gouvernement.

L'administration (libérale) d'un des faubourgs de Bruxelles, Anderlecht, vient d'être mise en demeure d'opter : adoption d'une école catholique ou retrait des subsides. Dans cette perplexité, les édiles anderlechtois imaginèrent un expédient assez malin, mais parfaitement illégal. Ils convoquèrent l'*association libérale* — oui l'association libérale! — pour indiquer au conseil

communal la voie à suivre. Et l'association libérale a voté la rentrée du prêtre à l'école pour ne point perdre sa part dans les subsides de l'État...

Les nouvelles nous arrivent enfin, plus précises, du Congo. M. Hodister est bien mort; mais le soulèvement arabe est moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Un peu de persévérance et d'énergie feront rentrer tout dans le calme. Quand les puissances seront bien d'accord, la traite aura vécu.

XLII

13 octobre

Quoiqu'un mois à peu près nous sépare encore de la rentrée des Chambres, l'activité parlementaire s'affirme et s'accroît déjà au sujet de la revision constitutionnelle.

Les commissions spéciales du Sénat et de la Chambre des représentants ont tenu plusieurs séances. Au Sénat on ne s'est guère occupé que de la réforme du Sénat, mais sans résultat pratique, et l'on s'y est mis d'accord pour laisser l'initiative à la seconde Chambre. Dans cette dernière, l'unique débat jusqu'à ce jour roule sur la question du suffrage. Le lecteur ne doit pas s'attendre à un compte-rendu développé de toutes les propositions dont les commissions spéciales ont été saisies : la plupart sont destinées

à ne point sortir de la nuit des cartons. Mais il importe de retenir quelques déclarations.

M. Beernaert, ministre des finances, au nom du cabinet, s'est déclaré l'adversaire du suffrage universel; M. Woeste de son côté, déclare qu'il le repoussera également, quoique en principe il n'y soit point opposé; ce qui l'en éloigne en ce moment c'est l'impossibilité pratique de la solution.

A gauche on se divise. M. Graux, organe de la fraction dite modérée, se prononce pour le suffrage généralisé, formule assez vague mais exclusive du suffrage universel. Enfin, M. Janson, leader de la gauche avancée, fait campagne en faveur du suffrage universel : mais ses chances ne paraissent pas fort sérieuses en ce moment, quoique les chefs du socialisme révolutionnaire essaient de créer une agitation factice. On dit même que deux sommités de l'opposition avancée, MM. Féron et Janson, n'ont pu se mettre d'accord sur la tactique à suivre. La *Réforme,* leur organe, a donné à entendre, si je ne me trompe, que ces messieurs luttent pour l'honneur du drapeau, et que l'esprit politique leur imposera, faute de mieux, l'adhésion à toute autre formule se rapprochant le plus de leur idéal.

Il faut avouer que tout cela reste bien vague et que la revision marche... comme une tortue. De ce train je ne sais quand on y verra clair : chacun se réserve; on perd son temps en vaines paroles et l'on n'agit pas.

On l'avait d'ailleurs un peu prédit quand

s'alluma tout à coup ce beau feu qui aboutit à la prise en considération, en novembre 1890. Qu'on ne parle pas de mauvais vouloir : qu'il y en ait dans les relations de parti à parti, c'est bien sûr : mais contre la réforme électorale *in genere*, non. Chacun sent qu'au point où nous en sommes, le problème ne peut se résoudre par une négation : et personne n'oserait assumer la responsabilité de manœuvres obstructionnistes. Car, d'où qu'elles viennent, elles auront toujours le tort aux yeux de l'opinion d'être une marque de défiance. Venir ensuite solliciter les suffrages de ceux qu'on a voulu exclure, c'est s'exposer à des mécomptes.

Donc tous désirent que la revision aboutisse. Mais il y a la préoccupation de chaque parti de se la rendre aussi favorable que possible ; on finira par sacrifier ce souci au besoin d'entente. Reste la grosse difficulté, à savoir de trouver un système suffisamment large et néanmoins conservateur, qui concilie les aspirations démocratiques de l'époque et les exigences de la stabilité politique. Or, quand nos modernes Pâturot se répandent en théories sur ces données, leurs conceptions sont belles comme l'antique : on n'en aperçoit les défauts que lorsqu'il s'agit de les adapter à la réalité. Ainsi, on discutera encore longtemps les mérites de l'électorat fondé sur l'habitation ou l'occupation : à en croire les partisans de ce système, il réaliserait assez exactement les *desiderata* de la sagesse politique ; mais à voir certaines statistiques, le résultat

auquel il pourrait aboutir serait parfois ultra-fantaisiste. Ce faux nez du cens électoral, comme d'aucuns l'appellent, mettrait à pied plusieurs électeurs actuels, pères de famille, rentiers, curés, fonctionnaires bien établis, qui ne trouveraient point grâce devant la présomption légale d'inaptitude politique!

Avant de quitter ce sujet, qu'il me soit permis de consacrer quelques lignes au mouvement en faveur de la représentation proportionnelle. M. Goblet d'Alviella, sénateur libéral de Bruxelles, a déposé récemment un projet en ce sens : il ne fut pas toujours si bien inspiré (1). A moins de se rallier à l'idée du sectionnement des arrondissements et du scrutin uninominal, qui a ses partisans, mais que les abus possibles en fait de géographie électorale devraient faire rejeter avec horreur, il faudra bien se décider à prendre des mesures contre l'accroissement démesuré de certaines circonscriptions et contre l'influence désastreuse que les partis extrêmes et les têtes chaudes exercent parfois sur la politique générale.

Là où la lutte est âpre, comme chez nous, les queues politiques tendent souvent à profiter de l'insignifiance des majorités pour imposer leurs extravagances au gros du parti : et les gens

(1) Il est l'auteur d'une proposition d'enquête sur les couvents, rejetée à la Chambre des représentants, en 1884, vers la fin du régime libéral. Il avait tenté antérieurement, d'ailleurs en vain, de fonder une communauté protestante à Sart-Dames-Avelines.

turbulents ayant souvent raison des gens paisibles, de beaucoup les plus nombreux pourtant, réussissent fréquemment à s'emparer de la direction de tout un parti.

La représentation des minorités ou tout système équivalent aurait pour effet de permettre aux prudents et aux gens rassis de se passer du concours des autres, et certes le pays n'y perdrait point. Ces considérations, développées avec un remarquable talent par le comte Goblet, auront-elles l'heur de plaire à nos législateurs ? Souhaitons-le, mais ne l'espérons pas ! Car les intérêts privés pèsent, hélas ! plus lourd dans la balance parlementaire que l'intérêt général sagement entendu.

Le Congrès ouvrier catholique, tenu à Bruxelles à la fin du mois de septembre dernier, témoigne de la part des classes laborieuses d'une intelligence rassurante de leurs droits et de leurs devoirs. Ce ne sont pas des ouvriers seulement que l'on y a rencontrés, quoiqu'ils fissent la grande masse; on y a vu aussi plusieurs représentants de la jeunesse bourgeoise dont quelques-uns appartenant à la rédaction de l'*Avenir Social.* Il s'y trouvait également des prêtres : leur place est d'ailleurs là et l'Encyclique *Rerum Novarum* est bien faite pour les pousser à s'intéresser de plus en plus aux déshérités de ce monde.

L'ensemble des délibérations et des résolutions du Congrès porte la marque d'une sérieuse évolution économique, fort opposée aux anciens

errements; mais on ne saurait y relever ces exagérations fâcheuses qui ôtent d'ordinaire tout crédit aux congrès ouvriers en guerre avec l'idée chrétienne. Cela est si vrai et si palpable que plusieurs organes de la presse adverse ont consacré des articles à ce fait, qui leur paraît un phénomène.

Je ne saurais dissimuler néanmoins que certains esprits se plaignent de la hardiesse des revendications qui y ont été formulées : certes la rupture avec la politique traditionnelle s'accuse de plus en plus, et ce n'est pas sans appréhension que les vétérans des divers partis voient surgir à l'horizon du champ de bataille des recrues échappant à leur discipline.

Par exemple, ce qui n'aura pas souri en haut lieu, c'est qu'un prêtre, curé d'une de nos grandes villes, et dont la modération est bien connue (1), ait révélé ce fait-ci : à savoir que les ouvriers de certain atelier des chemins de fer de l'État (2), sous la dépendance directe du ministre (un catholique pourtant, M. Van den Peereboom), ont reçu défense de s'affilier aux ligues démocratiques catholiques, alors qu'on laisse toute liberté à la propagande socialiste. On n'est pas plus... naïf!

La justice s'est occupée dernièrement de quelques méfaits qu'on voudrait voir plus efficacement poursuivis. On sait que le précédent bourgmestre

(1) Le R. M. Claeys, curé de S. Nicolas, à Gand.
(2) L'arsenal de Gentbrugge.

d'Ostende a été révoqué, dans la première moitié de l'année, à la suite de révélations où il s'agissait de tripots, de pots-de-vin, etc. On jouait à Ostende, à peu près comme dans un bois. Les femmes de mœurs légères y pullulaient, spéculant sur les vices des joueurs. Le jeu et le désordre vont presque toujours de pair. Bref, les étrangers honnêtes se faisaient rares, et avec la racaille le commerce ne fait pas de brillantes affaires. Le parquet brugeois a déjà fréquemment sévi contre les fermiers des jeux — tous étrangers —; mais il faut croire que les bénéfices sont plus considérables que les plus fortes condamnations, car cela ne finit pas. Voici une nouvelle razzia dans les salons de jeux : puisse-t-elle avoir plus d'effet !

Dans un autre ordre d'idées on a appris avec satisfaction les sévères condamnations prononcées pour cause de duel, à charge du fils d'un sénateur (1) et à charge d'un journaliste, et de leurs témoins. Le tribunal d'Anvers leur a octroyé à chacun, au minimum, un mois de prison. A la Cour d'appel maintenant de montrer autant de sagesse et surtout au gouvernement à rompre avec la détestable tradition de gracier de pareils condamnés !

L'évacuation de l'Uganda par les sbires du capitaine Lugard sera bien accueillie en Belgique, parce que nous comptons beaucoup de

(1) M. de Pret Roose de Calesberg.

nos compatriotes parmi les missionnaires, et qu'ainsi nous nous intéressons doublement aux choses africaines. Il est malheureux toutefois que le mal accompli soit si difficile à réparer, car l'œuvre d'évangélisation, détruite en quelques jours par le soudard anglais, avait coûté bien des années à édifier.

Mais ni les persécutions ni les prospérités n'arrêtent les progrès de l'Église. Cette année, la Compagnie de Jésus dans sa province de Belgique a enregistré un accroissement sans précédent : pas moins de soixante novices ont pris la soutane à la dernière rentrée, et parmi eux les jeunes gens les plus distingués par la naissance et même par la situation sociale : le barreau, la faculté, l'armée, lui ont fourni des recrues.

XLIII

31 octobre

Bien qu'on ne soit guère plus avancé aujourd'hui qu'il y a quinze jours, on a énormément parlé, et, si je puis le dire, pataugé au sein des commissions parlementaires chargées de la revision; force m'est donc d'en rendre compte.

Au Sénat on se trouve à peu près d'accord pour maintenir le *statu quo* sauf quelques légères réformes : l'élévation de l'âge des électeurs sénatoriaux à 35 ans et la réduction du cens de l'éligibilité à 2000 francs. La représentation pro-

portionnelle ou des minorités a été réservée.

A la Chambre je ne dis pas que ce soit dû gâchis, mais on a eu fort à faire pour l'éviter. Le système qui a le plus de chances d'être adopté, et que l'on appelle aujourd'hui communément le système-Frère, consiste dans ses lignes générales à abaisser le cens à dix francs et à adjoindre à cette catégorie d'électeurs quelques citoyens, électeurs à raison de leur capacité.

J'ai déjà dit qu'on y aboutirait et je persiste à le croire. Sans doute, la gauche avancée fait grise mine au projet, très conservateur; mais de guerre lasse, et parce qu'il faut bien convenir que ledit projet répond le mieux à la situation présente, exempte de mouvements violents et incompatible avec les solutions brusques, MM. les radicaux tomberont d'accord avec les autres, à la fin.

Du reste on annonce de source absolument sûre que l'entente sur les principes du droit de suffrage, entre la droite et la gauche modérée, se prépare d'une manière positive. Cela est suffisant pour assurer le succès de la revision et les deux tiers requis (1).

Ce qui retarde encore, malheureusement, les bons effets de cet accord, c'est une question d'amour-propre, qui a failli tout gâter. On sait qu'avant les élections, sans toutefois en faire un article de foi politique, nos amis ont exprimé

(1) C'était une illusion à laquelle bien des gens se sont laissé prendre, entre autres M. Woeste, et que l'auteur partageait.

nettement leurs préférences pour le système de l'occupation, que j'ai antérieurement exposé plusieurs fois. Comme idéal cela est admirable. Mais il y a d'abord l'opposition presque violente de la gauche, et puis, à parler franchement, la mise en pratique est une bouteille à l'encre. Il n'en est pas moins vrai que telle personnalité fort considérable du monde parlementaire, engagée à fond sur cette question, a voulu lutter à outrance pour l'adoption du système de l'occupation, et même il a été parlé d'un déchirement au sein des XXI, si la formule de Smet de Naeyer était abandonnée.

J'espère que nos amis auront le bon esprit de résister aux suggestions d'une susceptibilité exagérée et que le besoin d'entente sera plus fort que leurs sympathies pour un projet dont les avantages sont d'ailleurs problématiques. Ce qu'il faut considérer avant tout, c'est l'intérêt du pays, son désir de garder le repos et le calme dont il jouit et que des agitations dues à l'intransigeance des partis lui feraient perdre.

On a vu combien le libéralisme s'est fait de tort en se plaçant exclusivement au point de vue des intérêts de la stratégie politique : — je fais abstraction, bien entendu, de la question religieuse où il a fatalement tort. — Nous, catholiques, nous éviterons cette faute, et nous garderons devant l'opinion publique l'avantage d'une conduite loyale, juste et désintéressée, soucieuse avant tout des intérêts de la patrie et de la société. Les intérêts religieux en profiteront par surcroît.

Quoi qu'il advienne il ne faut pas s'attendre à voir finir de sitôt la période revisionniste; car lorsqu'on sera bien d'accord sur les principes généraux, il faudra s'occuper de l'application et de la mise à exécution du régime nouveau. On ne saurait le faire au bout de quelques semaines, ni même, je pense, au bout de quelques mois. L'essentiel est que l'on s'aide et que l'on se tende la main, afin de satisfaire au vœu légitime du plus grand nombre.

Aurons-nous par exception cette année un discours du Trône? L'habitude en est presque perdue et je crois qu'en douze ans nous n'en pouvons compter que deux. On aimerait bien d'ajouter quelque relief à l'ouverture des travaux parlementaires; mais on redoute toujours, même dans les hautes sphères, les critiques qui s'attachent en quelque sorte fatalement aux harangues royales. Soit que le Souverain tienne à faire percer dans ses paroles les préférences intimes qu'on lui connaît sur diverses questions, soit que les gens de cour ou d'autres aiment à parer du manteau royal les guenilles de leurs aspirations particulières, on a trop fréquemment constaté les défiances que suscite l'annonce d'un discours du Trône, pour ne pas hésiter chaque fois qu'il s'en agit. L'opinion aime mieux qu'il n'y en ait point, plutôt que de voir apparaître cet instrument de pression latente, mais très effective.

Aujourd'hui qu'il s'agit de toucher aux bases mêmes de notre pacte constitutionnel et de modi-

fier profondément notre organisation électorale, il semble préférable que la Couronne ne fasse point sentir trop fortement ses désirs. D'aucuns pourraient en abuser : car il est certain que le Roi n'a pas toutes les exigences qu'on Lui prête parfois très perfidement.

En voilà assez sur la politique. J'ai déjà signalé, très tôt, le projet d'une exposition internationale à tenir en 1895, et dont Bruxelles et Anvers se disputent l'honneur. Les rivalités s'en mêlant, l'une des villes ne veut point céder le pas à l'autre. On a d'abord constitué un comité mixte dans l'espoir de s'entendre; ainsi l'on aurait fait une exposition bi-partite, chaque ville ayant ses spécialités. Mais ce projet a vécu l'espace d'un matin; je crois que le résultat le plus clair de l'entreprise sera ... un fiasco. Disons-le d'ailleurs : on s'y prend comme il faut pour le faire rater. Pourquoi cette exposition? Pour faire marcher les affaires. Autant dire qu'elle aura lieu sans rime ni raison. On en a eu tant, toujours les mêmes, qu'elles n'ont plus aucun attrait : on y va comme on va à un festival, une kermesse ou une foire. Hors la glorification de quelques exposants, on n'en voit pas l'utilité; elles commencent joliment à retarder. Il n'y a plus que les Américains, avec leur génie inventif et leurs allures colossales, qui puissent réussir; mais aussi n'ont-ils pas la fatuité d'exclure de leurs programmes l'hommage au Dieu qui crée toutes les merveilles. Cela ne se voit qu'en Eu-

rope, et même, dans le cas présent, on pousse l'aberration si loin que, de peur sans doute de ne pas assez marquer le dédain qu'ils professent pour la Divinité, les organisateurs de l'entreprise ont presque totalement exclu du comité les catholiques, même ceux dont la fierté religieuse s'accommode fort bien de toute espèce de concessions.

Entre-temps le mouvement ouvrier chrétien marche à pas de géant. Il ne se passe point de dimanche qu'on n'ait à signaler des réunions publiques, la fondation d'une mutualité ou d'un cercle, et cela d'un bout à l'autre du pays; très souvent les hauts dignitaires ecclésiastiques y assistent.... Heureux présage pour l'avenir. Ainsi nous rendrons à la classe laborieuse le service d'améliorer son sort matériel et moral, en lui procurant des institutions de prévoyance et d'appui, une organisation fondée sur l'esprit de charité et d'entente chrétienne, une direction exempte des dangers du matérialisme pratique trop en honneur de nos jours. Éclairer les intérêts par la justice et tempérer les passions par la charité, quelle mission plus belle peut-on envier? Du coup l'hydre socialiste et révolutionnaire aura vécu.

Aussi n'est-ce pas sans déplaisir que les folliculaires libéraux constatent les progrès du mouvement et le bien qui en résulte pour la religion. Adieu l'exploitation de la naïveté, par les hâbleurs riches en paroles et affamés d'honneurs de toutes sortes. Le peuple s'éloigne d'eux d'une manière visible : il ne leur reviendra plus.

On a beau craindre encore dans certains milieux la force toujours considérable du parti socialiste. Sans doute, il n'est pas mort et il serait mauvais de s'endormir dans une fausse sécurité : mais je crois sincèrement que ses beaux jours sont passés et son prestige perdu.

XLIV

18 novembre

Il est fastidieux de répéter toujours la même chose et les mêmes démentis. Mais en présence du parti pris de certaine presse et de certaines agences de publicité qui travestissent audacieusement les faits, on ne saurait garder le silence. Je dois dire même que nos compatriotes qui savent comment les légendes passent d'une feuille à une autre et grossissent dans l'éloignement, surtout dans les colonnes de journaux étrangers, ne cachent ni leur chagrin ni même leur indignation. Chez nous, on sait à quoi s'en tenir, et toute la mise en scène des dépêches ne peut rien changer à la réalité; le pays est et reste parfaitement calme. Alors il est fâcheux de le voir représenter, dans la presse du dehors, comme un nid de révolutionnaires.

Ainsi, à la rentrée des Chambres, il y a eu quelques algarades isolées, ridicules, inaperçues du public, mais que la renommée a essayé de grossir. Le résultat le plus clair a été de faire cueillir par la police leurs imprudents auteurs.

Dans la foule très compacte massée sur le passage du cortège royal, il n'y avait pas une ombre d'émotion : on pouvait aisément constater et le dépit des figures sinistres qui ne vivent que de troubles, et la parfaite quiétude des spectateurs. Qu'est-ce donc qu'un cri poussé dans un coin, ou un paquet de manifestes s'éparpillant sur les têtes des députés ou tombant sous les pieds d'un cheval, ce cheval fût-il monté par le Roi?

Où les faits ont eu de la gravité, c'est à Gand. Ce centre industriel, imprégné depuis longtemps d'esprit libéral et révolutionnaire, peuplé d'une masse d'ouvriers que le machinisme et le capitalisme jouisseur ont fortement déchristianisés, est lent à s'échauffer, mais les collisions y sont quelquefois terribles.

Or la veille de la rentrée des Chambres les chefs socialistes avaient tenu des réunions où, sous prétexte de réclamer le suffrage universel, la provocation à l'émeute avait battu son plein. Des inconscients et des méchants y avaient monté la tête aux auditeurs qui, au sortir des meetings, ont voulu, malgré les ordonnances de police, déployer le drapeau rouge et former des cortèges. Les agents de la force publique s'y sont opposés : on s'est battu; les émeutiers ont arraché les barres de fer qui garnissent les arbres sur diverses places publiques. Le sang a coulé de part et d'autre. Il faut croire que les socialistes ont eu pas mal de blessés : mais ceux-là se cachent, malgré leur désir de poser en victimes,

parce qu'ainsi ils se dénonceraient comme ayant pris part aux troubles. Quelques commissaires et adjoints de police ont été assez maltraités.

Mais c'était le résultat d'une surprise et force est restée à la loi. La preuve c'est que le lendemain tout est demeuré calme, le bourgmestre de Gand ayant manifesté la ferme volonté de réprimer sans ménagement toute tentative de désordre.

Le discours du Trône, malgré son optimisme, est d'une bonne venue. Rarement depuis longtemps on avait évité avec autant de bonheur les banalités choquantes et les aspérités politiques. C'est au point que l'opposition ne le discutera qu'avec mollesse, et que les journaux hostiles n'ont trouvé d'autre critique à formuler que de le dire terne et insignifiant.

Il reste d'ailleurs sagement dans les généralités, prônant l'entente et la conciliation et ne marquant aucune tendance trop accentuée. Et il fallait cela : il importe que la liberté de la législature constituante soit entière, car la revision est la seule préoccupation du moment.

On verra bientôt se réaliser les prévisions de ceux qui annoncent comme probable l'adoption du système-Frère, moyen terme entre le suffrage trop généralisé, et le régime censitaire actuellement en vigueur.

C'est M. Coremans, député d'Anvers, qui prend l'initiative de déposer une formule accueillie

avec autant de faveur à gauche qu'à droite. J'en ai esquissé l'autre jour les grandes lignes. La personnalité de l'auteur de cette formule, bien posé dans les milieux démocratiques et appartenant au parti conservateur, lui vaudra bien du succès.

On craint de plus en plus un conflit entre la Chambre et le Sénat, au sujet de la réforme sénatoriale. La pierre d'achoppement serait l'abaissement de l'âge sénatorial à 35 ans, cet abaissement paraissant assez rationnel quand on élève l'âge des électeurs pour le Sénat au même chiffre. En outre on réduirait le cens de l'égibilité à quinze cents francs et non à deux mille comme le désire le Sénat. Le Sénat tient aussi fortement à la représentation des minorités : et il faudrait l'en féliciter, la réforme en question étant éminemment politique et conservatrice; mais ce pourrait être une nouvelle source de conflits.

A nos mandataires de sacrifier quelques préférences dictées par l'amour-propre et de se faire les concessions nécessaires : il ne faudrait pas que la lutte entre deux corps politiques vienne aigrir des discussions où l'esprit de parti a déjà trop de prise.

L'enseignement officiel a donné récemment de nouvelles preuves de son manque de savoir-vivre. Avec la prétention des libéraux d'accaparer entre autres les universités de l'État, il semblerait vraiment qu'on n'y trouve plus de place pour les

catholiques. L'université de Gand fêtait l'autre jour (13 novembre), le 75e anniversaire de sa fondation. Les recteurs des universités étrangères de Lille, Leyde et Bonn y ont prononcé des discours, chacun en sa langue; celui de Gand aussi: pas un mot de bienvenue à M. de Burlet, ministre de l'intérieur, qui était venu rehausser les fêtes de sa présence.

Les étudiants libéraux ayant voulu se livrer à une manifestation hostile, les catholiques ont refusé toute participation aux fêtes, et tout s'est passé aussi froidement que possible. De là des polémiques aiguës dans les feuilles locales, où cette mise en scène officielle a été irrespectueusement qualifiée de « guignol », ce qui a assez offusqué les braves professeurs catholiques qui y figuraient. Le mot est d'un « jeune catholique »; cet âge est sans pitié.....

On annonce inopinément la mort de M. Bayet, premier président de la Cour de cassation : ce magistrat appartenait à l'opinion catholique. Il a été frappé d'apoplexie au milieu du banquet donné par le comte de Mérode, ministre des affaires étrangères, à l'occasion de la fête patronale du Roi.

Depuis le premier président Defacqz, un des fondateurs du libéralisme sectaire, mort en libre-penseur, cette charge suprême n'avait point été occupée par un catholique. Les prédécesseurs de M. Bayet avaient soigneusement biffé Dieu de leurs harangues officielles à la réception du jour de l'an chez le Roi. Je ne sais pourquoi

M. le premier président Bayet ne réparait point cet oubli. Je regrette de le rappeler en ce moment, mais on doit même aux morts la vérité : ceci d'autant plus que le défunt avait, par ailleurs, de belles qualités d'esprit, d'intelligence et de savoir. C'était une figure originale, pleine de finesse et narquoise; et sa disparition se fera vivement sentir dans le milieu judiciaire dont il était une illustration en tant qu'homme privé, jurisconsulte et magistrat.

Ce sujet me ramène par une pente naturelle, mais sans établir aucun rapport de ressemblance entre les idées, à la manifestation libre-penseuse dont le cimetière laïque d'Évere a été le théâtre le jour de la Toussaint. Quelques polichinelles politiques avaient imaginé d'organiser sous forme de discours l'exploitation de la mort au profit de leurs utopies. Mal leur en a pris : l'autorité communale leur a interdit cet exercice macabre, alléguant fort justement que le champ des morts n'est pas un lieu de réunion pour les clubs. Les folliculaires à la dévotion des orateurs rentrés nous apprennent que ceux-ci se sont consolés de leur déconvenue en déclarant que désormais ils célébreront « laïquement » chaque année la fête des morts. Comment? On ne le dit pas, mais je gage que Bacchus y trouvera mieux son compte que les défunts.

XLV

4 décembre

Ainsi qu'on l'avait prévu, l'adresse en réponse au discours du Trône a été votée sans encombre. On s'apprête à discuter avec la même rapidité les budgets, et, — fait unique dans nos annales parlementaires, — les deux partis sont d'accord pour écarter des débats les développements fastidieux qu'on y donnait pour se signaler à la faveur de quelque électeur grincheux, plus sensible à l'allocation tapageuse d'un subside qu'aux bienfaits d'une sage et bonne administration.

C'est que la question constitutionnelle prime tout. Et le seul intérêt qu'ait excité le débat de l'adresse est celui qui s'attachait à la présentation par M. Janson, chef de la gauche avancée, d'un amendement en faveur du suffrage universel. Le pauvret n'a pas réuni plus de 25 voix dans un parlement de 152 membres.

Mais au même moment s'est révélé un fait de la plus haute importance. On sait depuis longtemps que la gauche se divise sur la question du droit de suffrage; on ne croyait pas néanmoins la division aussi profonde qu'elle l'est en réalité. Car il vient de se constituer dans la Chambre des représentants deux groupes libéraux, l'un pour, l'autre contre le suffrage universel. Le premier est le moins nombreux, mais le plus entreprenant.

Il est aisé de comprendre que cette scission aura pour effet de rendre plus insignifiante encore l'action du parti libéral sur l'opinion publique. En effet, pour peu que l'un de ces deux groupes prenne son rôle au sérieux, — et le groupe Janson ne manquera point d'agir, — des conflits sont inévitables. Il est impossible que l'on entreprenne une campagne sans qu'il se produise des attaques contre le groupe adverse et sans qu'on égratigne vilainement plusieurs personnages en vue. D'autant plus qu'il se trouve parmi les radicaux pas mal de plumes acérées et de pamphlétaires mordants. Le vocabulaire de la halle trouvera son emploi : il ne fut jamais synonyme d'entente et de concorde.

Voilà pour le parti libéral.

Quant au suffrage universel, je dis bien sincèrement que ses chances n'en augmentent guère. Les violences de langage et de conduite auxquelles il faut s'attendre ne sauraient lui ramener la faveur de nos concitoyens, dont la grande majorité lui est positivement antipathique. Quelques promenades, avec ou sans drapeau rouge, dans nos agglomérations industrielles, accompagnées ou non de chants, de cris ou de bagarres, ne sauraient ni donner le change, ni intimider le parlement : malgré les comptes rendus intéressés des feuilles écarlates, elles n'en sont pas moins des manifestations sans portée.

Les grèves que l'on signale sur divers points du pays houilleur ne sont que partielles : elles

fléchissent déjà. Entre-temps l'ambition et la méchanceté des meneurs auront introduit la désolation dans nombre de familles où, au lendemain de la grève, on se trouvera sans pain et l'on pleurera un fusillé à la suite de bagarres sanglantes, comme à Tilleur.

Quand donc ces malheureux comprendront-ils qu'on se sert d'eux, et qu'ils ont tout à y perdre ?

J'avais annoncé antérieurement, quoique d'une façon moins catégorique, l'abandon par le gouvernement de ses projets en matière de *referendum.* Le lecteur se souviendra, en effet, que c'était une des questions qui menaçaient de diviser les catholiques dans l'œuvre de la revision : c'était même, je l'ai dit souvent, une source de crises graves. Non seulement les ministres étaient en jeu; mais la personne royale même y était engagée. La proposition tendait à permettre au Souverain d'en appeler du parlement aux électeurs, sans dissolution, et de poser directement aux comices la question : telle loi votée doit-elle être sanctionnée ou non ? — Tel projet déjà rejeté par le parlement doit-il être repris ?

J'ai noté à diverses reprises les répugnances et la vive hostilité du parti catholique à l'égard de cette mesure. Des prophètes de malheur nous prédisaient qu'elle serait imposée en fin de compte; qu'il y aurait pression du Roi, du gouvernement, etc., qu'on ne cherchait qu'à gagner les élections, et qu'ensuite on jetterait le masque. A coup sûr

on tenait en haut lieu à l'adoption du *referendum*, et cela avec opiniâtreté. Mais on s'est convaincu de l'opposition formelle et unanime que cette étrange conception aurait rencontrée, à gauche comme à droite, et le gouvernement, par l'organe de M. de Burlet, ministre de l'intérieur, a déclaré à la commission des XXI qu'il y renonce. En vain quelques pêcheurs en eau trouble ont essayé de reprendre le projet abandonné : ces messieurs ont à peine réussi à recueillir une couple de voix. C'étaient d'ailleurs des politiciens fantaisistes de la gauche.

On a assez parlé de la constitution d'un groupe catholique partisan du suffrage universel. C'est un état-major dont je ne vois pas les troupes. On y rencontre quelques personnalités ayant eu des déconvenues avec le suffrage censitaire, et d'autres qui les attendent encore. Bons enfants pour la plupart, mais peu positifs. Ils ont pour chef M. Nothomb, ministre d'État, partisan de vieille date du suffrage universel, mais qui paraît n'avoir rien appris depuis que les électeurs de Turnhout lui ont enlevé son mandat à cause de ses sympathies trop affichées pour la personnalité de M. Janson. Il est vrai que les électeurs d'Arlon, son pays, l'ont renvoyé sur les bancs de la Chambre, à la place d'un libéral : mais les radicaux n'y ont-ils pas voté pour lui?

En somme ce nouveau groupe ne représente rien de nouveau et ne paraît pas appelé à un grand avenir.

L'entente entre les partis sur une formule électorale paraît avoir trouvé déjà son expression dans diverses propositions votées au Sénat par la commission des XXI. On a décidé notamment de conférer l'électorat aux citoyens ayant servi dans l'armée et sortis avec un certificat de bonne conduite, mariés et âgés de 30 ans. Le vote serait rendu obligatoire : on organiserait la représentation des minorités; les membres du parlement nommés ministres ne seraient plus soumis, comme par le passé, à la réélection. C'est l'extrême gauche qui souffrira de ces rapprochements; mais ses revendications sont impolitiques.

Donnons encore un souvenir à Mgr Dumont, ancien évêque de Tournai, qui vient de mourir le 21 novembre, à Villers-Perwin. Ce prélat dont les premières années étaient pleines d'espérances, avait perdu, à la suite de luttes ardentes où la politique avait mêlé son venin, le calme et la sérénité de l'esprit. En 1879, le Saint-Père se vit dans la pénible nécessité de le déposer. Alors, d'infâmes scribes, soudoyés par le parti libéral, réussirent à extorquer au prélat irrité une correspondance qui fit la douleur de toutes les âmes droites. Peu à peu pourtant, Mgr Dumont revint à lui et fit sa réconciliation complète, il y a plus de deux ans. Ses souffrances physiques l'empêchèrent de porter lui-même à Rome l'hommage de sa soumission, mais il est mort dans les sentiments de piété

ardente qui furent depuis ses plus tendres années l'apanage de son caractère.

Le Congo nous envoie de temps à autre quelques nouvelles alarmantes. Voici maintenant qu'on annonce la perte de l'expédition Jacques et de quelques postes avoisinant le Tanganyika. Rien encore n'est venu confirmer cette nouvelle : souhaitons qu'elle ne se confirme pas. D'autre part il semble certain que l'expédition Delcommune aurait perdu trois ou quatre cents porteurs par la famine. La situation reste très obscure dans le continent noir et il faudra attendre avant de se prononcer. D'ailleurs l'État du Congo ne dispose pas de ressources militaires ou financières qui permettent de faire subir aux brigands de ces parages-là les châtiments infligés à Behanzin.

La mort imprévue du cardinal Lavigerie a fait grande impression en Belgique où l'éminent prélat était bien connu et hautement apprécié. Ici, comme partout, on est unanime à louer le défunt, comme une des plus belles figures de la civilisation chrétienne. Son nom restera attaché à cette gigantesque et admirable œuvre du XIXe siècle, l'émancipation des noirs; son nom sera béni tant parmi les nations qu'il intéressa à ses nobles projets que parmi les malheureuses populations dont il fut l'apôtre et le protecteur.

XLVI

21 décembre

La Cour de cassation vient de se signaler par un nouvel acte d'anticléricalisme, et pourtant elle aurait bien des choses à se faire pardonner! La mort successive et inopinée de deux de ses membres ouvrait un nombre pareil de sièges. On sait que les conseillers à la Cour de cassation son nommés par le Roi, sur une liste double de candidats, présentée l'une par la Cour elle-même, l'autre par le Sénat. Le vote pour la première vient d'avoir lieu : or, à l'unanimité des membres présents, la Cour a présenté quatre candidats du plus pur libéralisme, évinçant des magistrats plus méritants et plus impartiaux.

Il s'agissait une fois de plus d'affirmer audacieusement les tendances sectaires de cette haute juridiction : point de quartier pour les catholiques! Ce qui est plus triste, c'est de voir que les quelques magistrats qu'on dit être catholiques et qui font encore partie de la Cour de cassation n'aient pas trouvé la force d'âme nécessaire pour protester par un vote dissident contre l'odieux ostracisme dont nos amis sont victimes. L'esprit de corps est une belle chose, mais il ne devrait jamais être synonyme d'abdication. J'entends dire autour de moi que le Sénat, qui est catholique, ne ratifiera pas ce vote. Tant mieux! mais l'on a vu plus d'une fois que ses volontés formelles étaient paralysées par je ne sais quelle conspi-

ration de faiblesse et d'indécision : quelquefois les magistrats intéressés eux-mêmes n'ont pas le courage de lutter pour leur propre succès!

Durant cette dernière quinzaine, les agitateurs du socialisme ont bien fait parler d'eux et provoqué mille misères, sans autre résultat que d'accroître encore l'horreur qu'ils inspirent et d'aviver la haine des classes.

Ç'a été d'abord l'explosion de dynamite à Seraing, dans l'établissement Cockerill, dont deux employés ont été blessés : l'auteur de l'attentat est sous les verrous. Ensuite, fait plus grave au moins comme portée morale, puisqu'il révèle une situation d'esprit fâcheuse commune à un grand nombre, c'est la bagarre du 12 décembre à Gand. A cet égard quelques explications sont nécessaires.

Le thème du suffrage universel est usé jusqu'à la corde : on n'écoute plus. Plus une fibre des passions politiques ne s'émeut à ce mot. Cela désole nos Bertrands rouges et l'on cherche autre chose. A Gand notamment on a inventé le truc des « sans-travail ». Je ne nie pas que des prolétaires assez nombreux et dignes de tout intérêt se trouvent en ce moment inoccupés : mais il n'y en a pas plus cet hiver que les autres hivers; et puis il faut dire à leur honneur que les vrais « sans-travail » ne se soucient pas de troubler la paix de leurs concitoyens.

Et même ce qui donne la mesure de la

situation, c'est que, sur onze perturbateurs arrêtés dans le cortège des ouvriers sans-travail (sorti le *lundi soir !)*, huit ont été trouvés parfaitement pourvus de besogne régulière.

Donc, comme on voit que la masse est persuadée intimement de l'impuissance du suffrage universel à rendre l'ouvrier plus riche et plus heureux, et que, par conséquent, elle s'en désintéresse, nos meneurs ont imaginé de promener dans les rues des processions de gens réclamant, drapeau noir en tête : *du pain ou la mort !*

C'est ainsi que, suffisamment grisée de petits verres et de provocations incendiaires, une tourbe sans nom s'en allait le 12 décembre par les rues de Gand. L'autorité défendit de continuer la promenade; les manifestants accueillirent la police par des injures et par des coups. Pis que cela : un complot était formé, et à un moment donné, une grêle de balles de revolver vint tomber sur la police : cinq agents sont grièvement blessés. C'est dans cette extrémité que le commissaire Duquenne ordonna de faire feu. On dit non sans humeur, dans le public, que la police a eu tort de tirer en l'air conformément à certaines instructions secrètes.

L'affaire aura des suites judiciaires bien plus graves probablement que les agitateurs ne s'y étaient attendus. Il pourrait se faire qu'on les traduise en Cour d'assises, pour attaques contre la force publique en bande et à main armée (1). Les « orateurs » au nombre de

(1) Le fait a été correctionalisé.

trois, méditent déjà dans une cellule sur l'effet de leurs imprudentes paroles; rien ne dit que d'autres ne viendront pas les rejoindre : « Il « faudrait qu'on fasse bonne justice et que les « plus grands coupables, c'est-à-dire les meneurs, « soient punis exemplairement. »

Ces paroles ont été dites en plein parlement par un membre très en vue de la gauche doctrinaire, M. Neujean, en réponse aux diatribes de M. Janson. Certes elles ont retenti fort désagréablement aux oreilles de l'extrême gauche et de ses chefs contre lesquels elles étaient manifestement dirigées. C'est à cette occasion et dans la discussion sur la grève du Horloz, où le sang a coulé aussi, que la scission des deux groupes de gauche dont je parlais l'autre jour est apparue avec éclat. Pour la première fois depuis longtemps la gauche modérée a fait chorus avec la droite, applaudissant les ministres, les louant de leur fermeté et votant avec eux, tandis que les députés de l'extrême gauche se cantonnaient dans une honteuse abstention.

L'horreur du programme radical et le ressentiment de la scission y sont évidemment pour une bonne part; mais quoiqu'il doive arriver au parlement, soyez certain que c'est le point de départ d'un mouvement qui fusionnera les éléments modérés de nos deux grands partis politiques. Les hommes revêtus d'un mandat public n'iront pas jusque-là, mais le corps élec-

toral y viendra, et je soupçonne même un peu les libéraux doctrinaires de la Chambre d'avoir adopté cette conduite par égard pour leurs électeurs.

On s'attendait ces derniers jours au dépôt des projets de réforme constitutionnelle promis par le gouvernement. Un deuil de famille (1) survenu à M. Beernaert l'a retardé; aujourd'hui le Roi a reçu en examen les textes élaborés par le ministère, mais il se passera encore quelques jours avant qu'ils soient communiqués aux Chambres. On sait seulement que le système adopté est une combinaison de l'habitation avec le capacitariat. Quelques points sont encore réservés, et l'on ne désespère pas d'obtenir le concours, d'ailleurs nécessaire, d'une partie suffisante de la gauche : on se souviendra en effet que les articles revisés ne peuvent être adoptés qu'aux deux tiers des voix.

Néanmoins cela ne veut pas dire que la période revisionniste soit close. Toutes les impatiences des gens pressés et inexpérimentés sont tombées aujourd'hui; car il était clair que même dans une situation moins obscure que la nôtre, on ne ferait pas une œuvre aussi considérable, aussi complexe, aussi délicate, sans prendre le temps nécessaire pour examiner et comparer un grand nombre de projets, pour consulter tous

(1) La mort de Mme Beernaert mère.

les organismes politiques et administratifs compétents, et pour laisser aux trois branches du pouvoir législatif le loisir et le moyen d'amender les textes et d'arriver à un accord; ce n'est pas l'œuvre d'un instant. Puis viendra la mise à exécution, le vote des lois organiques nouvelles en rapport avec les modifications introduites dans la Constitution. Jugez s'il y a du pain sur la planche!

Le projet d'exposition à Bruxelles en 1895 est bien définitivement abandonné. Les rivalités de clocher entre Anvers et Bruxelles devaient amener cela. Les Anversois se flattent aujourd'hui de réaliser seuls le projet et se sont mis résolument à l'œuvre (1). Réussiront-ils? Nul ne le sait. Les expositions et les bazars plus au moins cosmopolites montrent déjà bien la corde; l'enthousiasme du public est insignifiant, et c'est l'affluence seule du public qui fait le succès de ce genre d'entreprises.

On croit aujourd'hui que les bruits répandus sur la situation du capitaine Jacques au Tanganyika sont dénués de fondement. Il n'en est pas moins vrai que le besoin de fortifier dans ces parages les stations anti-esclavagistes est absolument urgent. La correspondance récemment publiée à ce sujet ne laisse aucun doute. On

(1) Ils veulent même avancer l'exposition et la tenir en 1894.

réunit des fonds et l'on prépare une expédition; le Roi a même fait un appel pressant au dévouement des officiers belges lors de la reconnaissance du prince Albert, comme sous-lieutenant des grenadiers.

L'état du Congo dispose de forces trop restreintes; mais le capitaine Jacques affirme, dans la correspondance dont il est question plus haut, qu'il lui suffirait de deux canons et de quelques fusils pour tenir tête aux Arabes. Tout est de lui envoyer à temps les renforts demandés.







1893

XLVII

3 mars (1)

Depuis deux mois que j'ai été absent du pays, — et de la polémique belge, — je ne trouve guère de modifications en y revenant. On a continué pendant cette période à élaborer, à discuter et à modifier une série de systèmes constitutionnels, en commission parlementaire et hors du parlement.

On sait aujourd'hui d'une façon assez complète le sens des propositions formulées d'accord avec le gouvernement par la droite parlementaire : combinaison des capacités et de l'habitation, suffrage très étendu, renforcement du Sénat, représentation des minorités, vote obligatoire et quelques autres réformes moins importantes. En ce moment, la discussion générale étant ouverte, il convient d'en dire un mot; mais il serait prématuré d'entamer un exposé fondamental de la

(1) L'auteur ayant entrepris un voyage entre cette date et la correspondance précédente, la série s'est trouvée interrompue.

situation. Il est certain qu'elle va se modifier de jour en jour davantage, quoique l'on puisse prévoir l'adoption de la formule du gouvernement, au moins dans ses lignes essentielles.

L'œuvre de la commission parlementaire a été assez confuse, par suite de la multiplicité des systèmes et du refus de toutes les fractions de la gauche de se prononcer dans aucun sens. Alors le gouvernement a pris sur lui d'exposer, dans le débat public qui forme la discussion générale, quelles sont les propositions qui lui paraissent de nature à être admises. Il va de soi que l'indétermination ne se dissipera que graduellement, au moment de ce qui s'appelle la discussion des articles, ou la seconde lecture comme on dit en Angleterre; avant ce jour, aucun vote intéressant n'aura lieu et les discours fourniront généralement peu d'indications.

La question des deux tiers revient à flot. La droite est insuffisante en nombre pour reviser. Pourra-t-elle, au moment du vote, compter sur l'appoint de voix nécessaire de la gauche? On dit plus que jamais oui. Mais il s'agit de savoir d'où viendront ces voix? De la gauche radicale ou de la gauche modérée? Je ne sais, mais il paraît certain que l'accession de l'une de ces deux fractions sera exclusive de l'autre.

On prête à M. Frère, chef des modérés, l'intention de transiger. J'avais déjà depuis bien longtemps donné cette nouvelle, émanée d'une

source sérieuse (1). Il faut d'ailleurs dire en toute sincérité que l'accord du gouvernement, de la droite et du groupe-Frère est de tous le plus rationnel, le plus sage et le plus conservateur. Le fondement serait le rejet du suffrage universel, déguisé ou non.

Il y a en faveur de cette combinaison des raisons supérieures. La revision, en effet, est une question politique, économique et nationale : les différends religieux n'ont rien à y voir en bonne logique. La seule divergence importante entre les catholiques et les doctrinaires, c'est la question religieuse : et même il est remarquable comme, en ces derniers temps surtout, le parallélisme de l'esprit conservateur en matière économique et philosophique s'est accusé dans les rangs des deux partis. Sur la question d'ordre intérieur et de gouvernement l'accord est complet : tout aussi complet l'accord pour déclarer certains envahissements politiques du radicalisme inacceptables. C'est par pur esprit d'opposition que la gauche modérée n'a pas encore accepté les avances du gouvernement : mais l'entente est aussi désirée d'un côté que de l'autre. Ce qui en hâtera sans doute la réalisation c'est l'intention prêtée aussi à la fraction radicale de transiger, si les doctrinaires s'obstinent : mais cette coalition paraîtrait immorale, de la part de la droite surtout qu'on accusera de fouler aux pieds son passé, ses traditions et ses engagements élec-

(1) Voir à la page 204.

toraux. Il est clair en effet que les radicaux marchanderont leur concours en vue d'obtenir le suffrage universel.

L'événement des derniers jours est le discours par lequel M. Beernaert, chef du cabinet, a ouvert la discussion : il marque l'orientation de la politique revisionniste dans le sens de la conciliation et de l'entente entre toutes les fractions de la Chambre; c'est un appel à de mutuelles concessions. Un compte rendu même sommaire sortirait du cadre de cette correspondance; mais il est juste de constater que la forme et le fond sont tout à fait remarquables. Le langage en est élevé, et les pensées sont d'un homme d'État de premier ordre : rien de banal ou de mesquin; mais, comme préoccupation unique, le désir de faire une œuvre qui emporte les suffrages de toute la nation et dégagée de tout calcul de parti. Le besoin de reviser procède d'un double courant qu'il faut canaliser et mettre à profit : le progrès matériel et le progrès des idées qui rompent les anciennes barrières politiques, et le souci de l'ordre qui exige des garanties contre les emportements irréfléchis de la démocratie.

Toute la Chambre a écouté avec déférence le programme du cabinet : l'on sent bien que c'est le gouvernement qui est l'arbitre des réformes à venir. Ce n'est que pour la forme que l'extrême gauche combat encore en faveur du suffrage universel. Je le crois bien fini, et

depuis longtemps; ce qui tend à le prouver, ce sont les interruptions multiples et violentes qui ont accueilli, après le silence plein de respect gardé pendant le discours de M. Beernaert, la harangue d'un des Éliacins du radicalisme, frère du trop fameux écrivain belge Lemonnier. Lesdites interruptions, parties de tous les bancs de l'assemblée, ont littéralement criblé l'orateur et ne présagent rien de bon pour la politique de son choix.

A signaler encore le discours de M. Loslever, député de Verviers, l'un des représentants les plus sympathiques et les plus autorisés du catholicisme démocratique. Il a rompu une lance en faveur de « la représentation des intérêts ». La question se rattache à l'idée corporative : elle est du plus haut intérêt par ce temps de réformes sociales. Il s'agirait d'introduire dans le parlement les délégués des différents intérêts politiques, religieux, économiques et scientifiques. Les électeurs ne seraient plus groupés par circonscriptions territoriales, mais par professions: chaque branche de l'activité nationale aurait sa représentation séparée, d'après son importance sociale et morale. L'idée, empruntée quelque peu au passé, est belle et irréprochable au point de vue philosophique; toutefois elle ne paraît pas du tout devoir réussir et ses partisans sont encore assez clairsemés, quoiqu'ils forment un petit groupe dans notre parlement. L'inconvénient capital est que la réforme rompt violemment avec les idées reçues et

avec les mœurs contemporaines. Plus rien ne subsiste des anciennes corporations, et l'on répugne encore à y revenir, comme à une institution abolie, que le vulgaire croit finie, rétrograde et réactionnaire. Aujourd'hui tous les intérêts sont confiés à la vigilance de l'initiative privée ou individuelle, et s'il est permis de s'associer, aucune association approchant de l'idée fédérative professionnelle ne peut revêtir un caractère public. Nous y sommes même à ce point habitués qu'une tentative contraire serait mal vue. Je le dis sans détours, cela est dommage, car pareille réforme réaliserait un progrès politique considérable. On verrait, en effet, grâce à la vigilance des délégués ou députés professionnels la discussion des intérêts économiques et matériels prendre la place des querelles religieuses, pour lesquelles les assemblées délibérantes sont totalement incompétentes et dont elles ont usurpé le domaine depuis la Révolution. Peut-être pourrait-on néanmoins craindre que, grâce à l'indifférence religieuse qui a envahi de nos jours l'ensemble des populations, différentes corporations n'envoient au parlement des députés trop dégagés de tout souci d'ordre supérieur : leur action se ressentirait fatalement de cet état d'esprit.

Les doctrinaires viennent de fonder à Bruxelles un nouveau journal « *la Liberté;* » (1)

---

1) Ce journal n'a eu qu'une existence éphémère; en mai 1894 il a fusionné avec *le Soir.*

ils espèrent, en adoptant une ligne de conduite conservatrice en politique et en gardant avec soin les traditions *anticléricales* de leur parti, rallier encore au libéralisme dit modéré les gens que les extravagances radicales poussaient insensiblement dans nos bras. Vains efforts! L'arbre tombe du côté où il penche; les gens férus de leurs opinions libres-penseuses, iront au radicalisme, fatalement, en haine de la religion. Quant aux autres, auxquels les événements ouvrent les yeux, ils verront de plus en plus que l'attitude conservatrice adoptée *in extremis* par les doctrinaires n'est qu'une parade et ne pourrait rien sauver.

Et voici que j'allais oublier de parler du *referendum* organisé dimanche dernier, 26 février, par l'association libérale de Bruxelles, dans la capitale et les faubourgs. Les feuilles libérales en ont fait grand état (1).

Mais quel crédit accorder à une manifestation organisée par un parti en dehors de tout contrôle? Les listes suivies par le comité organiteur accusent environ cent quinze mille ayants droit de vote : soixante mille seraient venus voter, sur lesquels un peu plus de quarante-huit mille se seraient prononcés en faveur du suffrage universel. En admettant ces chiffres, fournis en dehors de tout examen sérieux par le parti

(1) On en a pareillement organisé à Anvers et à Liége ainsi que dans le bassin de Charleroi, à des dates différentes.

même intéressé à les plier aux besoins de sa polémique, on constaterait que près de la moitié des électeurs est restée indifférente à l'appel et aux grands efforts déployés par le comité, et que le suffrage universel n'a réuni qu'une minorité de voix sur le total des inscrits. Beau résultat, mais facile à prévoir, quand on considère que rien, dans l'agglomération bruxelloise, ne trahissait, dimanche dernier, le mouvement annoncé par les publicistes rouges.

XLVIII

25 mars

Partout ailleurs qu'en Belgique, on pourrait croire que la nomination du comte Adrien d'Oultremont aux fonctions de général en chef des gardes civiques de Bruxelles implique de la part du gouvernement ou du Roi un effort de plus en faveur du service personnel, dont le nouveau général fut le promoteur à notre Chambre des représentants, quand il était encore député de la capitale. Et même l'information suivant laquelle on songerait en haut lieu à dédoubler le commandement suprême de nos milices citoyennes, pour procéder à une réorganisation plus militaire, a pu donner l'idée d'un acheminement vers le système en question.

Ce serait une erreur.

En d'autres temps les commentaires des journaux auraient pu inspirer aux partisans du ser-

vice personnel le désir de mettre cette occasion à profit. Mais le moment serait mal choisi, les préoccupations sont ailleurs.

Pour la nomination du comte d'Oultremont, l'explication est fort simple : il fallait un successeur au général Stoefs, démissionnaire; le nouveau titulaire est un ancien officier de l'armée, commandant en dernier lieu le corps de cavalerie de la garde civique de Bruxelles; c'est l'homme du Roi, comme on dit couramment et sans réticences. De plus il appartient à l'opinion catholique, et le gouvernement n'a pas été fâché d'appeler à ce poste, parfois fort important au milieu des troubles politiques, un coreligionnaire, qui fut le gendre de M. Malou. Il ne faut pas perdre de vue que c'est à la garde civique qu'incombe le service d'ordre en temps d'émeutes. Grâce à l'activité des administrations libérales et à la coupable inertie des catholiques, habitués à laisser faire l'ennemi, tous les hauts postes de ce genre ont été depuis plus de trente ans donnés à des créatures libérales. Vous voyez sans peine quel embarras il en résultait pour un gouvernement catholique. Or la récente nomination est un coup droit porté aux libéraux. C'est donc à gauche qu'on n'est pas content de cette nomination.

Le bourgmestre de Bruxelles en est même tellement mécontent qu'il a déclaré qu'il n'aurait plus avec M. de Burlet, ministre de l'intérieur et auteur de cette nomination, son chef hiérarchique, que les rapports strictement nécessaires. Mais qu'importe à M. de Burlet?

Les débats de la Chambre des représentants sur la revision constitutionnelle ne me semblent plus prendre tout à fait la tournure indiquée dans ma dernière correspondance. De part et d'autre, sauf à l'extrême gauche où l'on se pose en irréconciliable, le mot de transaction a été dit, et certainement la chose est dans les esprits. Mais trouvera-t-on un terrain de transaction? Le cens différentiel, qui garantirait dans une certaine mesure les droits des catholiques, me paraît bien menacé.

On dit que le gouvernement tiendrait en réserve « pour la bonne bouche » un projet se rapprochant du suffrage universel et qui rallierait les voix radicales.

Pourtant il semblerait que les doctrinaires, plus souples que les radicaux, veuillent composer. On a eu dans les discours de MM. Vander Kindere et Graux des promesses de conciliation : un autre orateur distingué, à la parole mordante, M. Demot, s'est chargé de battre en brèche la politique radicale, et souvent la droite a applaudi à ses exécutions. Mais si chacun désire en finir, rien ne se dessine encore pour la transaction.

Une question fort importante, mais assez peu traitée, a été soulevée ces derniers jours au Sénat, par un discours de M. Lammens. Nous avons une loi sur l'expropriation forcée par zones, pour cause d'utilité publique, datant de 1867. Elle consacre ce qu'on a appelé l'*haussmannisation* des villes. On a signalé, à mainte reprise, les inconvénients de ce régime qui fait

émigrer les populations ouvrières vers les faubourgs et les rejette en dehors des quartiers riches; on comprend aisément ce que les animosités de classe doivent gagner en acuité à cette démarcation des quartiers et à la division matérielle et morale qui en est la suite.

Pour obvier à ce danger, la Commission du travail et les comités de patronage pour l'établissement des maisons ouvrières ont demandé au gouvernement de ne plus accorder son autorisation aux projets d'expropriation, à moins qu'il n'y soit fait une part suffisante aux habitations ouvrières. Ces efforts commencent à porter leurs fruits : dernièrement, un arrêté royal a mis comme condition à la transformation d'un quartier de Mons, qu'une partie des zones à exproprier sera divisée en lots n'ayant pas plus de cinq mètres de façade, ce qui assure le droit de cité en même temps que l'air nécessaire aux maisons pauvres, dans un de nos grands centres.

Voilà d'utiles mesures dues à la vigilance de nos œuvres catholiques et à l'action d'un gouvernement bien intentionné. Ce qui n'empêche pas les folliculaires rouges de dénoncer tous les jours la réaction cléricale, de l'accuser de tous les maux auxquels elle s'efforce de porter remède. Dernièrement, l'un des plus abominables organes révolutionnaires engageait ses lecteurs à « délinquer autant que possible » parce que, dit-il, on a plus de bien-être, de pain assuré et de sécurité en prison que dans la « galère

du travail »(1)! Le pays flamand aussi a son *Père Peinard*...

On a fait quelque bruit autour des mesures prises par certains colonels contre les menées socialistes dans leurs régiments; la chose n'est pas neuve, mais les agitateurs redoublent d'efforts. Tout se borne encore à des faits isolés. L'esprit des populations, la discipline et la sévérité des chefs de corps suffisent à prévenir tout désordre : on ne voit pas de danger de ce côté avant longtemps.

Le jubilé du Saint-Père a donné lieu dans toute la Belgique à de magnifiques manifestations de dévouement. Les cérémonies religieuses ont attiré un monde considérable, et même dans la plupart de nos grandes villes les façades pavoisées revêtaient un air de fête. On se serait cru au jour de Pâques, au milieu des joyeuses sonneries qui descendaient du haut de nos tours gothiques. C'est qu'aussi Léon XIII a laissé dans notre patrie, où Il fut nonce il y a cinquante ans, d'impérissables souvenirs. S'Il aime à parler de ce temps et de notre pays à tous ceux de nos compatriotes auxquels il est donné de L'approcher, je puis dire, si l'on me permet ce mot, que les Belges le Lui rendent bien.

Dans beaucoup d'endroits les autorités constituées, organes légaux de la population, ont

---

(1) *Vooruit*, mars 1893.

donné l'exemple en paraissant au premier rang dans les fêtes. A Bruges, la seconde ville des Flandres, le conseil communal a voté à l'unanimité une adresse à Sa Sainteté. Heureuse inspiration, qui prouve que l'on peut unir le souci de la prospérité matérielle et le talent administratif qui distinguent les édiles brugeois, à la franchise et à la force des convictions religieuses. Cet acte de courage n'est pas pour nuire à leurs prochains succès politiques.

A Saint-Trond, le bourgmestre a hautement revendiqué la souveraineté temporelle des Papes. Aussitôt l'*Indépendance* de signaler cette audace! Et un Rodomont perché à Monte-Citorio a gravement interpellé le ministre des affaires étrangères italien, lequel a non moins sérieusement affirmé qu'il avait demandé des explications au gouvernement belge.... On en a bien ri dans la bonne ville de S.-Trond.

XLIX

21 avril (1)

Deux jours se sont écoulés depuis le vote en somme imprévu de la proposition-Nyssens. C'est tout simplement l'adoption du suffrage universel avec des correctifs. Tout Belge majeur

(1) Entre cette date et la précédente se place une période trouble dont le désarroi a mené à l'adoption du suffrage plural.

de vingt-cinq ans sera électeur; les propriétaires, les citoyens imposés à concurrence d'une certaine somme, et ceux qui possèdent certaines présomptions d'instruction ou une position sociale déterminée pourront cumuler jusqu'à trois votes.

Peut-on, au lendemain de ce vote désormais historique, émis par 119 voix contre 14 et 12 abstentions, porter un jugement que l'histoire ratifiera, et quel sera ce jugement?

A coup sûr tout homme de bien doit se féliciter que la grève survenue pendant la crise politique ait pris fin, et incontestablement, la solution intervenue est cause de cet apaisement.

D'autres diront avec M. Frère-Orban, le grand vaincu de la journée, que le pis de l'affaire c'est que le gouvernement et la majorité ont eu l'air, malgré leurs protestations, d'avoir cédé aux violences de la rue. « Désormais — ajoutait-il avec amertume, — le peuple saura qu'il lui suffit de se révolter pour obtenir ce qu'il veut. »

Certains s'alarment de voir la puissance politique passer d'un coup d'une oligarchie de 140,000 électeurs à une masse de 1,200,000 citoyens qui ne doivent pas tous être très clairvoyants ni même d'une intégrité parfaite. C'est cette préoccupation qui a déterminé l'abstention d'une douzaine de catholiques, M. Woeste en tête (1).

(1) Se sont abstenus : MM. de Smet de Naeyer, Helleputte, Lefebvre, Rosseeuw, Schollaert, Tack, Thienpont, Woeste, Ancion, Broers, Colaert et de Favereau.

M. Woeste a motivé son abstention en ces termes :

Mais au moins un résultat considérable est acquis : l'ostracisme dont les libéraux doctrinaires menaçaient les campagnes est évité. Grâce à l'universalité du droit de vote, l'électeur rural sera proportionnellement aussi nombreux que l'électeur urbain ; et même on peut se demander si le premier n'acquerra pas une prépondérance très réelle, grâce à la division de la propriété agricole et au développement de l'instruction dans les campagnes. C'est là un résultat particulièrement désagréable au vieux parti doctrinaire; il meurt de sa belle mort, mais le régime nouveau hâtera encore sa fin.

« Ce qui arrive ne m'étonne pas ! Quand les droites ont délibéré pour la première fois en novembre 1890, j'ai dit à mes amis que s'ils votaient la prise en considération de la revision, ils seraient acculés au suffrage universel.

« La prophétie s'accomplit; je me souvenais en le faisant du mot si vrai de Cromwell, c'est que l'on ne va jamais si loin que quand on ne sait pas où l'on va. . . . . .

« Il existe à présent une sorte d'affolement !

. . . .

« Je n'ai pas été mêlé aux négociations de la solution actuelle. On nous a dit un jour qu'il y avait trente-quatre membres de la gauche favorables au vote plural.

« Des résistances s'étant produites à droite, la question de cabinet a été posée (*mouvement*). C'est dans ces circonstances que nous sommes appelés à voter! Je comprends que des amis se rallient; pour ma part, je ne saurais le faire malgré mon attachement pour le cabinet. (*sourires à gauche*).

« Je ne saurais mettre en balance les intérêts du pays et une personnalité si éminente qu'elle soit. Je n'entends avoir aucune responsabilité (*protestations*) dans ce qui se passe, et c'est pourquoi je me réfugierai dans l'abstention. »

Est-ce à dire que tout soit rose dans l'avenir ? Dieu seul sait cela. Les catholiques ont le devoir de travailler, avec plus de zèle encore que par le passé, où ils ont d'ailleurs remporté nombre de beaux succès.

Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner que le système-Nyssens ait ce qu'on appelle une mauvaise presse. La surprise, la déception et la peur de l'inconnu l'expliquent suffisamment. C'est donc fort modérément que les journaux de gauche extrême et de droite triomphent. Si les uns obtiennent le suffrage universel, ils ne se dissimulent pas que les catholiques conservent d'importants atouts dans leur jeu. Ceux-ci de leur côté ne se dissimulent pas que la partie devient de plus en plus rude; ils espèrent bien cependant que les agitateurs futurs, qui auraient l'intention de faire disparaître les inégalités consacrées par le vote plural dans un but de préservation conservatrice, parviendront plus difficilement à entraîner les masses et à créer un mouvement sérieux en faveur de l'abolition de ces garanties ; car les masses se tiendront vraisemblablement pour satisfaites.

Puisqu'on fait l'honneur aux socialistes d'avoir contribué au résultat par la proclamation de la grève générale, disons-en un mot.

Tout d'abord il faut démentir les exagérations qui ont eu cours au sujet des derniers événements. Au risque de n'être point cru, comme il arrive souvent à ceux qui disent la vérité,

constatons que la grève n'avait de général que le nom. Les grévistes ne constituaient qu'une minorité de la population ouvrière. Il n'en est pas moins vrai que les troubles ont été sérieux et que la situation a présenté de la gravité. Les attentats criminels dont MM. Woeste et Buls, placés aux deux pôles opposés des partis, ont été les victimes, en sont notamment la preuve.

Sauf en quelques rares exceptions, les autorités se sont montrées fermes devant l'émeute. L'ordonnance du juge d'instruction de Cambry, mettant à l'ombre l'avocat Edmond Picard pour avoir proféré des paroles séditieuses, et l'arrêté pris par le bourgmestre de Gand, ordonnant la fermeture temporaire du *Vooruit* et des cabarets avoisinants, par mesure de police, témoignent d'une énergie appréciable : il y a eu des collisions sanglantes, mais il faudrait s'étonner du contraire.

Aujourd'hui tout est rentré dans le calme. Catholiques, faisons notre devoir. Allons au nouveau corps électoral, rallions-le sous notre drapeau, et surtout ne perdons pas notre temps en vaines récriminations. Il faut travailler, sans faiblesse et sans relâche.

L

29 avril

La revision de l'article 47 de la Constitution belge de 1830 est aujourd'hui virtuellement un fait accompli : le Sénat, par 52 voix contre 1 et

14 abstentions, a adopté le suffrage plural tel que la Chambre l'avait formulé. Quant à la sanction royale, elle ne se fera guère attendre.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment les opinions et les votes se sont répartis dans la haute assemblée. Abstraction faite des abstentions, on peut dire qu'il y a eu unanimité; mais on ne qualifiera pas ce vote d'enthousiaste. Le Sénat belge, dont les tendances hautement conservatrices sont connues, avait manifesté bien des fois ses préférences pour un système moins étendu; mais acculé à l'échec de toutes les propositions rejetées déjà par la Chambre des représentants, il a émis ce que j'appellerai un vote de raison; car on ne peut admettre qu'une assemblée soucieuse de sa dignité et de son devoir fasse acte de résignation en matière aussi grave. Il est à remarquer que les partis, catholique, doctrinaire et radical, se sont confondus au Sénat, autant dans les votes affirmatifs que dans les abstentions.

Le régime électoral nouveau jouira donc en vertu du double vote émis à de si énormes majorités dans les deux Chambres, d'un prestige indéniable et l'on espère que la stabilité de nos institutions nationales s'en ressentira.

Le fait est si considérable qu'il est bien permis d'ajouter quelques commentaires.

On a en divers lieux reproché au ministère un manque de décision et de fermeté qui aurait été cause de l'adoption d'un système défec-

tueux. Sans nous laisser aller au ton de l'apologie officieuse, qu'il soit permis de remettre les choses au point.

Tenant compte de *desiderata* politiques légalement exprimés et résumant le mieux l'opinion commune du pays, le gouvernement avait adhéré au système dit de l'habitation. Malheureusement les votes successifs de notre Chambre basse, reflet fidèle d'opiniâtres résistances et de préférences exclusives, ont couché par terre tous les systèmes proposés. L'attitude inconcevable du parti libéral modéré mettait donc le gouvernement entre le refus de reviser et un accommodement avec le parti radical. La première issue eût été le signal d'une agitation morale encore pire que les soulèvements de la rue, et outre le reproche d'incapacité adressé au parlement, on eût parlé de résistance à la démocratie.

Pour en finir et vu la nécessité de mettre notre droit public en harmonie avec les aspirations populaires, le gouvernement et son parti recoururent à la solution-Nyssens. La sagesse commandait de le faire, et l'on est peut-être allé trop loin en chargeant le ministère de toute la responsabilité de la situation.

Est-il vrai qu'au cours de ces difficultés la question de cabinet ait été posée?

Il serait puéril de le vouloir dissimuler, et personne n'a eu le moindre doute à cet égard : on a même remarqué l'amertume avec laquelle certains groupes de députés ont motivé leur

attitude, dans chacune de nos assemblées parlementaires. L'action du gouvernement s'est fait sentir de la façon la plus positive : quant à juger de sa légitimité et de son intensité, c'est affaire à l'histoire, qui devra user d'indulgence pour plus d'un de nos hommes d'État, il faut le dire sans distinction de parti et de nuances politiques.

C'est sans doute à ce fait qu'il faut attribuer divers bruits qui persistent encore. On parle notamment de la retraite du ministre de la guerre.

L'honorable lieutenant-général Pontus, qui jouit d'une égale confiance de la part du Roi, de ses administrés et de nos amis politiques, souffre depuis longtemps, hélas! d'accès de goutte répétés : sans l'insistance qu'on a mise à le retenir, il fût déjà parti bien des fois. Qu'en est-il aujourd'hui? L'envie de s'en aller l'aura-t-elle repris depuis la dernière crise politique?

Ce n'est pas la première fois non plus que l'on parle de la retraite du ministre de la justice. Ami personnel de M. Beernaert, il est arrivé à la tête de son département, assez dépaysé dans la politique qui lui était jusqu'alors absolument étrangère. Témoin de bien des déboires qui ne l'atteignaient pas du reste, il en a ressenti du dégoût, et jadis il a manifesté l'intention de retourner à son cabinet d'avocat : aujourd'hui, un conflit ayant menacé d'éclater entre le Sénat et la Cour de cassation au sujet de nominations à faire au sein de la susdite Cour, M. Lejeune a été amené à jeter son portefeuille dans la balance.

Il en résulte qu'on nommera un sectaire de plus à notre tribunal suprême, mais le ministre restera probablement en fonctions.

Que dire du bruit dont le *Mouvement diplomatique* s'est fait l'écho et qui impute au Roi une part dans l'adoption du suffrage universel mitigé, dit vote plural? Tenez cela pour une fable suffisamment réfutée par les considérations qui précèdent au sujet de l'attitude du ministère. Il ne faut pas être un adversaire du service militaire obligatoire, pour se convaincre que le désir d'arriver à l'introduire en Belgique n'a pu inspirer à Léopold II des sympathies pour le suffrage universel. Qui ne voit en effet que les masses seront bien moins enthousiastes encore du service obligatoire qu'un corps électoral restreint?

Les grèves auront l'effet prévu, mais peu agréable pour quelques meneurs ou même quelques dupes, de les mettre aux prises avec de légitimes représailles. Ainsi l'on dit aujourd'hui que l'instruction ouverte contre M. Picard au sujet de certaines paroles séditieuses aboutirait à sa mise hors de cause, mais le journal révolutionnaire le *Peuple* serait poursuivi à sa place.

Dans divers endroits, ceux qui ont participé aux troubles ont déjà dû répondre judiciairement de leurs méfaits ou sont sur le point d'être condamnés : il y a même quelques sentences fort sévères se chiffrant par plusieurs mois de prison. Enfin plusieurs industriels ont pris le parti de

payer une prime aux ouvriers restés étrangers à la grève, tandis qu'ils renvoient nombre de grévistes et les remplacent par des ouvriers sans travail qui ne demandent qu'à gagner leur pain.

Il en va toujours ainsi : les émeutes provoquées à l'aide de mirages trompeurs sont suivies, pour ceux qui s'y sont mêlés, de cruelles désillusions.

Dimanche dernier ont eu lieu à Liége les élections pour le Conseil de l'industrie et du travail : malgré le défaut d'organisation et une préparation insuffisante, les ouvriers partisans de l'ordre et de la religion l'ont emporté dans la moitié des collèges : résultat consolant et qui permet d'augurer mieux de l'avenir que ne font certains esprits déroutés par la rapidité des transformations politiques et économiques dont nous sommes chaque jour les témoins.

Il est question en ce moment de l'introduction d'un système nouveau dans l'industrie du tissage, en vue de permettre à nos fabricants de conjurer la crise toujours plus menaçante et de lutter avantageusement contre leurs concurrents anglais.

Il s'agit de l'adoption des « quatre métiers ». Le côté technique de la question serait sans intérêt ici. Mais il paraît que cette réforme est le seul remède à la situation et qu'elle pourrait aller de pair avec une diminution d'heures de travail et une augmentation de salaire. Malheu-

reusement le parti socialiste, intéressé à entretenir le malaise économique qu'il exploite contre les patrons, se déclare hostile à la réforme tandis que les ouvriers non-socialistes y adhèrent et la préconisent, dans leur propre intérêt et par esprit de justice envers leurs maîtres. Réalisera-t-on ce progrès? C'est encore douteux, et pourtant le temps presse (1).

LI

14 mai

Il paraît que le mouvement révolutionnaire suscité chez nous par les socialistes à propos de la revision constitutionnelle était destiné, suivant le plan des agitateurs internationaux, à donner dans les pays de l'Europe occidentale le signal d'une tourmente semblable à celle de 1848.

Le projet a échoué, mais il est bien réel, assure-t-on dans les milieux diplomatiques. A

---

(1) La tactique socialiste a été déjouée, grâce à l'intervention des antisocialistes de Gand. Un comité mixte d'ouvriers s'est formé et l'on s'est entendu pour essayer le système des « quatre métiers ». La transition entre l'ancien et le nouveau système y a été ménagée; en avril 1894 une usine importante, la *Florida*, a inauguré des mécaniques perfectionnées suivant les dernières découvertes.

Berlin, à Paris et ailleurs encore les chefs de la Révolution avaient compté que l'autorité se laisserait déborder, que l'armée aurait été molle et la garde civique plus ou moins complice. On sait aujourd'hui combien ces calculs étaient faux.

Quand les meneurs s'en sont rendu compte, ils ont arrêté tout, craignant pour l'émeute un écrasement épouvantable. Tel est l'aveu que le *Vorwaerts* de Berlin (1) enregistre sous la signature du correspondant qu'il a envoyé à Bruxelles à l'occasion des derniers événements. En voilà assez pour expliquer les exagérations répandues télégraphiquement dans la presse étrangère, et la campagne menée dans la plupart des capitales par certaine presse, pour faire croire à l'imminence d'une révolution sociale. Il n'y a pas jusqu'à Copenhague où les socialistes n'attendissent le mot d'ordre de Bruxelles... D'autre part la police signalait la présence à Bruxelles d'un tas d'agents révolutionnaires étrangers venus dans un but facile à deviner.

L'énergie des autorités et les événements ont déjoué ces projets : tout s'est passé sans grands dommages, tandis que les pêcheurs en eau trouble se résignaient à en faire leur deuil. Le premier résultat de ces tentatives avortées a été de réduire à presque rien en Belgique la manifestation du 1er mai. L'énergie et même les ressources maté-

(1) 22 avril.

rielles du parti révolutionnaire étaient épuisées par un effort malheureux : il eût été impossible de le renouveler à si brève échéance. Il ne faut pas tenir compte de quelques réunions publiques plus ou moins clairsemées, ni des discours plus ou moins rodomonts de quelques meneurs; le chômage, grand objectif du 1er mai, et les cortèges n'ont guère eu lieu, bien que cette date coïncidât avec le lundi.

Aujourd'hui que la réforme de l'article 47 est définitivement accomplie dans son principe, il reste à en organiser le fonctionnement. Il est trop tôt pour indiquer les mesures qui seront adoptées : cependant on peut croire dès à présent que le vote à la commune, l'obligation du vote, la représentation des minorités, l'élection du Sénat à deux degrés et l'élargissement des catégories d'éligibles à cette haute assemblée feront l'objet de sérieux débats.

Quelques unes de ces mesures passeront assez facilement; d'autres soulèveront peut-être de grandes objections. Ainsi du vote obligatoire, contre lequel on invoque le respect de la liberté individuelle. En sens inverse on dit que l'électorat est bien réellement une fonction sociale et que l'abstension est une infraction à la loi morale : eu égard à la situation des esprits qui ne tend guère à se modifier, cette proposition n'est point dénuée de fondement, et les mémorables encycliques de notre Saint-Père Léon XIII sur la participation des catholiques aux affaires

publiques, est bien faite pour encourager les promoteurs de cette mesure. Tout a été dit, du reste, sur l'indifférence des masses devant l'urne, à laquelle on a donné les noms d'abstentionnisme, d'absentéisme et d'autres encore, et qui tourne à l'état d'épidémie.

Quant au renforcement du Sénat, sous quelque forme qu'il soit présenté, je ne lui crois pas de trop grandes chances, puisqu'on ne peut reviser sans l'appoint de la gauche démocratique et qu'elle ne consentira guère à revenir en arrière sur les institutions existantes. Encore un lambeau du passé qui va se déchirer et s'envoler au gré des vents !

Pour conjurer ce que la poussée démocratique pourrait avoir de trop irréfléchi et de trop hasardé, on songe en ce moment à l'organisation et au développement des ligues populaires catholiques à l'instar des associations similaires allemandes. Dans certains centres, les besoins de la lutte ont déjà provoqué la création de coalitions ouvrières chrétiennes ; et dans les campagnes les ligues agricoles se sont multipliées sous l'inspiration de nos amis. C'est elles qui seront le fondement de la politique future : nous ne pouvons que nous louer de l'initiative prise par divers de nos amis, jadis taxés d'extravagance. L'événement démontre que la prudence n'était pas étrangère à leur activité.

Dernièrement Sa Sainteté Léon XIII décernait à un organe de la presse populaire, s'oc-

cupant de la question sociale, *het Volk,* un bref (1) des plus élogieux. Ce journal, rédigé presque exclusivement par des ouvriers, mène une campagne énergique et intelligente contre les idées subversives tant de fois dénoncées par le S.-Siège : son influence, surtout en pays flamand, est considérable, et le bien qu'il réalise ne se manifestera que dans quelque temps. Comme le *Bien du Peuple*, le *Démocrate* de Verviers, et le *National*,

---

(1) LÉON XIII, PAPE

Révérend Frère (Mgr l'Évêque de Gand), Salut et Bénédiction Apostolique,

Le 26 mars dernier, notre Cher Fils Arthur Verhaegen, président du comité du journal *het Volk*, nous a fait parvenir une lettre respectueuse que Nous avons lue avec joie, et en même temps, et de votre assentiment, il nous envoya la collection de cette publication parue l'an passé. Comme il ajoute que cet écrit quotidien est destiné à être mis, à prix minime, à la disposition des ouvriers, dans le but de leur enseigner ce qu'il est nécessaire ou utile de connaître, de les pénétrer d'enseignements salutaires et de les préserver des doctrines dangereuses du socialisme, vous comprendrez que Nous apprécions hautement cette œuvre, et qu'il n'en est pas qui puisse Nous être plus agréable.

Et comme Nous savons que déjà ce journal a produit des fruits salutaires, Nous en avons éprouvé une grande satisfaction, et Nous souhaitons que Dieu, qui favorise les bonnes œuvres, augmente et multiplie ces fruits.

C'est ce que Nous vous prions de faire savoir en Notre nom, à Notre prédit fils, en le remerciant de son hommage, et en même temps de l'assurer de la bénédiction que Nous accordons avec amour, à lui et à ses collaborateurs dans cette bonne œuvre, ainsi qu'à Vous, très Vénéré frère, à Votre clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 avril 1893, la 16e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

il constitue une barrière sérieuse aux emportements populaires. On doit en partie à ces feuilles d'avoir pu résister efficacement aux derniers mouvements révolutionnaires.

Le général Pontus, ministre de la guerre, est donc remplacé depuis le 7 de ce mois par le général Brassine. Cette retraite, il faut le dire, n'a rien de politique; c'est le repos bien mérité que prend un homme exténué par le travail et affaibli par l'âge et les infirmités. On ferait erreur en croyant que le nouveau titulaire de cet important département doive suivre en matière militaire d'autres errements que son prédécesseur. En ces choses-là, il n'y a point de divergences entre les généraux : et on peut le dire, les officiers de notre armée, à quelque grade qu'ils appartiennent, n'ont qu'un programme et qu'un évangile. Il a été assez souvent question de tout cela pour ne point le répéter; nulle part l'esprit de corps et le souci des intérêts communs ne sont plus développés que dans notre armée.

Comme le général Pontus, le général Brassine est un catholique sans peur et sans reproche, moins esclave sans doute que le premier de la prédominance bureaucratique. Il est proche parent de M. de Burlet, dont l'énergie est appréciée à sa juste valeur. Il commandait la 4[e] circonscription militaire (Bruxelles). Relativement jeune, fort actif et en possession d'une belle situation, le nouveau titulaire pourra fournir une

gestion brillante et féconde pour les intérêts catholiques.

Disons en terminant que le précédent ministre emporte dans sa retraite d'universelles sympathies : car, disons-le bien haut, c'était un caractère et un homme de bien. Il consacrera ses vieux jours à l'inspectorat général de nos milices citoyennes.

On avait parlé dans les cercles politiques, pas toujours trop bien informés, d'une retraite assez prochaine du ministre de la justice. On ne semble pas unanimement satisfait de sa gestion à droite; et notamment sa loi sur le vagabondage, mélange hybride d'indulgence et de rigueur, fort belle en théorie, eût pu être pour lui dans la discussion du budget une occasion de chute. Il ne manque pas de gens pour souhaiter ce dénouement; mais on sait que chez nous la discussion du budget permet à tous les mécontents d'exhaler leur bile, sans qu'on ait vu de longtemps aucun ministre succomber à ces récriminations.

La question congolaise remue à nouveau les susceptibilités internationales. L'État indépendant n'a-t-il point quelquefois l'humeur trop conquérante, et la prise de possession de Bangasso, dans la vallée du M'Bomu, n'est-elle point une manifestation nouvelle de l'esprit mercantile que d'aucuns dénoncent de temps en temps dans les entreprises congolaises?

Il est question à nouveau d'arbitrage, d'autant que quelques litiges antérieurs n'ont pas encore reçu de solution, et que c'est la seule issue indiquée par l'acte de Berlin.

La présence à Bruxelles du duc d'Orléans a presque passé inaperçue malgré l'étroite parenté de ce prince avec notre maison royale. D'ailleurs, rien ne pouvait justifier une émotion bien vive, et sans doute le désir d'entretenir avec le gouvernement de la République française les bons rapports qui n'ont jamais été interrompus, aura dicté au nôtre une attitude peu engageante à l'égard de notre hôte de quelques heures. Il ne sied pas aux Belges de tirer de ces faits des conséquences en rapport avec la politique française du jour; mais l'absence presque totale de partisans est la seule chose qui ait frappé dans cet événement minuscule.

LII

27 mai

Après le mouvement anormal que la revision constitutionnelle a donné à notre pays, voici que nous traversons une période de calme non moins extraordinaire. Sans doute, depuis neuf ans environ, à de rares exceptions près, l'esprit public s'est accoutumé à un régime de paix et de tranquillité dû sans conteste à la présence au pouvoir d'hommes dont la modération et la fermeté s'allient

au respect de la religion et des intérêts supérieurs de nos populations. Il s'ensuit naturellement qu'on est enclin à se tenir pour satisfait et à ne plus se préoccuper de rien, sauf pendant quelques périodes souvent fort courtes, semblables aux dernières agitations : on a même pu voir jusqu'où allait cette confiance, puisque la question de l'article 47 était parlementairement ouverte à ce moment depuis deux ans et demi, sans qu'aucune tentative quelconque eût réussi à égarer l'opinion.

Il n'en est pas moins vrai qu'un excès de quiétude et une satisfaction trop débonnaire peuvent avoir des inconvénients : ainsi ce n'est pas tout d'avoir trouvé une solution au principal problème, celui de l'électorat; car il faut faire encore la loi électorale et nous savons que cela n'est guère facile, avec les questions qui s'y rattachent. Tellement qu'on ne pourra être prêt, en marchant vite, avant un an et demi environ et qu'en prévision de ces retards inévitables le gouvernement propose à la législature d'ajourner à un an les élections communales dont l'époque régulière tombe au mois d'octobre prochain (1). Car il faut tout faire neuf, l'ancien organisme politique étant absolument insuffisant, impropre et détraqué.

Entre-temps le Sénat s'est occupé de sa

(1) Depuis, on les a encore ajournées.

propre transformation : besoin primordial dans le nouvel état de choses. C'est son droit de dire comment il entend la question. On y est tombé d'accord pour faire de l'élection à deux degrés l'idée mère de sa réorganisation. Ce système n'a guère soulevé de difficultés dans le sein de la haute assemblée, mais il n'aura probablement pas à la Chambre des représentants un succès aussi facile. Il peut y échouer complètement, quoiqu'il soit appuyé par le gouvernement et par un groupe important de députés. On le taxe de réactionnaire et d'anti-conservateur : M. Woeste a même déjà dans une motion d'ordre fait valoir ces objections.

Pourtant il faut bien différencier le Sénat et la Chambre. Jusqu'à ce jour on n'a pas encore d'idée arrêtée; il se pourrait que cette revision-là ait le sort de l'autre, c'est-à-dire qu'une proposition imprévue, peut-être insuffisamment étudiée, ralliera les suffrages que la lassitude et la crainte de ne pas aboutir lui vaudront.

Ne nous plaignons pas trop : la sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit et les constituants de 1830 n'ont guère prévu que leur clause des deux tiers, si naturelle et si prudente à première vue, pût avoir pour résultat de jeter notre pacte fondamental en proie aux résolutions soudaines et forcées. Autre temps, autres mœurs.... La garantie des bonnes législatures est dans le caractère des hommes qui les composent et non dans certaines règles théoriques dont les événements se chargent souvent de déjouer les calculs.

L'entrée en scène des ligues démocratiques catholiques met en émoi nos vieilles associations politiques passablement routinières. On voudrait, je crois, dans le comité directeur de ces ligues, conserver vis-à-vis de l'état-major actuel une indépendance absolue et agir séparément chaque fois qu'un groupe d'électeurs assez notable aura des intérêts particuliers à faire prévaloir. Cela peut avoir des conséquences sérieuses dans notre régime où le scrutin de liste semble devoir être conservé : il y aura des coalitions parfois singulières et il n'est pas dit que l'exclusivisme des candidatures ne soit parfois une grave pierre d'achoppement (1). Nous pourrions voir avant peu de curieux changements.

(1) J'ai trouvé sur cette période, dans le carnet d'un belge grincheux, ce qui suit :

« Elle est dans de jolis draps, l'union des catholiques belges! Nous avons eu accroc sur accroc, depuis l'ouverture de la question constitutionnelle en novembre 1890. M. Woeste disait dernièrement en pleine Chambre qu'à ce sujet le cabinet avait posé au moins sept fois la question de confiance : c'est une manie et cela devient dangereux. Il y a des escarmouches incessantes entre M. Woeste et les ministres; se rappeler l'attitude de M. de Smet de Naeyer dans le vote des traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, ainsi que dans le vote du nouvel article 47... « j'en passe, et des meilleurs. » (Incidents Woeste-Nyssens; — Woeste-Vanden Peereboom; — Coremans-Vanden Peereboom-Van Wambeke, etc. : séances de la Chambre, des 28 avril, 2 mai, 1 juin, 14 et 18 juillet 1893.)

« Chaque jour nous révèle de nouvelles dissidences : des députés obscurs et sans autorité s'attaquent sans façon à un gouvernement ami, à des résolutions approuvées par la majorité; les groupes se multiplient.... la discipline devient un vain mot. On voit de plus en plus des candidats catholiques se porter l'un contre l'autre et se traiter en ennemis, publiant au cours de la

Ainsi, une chose à laquelle on ne s'attendait guère et qui est moralement certaine, c'est la modification profonde que subira notre législation scolaire. On sait qu'après la période de 1879 à 1884, marquée par la neutralité con-

---

polémique électorale les plus violents pamphlets. Hier c'était à Waerschoot; et l'autre jour à Borgerhout à deux reprises différentes : bourgmestre et échevins se prenaient aux cheveux, chacun ayant sa liste de candidats; avant cela on avait eu la candidature-Pauwels pour le conseil provincial.... Lors des élections constituantes, les conservateurs Bruxellois se déchiraient en catimini : de même à Anvers;... à Nivelles, M. Dumont boudait ; à Bruxelles M. Woeste houspillait le comte Vander Burch.

« Aujourd'hui, après l'adoption du vote plural, les démocrates s'en donnent à cœur joie, publiaut à son de trompe qu'ils se sépareront des vieux partis..... même du parti catholique. Lisez la lettre de M, Arthur Verhaegen au *Bien Public:* modérée, mais nette. Puis l'abbé Pottier est allé au congrès de Reims parler un peu comme un démagogue : il sent maintenant le besoin de déchanter, en arrondissant, comme on dit, les angles....

« Le *Pays de Liége* affecte des tendances républicaines, et imprime (en Belgique — pas en France, bien entendu —) que les monarchies ont fait leur temps et sont condamnées à disparaître. Dans telle association démocratique, à Verviers, figurent MM. Boland, conseiller communal catholique, et Maquinay, son collègue en candidature aux dernières élections communales; ils voguent à pleines voiles dans les eaux réformistes. Ces bons catholiques, très orthodoxes d'ailleurs, avouent sans embarras qu'ils empruntent au socialisme ... en ce qu'il a de bon.

« On ne dira pas qu'ils sont peureux, mais prudents c'est autre chose!

« Le reste est à l'avenant. J'oublie l'*Avenir Social*, le *Démocrate*, le *Courrier*, le *Recht* d'Anvers, et quantité de feuilles particularistes qui s'appliquent à multiplier les causes de division chez les catholiques, pourtant si altérés d'union!

» Que feront-ils, ces pauvres catholiques, dans les surprises dont l'avenir est gros? »

(Cet extrait n'est donné qu'à titre documentaire, sans aucune adhésion au fond ni à la forme.)

fessionnelle des écoles publiques, c'est-à-dire l'athéisme scolaire, les catholiques revenus au pouvoir inaugurèrent une réforme défectueuse sous divers rapports, mais qui fut jugée alors être le maximum pratique de leurs revendications. La neutralité et la confessionnalité de l'école furent abandonnées au choix des administrations locales : les pères de famille eurent leur mot à dire dans la question. Le prêtre rentra presque partout dans les écoles, même dans celles de quelques villes, comme à Gand et à Liége : ailleurs, à Bruxelles, Anvers, Verviers, où les édiles se refusent à inscrire l'enseignement religieux au programme, le gouvernement subsidie les écoles catholiques. De sorte qu'à des degrés divers et avec plus ou moins d'efficacité la religion fait partie de l'enseignement public.

Mais le grave inconvénient de cette réforme à laquelle Victor Jacobs attacha son nom et qui lui coûta son portefeuille, ainsi qu'à ses collègues feu Malou et M. Woeste, était de remettre l'enseignement libre, créé à grands efforts par la générosité des catholiques, sous la dépendance plus ou moins directe des administrations. Assurément l'immense majorité des communes étant aux mains des catholiques, et par suite de diverses autres garanties, le progrès était considérable : mais suivant le mot de V. Jacobs, les catholiques n'étaient qu'en vue de la terre promise (de l'enseignement) ; ils n'y entraient pas encore. On eût préféré à ce moment admettre la rémunération

des écoles libres proportionnellement à leur fréquentation : c'eût été organiser officiellement la liberté d'enseignement et l'on n'eût pas vu les maîtres d'école catholiques devenir du jour au lendemain maîtres d'école officiels, perdant ainsi une indépendance toujours précieuse, quoique leur entrée dans l'école communale fût une conquête. Il y en avait d'autres qui, par suite de la diplomatie politique, y perdaient et leur position et leur école, sacrifiés à des considérations budgétaires ou à des intrigues....

Dernièrement M. de Burlet, organe du gouvernement, a annoncé que son premier soin après la revision constitutionnelle, serait de déposer un projet conforme à ces *desiderata* et qui donnera aux catholiques « l'entrée dans la terre promise ». On n'aurait jamais cru cela, il y a moins d'un an!

Et chose curieuse! voici que les journaux radicaux approuvent (1) et font campagne avec le ministre, au grand scandale des libéraux doctrinaires que la marche des événements déborde et fait peu à peu rentrer dans l'ombre.

L'expulsion des députés français Lamendin et Basly, qu'on représente comme une mesure arbitraire, n'est que l'exercice de représailles légitimes pour la conduite qu'ils ont tenue lors des grèves du Pas-de-Calais, où ils ont pris contre les ouvriers

(1) Le projet dit Lorand-de Harlez; la *Réforme* a varié depuis....

belges une attitude si odieuse (1). Ils n'ont pu prendre part au Congrès des mineurs; mais a-t-on le droit de réclamer l'hospitalité des gens à qui l'on a déclaré la guerre?

Rien n'est connu encore relativement à l'époque ni au cérémonial de la remise de la Rose d'or que Sa Sainteté envoie cette année à la reine des Belges. Cette faveur insigne est accueillie avec la plus grande satisfaction par nos concitoyens qui y voient, en même temps qu'un hommage rendu aux vertus de notre Souveraine, un témoignage nouveau de l'affection que Léon XIII porte à la Belgique.

LIII

10 juin

J'avais eu d'abord l'intention d'attendre encore quelques jours avant d'écrire la relation des principales particularités de la quinzaine écoulée, espérant pouvoir y comprendre des nouvelles précises sur la revision et notamment sur la réforme sénatoriale, qui est en ce moment la bouteille à l'encre de nos préoccupations politiques. Conformément aux prévisions contenues dans de précédentes lettres, le projet admis au Sénat a été repoussé par la Chambre; et il est douteux,

(1) Voir pages 189 et 194.

malgré l'appui du gouvernement qui le défend encore devant cette dernière, que la commission des XXI (de la Chambre) que l'on a surnommée à cette occasion « la commission de démolition » n'ait point gain de cause à la fin; tout ce qui paraît devoir en subsister, c'est le relèvement de l'âge des électeurs sénatoriaux à trente-cinq ans; mais pour le reste, même Mathieu Laensberg n'entreprendrait point de prédire ce qui arrivera.

Il en est autrement du nouvel article 48, définitivement adopté par la Chambre le 7 juin : il y a lieu de se féliciter de la besogne accomplie malgré d'ardentes discussions et des oppositions parfois fort grincheuses venues surtout du côté doctrinaire; la disposition nouvelle renferme d'excellentes réformes. Ainsi l'on a abattu la barrière que d'aucuns prétendaient trouver dans l'ancien article 48 contre la représentation proportionnelle et l'on a adopté le vote obligatoire et à la commune : bref, le gouvernement l'a emporté sur toute la ligne. Le succès n'est pas mince quand on se rappelle les vicissitudes qui ont précédé l'adoption du vote plural et la nécessité d'obtenir la majorité des deux tiers. C'est le Sénat qui avait fait comprendre parmi les articles sujets à revision l'article 48, contrairement à l'avis de la Chambre des représentants; ce fut même un petit conflit entre M. Woeste et le gouvernement (1).

(1) Voir page 144.

L'appui prêté par M. Féron, leader de l'extrême gauche, et par son journal la *Réforme*, au système présenté par Mgr de Harlez en matière de réforme scolaire, donne sur les nerfs à la presse libérale et socialiste. L'honorable député, qui n'eut pas toujours d'aussi bonnes inspirations, expie en ce moment la clairvoyance mêlée de sincérité qu'il a montrée en vue d'obtenir l'adhésion de nos amis au vote plural. Néanmoins c'est un brandon de discorde de plus entre libéraux; et il est à prévoir que ce ne sera pas le dernier : sont-ils à plaindre les pauvrets! Tandis que l'étoile de M. Janson pâlit, la valeur réelle de M. Féron, son chef d'état-major politique, s'affirme de plus en plus et tend à l'éclipser complètement.

Nous avons eu l'autre jour (28 mai) quelques élections partielles. En temps ordinaire il n'y a pas de quoi s'en occuper et au reste elles ne modifient en rien la situation politique.

Comme symptôme au contraire, il en faut parler, parce qu'elles accusent un mouvement sérieux en faveur des catholiques. Aux scrutins provinciaux, ils maintiennent toutes leurs positions, et les fortifient dans des cantons jadis fort disputés ou même occupés par des libéraux. Ce n'est pas sans plaisir que je note au passage un succès éclatant obtenu à Lens (Hainaut) par le candidat catholique, élu a plus de deux cents voix de majorité. Ce canton était aux mains de l'ennemi, mais aujourd'hui il nous revient, accentuant le

revirement commencé depuis peu dans cette province wallonne.

D'autre part la défaite des candidats libéraux-doctrinaires à Liége est significative, et confirme tout ce que l'on avait prédit de la déchéance du libéralisme soi-disant modéré. Les radicaux alliés aux révolutionnaires ont battu leurs concurrents à 1700 voix. Jadis Liége passait pour le fief inaliénable de l'ex-ministre Frère-Orban. De toute cette puissance il ne reste que le souvenir; et la fierté de cet homme d'État qui survit à ses idées politiques en sera rudement atteinte; elle subit le sort de toutes ses autres illusions et notamment de celle qui lui a fait croire que son intransigeance en matière de revision constitutionnelle lui permettrait de dicter à nos amis une formule restrictive, en haine des radicaux. On a vu ce qu'il en est advenu, et l'adoption du vote plural a été pour le parti doctrinaire une défaite sans revanche possible. Avec le nouveau corps électoral ce parti n'aura plus de représentation sérieuse au parlement.... Où mènent l'entêtement et la résistance à toute idée généreuse!

Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est l'élection pour le Conseil de l'industrie et du travail qui a eu lieu le même jour à Gand, ce foyer de socialisme réputé jusqu'ici incorrigible. Il y avait trois listes en présence : celle des socialistes, celle des démocrates catholiques et celle des libéraux (genre vieux) .... Certaine agence, avare de vérité, a publié à ce sujet des

chiffres qui feraient croire au succès des premiers. Quoique encore en majorité, ils ont subi cependant de sérieux échecs : les démocrates catholiques sont élus dans trois sections et serrent de près les socialistes dans quatre autres, où ces derniers n'atteignent pas même à la majorité absolue.

Quant aux libéraux, ils n'arrivent à aucun résultat, si ce n'est d'avoir favorisé par leurs manœuvres dissidentes l'élection des socialistes dans plusieurs sections.

En somme on constate ceci : que le socialisme a reculé et que ses quatre mille voix de majorité, obtenues il y a moins de trois ans, sont fondues et descendues à moins de huit cents; que les démocrates catholiques sont en progrès considérable; et que les ouvriers libéraux, suscités à grand' peine par quelques riches industriels anti-chrétiens, n'ont aucune action sur les masses.... Fallait-il pour en arriver là, disposer du budget, de toutes les administrations, de la bienfaisance publique et de l'enseignement primaire pendant plus de trente ans!

Cela nous permet d'augurer favorablement de l'avenir et montre combien une propagande sérieuse, continue et bien menée, peut contribuer au relèvement moral des classes laborieuses. Si dans tous les grands centres l'on s'organisait de même, le résultat ne se ferait pas attendre. On l'a vu à Liége, il y a plus d'un mois (28 avril (1),

(1) Voir page 250.

on le voit aujourd'hui à Gand. C'est la confirmation éclatante du bref pontifical décerné dernièrement au journal *het Volk* et dont j'ai déjà eu l'occasion de dire un mot (1). Rassurons-nous donc sur les effets du vote plural; grâce à l'action des démocrates catholiques, le suffrage populaire ne nous sera pas trop défavorable.

On parle beaucoup, à propos de question sociale, de l'ouvrier des villes; quant à la population rurale, il en est moins question. Il y a là cependant aussi un champ à cultiver; là aussi, où jusqu'à ce jour les catholiques gardent un avantage incontesté, il faut empêcher l'ivraie de croître au détriment du bon grain qu'elle pourrait finir par étouffer. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les doctrines socialistes cherchent à y pénétrer également, en exploitant les griefs agricoles, la crise et l'animosité du fermier contre le propriétaire. C'est pour parer aux dangers de cette question agraire qui pourrait devenir, comme jadis dans les états de l'antiquité et comme en Irlande de nos jours, une véritable plaie, que nos amis ont fondé les ligues agricoles destinées à syndiquer les intérêts ruraux, à les défendre, et à maintenir nos campagnes, si foncièrement chrétiennes, dans la bonne voie qu'elles n'ont cessé de suivre. Ces ligues sont reliées par une fédération puissante quoique née à peine d'un an et dont les ramifications s'étendent chaque jour : c'est un député gantois, énergique

(1) Voir page 255.

et entendu, M. Dereu, qui la préside et la dirige.

La réorganisation de nos associations conservatrices et catholiques, nécessitée par l'adoption du nouveau régime, est en voie d'élaboration : il ne faut pas perdre de temps, car la besogne promet d'être abondante.

La grève des tisserands de Verviers défraie en ce moment la polémique de nos journaux : il est de fait que le salaire payé à ces pauvres gens est insuffisant, et rien ne doit étonner de voir les catholiques verviétois appuyer leurs revendications. Ils auront même, ce faisant, accompli œuvre prévoyante et sage, car le loup socialiste qui guettait la population ouvrière de l'endroit se serait fait gloire d'un succès facile à prévoir, pour s'introduire au bercail. Cela ne sera pas : nos amis ont maintenu les droits de leur drapeau et le respect de nos croyances en se faisant admettre dans des assemblées et dans des locaux hostiles, et en accomplissant une rupture éclatante pour se venger de certaines déclamations blessantes du sieur Volders.... L'année dernière un fait analogue se passait à Lokeren.

Cela montre où sont les vrais amis de l'ouvrier et contribuera à ramener beaucoup de gens bien intentionnés, mais égarés dans les rangs du socialisme.

Le Conseil supérieur de l'industrie et du travail a été saisi par un de ses membres, M. Verhaegen, président de la fédération anti-socia-

liste de Gand, d'une motion tendant à l'admission d'un minimum de salaire dans les cahiers des charges des administrations publiques. La brochure que M. Verhaegen a distribuée à l'appui se prononce contre l'obligation légale de pareille réforme, et préconise, à titre d'essai et comme type, le règlement de la question entre ouvriers et patrons réunis en comité. Il faudrait notamment que chaque entreprise ou louage d'ouvrage fût examiné en particulier et que l'on tînt compte en même temps que des revendications de la main-d'œuvre, des profits industriels possibles.

Pour finir ce qui a trait à la question ouvrière, signalons l'inauguration du cercle de St-Gilles, un des plus populeux faubourgs de Bruxelles, que S. E. le Cardinal Goossens, archevêque de Malines, est venu honorer de sa présence; le même jour (28 mai) le Roi posait la première pierre de la centième maison ouvrière bâtie à Ixelles sous le régime de la loi du 9 août 1889.

La remise de la Rose d'or à la Reine a eu lieu le 2 juin avec le cérémonial usité. La salle de marbre du Palais de Bruxelles avait été transformée en chapelle pour la circonstance. On y avait disposé des massifs de plantes et de fleurs au milieu desquels se dressait un autel. Tout autour, des tribunes et des stalles. L'ensemble se détachant sur les revêtements en vert antique qui ornent la salle, était du plus saisissant effet. Toutes les notabilités appartenant à la Cour, à la diplomatie, au parlement, y assistaient, ainsi

que les autorités religieuses, civiles et militaires. Le Cardinal-archevêque de Malines s'y trouvait au premier rang.

Un carrosse de gala, traîné par six chevaux attelés à la Daumont, précédé de piqueurs et flanqué de valets, est venu prendre Son Exc. Mgr. le Nonce, que le général vander Straeten Ponthoz était chargé de chercher. Deux voitures suivaient.

Le Nonce a officié, assisté de Mgr Celli et de Mgr Simon (1); puis, après lecture du bref et d'une lettre autographe de Sa Sainteté à la Reine et dont celle-ci a rompu elle-même le cachet, la Souveraine est allée baiser la Rose, que le Nonce lui présentait. Après une nouvelle prière, la cérémonie prit fin et la Reine reçut les félicitations des assistants.

Les pèlerins du Congrès Eucharistique de Jérusalem, dont l'Évêque de Liége a été l'organisateur, viennent de rentrer : l'accueil fait au vénéré prélat dans sa ville épiscopale, ainsi qu'à trois curés ses compagnons de pèlerinage, dépasse en enthousiasme tout ce que l'on a vu depuis longtemps. On a chanté le *Te Deum* au milieu d'une affluence énorme; et il paraît que les assistants, oubliant la sainteté du lieu, ont éclaté en applaudissements après l'allocution tenue à son retour dans son église par le R. M. Cartuyvels, curé de Ste Foy.

(1) Respectivement Auditeur de la Nonciature et Aumônier de la Cour.

La part de la Belgique dans ce congrès désormais historique est considérable, et c'est à ce titre qu'il convenait d'en dire un mot.

LIV

25 juin

En attendant qu'on en finisse avec la rengaîne constitutionnelle, occupons-nous d'autre chose, d'une question moins brûlante, tout aussi actuelle et non sans importance. La réaction amenée par l'échauffement de la politique pure ménage parfois à des réformes considérées d'abord comme dangereuses ou compromettantes, une période de fraîcheur bienfaisante qui permet de les réaliser sans bruit. Ainsi en est-il du repos du dimanche.

L'introduction depuis quelques années déjà de diverses mesures en ce sens, dans l'administration des postes et des chemins de fer dirigée par le ministre Vanden Peereboom, avait donné lieu, de la part de gens peu soucieux de la liberté et du bien-être de leurs semblables, à des critiques acerbes et répétées. Néanmoins le ministre réformateur ne s'est pas effrayé pour si peu, et son plus récent arrêté est celui qui institue le timbre dominical, c'est-à-dire un timbre à talon sur lequel se trouve la mention : « *ne pas livrer le dimanche* ». L'expéditeur peut maintenir ou détacher le talon suivant ses préférences.

Nous devions déjà au ministre une série de réformes assurant dans une mesure plus ou moins

large le repos dominical aux fonctionnaires : réduction des distributions postales le dimanche, fermeture des bureaux à midi, arrêt des transports et remises de marchandises, liberté minimum de deux heures assurée pendant la journée à chaque employé...

Au début, les libéraux, qui tiennent à la violation du jour du Seigneur, soutenaient que personne ne demande à se reposer. Eux, ils chôment tant qu'il leur plaît, mais l'ouvrier et le fonctionnaire n'ont pas ce droit, paraît-il. Ils ont beau dire : les mesures prises répondent bien réellement à un besoin social, et je n'en voudrais pas d'autre preuve que l'appui prêté au ministre en cette circonstance par des journaux athées et révolutionnaires comme le *Peuple* et le *Vooruit;* cela contrarie singulièrement les polémiques de l'*Indépendance* dite belge et d'autres feuilles dont les sympathies vont aux observateurs du sabbat mosaïque : mais l'idée fait son chemin et si, comme on peut déjà le prédire, le repos du dimanche rentre dans nos mœurs, on pourra en attribuer la plus grande part de mérite à M. Vanden Peereboom, qui a courageusement pris les devants et montré l'exemple. La poussée est tellement forte aujourd'hui que tout y passera. Nous avons déjà obtenu des administrations dirigées par nos amis qu'elles insèrent dans les cahiers des charges une clause exigeant le repos dominical pour les ouvriers employés à leurs entreprises. En ce moment on assiste à une levée de boucliers des employés de commerce

et de magasins, qui exigent des patrons la fermeture de leurs maisons et l'arrêt des affaires, au moins une partie du dimanche. En certains endroits les garçons coiffeurs ont eu gain de cause; ici c'est le commerce du poisson, ailleurs ce sont les pharmaciens, du moins partiellement : enfin les employés des maisons de confection se remuent, d'autres s'apprêtent à en faire autant. Voilà de la liberté d'association bien employée et des syndicats pratiquement dirigés.

La question a du reste une portée morale bien plus étendue encore, et les conséquences vont bien au delà de la sanctification et du respect du dimanche qui en est l'objet immédiat. Bien des dissipations de toute sorte, le luxe, la frivolité mondaine, et nombre d'abus que les passions humaines avaient poussés jusqu'aux extrêmes limites en subiront le contre-coup. On ne verra plus ce scandale de pauvres ouvriers et de couturières courbés la nuit et les dimanches sur leur ingrate besogne. uniquement pour satisfaire à d'incroyables exigences formulées parfois sous l'empire des vapeurs féminines. L'élégance et le bon goût n'y perdront rien : seuls le diable et les extravagances du caprice en souffriront. C'est dans ce monde-là que l'innovation trouve encore des détracteurs, mais cela passera.

Un attentat à la dynamite a été perpétré contre la maison du procureur du Roi d'Anvers, dans la nuit du douze juin. Heureusement ce magistrat, absent, a échappé à tout malheur. On

met généralement le fait au compte d'anarchistes qui auraient voulu se venger de son attitude dans certain procès politique devant la Cour d'assises. Jusqu'à ce jour on n'a pas découvert les auteurs du méfait... Mais, par malheur, deux jours après l'explosion de l'avenue Rubens, les jurés, saisis d'une nouvelle poursuite contre des socialistes pour délit d'opinion, les acquittaient, de peur sans doute de subir aussi des représailles.

Et puisque nous voici au chapitre des acquittements, n'en aurons-nous pas aussi dans le procès intenté, assure-t-on, à certain écrivain ultra-naturaliste, pour ses articles parus dans un journal français illustré (1)? Nous verrons bien, mais il faut avouer que la justice belge a parfois des faiblesses bien faites pour scandaliser.

Il faut dire aussi un mot du fait inouï et fort significatif qui s'est passé l'autre jour dans le faubourg de Laeken, notre résidence royale. Par suite de difficultés qu'il serait oiseux de préciser, le collège échevinal était démissionnaire : des élections partielles ayant eu lieu, un socialiste, M. Vanderlinden, typographe au *Peuple,* fut élu. Jusqu'ici rien d'extraordinaire, libéraux et socialistes s'entendent comme larrons en foire; mais ce qui est plus fort, c'est la promotion par le conseil communal dudit Vanderlinden aux fonctions d'échevin! Voilà donc une

(1) Camille Lemonnier, dans le *Gil Blas.*

populeuse commune de près de quarante mille âmes administrée par un sectateur du drapeau rouge, en face du palais d'été de notre Roi! Avant cela, nous n'avions que deux ou trois petites bourgades hennuyères sans importance, où le socialisme s'était faufilé à la maison communale....

Il a été depuis de longues années déjà souvent question de la création de divers ports de mer, entre autres de celui de Bruges. C'est, suivant les partisans du projet, une précaution contre l'éventualité de plus en plus probable de l'ensablement du chenal d'Ostende. Nulle entreprise n'a donné lieu à plus de mouvement et ne réunissait, de loin même, autant de chances de succès : et durant les longues années que la question a été étudiée et promue les partis ont eu à s'en préoccuper. Les Brugeois attendaient l'appui nécessaire surtout des catholiques auxquels ils ont rendu maint service et des sympathies personnelles de M. Beernaert, chef du cabinet. On faisait valoir avec beaucoup de raison que, Ostende devant un jour déchoir, il n'y avait plus de port auquel on pût aborder librement et sans passer sous la loi de l'étranger. En effet l'Escaut, qui mène à Anvers, Tamise, Gand et autres ports de moindre importance, est enclavé dans la Hollande à son embouchure : de même le canal maritime de Terneuzen qui alimente surtout le port de Gand; fâcheuse perspective pour le cas, bien éloigné pourtant, espérons-le, d'un *blocus* quelconque!

L'allocation d'un subside par le Conseil provincial de la Flandre-Occidentale a donné lieu à des débats fort animés; mais elle a été votée par 38 voix contre 23. La question est donc résolue : les crédits sont votés et les travaux commenceront incessamment (1). Bruges est en liesse : bonne aubaine pour les ouvriers qui seront engagés dans une entreprise de plusieurs années. Vers le commencement du siècle prochain, l'antique Venise du Nord pourrait bien ajouter au lustre de ses beaux monuments et de ses richesses artistiques la renaissance d'une prospérité éteinte depuis que le vieux port de Damme a été envahi par les atterrissements.

A la dernière heure on apprend que la Chambre continue à patauger au sujet de la réorganisation du Sénat. Toutes les propositions soumises à son vote ont été repoussées, même celle du maintien du *statu quo*. Ces querelles véritablement byzantines sont dépourvues de tout charme et de toute excuse. Elles ne rehausseront pas le prestige de nos législateurs constituants : l'histoire pourrait bien leur être sévère. On en est à regretter qu'on ne les puisse enfermer, comme un jury, jusqu'au prononcé de la sentence : peut-être cette claustration leur serait-elle salutaire.

(1) L'arrêt subit des travaux parlementaires, le 12 juin 1894, a retardé l'allocation des subsides de l'État.

LV

14 juillet

Combien lamentable est l'aveuglement de la Chambre des représentants dans cet interminable débat de la revision constitutionnelle! Parmi tant de systèmes qui se sont fait jour, entre autres au sujet de l'organisation du Sénat, quelles tergiversations et quelle étroitesse d'esprit! Certes, à droite tous ne sont pas exempts de reproches, mais à gauche et plus particulièrement de la part de la gauche dite modérée, quel parti pris et quelle préoccupation honteuse de tout rejeter, pour créer des embarras au gouvernement!

Pourtant ce dernier n'en pâtira point; car il a soigneusement évité, comme de juste, de donner prise aux complications et de poser sans raison la question de cabinet. Aucune énergie, ni aucune souplesse ne viendraient jamais à bout d'un mauvais vouloir aussi obstiné. Entre-temps nous aurons donné à l'opinion publique et à l'étranger le plus humiliant exemple de la discorde et de l'aberration.

Ainsi, pour parler seulement des votes qui ont eu lieu sur la question de l'électorat sénatorial, on a vu rejeter successivement quatorze propositions, toutes diverses (1), reflétant toutes les idées possibles sur la question et dont plusieurs prêtaient facilement à l'entente : et tandis que

(1) Séance du 22 juin 1893.

l'on décidait d'une façon aussi significative ne vouloir adopter aucune modification, on rejetait jusqu'à deux fois la proposition de s'en tenir à l'état de choses actuel. On cherche encore la solution de cette énigme.

Aujourd'hui les textes nouveaux relatifs aux divisions territoriales sont votés, abolissant les liens qui rattachaient le Luxembourg à l'Empire allemand, et prévoyant l'organisation éventuelle de possessions d'Outre-Mer. Le *referendum* a été définitivement rejeté à plus des quatre cinquièmes des votants.

On a eu dernièrement au prétoire de Bruges une réédition du scandale des cercles de jeu déjà tant de fois dénoncé dans nos stations balnéaires. Pas une sans doute n'y fait exception : Spa, Ostende et Blankenberghe ont eu chacune leur tour, et que des tripots ignorés pourtant et d'entreprises de ce genre, masquées ou non, échappent à la vindicte des lois!

Les *impresarii* de ce genre de spéculations savent fort bien que rien ne rapporte davantage, et ils arborent effrontément leur drapeau partout où il y a quelques gens « cossus » à dépouiller! Ainsi sous prétexte d'attractions on a ouvertement fondé des cercles de jeu à Namur et à Dinant, et leurs réclames figurent entre un château à vendre et un hôtel recommandé ou un prospectus d'excursion sur les bords de la Meuse. Quand par hasard une amende les atteint, ils trouvent aisément de quoi payer, dans les profits

qu'ils réalisent. Et même quand on leur donne quelques jours ou quelques mois de cellule, bah! c'est un titre de plus à l'exercice de leur profession.

Ainsi dans les derniers procès, on a révélé ce fait, que sur une quantité considérable de prévenus, une trentaine je pense, tous étaient, sauf un ou deux malheureux fourvoyés par ignorance, des repris de justice. Or, on ne poursuivait guère que le comité directeur et ses émissaires; de plus, dans ces poursuites collectives et au sujet de ce genre de faits, personne n'ignore qu'ils sont bien plus nombreux, ceux qui passent à travers les mailles du filet.

Cela permet de juger quel est l'étiage du monde qui tient d'ordinaire le haut du pavé dans ces lieux de plaisir appelés « villes d'eaux ». Fort peu nombreux sont ceux qui ne se laissent pas prendre aux allures mondaines et « correctes » d'un tas de gens dont le parquet brugeois a si méchamment gratté le vernis. Les braves gens égarés dans ces milieux par une vanité inintelligente comprendront-ils la leçon, et sauront-ils se préserver de ce flot montant de boue et d'opprobre qui envahit de plus en plus le grand monde? Souhaitons-le, mais n'oublions pas que l'orgueil et le plaisir qui sont les fondateurs de toutes ces résidences plus ou moins enchanteresses ont trop la nostalgie d'en-bas pour permettre à leurs victimes de se garder des entraînements honteux.

La session annuelle et ordinaire de nos conseils provinciaux a donné lieu cette année à des débats fort intéressants sur quelques points de la question sociale. Il s'agit notamment de l'admission dans les cahiers des charges de clauses assurant un minimum de salaire et un maximum d'heures de travail : aux conseils de la Flandre-Orientale et de Namur les discussions ont été des plus intéressantes. Inutile d'en rendre compte même sommairement, puisque la question doit être familière au lecteur et que les orateurs n'ont fait que la traiter, fort judicieusement du reste, d'après des données connues. Les propositions ont été admises a titre d'essai, quoiqu'il ne faille pas se dissimuler que le préjugé n'a pas entièrement désarmé. Il a reculé sur bien des points, mais nos assemblées publiques sont en général peuplées d'élus trop préoccupés des idées étroites propres au régime politique censitaire qui est à la veille de disparaître. Le fait seul que la question ait été posée et que des catholiques s'en soient faits les promoteurs est de nature à éveiller l'attention.

Quand le nouveau régime électoral aura transformé, rajeuni, et, espérons-le, purifié les sources de la vie politique, la solution sera vraisemblablement plus prochaine. En attendant, il faut signaler aussi une levée de boucliers en faveur de la protection agricole, au sein des conseils provinciaux : probablement l'extension du droit de suffrage, en amenant aux urnes un nombre plus grand d'électeurs campagnards,

donnera au mouvement une force plus intense. D'autre part, le gouvernement annonce une réduction de l'impôt foncier qui grève plus particulièrement l'agriculture et qu'on n'osait modifier, de peur de détruire l'équilibre électoral.

On a, dans les journaux de tous les pays, dit un mot des récentes élections allemandes. Chacun suit son point de vue; et ce n'est pas le côté de la politique extérieure, largement traité par la presse française, que je veux aborder; d'ailleurs au point de vue belge, rien de saillant ne saurait être noté. Mais il est vrai que l'orientation de la politique intérieure allemande a eu plus d'une fois son contre-coup chez nous; nul n'ignore en effet que le *Kulturkampf* et Bismarck ont trouvé dans nos libéraux de fervents et trop zélés sectateurs. Or si l'on en croit un des organes les plus experts de la presse libérale, le *Précurseur*, la caractéristique du dernier scrutin en Allemagne serait la défaite du système bismarckien, persécuteur, juif et libre-échangiste. Je ne pense pas que ce jugement doive être rectifié.

Les groupes représentant au Reichstag l'idée kulturkampfiste sont absolument décimés et réduits en minorité, soit à une centaine de sièges. Malgré l'accroissement des socialistes, qui sont athées, le virus antireligieux s'épuise et la libre pensée est reléguée à l'arrière-plan. L'antisémitisme a fait de sérieuses conquêtes et les *agrarier*, comme on dit là-bas, ont emporté

assez de sièges. Eugène Richter a entraîné dans sa chute tout cet ensemble d'idées moyennes qui constituent le fonds du libéralisme plus ou moins avancé, dont il était le représentant jusqu'ici fort écouté. Car bien qu'allié de feu Windhorst à certains moments, il sauvait encore par ses allures indépendantes le patrimoine commun de la libre pensée. Supplanté aujourd'hui par le socialisme et les conservateurs, il n'est plus rien.

Le champion du libre-échange et du capital juif n'a plus de troupes, et la coalition des conservateurs protectionnistes, des antisémites, des agrariens, flanquée de temps en temps des socialistes, ennemis du « capital mobile », en d'autres termes de la banque, et dominée par « la fraction Lieber » ou le centre, promet de mauvais jours au libéralisme. Après le vote de la loi militaire, on rejettera le traité de commerce avec la Russie (1) et l'on fera du protectionnisme à outrance. Voilà où en sont les libéraux allemands, pour s'être laissé aller à leurs divisions; Richter a détruit Benningsen; celui-ci pour se venger s'est rallié aux conservateurs; les éléments les plus radicaux ont passé au socialisme. Et le reptile s'agite en tronçons épars. *Dixit* un frère et ami.... de Bismarck.

(1) Cette prédiction ne s'est pas réalisée, la politique impériale ayant détaché de l'opposition de nombreux députés. Les députés de l'aristocratie, partisans de la protection agricole, sont restés sans appui.

Pour finir, un mot au sujet du Congo. Après bien des inquiétudes et un silence désolant, nous voici enfin rassurés sur le sort du capitaine Jacques, chef d'une station anti-esclavagiste sur le Tanganyika. Il a battu les Arabes presque en même temps que les commandants Chaltin et Dhanis les dispersaient sur d'autres points et que le résident Tobback les repoussait aux Falls. Bientôt on réglera la question de l'Uganda d'une façon assez conforme au droit des peuplades catholiques du Buddu. Cette coïncidence est heureuse, et il faut espérer que la chasse à l'ébène aura fait son temps. Le succès des armes belges dans ces parages est un événement heureux : ne croyez pas toutefois qu'il soit question de créer une armée et une flottille coloniales, comme on en avait répandu le bruit; nous n'en sommes pas encore là.

LVI

28 juillet

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse..... Nous aurons eu notre revision constitutionnelle, mais Dieu sait à quel prix!

Il y a huit jours qu'éclatait, comme un coup de foudre dans un ciel serein, au milieu de l'indifférence générale qui entoure les tristes débats de notre Chambre basse en travail de Constitution, la nouvelle, en bien des points vraie, que le chef du cabinet belge, M. Beernaert, songe à

la retraite. Ce ne sera pas encore demain, mais cela arrivera, sûrement, c'est lui-même qui le déclare; et sans le souci supérieur du devoir à remplir en face de la crise politique, nous nous trouverions déjà devant le fait accompli.

Il y a bien longtemps, au printemps de l'année passée et au cours de difficultés pareilles, je notais déjà des bruits de retraite fondés sur de très réelles velléités (1). Aujourd'hui, la coupe déborde.

La Chambre des représentants, qu'un vent de fronde semble aveugler, montre au sujet de la réorganisation sénatoriale un parti pris plus grand encore que lorsqu'il s'est agi d'étendre le droit de vote. Après l'hécatombe de projets dont il a été question dans ma dernière correspondance, plusieurs députés influents, secondés par le gouvernement, revinrent à la charge avec des propositions transactionnelles. Ce fut un nouvel échec, du gâchis, pour tout dire. M. Beernaert fut irrité de tant d'opiniâtreté et manifesta tout haut l'intention de déposer son portefeuille.

Avant-hier, il est vrai, on a voté un nouvel article rendant facultative l'élévation par la loi de l'âge des électeurs pour le Sénat à 30 ans, et ajoutant au nombre actuel une seconde catégorie de 26 sénateurs élus par les provinces sans condition de cens. Mais on patauge encore

(1) Voir à la page 132.

pour la fixation du cens des éligibles de la première catégorie.

D'autres dispositions, relatives au mariage des princes, à la succession au trône et à l'indemnité parlementaire ont été votées presque sans discussion.

Il est probable, malgré le grand dégoût qu'une carrière fort longue et de récents événements ont inspiré à M. Beernaert, que celui-ci sacrifiera quelque temps encore son amour-propre à des considérations de patriotisme. D'abord il est juste de dire que la droite et le parti catholique sont unanimes à lui demander ce sacrifice : on ne croit pas qu'il se trouve quelqu'un d'autre ayant assez d'autorité pour mener à bonne fin l'œuvre commencée, y compris la dissolution qui doit suivre le vote de la loi électorale. Non seulement on croit cela, mais l'événement se chargerait de le prouver, si quelqu'un en doutait.

A gauche, les modérés ne sont pas du tout disposés à accepter une si lourde succession, de peur sans doute de responsabilités énormes et de difficultés inextricables. Quant aux libéraux démocrates, l'intérêt des réformes qu'ils poursuivent leur fait une loi de rechercher leur appui en M. Beernaert, qui est incontestablement l'homme dont l'influence peut le plus pour la réalisation de leurs idées. S'il n'accepte, pas plus que son parti, tous leurs *desiderata* quelconques, au moins il leur donne de réelles satisfactions que la gauche dite modérée leur refuserait cer-

tainement. Les doctrinaires d'ailleurs ne sauraient faire la revision, car ils doivent compter avec l'égoïsme bourgeois et industriel qui est leur seul appui électoral, et qui est brutalement réactionnaire. Voilà pourquoi, lorsque M. Beernaert parle de démission, les chefs de la gauche doctrinaire, MM. Graux et Bara, déclarent qu'ils refuseraient le pouvoir.

Il serait assurément très regrettable de voir M. Beernaert se retirer en ce moment : en effet, sans compter les motifs énumérés plus haut, et qui sont d'une extrême gravité puisque ce serait l'interrègne au milieu de la crise, il reste une autre considération, de grand poids, en présence des transformations déjà accomplies. Dans notre système politique et avec l'accession des masses aux urnes, le scrutin de liste ne pourrait être maintenu équitablement que moyennant l'organisation de la représentation proportionnelle. Personne, si ce n'est M. Beernaert, ne pourra réaliser cette réforme, et encore faudra-t-il qu'il use de toute son autorité et de toute sa souplesse. Il faut souhaiter vivement pour le bonheur du pays qu'il reste assez pour donner toute sa mesure.

Après cela, un mot encore au sujet des circonstances, quelques-unes déjà lointaines, qui ont amené cette situation. N'ayant marchandé à aucun moment, suivant les exigences d'une critique impartiale et sincère, l'éloge ni la désapprobation, et je puis d'autant plus aujourd'hui m'exprimer librement. L'honorable chef de notre

gouvernement a eu sans aucun doute depuis neuf ans de pénibles moments; et l'on doit lui rendre ce témoignage qu'il s'est montré toujours à la hauteur des difficultés. Parfois il fait sentir trop vivement l'action du pouvoir fort à ses amis politiques et il a peut-être respecté trop peu leur indépendance, surtout dans la période qui a précédé l'élection de nos législateurs constituants. Pourtant, dans toute l'œuvre si laborieuse de la revision, hormis la brûlante question du *referendum* sur laquelle en fin de compte il s'est amendé, on ne saurait lui reprocher que des défaillances de détail.

Le croirait-on? C'est dans la question constitutionnelle que gît la cause et l'occasion de sa retraite; car elle viendra sûrement, je l'ai dit, et s'il nous accorde encore un délai jusqu'à l'année prochaine, nous pourrons l'en bénir.

D'autre part il est indéniable que la majorité se sépare de plus en plus de lui sur des points importants. Il y a eu en 1887 la question militaire, qui, à tort ou à raison, a amené des froissements toujours prêts à se réveiller. A la même époque le vote des droits protecteurs sur le bétail a accusé d'autres dissidences : celles-ci se sont aggravées en 1892, lors du vote des traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, et l'on craint des difficultés plus grandes encore pour certains autres, notamment pour le traité de commerce avec la France. Le gouvernement pousse au libre-échange et la majorité a des tendances protectionnistes nettement accen-

tuées. M. Beernaert disait déjà en 1892 que la question économique serait pour lui l'occasion d'une chute honorable.

Inutile de rappeler les crises incessantes que la révision constitutionnelle a amenées. Le départ en 1891, de M. Mélot, à peine investi des fonctions de ministre de l'intérieur, n'avait d'autre raison que des dissentiments sur la prise en considération et l'adoption du projet de revision présenté par M. Janson. Enfin dans les derniers temps, M. Woeste accusait le ministre des finances d'avoir jusqu'à sept fois posé la question de cabinet au sujet de la revision constitutionnelle.

On prétend aussi que le Roi, jusqu'ici fort ami de M. Beernaert, aurait subi des froissements personnels, et qu'il y a de la tension ou du moins de la froideur dans leurs rapports.... *Chi lo sa?*

Ne le dissimulons pas, cela se dénouera fatalement par une crise ministérielle. Mais quelle que doive être l'issue de cette situation, sachons dire hautement que M. Beernaert est homme de grand mérite, que le vide produit par son départ sera cruellement ressenti et qu'il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens, pour les bons et loyaux services qu'il a rendus au pays, sacrifiant son repos, ses intérêts, et ses préférences personnelles; il a pu se tromper, mais il ne reste pas moins l'une des figures les plus éminentes de la politique belge en ce siècle; et certes ce ne sera pas le moindre de ses mérites d'avoir devancé la plupart les gouvernements étrangers dans l'étude et dans la réalisation des réformes économiques et sociales.

Les préoccupations de notre gouvernement se sont souvent tournées du côté de la crise industrielle et commerciale, qui sévit ici comme partout. Il a beaucoup fait pour remonter, transformer et développer les moyens de communication et les transports. Les chemins de fer, les routes, les canaux, les tarifs douaniers et autres ont été l'objet d'une sollicitude particulière; en ce moment on parle d'un plan général qui comprendrait la création ou l'agrandissement de cinq ports maritimes, avec ou sans canaux : Anvers, Gand, Bruxelles, Ostende et Heyst. Ce serait toute une révolution dans notre outillage économique et une grande source d'entreprises : le transit qui fait notre principale richesse ne manquerait pas d'en recevoir une puissante impulsion. Si avec cela nos nationaux se mettaient davantage à la hauteur de la concurrence il y aurait encore de beaux jours pour notre commerce.

Malheureusement l'initiative est un peu lente. Nous avons nos débouchés du Congo, où, faute de se faire valoir, la Belgique laisse trop de champ libre aux entreprises étrangères. Sur le marché européen notre infériorité n'est pas moins grande. Nos industriels au lieu d'adopter, comme les Anglais, la division du travail, de s'attacher chacun spécialement à fabriquer un produit unique avec les mécaniques perfectionnées et sur une grande échelle, ce qui permettrait de réaliser des bénéfices suffisants, se traînent dans la routine, emploient des procédés surannés, entreprennent pêle-mêle toute espèce de fabrications et se

débattent impuissants contre l'invasion des produits supérieurs de l'étranger (1).

Ils négligent jusqu'aux moyens d'écouler leurs produits sur les marchés abordables et dépourvus d'offres. La Suisse a suscité des barrières douanières à divers produits venant antérieurement de France, tandis que nos fabrications similaires sont exemptes de tout droit : le besoin s'en fait sentir sur le marché helvétique. Rien n'a été tenté par nos industriels pour faire là quelques millions d'affaires (2). Les Allemands sont venus et ont pris la place. On fera bien désormais d'éveiller un peu l'attention de nos compatriotes sans emploi ou sans affaires, sur les ressources qui peuvent se trouver de ce côté. Cela vaudra mieux que des lamentations théoriques sur la crise industrielle.

Pour finir, deux mots sur des questions plus ou moins sensationnelles, mais que le public ignore généralement parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de polémiques.

D'abord, en ce qui concerne le document collectif que d'aucuns disaient devoir être bientôt promulgué par l'Épiscopat belge au sujet de certaines divergences sur la question sociale, il est vrai que certains personnages plus ou moins en

(1) Principalement dans l'industrie du tissage où l'on travaille encore avec deux métiers au lieu de quatre : voir p. 250.

(2) Au moment où se publie ce livre, on organise en Suisse une exposition de produits belges (du 15 juillet au 15 septembre 1894).

vue, mais absolument étrangers au clergé, avaient désiré et sollicité la condamnation des écarts de langage ou de conduite dûs à l'inexpérience et à la fougue de quelques démocrates catholiques. Mais on s'est rendu compte des effets fâcheux qu'une note rendue publique aurait pu produire et de l'abus que certains interprètes pourraient faire même d'une circulaire confidentielle.

L'Épiscopat s'est donc abstenu de poser aucun acte de ce genre et aucune rédaction de projet n'a même eu lieu : il préfère agir par voie d'avis personnel et particulier dans les rares cas où son autorité devrait intervenir.

On prête au gouvernement l'intention de solliciter un crédit d'un million pour compléter les fortifications d'Anvers. Un journal militaire soutient que ce serait le prélude d'une demande plus forte devant s'élever finalement à plus de 70 millions. Ce serait assurément fort onéreux, et l'on comprend que les contribuables s'en préoccupent.

LVII

17 août

Quoique le différend franco-siamois soit en ce moment entré dans une période d'apaisement, il ne sera ni sans intérêt ni sans utilité de dire un mot concernant certain personnage fort en vue et intimement mêlé aux événements. Il s'agit de M. Rolin-Jacquemyns, aujourd'hui ministre

des affaires étrangères de S. M. Somdetch Phrah Paramindr. Il fut jadis ministre de l'intérieur chez nous, de 1878 à 1884, au beau temps de la domination libérale; son passage aux affaires fut l'une des périodes les plus néfastes de nos annales politiques. Instrument docile de la franc-maçonnerie, il fut l'homme de toutes les mauvaises besognes, et ce serait certes un gros mensonge de dire que son nom soit resté en bénédiction parmi nos concitoyens... Quand les électeurs l'eurent rendu à la vie privée, un autre malheur vint l'atteindre, malheur plus digne de commisération, et dont nul ne songe à se réjouir : il avait engagé presque toute sa fortune dans une entreprise de chemin de fer en Grèce, la ligne de Mitri-Kalamata, si je ne me trompe, dont la construction était confiée à un de ses proches parents; l'affaire tourna mal et M. Rolin-Jacquemyns se trouva sans ressources. Une magistrature lui fut proposée en Égypte, mais il préféra accepter les fonctions de conseiller de la couronne siamoise, que des influences diverses parvinrent à lui procurer. Il collaborait depuis longtemps, et bien avant son avènement au ministère de l'intérieur, à une revue de droit international où il avait publié des dissertations plus ou moins réussies. Cela suffit à lui faire une certaine réputation, grâce surtout aux amis complaisants qui lui attribuent quelque autorité en la matière : toujours est-il que les relations contractées dans ce milieu permirent au Foreign Office de le proposer à la Cour de Siam.

Lors des derniers incidents, plusieurs journaux lui ont imputé des tendances gallophobes nettement accentuées : sans vouloir le moins du monde prendre son parti, je crois pourtant que son attitude peut s'expliquer autrement. M. Rolin s'est signalé en Belgique par de nombreuses maladresses; souvent ses amis politiques se sont servis de lui pour entreprendre les tâches les moins acceptables, dont leur parti devait profiter, mais dont l'exécuteur devait pâtir dans sa personne et dans sa considération. Il ne serait pas étonnant que la diplomatie britannique eût flairé l'occasion de faire accomplir par un tiers quelques actes de mauvais gré sans se compromettre elle-même. Elle a fait comme toujours; elle a mis en avant les Siamois, elle a mobilisé leurs forces et éveillé les susceptibilités de leur amour-propre national. M. Rolin ne s'est pas assez rendu compte que tout cela est insuffisant pour soutenir son rôle contre la France, et qu'au moment du danger l'Anglais l'abandonnerait sans scrupule. De là, après des démonstrations hostiles assez méchantes, une note explicative qui a fait le tour de la presse, et dont le style alambiqué trahit bien son auteur sans justifier les prétentions siamoises, enfin la reculade finale. Décidément ce mandarin exotique n'est pas encore de taille à se mesurer avec les vieux tenants des chancelleries orientales : ils s'entendaient bien mieux, les madrés, à développer lentement et avec art une trame obscure qui défiait la patience et même la sagacité européennes.

Le Sénat vient de terminer, en ce qui le concerne, et sauf dissentiment avec la Chambre des représentants, sa tâche revisionniste. Plus heureux que l'assemblée des députés, il a pu atteindre à la majorité des deux tiers, adoptant d'une part certaines propositions rejetées d'abord par les députés, et en outre, ratifiant sous réserve de légères modifications celles qui avaient déjà été votées par eux.

Ce n'est pas encore le moment d'apprécier cette dernière partie de l'œuvre, puisque l'on doit s'attendre encore à des amendements peut-être fort considérables. Dirai-je, comme plusieurs le pensent, que le Sénat a eu plus d'esprit politique que la Chambre? Il faut cependant convenir que le point de vue démocratique semble un peu négligé; c'est notamment le cas en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et la fixation à 1400 francs du total d'impôts à payer par les éligibles : on aurait voulu le voir abaisser encore. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'union patriotique des partis s'est réalisée sur les propositions soutenues par le gouvernement, sans qu'il ait fallu passer par une multitude de scrutins sans portée et sans issue : l'on a réussi à trouver et à adopter une solution, ce qui vaut mieux que de laisser la question ouverte. Puisse la Chambre basse profiter de l'exemple et se conformer aussi aux inspirations de la prudence et de la sagesse!

D'aucuns prédisent l'adoption *ne varietur* à la Chambre des solutions votées au Sénat, se

fondant sur l'adhésion probable du groupe doctrinaire, en retour de certaines concessions relatives à l'éligibilité des sénateurs choisis par les conseils provinciaux. Ainsi l'on verrait en dernière analyse les radicaux, qui ont obtenu pour l'extension du droit de vote des avantages incontestables, joués à leur tour par les doctrinaires, ces vaincus de la première bataille. Car, sauf la presque identité du corps électoral pour les deux Chambres, les autres réformes, en ce qui concerne le Sénat, revêtent un caractère évident de réaction. — Mais n'anticipons pas : on ne pourra juger l'ensemble de la revision que d'ici à quelques semaines....

Il ne s'agit encore en ce moment que de la transformation des grands corps politiques : on aura ensuite à réaliser bien des réformes secondaires. Comment organisera-t-on les communes, les provinces, le système des impôts? Autant de questions auxquelles on n'a presque pas encore songé. En attendant, continuons à marquer au jour le jour l'orientation nouvelle que prennent les forces catholiques. Verviers a depuis longtemps un renom de démocratie bien justifié et souvent exempt d'excès. C'est même à la faveur de ce courant que les catholiques y ont conquis une position brillante et ont réussi à ébranler la vieille forteresse libérale. L'association catholique de cet arrondissement vient de mettre ses statuts en harmonie avec le nouvel état de choses. Le détail en serait

fastidieux autant qu'inutile : mais on a fait dans les statuts nouveaux une large place aux intérêts économiques et moraux des classes laborieuses; les enseignements du Saint-Siège, on le voit, ne sont pas perdus pour nos vaillants amis; partout on suivra cette voie, en tenant compte des circonstances diverses de lieux et de personnes qui peuvent intervenir.

Le mouvement social est tel sur toute l'étendue de notre territoire que l'on ne trouvera point de réfractaires et que les rares boudeurs seront forcés de se tenir cachés dans l'ombre. La vieille étiquette de *conservateur* est de plus en plus délaissée pour celle, plus complète et plus généreuse, de *catholique*, susceptible d'embrasser toutes les nécessités dans tous les temps et en tout lieu. C'est la caractéristique de la réorganisation à Verviers, où l'on sent et l'on proclame le besoin de faire une belle part à la lutte contre les doctrines subversives du socialisme : quiconque veut s'y associer peut le faire sans abdiquer son point de vue particulier; c'est le ralliement de toutes les forces vives des gens de bien.

Ainsi nous pourrons à coup sûr compter sur de nouveaux et éclatants succès : et les contrées les moins favorisées au point de vue de la propagande catholique seront bientôt revenues de leurs égarements antérieurs. Le Hainaut, qui fut si longtemps rebelle à l'action conservatrice, trop étroite et trop égoïste, continue à se

remuer. Tous les ans, grâce à la fédération des œuvres sociales dont le centre est à Mons, nos amis de là-bas se réunissent en congrès et se concertent en vue de la meilleure direction à donner à la propagande et à l'action. L'Évêque et le clergé y viennent à côté des industriels et des notabilités les plus importantes du monde laïque; dernièrement, le 30 juillet, nous avons eu la bonne fortune d'y entendre le chanoine Winterer, l'un des hommes les plus autorisés, un travailleur de la première heure dans la vigne de la rénovation sociale. Jamais on ne l'écoute sans profit : mais son discours, traitant jusqu'au fond les origines et les instincts pervers du socialisme contemporain, aura été pour les catholiques hennuyers, une révélation de la plus haute importance. C'est bien, sans doute, d'envisager le côté matériel et économique du socialisme, — le beau côté, celui qui séduit — mais dans l'ardeur de la lutte et pressé par les besoins du moment, on néglige parfois l'étude des choses morales. Et cependant, quand il s'agit de lutter contre le mal, cette étude-là est essentielle : on ne perd jamais à rechercher dans les actions humaines quelle est la part du diable et les moyens d'y remédier. En un mot, il faut à côté de l'action matérielle ou économique, la restauration de la Foi, sinon on ne fera rien. C'est la conclusion primaire du discours tant applaudi de l'éminent député d'Altkirch.

Avant de quitter le Hainaut, un mot sur la nomination du nouveau gouverneur de cette pro-

vince. Le comte Ch. d'Ursel, que l'on dit sur le point de rentrer dans la diplomatie, a été remplacé par le baron du Sart de Bouland, un enfant du pays, jeune, capable et expérimenté; il a rempli les fonctions de secrétaire intime des gouverneurs précédents. Il suivra dignement les traces de ses prédécesseurs et réalisera beaucoup de bien.

Comment passer sous silence un fait pénible, mais... ces conservateurs ne savent rien conserver! Ceux de Charleroi, fort remuants à leur heure, ont eu des moments d'ardeur et d'entrain, ils ont même quelquefois vaincu l'ennemi. Mais ils ont aussi eu bien des défaillances. La pire de toutes est la dernière.

Ils ont laissé vendre à la libre pensée, qui en fera un antre de pestilence et de corruption, le local qui abrita pendant tant d'années leur vaillance... le *Cercle catholique*. Je ne ferai pas de commentaires, car il faudrait trop dire.

La réception officielle de la princesse Stéphanie à Spa, faite par le Roi et la famille royale, attire l'attention générale. Depuis son mariage, contracté en 1881 avec l'archiduc Rodolphe, la fille de notre Roi n'avait passé qu'incognito et seulement quelques instants sur le sol belge; jamais elle n'avait reçu ici les honneurs dûs aux princes du sang, bien qu'à l'étranger elle fût toujours l'objet de toutes les attentions voulues. On dit qu'à la cour d'Autriche cette différence de traitement faisait l'objet de récriminations bien justifiées : il est heureux qu'on en ait tenu compte.

LVIII

6 septembre

Enfin! nous voici au terme des débats parlementaires sur la revision constitutionnelle. Après avoir repoussé le système de réorganisation sénatoriale voté par le Sénat lui-même – ce que ma dernière correspondance permettait d'entrevoir, — la Chambre des représentants a fini par entrer dans la voie des concessions.

Tout d'abord, elle a ratifié, revenant sur un vote antérieur, la proposition qui dispense les sénateurs et députés nommés ministres, de se soumettre à la réélection. Cette innovation rompt heureusement avec un ancien décalque d'Outre-Manche, introduit je ne sais trop pourquoi dans notre charte de 1830 : à parler franc, c'était un abus parlementaire dont l'unique effet était d'interdire l'accès du ministère aux hommes de valeur élus par des arrondissements où la lutte est vive, cela de crainte d'échouer dans un scrutin partiel. Le renouvellement ou non du mandat législatif après l'acceptation d'un portefeuille est bien indifférent à l'indépendance de son titulaire : une expérience de soixante ans l'a surabondamment prouvé. Mais cette exigence faisait qu'on ne choisissait souvent les ministres que parmi les hommes le moins en rapport avec les électeurs, moins au courant de leurs vœux par conséquent et moins aptes à leur rôle de gouvernants. Les catholiques surtout en souffraient.

Désormais cela ne sera plus. On doit l'adoption de cette réforme au concours de l'extrême gauche, désireuse d'obtenir d'autres concessions, et dont le chef, M. Féron, a prononcé un discours plein d'idées sages et justes.

La pierre d'achoppement était l'article relatif aux conditions de l'éligibilité sénatoriale, et l'accord sur ce point a coûté plus de peine. La Chambre commença par rejeter le chiffre de 1400 francs pour le cens d'éligibilité, et les conditions de capacité présumée pour la partie du Sénat réservée à la nomination des conseils provinciaux; de plus, l'extrême gauche eût voulu une plus grande proportion d'éligibles.

Après cette nouvelle exécution le gouvernement ne cacha point son mécontentement, et même on parla au dehors de la démission collective du cabinet. C'eût été une faute et ce n'était pas sérieux. Mais le Sénat, d'accord avec les ministres, refusa de délibérer de rechef, laissant aux députés le soin de débrouiller l'écheveau qu'ils avaient si bien emmêlé.

Enfin la Chambre vota l'abaissement du cens à 1200 francs, et la dispense de toute condition de capacité pour les sénateurs laissés au choix des provinces. L'extrême gauche n'obtient pas une proportion supérieure à *un* éligible pour 5000 habitants, mais l'abaissement considérable du cens constitue une compensation.

Le Sénat a ratifié ces modifications et la session législative a été close. La sanction royale ne tardera guère à paraître.

Un mot sur la réforme du Sénat. Elle n'est pas ce que celui-ci eût désiré : ses préférences allaient au suffrage à deux degrés; mais, à moins de l'organiser d'une manière fort restreinte, c'est-à-dire de faire très peu nombreux les délégués-électeurs au second degré, on se heurtait à de grosses difficultés d'application. Ce système a donc été abandonné; mais par suite d'une transaction avec l'extrême gauche qui voulait des sénateurs dispensés de tout cens, le principe a été consacré pour ceux dont la nomination est réservée aux assemblées provinciales : là il y a bien réellement vote en second degré. Et même, le but poursuivi par les promoteurs du vote à deux degrés y trouvera une réalisation pratique meilleure, parce que le choix y sera plus éclairé, généralement parlant, et les élus de plus grande valeur. C'était, on s'en souviendra, le projet primitif du gouvernement (1).

On peut regretter toutefois que d'une part on ait, pour les trois quarts du Sénat, restreint la catégorie des éligibles aux seuls possesseurs d'un cens encore élevé, présomption trop souvent démentie de sagesse et de capacité politique; et que d'autre part, pour le quart restant, on n'ait point fermé l'accès de la haute assemblée à des ambitions turbulentes et dépourvues de valeur. Les catégories de grands capacitaires porteurs de diplômes d'enseignement supérieur,

(1) Voir page 38.

occupant ou ayant occupé des postes importants, avaient du bon.

Néanmoins, composé suivant les articles nouveaux, le Sénat sera supérieur au niveau actuel, et il exercera indubitablement une action salutaire sur le fonctionnement de notre organisme politique. Le courant de démocratie auquel nul ne se soustrait à cette heure, a eu déjà pour effet d'inspirer à nos pères conscrits une activité plus grande et plus féconde; et certes, si l'utilité d'une première Chambre avait besoin d'être démontrée, elle le serait par sa participation prudente et désintéressée à l'œuvre revisionniste qui vient de s'accomplir. C'est la première fois, depuis longtemps, que l'action modératrice de la haute assemblée s'affirme aussi efficacement : c'est un gage d'avenir.

Avant de quitter ce sujet, je dois encore une mention au remarquable discours prononcé avant la fin du débat par le chef du cabinet, M. Beernaert. Malgré les faiblesses de l'œuvre et la mesquinerie de certaines discussions, notre premier ministre trouve que le rôle des dernières chambres censitaires n'a pas été exempt de grandeur, puisqu'elles ont abdiqué en faveur des masses populaires et renoncé à leurs anciens privilèges, faisant généreusement abstraction de leur amour-propre et de leurs préférences. Un sénateur radical ayant appelé « collaborateurs de la revision » les perturbateurs que la justice a condamnés pour les émeutes d'avril dernier,

M. le ministre des finances a protesté avec véhémence, aux applaudissements de toute l'assemblée. Il est vrai pourtant que les désordres en question, sans avoir exercé une action prépondérante sur les délibérations constitutionnelles, n'y ont pas été non plus complètement étrangers, et cela est dommage. On amnistiera, dit-on, ou pour mieux dire on graciera un certain nombre de condamnés — les égarés. On ne peut qu'approuver cet acte de clémence, aussi politique que désintéressé (1).

Enfin M. Beernaert a revendiqué toute la responsabilité des réformes qui se sont accomplies, et ceci semble même couper court à tout bruit ultérieur de retraite. On dit, non sans apparence de raison, que celui qui fut le pilote de la revision doit encore rester à la barre quand les nouvelles couches appelées à la vie politique inaugureront leur règne : il est incontestable qu'il possède leur confiance, parce qu'il a fait preuve d'une largeur de vues et d'un esprit démocratique de bon aloi. Cette responsabilité qu'il revendique est en même temps un honneur.

Tout ceci comporterait encore bien des développements sur le changement d'orientation de notre politique intérieure; mais j'en parlerai la prochaine fois : à chaque jour suffit sa peine.

Les modifications que le nouvel état de

---

(1) Je ne sais jusqu'à quel point il a été donné suite à cette idée.

choses impose à nos anciennes associations conservatrices ou catholiques ont déjà fait dans ces pages l'objet de nombreux commentaires : ne nous lassons point d'en continuer la série. A Anvers et à Liége nos amis ont adopté la forme fédérative, faisant une large part aux institutions démocratiques. C'est bien, mais il faudra veiller à fortifier la direction et à garder l'unité dans la variété : sinon on court risque de se diviser; en outre, il faut multiplier les œuvres de propagande, car l'ennemi ne s'endort pas (1).

L'ennemi, ce ne sera plus guère le vieux libéralisme, ni même le jeune radicalisme, de plus en plus distancé; non, ce seront les socialistes révolutionnaires qui sous des noms d'emprunt et des masques divers continueront l'œuvre athée des vieux partis, en y ajoutant la brutalité du cynisme ou l'hypocrisie des formes, suivant les besoins et les temps, mais sapant plus rudement encore les institutions sociales, la famille, la propriété, le clergé et la Foi. Ce sont eux qui réuniront le plus gros contingent de suffrages non-catholiques : certes, le peuple s'éloignera d'eux, surtout après que les coryphées auront affronté les feux de la rampe politique et qu'on aura pu mesurer leur insuffisance. Mais avant qu'on en soit là, ils auront fait de grands efforts.... et de grands ravages; car leur maître l'a dit : « Mentez, mentez toujours, il en restera

(1) Les libéraux ont fondé pour la Wallonie deux journaux populaires : Le *Petit journal belge* (radical) et la *Presse belge* (doctrinaire).

quelque chose ».... et je vous assure qu'ils ne chôment pas.

Aussi devient-il grand temps qu'on s'organise partout et qu'on entre en campagne : dans un an auront lieu les premières élections d'après le nouveau système; il faut qu'elles soient bonnes. Et il faut constater à regret qu'en dehors de quelques localités précédemment désignées, il n'en est guère où l'on se remue. A Bruxelles et à Gand, nos amis n'ont rien fait jusqu'à présent (1) : dans les villes secondaires, dans les bassins houilliers du Hainaut, rien encore ne trahit leurs préoccupations. Il faudrait pourtant si peu, pour mettre à profit les institutions existantes, pour former les cadres et enrôler les soldats.

A l'œuvre donc et sans tarder ; car la grande bataille est proche, et la lutte sera dure !

L'autre jour une élection communale a eu lieu à Seneffe : on se souvient que l'an dernier à pareille époque, une grande assemblée populaire y a tenu ses assises (2).

Il s'agissait de remplacer un conseiller libéral décédé : les catholiques présentaient un ouvrier, et les autres s'étaient coalisés pour faire passer un socialiste. Ce sont nos amis qui l'ont emporté : il n'y a pourtant qu'une année que les catholiques y ont la majorité.

---

(1) Cette lacune a été réparée dans la suite, à Gand en décembre 1893, à Bruxelles en avril 1894.

(2) Voir page 178.

La mort du regretté sénateur Cornet, survenue il y a quelques jours, éveille bien des sympathies. C'était, dans toute l'acception du mot, un homme de bien et une figure, quoique sa renommée n'ait point franchi nos frontières. Élu en 1882 sénateur de Soignies, et invalidé l'année suivante par la majorité libérale, il fut renommé en 1884 et siégea depuis lors sans interruption. Il avait débuté dans la vie comme simple artisan, mais son mérite et ses efforts lui édifièrent au bout de quelque temps une fortune considérable dont il fit le plus noble usage : il devint maître de carrières et bourgmestre de Braine-le-Comte. Aucune bonne œuvre ne lui était étrangère : sa main toujours ouverte aux pauvres et aux malheureux était d'une charité sans bornes; il consacra de fortes sommes à soutenir les écoles catholiques du Hainaut, et fut avec le chanoine de Blander un des fondateurs du collège épiscopal d'Enghien. Simple et sans apprêt, accueillant jusqu'à l'excès, c'est lui qui fut l'introducteur du fameux Pourbaix — aujourd'hui bien oublié — au ministère des finances : mais si grande était sa bonté d'âme et l'estime de ses concitoyens, que personne ne lui garda rigueur de cette confiance si mal récompensée et qui valut presque un désastre aux catholiques. Mais chacun peut succomber aux pièges tendus par la fourberie humaine.

En politique, il avait l'esprit ouvert à toutes les grandes questions et n'obéissait qu'à l'impulsion de sa générosité native et aux conseils du

bon sens : tous ses collègues l'aimaient et le respectaient pour sa droiture et son aménité. Sa vie, toute de vertu et d'honneur, s'est dignement couronnée d'une mort édifiante et laisse à ses fils des exemples bons à imiter.

Messire choléra fait quelque peu parler de lui. Malgré les démentis, il existe bien réellement des cas isolés : mais rien jusqu'ici n'en dénote le caractère épidémique et les mesures les plus rigoureuses sont prises en vue d'arrêter le mal. L'étranger trouve sans doute excessif le surcroît de précautions qui se trahit partout par la profusion des désinfectants répandus : mais on a raison d'être sévère et il faut donner un bon point aux autorités qui bravent le préjugé populaire pour nous épargner les horreurs d'une épidémie. Chacun fait son devoir, je le constate avec bonheur. D'aucuns soutiennent que quelques cas ont été désignés par euphémisme sous le nom de dyssenterie, à Anvers : je n'en sais rien. De ce que l'on veille et qu'on prenne des précautions il ne faut pas conclure au pire.

On ne s'est pas trop occupé chez nous des élections qui viennent d'avoir lieu en France : effet, sans doute, des débats sur la revision et de l'émoussement du sens politique qui s'en est suivi.

En général, les causes et la physionomie des résultats obtenus par les catholiques français nous échappent et l'on croit ici que le scrutin

uninominal est défavorable à la création d'un courant d'opinion, parce que trop de facteurs d'ordre personnel et local entrent dans la composition du problème. Pourtant quelques uns se demandent si l'une des caractéristiques du dernier vote, l'abattis de têtes auquel le suffrage universel vient de se livrer (1), est le propre de la poussée populaire, ou un phénomène de hasard. Nous ferons dans un an en Belgique la première expérience du suffrage universel : qu'en sortira-t-il? Quoi qu'il en soit, on déplore les divisions qui ont privé les gens de bien de ce beau pays de France d'une représentation plus conforme à ses besoins et plus digne de son passé : ah! si l'on y pouvait faire trève aux querelles et repousser les suggestions perfides de l'amour-propre, combien les catholiques belges se réjouiraient de voir leurs frères d'outre-Quiévrain réintégrés dans leurs droits!

LIX

19 septembre

Voilà donc la revision de la Constitution accomplie. La sanction royale était nécessaire

---

(1) MM. le comte de Mun, de Cassagnac, Piou, Delahaye, Robert Mitchell, Thellier de Poncheville, général de Frescheville, Daynaud, de Lamarzelle, baron de Soubeyran, de la droite; Floquet. Clémenceau, Paul Lafargue, Laguerre, Sigismond Lacroix, Dr Desprès, de la gauche, ont échoué. Les pertes éprouvées par les catholiques français sont dues principalement à la résistance d'un assez grand nombre aux instructions pontificales leur recommandant la modération. Que les Belges s'en souviennent et ne s'égarent pas hors des voies de l'union et de l'obéissance!

pour mettre le sceau à l'œuvre : on l'attendait, et elle a paru le 9 septembre.

Au moment où il sanctionnait les nouveaux textes de notre pacte fondamental, le Roi y ajoutait un mémoire cacheté dont la teneur est restée secrète, quoi qu'en disent ceux qui prétendent absolument percer le mystère. L'écrit est de la main de Léopold II et ne peut être décacheté avant la fin du siècle : il paraît qu'il ne comprend pas moins de dix-sept pages.

On a essayé d'épiloguer, surtout dans les feuilles hostiles au ministère, sur le sens de cet acte, assez étrange en somme. A en croire ces modernes Calchas, le Roi, en apposant sa signature au bas des parchemins constituants, aurait tenu à protester contre la direction donnée par les ministres aux débats de la revision et contre les concessions excessives auxquelles il se serait vu forcé de consentir au point de vue démocratique.

Pour moi, qui n'en sais pas plus long qu'un autre, mais qui estime qu'il ne faut pas chercher midi à quatorze heures, je ne puis croire que le Roi puisse à ce point oublier les notions de droit constitutionnel qu'il doit tenir pour règle de conduite inflexible, de se faire pamphlétaire à terme contre un gouvernement depuis neuf ans en possession de la confiance nationale, et que personne ne serait en état de remplacer.

L'approbation que sa signature implique ne peut être accompagnée de réserves : ce serait faire acte de révolutionnaire que d'inscrire dans

un document destiné à la publicité, des critiques dont l'effet immanquable serait d'ébranler pour toujours l'œuvre constitutionnelle, si laborieusement restaurée. Entre un refus de sanction et la sanction il n'y a point de milieu : si le Roi a sanctionné, c'est qu'il approuve l'ensemble, et alors il a le devoir, comme tout citoyen respectueux des lois, de passer l'éponge sur les imperfections inhérentes à toute œuvre humaine; les relever au contraire, c'est discréditer la Constitution.

On voudrait sans doute renouveler l'histoire de notre premier Roi confiant à des conseillers intimes l'ennui que lui causait le libéralisme excessif des dispositions constitutionnelles qui limitent les prérogatives de la couronne. Ces lettres ont été publiées : je ne dis pas qu'elles aient eu bon effet. Mais encore Léopold I ne s'en ouvrait-il qu'en secret.

Non, je le dis avec une conviction profonde, le Roi n'a pu commettre la faute que certains nouvellistes lui prêtent. A quoi le pli en question se rapporterait-il? Deux hypothèses sont plausibles : on peut supposer qu'il renferme des dispositions nouvelles ou complémentaires relatives à l'annexion éventuelle du Congo belge, ou bien des éclaircissements sur la part que le Souverain a prise à l'élaboration des réformes constitutionnelles, part que la polémique, les passions et l'ignorance ont dû souvent défigurer. Que le Roi ait tenu à rétablir la vérité, rien de plus naturel : mais cela pouvait se faire sans remettre en

question les modifications apportées à la charte belge.

Et maintenant que c'est fini, disons le mot catholique sur la nouvelle Constitution.

Datée du 7 septembre 1893, neuf ans, jour pour jour, après l'odieux guet-apens où la liberté et la sécurité des catholiques belges reçurent une si grave atteinte, elle constitue un progrès et une réparation.

Qui eût cru en effet, le 7 septembre 1884, qu'en ce moment-ci, le parti catholique auquel de sanglantes violences semblaient dénier à tout jamais le droit, garanti par la Constitution, de manifester sans être molesté, librement et au grand jour ses convictions, réaliserait cet important et fécond remaniement de notre régime politique? Les loges de la franc-maçonnerie et leurs dociles servants luttaient pour nous réduire à l'état de parias, pour rendre notre influence dans les affaires publiques nulle et inefficace. Et voilà que nous présidons à la refonte de la Constitution, non, il est vrai, sans avoir dû tenir compte des exigences du parti adverse, mais à coup sûr aussi avec la satisfaction d'avoir fait redresser en notre faveur bien des griefs anciens et considérables.

Sans parler du renforcement de l'action modératrice du Sénat, et de la disparition des obstacles mis par l'ancien texte à la nomination de catholiques éprouvés et capables aux fonctions ministérielles, n'est-ce donc rien d'avoir conquis l'égalité

devant l'urne des populations rurales, attachées en grande majorité à notre drapeau, et des populations ouvrières des villes, plus accessibles à l'action chrétienne que cette bourgeoisie égoïste dont il a fallu ménager les appétits pendant plus de soixante ans?

Ainsi disparaîtra sans retour le système étroit et vexatoire inauguré par le Congrès de 1830, en méfiance de l'opinion catholique. Nos amis qui en sont encore à se lamenter sur l'abandon des garanties conservatrices qu'ils prétendaient trouver dans l'électorat basé sur le paiement de l'impôt, oublient l'histoire de ces temps-là. En effet, le système défendu alors par les catholiques et spécialement par l'abbé de Foere, au sujet de la composition du corps électoral, l'organisait sur des bases bien plus larges, plus généreuses, et donnait de sérieuses garanties à l'esprit chrétien. Mais le libéralisme sectaire s'en émut; et au milieu de cette assemblée composée presque exclusivement de laïques imbus de l'idée philosophique, Defacqz, le patriarche des doctrinaires belges — cette race politique si malfaisante qui sombre aujourd'hui dans le mépris, — agita le fantôme de la réaction cléricale. La soutane des abbés du Congrès et celle surtout de l'abbé de Foere, ce grand démocrate, impressionnèrent la majorité, qui alla chercher dans la ploutocratie un remède contre les vertus populaires et chrétiennes (1). Defacqz, le rusé compère, avait bien

(1) S. BALAU. *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine*, p. 40 et ss.

calculé : pendant une période de soixante ans qui vient de se clore, les Belges ont pu goûter les bienfaits d'une domination oligarchique et voltairienne; et si les catholiques, à force de combats, sont parvenus à reprendre un peu de l'influence à laquelle ils ont droit, leur progrès a été parallèle à la poussée démocratique qui va bientôt s'épanouir. Aveugle qui regrette de n'avoir pas vu adopter par nos Chambres constituantes une de ces formules hybrides dont il fut tant question jadis, et qui conciliaient l'extension du droit de suffrage avec l'idée censitaire! C'était un marché de dupe, et nous l'avons évité...

Qui ne se réjouirait d'avoir vu désarmer, grâce à cette évolution d'ordre purement politique, les haines sectaires jadis si vivaces? Pour arriver à leurs fins, diverses fractions du parti libéral ont dû donner des gages et imposer silence à leur ressentiment. La question du clérical et du libéral, pour employer un terme aujourd'hui consacré, a été reléguée à l'arrière-plan, et elle n'en reviendra plus. Il faut désormais compter avec la démocratie catholique, fort puissante dans notre pays de vieilles franchises : ses tendances résolument chrétiennes seront d'un grand secours pour la restauration des mœurs et de la foi, si compromises par la lâcheté, le sensualisme et l'orgueil des classes moyennes et supérieures dont le règne exclusif est fini.

C'est vrai, les cheveux se dressèrent sur la tête des francs-maçons à la seule pensée de pareille énormité... mais ce sont les radicaux et

les socialistes qui, en provoquant le mouvement revisionniste — permettez-moi de le dire — ont tiré les marrons du feu pour les catholiques et puissamment contribué à les réintégrer dans une partie de leurs droits. C'est autant de pris sur l'ennemi... *l'homme s'agite, et Dieu le mène.*

Assurément tout va changer d'aspect. Les questions économiques, le libre-échange et le protectionnisme auront désormais d'autres juges. Probablement l'industrie transformera son outillage — même l'industrie agricole — et le besoin des tarifs douaniers se fera moins sentir, par suite du développement des affaires.

La représentation proportionnelle ou des minorités, qui apparaît comme le complément nécessaire de notre nouveau régime électoral et du vote obligatoire, sera votée, si le cabinet Beernaert sait déployer à cette occasion la force et la prudence dont il a fait preuve au cours du débat revisionniste. Ce sera un appoint considérable pour l'apaisement des questions qui divisent et irritent. Ainsi la question flamande, source de récriminations souvent dangereuses, devra fatalement perdre de son acuité. Aujourd'hui, par malheur, elle se complique d'une antipathie de race causée par la prédominance presque exclusive des catholiques dans l'élément flamand et par la forte prépondérance des libéraux dans les provinces wallonnes. Quand les partis auront une représentation proportionnée à leur force réelle dans chaque province, et que Wallons

et Flamands pourront fraterniser en dehors des préoccupations de parti, on ne verra plus revenir ces discussions injurieuses et envenimées qui menacent de diviser la patrie belge en deux camps ennemis, et qui rendent quelquefois l'entente difficile, même parmi les catholiques. Ce qui retient encore les provinces wallonnes de Liége et du Hainaut loin de nous, et ce qui nous embarrasse ailleurs, c'est l'idée invétérée par suite de ces querelles violentes, que le catholique est l'ennemi du Wallon et que le Wallon est l'ennemi du catholique. Il faut que cela finisse une bonne fois, malgré les efforts de quelques brouillons aussi méprisables qu'ignorants.

Pour la question sociale, il importe de ne pas oublier qu'entre catholiques il n'y a pas d'égards qu'on puisse se refuser. Sur certains points les esprits sont fort divisés, et il arrive que de la meilleure foi du monde les intelligences les plus sages se trompent. Pour une dissidence de détail il ne faut pas se séparer; parfois l'un ou l'autre s'aventure trop loin; qu'il ne s'obstine pas, et que ceux qui ne partagent pas ses idées ne soient pas non plus intraitables. Autrement le loup s'introduirait dans la bergerie; et le socialisme et l'irréligion sont encore trop forts pour que nous nous permettions ce luxe (1).

(1) A cette époque les catholiques Liégeois et Verviétois étaient fort divisés sur la question sociale, à l'occasion de l'appui donné par les démocrates catholiques de Verviers aux grévistes de Dison.

La fin de la session législative a été close par une discussion assez vive au sujet des fortifications et des dépenses militaires. On s'est plaint, à droite, de l'augmentation croissante des subsides et du renouvellement incessant du matériel de guerre. Il est présenté régulièrement comme le type accompli de la perfection et l'on n'en voit jamais la fin! C'est la vieille antienne; il est à craindre que le nouveau régime ne change rien aux exigences de la défense nationale : car les influences militaires ont toujours été prépondérantes dans les sphères gouvernementales.

La réunion des Chambres est annoncée pour la mi-octobre, en vue de discuter la loi électorale : cela me paraît prématuré. On sera forcé, malgré toute la diligence qu'on pourrait y mettre, d'ajourner les prochaines élections au mois d'octobre 1894; d'ici là toutes les élections partielles sont supprimées.

Aurons-nous, comme on l'annonce, la grève des bassins houillers? Si les houilleurs belges résistent à l'exemple des mineurs de Nottingham, de Lens et de Liévin, ce ne sera certes point la faute des meneurs qui leur promettent plus de beurre que de pain, quitte à jouer de l'escarpin quand un malheur arrive. On peut douter encore de la réussite de leurs plans : car leur influence est en baisse. D'ailleurs les stocks sont considérables et les charbonnages seraient heureux de pouvoir les écouler : ensuite on dit

que les salaires ont atteint le maximum (1).

La *Réforme*, journal radical qui a sur les populations ouvrières une influence considérable quand il s'agit de les soulever, déconseille la grève; sera-t-elle entendue, voilà la question? Ce journal est isolé et les organes socialistes l'accusent depuis quelque temps de s' « embourgeoiser ». Il est à penser néanmoins que de nombreuses raisons, d'ordres les plus divers, persuaderont aux mineurs belges de ne pas épouser la cause des grévistes étrangers : il y aura des tentatives, infructueuses peut-être, et cela ne saurait tenir longtemps. Les pouvoirs publics veillent et les intérêts particuliers sont en garde.

Il est arrivé dernièrement aux émissaires du socialisme envoyés dans les campagnes pour prêcher la bonne nouvelle suivant Marx et Lassalle, une aventure qui en dit long sur les dispositions de l'esprit public. Ils allaient tenir un meeting à Beernem, près de Bruges : mal leur en prit. Une première fois ils ont été maltraités par les paysans et ils ont dû s'enfuir, malgré la protection des autorités; la seconde fois le bourgmestre a interdit leur réunion, par mesure de police. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que cela arrive à ces bons apôtres : sans prendre le parti des paysans trop lestes à lever

(1) Dernièrement nos feuilles relataient que, dans certaines régions du pays wallon (la Hesbaye), pas un dimanche ne se passe que chaque village n'ait sa fête ou sa foire : il est fréquent d'y voir les ouvriers jouer pour de fortes sommes et mettre, comme rien, dix ou quinze francs sur un coup!

la main, je constate que les socialistes récoltent ce qu'ils ont semé. On ne prêche pas impunément la haine, le mépris du droit et du devoir, on ne donne pas en vain l'exemple des agressions brutales. Il y a un an, à pareille époque, les fugitifs de Beernem faisaient couler le sang des ouvriers catholiques gantois, leurs frères (1), et plus récemment ils faisaient de même à Bruges : ces Caïns sont punis par où ils ont péché!

Le Congo et l'expédition-Mizon ramènent l'attention sur les choses d'Afrique : on mêle dans une commune désapprobation les agents belges et les entreprises allemandes ou anglaises. Il est fort difficile à cette distance, et avec les réticences calculées de l'État indépendant, de déterminer exactement les responsabilités. L'amour propre national s'en mêlant, on ne sait plus ce qu'il faut penser : néanmoins serait-il téméraire d'affirmer que chacun tâchant de s'approprier là-bas le plus de territoire possible, et les limites ayant été insuffisamment définies par l'acte de Berlin, les erreurs de triangulation et de sextant aidant, les conflits de frontière donneront longtemps encore du fil à retordre aux diplomates?

Il est vrai que l'État indépendant a eu tort quelquefois : Stanley lui a donné un mauvais renom; la chasse à l'ivoire et les exécutions sommaires des nègres ne sont pas à l'abri de

(1) Voir page 178.

toute critique; enfin le témoignage du père Dorgère, au sujet de l'achat de prisonniers-esclaves pour un fusil à pierre, et l'emploi de ces libérés à la construction des routes et des voies ferrées, tout cela est singulier. Mais il semble qu'on exagère à plaisir la critique et que l'on multiplie outre mesure les incidents.

On a paru remettre sur le tapis le projet d'un mariage du prince de Naples, héritier du roi Humbert, avec la princesse Clémentine, fille puînée du Roi des Belges. Il y a bel an que cette combinaison a été abandonnée; la diplomatie de Bismarck et de l'Empereur allemand, qui avaient essayé il y a quatre ans d'entortiller notre Cour à ce sujet, a dû reculer devant la répugnance hautement exprimée des catholiques de notre pays : il est même tel article de journal, dû à une plume aussi fine que vaillante, qui ne fut pas étranger à la déconfiture des espérances italiennes.

LX

12 octobre

Les grèves dont nous ont menacé les meneurs du socialisme international ne paraissent pas devoir réussir, malgré quelques violences facilement réprimées et des mouvements parfois assez étendus. D'ailleurs je crois que l'on a un peu grossi les chiffres.

On a pu déjà le constater bien des fois : l'influence des agitateurs est fortement ébréchée. L'expérience a appris à nos houilleurs que de toutes ces tentatives trop multipliées et souvent sans raison, il ne résulte pour eux qu'une augmentation de misère, et que tous les profits sont pour les péroreurs, qui, eux, ne travaillent pas. Voilà ce qui explique comment des régions entières de notre pays houiller, la province de Liége notamment, sont restées absolument réfractaires aux excitations des sous-Basly de céans. Ailleurs la grève a été insuffisante, et là où elle fait quelque figure elle le doit à l'intimidation exercée par une poignée de mécréants. Aujourd'hui la reprise du travail s'étend de plus en plus, et il n'y a guère que le bassin de Charleroi où les dernières convulsions de la grève aient pris un aspect menaçant. Cela passera comme le reste.

Je parlais tantôt d'exagération dans les chiffres : mais il y a autre chose. Toutes ces entreprises de révolution sociale ont leur mise en scène et leur fantasmagorie. Celle imaginée par nos socialistes ne manquait pas d'habileté. En reculant l'éclosion de la grève jusqu'au 25 septembre ils pouvaient compter sur des recrues nombreuses ; en effet, à cette époque il se produit invariablement ce que nos mineurs appellent la grève des « ducasses » et celle des « petotes ». Nombre de localités ont leur fête, ailleurs on fait la récolte des pommes de terre; de là des chomages sans signification politique :

le mineur abandonne la mine, pour le champ de foire ou pour le champ de pommes de terre... mais cela grossit le chiffre.

Quoi qu'il en soit, le coup rate. Dans quelques charbonnages où la paie était susceptible de relèvement, on a fait droit aux réclamations des ouvriers, et cela a mis fin aux difficultés. L'intervention des associations démocratiques chrétiennes a du reste contribué à modérer considérablement les ardeurs intempestives du monde ouvrier, à dessiller les yeux de beaucoup de gens naïfs qui ne voyaient pas que le but immédiat des excitations actuelles est de faire les affaires de la concurrence étrangère, et à obtenir, quand elles étaient légitimes, des satisfactions sérieuses.

Un fait bien remarquable attire en ce moment l'attention des esprits politiques. Quoique les affinités du libéralisme avec le socialisme fussent depuis longtemps démontrées pour quiconque prend la peine de réfléchir, on n'avait pourtant pas encore vu, en dehors des alliances du radicalisme avec les sectateurs du bonnet phrygien et de quelques faits isolés, affirmer publiquement la solidarité de ces deux écoles. Les libéraux doctrinaires avaient jusqu'à ce jour répudié hautement, pour des raisons d'opportunité électorale et de peur d'effrayer le bourgeois, l'aide et le secours du parti socialiste. Aujourd'hui que le droit de suffrage échappe à l'oligarchie bourgeoise pour devenir l'apanage des masses, les chefs libéraux pressentant toutes les déconvenues que le

nouveau régime leur ménage, essaient d'utiliser les passions anti-catholiques de la secte rouge. Mais elle est gourmande et fière; jadis elle consentait à traiter dans l'ombre, car son appoint était faible; aujourd'hui cet appoint, c'est l'élément qui va déborder. Mais les tronçons épars du reptile anti-clérical livrés à leurs forces seules, et isolés, ne pourraient rien contre nous : aussi sentent-ils le besoin de se rapprocher.

Le 28 septembre, doctrinaires, radicaux, flamands, wallons, socialistes et bourgeois se sont réunis à Anvers et ont publiquement proclamé la nécessité de conclure une alliance pour combattre « le cléricalisme ». Les frères-ennemis se sont rencontrés dans une touchante accolade, oubliant toutes les injures passées et tous les intérêts contraires. Et la presse libérale, voire les gazettes libérales modérées, d'entonner un dithyrambe en l'honneur de la « fusion ». Bientôt, on fera partout la même chose : c'est fatal.

Morale : les gens qui hésitent encore à croire que l'esprit sectaire ne conduit pas à toutes les lâchetés et à tous les excès, auront une occasion de plus d'ouvrir les yeux. Mais il n'est pas dit que cette triple alliance d'un nouveau genre, comme d'aucuns l'appellent plaisamment, remporte de brillants succès; car elle éloignera bien des esprits sensés et réfléchis.

L'autre jour on signalait l'élection à Laeken, résidence royale, d'un socialiste en qualité d'éche-

vin : celui-là n'était qu'un comparse, simple typographe du *Peuple*. Aujourd'hui, à St-Gilles, dans un des plus beaux quartiers de l'agglomération bruxelloise, on vient de nommer échevin des finances le sieur Defnet, l'un des chefs du parti socialiste en Belgique. Voilà où nous réduit le triste égoïsme de cette classe soi-disant supérieure qui habite les grands hôtels de la capitale, et dont la vie se passe à jeter d'une main, en jouissances matérielles, ce qu'elle gagne de l'autre, souvent au mépris de la justice naturelle et de la charité. Ces gens-là n'ont pas su résister à la poussée du flot révolutionnaire, et quoique les socialistes n'aient dans les conseils communaux de Laeken et de St-Gilles que deux ou trois sièges sur plus de vingt dont ils se composent, voilà le drapeau rouge hissé sur leurs hôtels de ville ! C'est que l'on tient à ménager messieurs les partageux, en vue des luttes politiques de demain : cela mènera loin, si la représentation proportionnelle n'y vient mettre bon ordre.

Une circulaire émanée du bureau de la fédération des associations catholiques et conservatrices convoque au 28 octobre l'assemblée générale qui devra s'occuper de la situation créée par la revision constitutionnelle. Mieux vaut tard que jamais. La fédération aura à réorganiser le parti dans les localités où l'on n'y a pas encore songé, et certes il s'en trouve encore un grand nombre. Il est regrettable que nos amis, les dirigeants surtout, s'y soient pris si tard,

aimant mieux ne rien sacrifier de leurs vacances et de leurs plaisirs habituels que de faire œuvre de préservation. Rien n'est encore perdu, Dieu merci, mais les chefs devraient faire preuve de plus d'activité. Ils invoquent l'incertitude que les débats constituants ont fait planer assez longtemps sur plusieurs questions fort importantes; cela est vrai, mais n'empêchait point de se mettre à l'œuvre, bien des réformes étant déjà acquises depuis plusieurs mois. Saura-t-on tenir compte des nécessités du moment et abandonner une bonne fois la vieille ornière où se traîne l'habitude de nos vieux tacticiens? Car bien des abus doivent disparaître, notamment ce système de marchandages et de mesquines préoccupations personnelles, qui dégénère souvent en coterie, au grand dam des intérêts supérieurs de la patrie et de la religion.

On peut croire qu'il en sera ainsi, à en juger par l'accueil qu'ont reçu dans nos rangs les travaux du Congrès de la ligue démocratique, tenu à la fin de septembre. Le souffle démocratique a ceci de bon qu'il fait litière de ces querelles interminables engendrées par le vieux parlementarisme et par l'individualisme libéral. Dans cette lutte où la plupart n'avaient en vue que de conquérir des faveurs et des prébendes pour eux-mêmes et pour une *camarilla*, nulle place n'était donnée aux préoccupations d'ordre général et supérieur; et quand le vieux parti libéral abordait la « question cléricale » il y

savait toujours mêler des rancunes ou des appétits de bas étage. C'est ainsi que l'on a maintenu tant bien que mal l'esclavage de l'usine et du capital, fondé sur la corruption et l'irréligion des masses : la sujétion des prolétaires ne pourra durer qu'au prix de leur dégradation morale ; et c'est pourquoi le libéralisme a tout fait pour ôter la foi au cœur du peuple. Et maintenant que, bien malgré les sectaires, le peuple se ressaisit et reprend conscience de sa dignité, nous verrons d'autres débats, plus élevés, plus généreux, mieux en rapport avec les aspirations chrétiennes que Dieu a déposées dans l'âme de tout être humain. Bien des esprits, férus de réaction, parlent vaguement de barbares, en voyant monter le flot populaire : mais les barbares étaient les précurseurs du moyen-âge, cette époque de rénovation religieuse. Acceptons-en l'augure, heureux de voir submerger par la marée montante ces cloaques d'orgueil, de sensualité, de luxe et d'avarice qui infestent notre époque décadente. Les races nouvelles qui s'avancent, les vaillantes phalanges de la ligue démocratique, pourront mieux servir la cause du droit et de la vérité, en infusant un sang nouveau à la société contemporaine. Leur rôle sera grand : c'est l'impression qui se dégage de toutes les considérations que le Congrès a inspirées à la presse de toutes nuances, et où l'on constate unanimement le sérieux, la variété et la haute valeur de ses débats. En s'occupant de ses intérêts, l'ouvrier chrétien ne fait pas seulement ses

affaires, mais son intervention dans la gestion de la chose publique a pour effet naturel de rehausser le niveau moral de toute la société.

J'ai eu tort de révoquer en doute que les Chambres dussent se réunir avant novembre. L'arrêté royal qui les convoque pour le 17 octobre prochain a paru. C'est qu'on veut, dans les sphères gouvernementales, activer l'élaboration de la loi électorale avant que la discussion des budgets ne vienne entraver cette besogne absolument urgente. Jusqu'à présent il serait téméraire de formuler quelques aperçus, même sommaires, sur le sens de la réforme électorale. Le projet est insuffisamment connu et l'on peut d'ailleurs s'attendre à de notables amendements. Attendons la discussion.

Ces derniers temps ont été marqués par une recrudescence des vexations anti-religieuses tentées par les libéraux sectaires, dans quelques localités où le malheur des temps a confiné leur puissance. Quand le gouvernement leur échappe, ils essaient de se rattraper à l'abri des franchises communales et de réaliser ainsi au moins quelques-uns de leurs projets. Il y a déjà plusieurs années qu'ils essayaient à Gand, en réglementant les inhumations, d'enlever aux pauvres par des taxes exorbitantes le moyen de se faire enterrer en terre bénite, dans des cimetières non profanés situés hors des limites de la ville. Il a fallu que le gouvernement refusât sa sanction à ce règlement.

Dernièrement les édiles bruxellois, sous l'impulsion de M. Demot, ont voulu édicter un règlement qui vise les collectes faites au profit des bonnes œuvres : le gouvernement a dû agir encore pour faire respecter la liberté. Aujourd'hui, c'est le tour d'Anvers, où l'on vient vinculer la charité catholique dans son expression la plus touchante; on cherche le moyen d'interdire les quêtes organisées par les Petites Sœurs des pauvres. Si le règlement en question voit le jour, ce sera un *tolle* général, et l'on est en droit d'espérer que le gouvernement catholique fera son devoir une fois de plus. La chose n'en est pas moins regrettable pour cela : car ces excitations haineuses entretiennent dans l'esprit public un malaise permanent, et l'on ne saurait assez flétrir l'obstination avec laquelle un parti décrépit et méprisé entretient l'animosité anti-religieuse.

LXI

27 octobre

La reprise des travaux parlementaires, le 17 octobre, n'aura eu d'autre effet que de permettre à la commission spéciale chargée de l'examen et de la préparation de la loi électorale nouvelle, d'activer sa besogne et de présenter, vers l'époque ordinaire de la réunion des Chambres (vers la mi-novembre), un travail susceptible de discussion. On y aura gagné plusieurs semaines, surtout si nos honorables ont le bon

esprit de ne point se répandre en vains discours et en redites superflues.

Jusqu'ici rien de saillant, dans le projet déposé par le gouvernement, n'attire l'attention publique. Car je ne pense pas qu'il faille mentionner la polémique d'un jour, suscitée par les organes libéraux, au sujet du refus de l'électorat aux assistés et à certaines catégories de condamnés ou d'indignes; quelques bruits prématurés avaient fait croire qu'on aurait adjugé aux instituteurs le privilège du triple vote : aujourd'hui que le projet dément ces espérances, le parti adverse croit de bonne guerre d'élever cette déception à la hauteur d'un grief. Mais on n'y fait pas attention; non sans doute que l'esprit politique, ni même que les passions soient mortes ou apaisées, mais parce que la lassitude engendrée par la répétition trop fréquente des fausses alertes et par le dégoût des mouvements d'opinion, a fini par infuser au plus grand nombre une indifférence profonde pour les choses de la politique.

Il est toutefois un point fort intéressant au sujet duquel les intentions du gouvernement n'ont pas encore été formulées explicitement, bien qu'elles soient hautement avouées : la représentation proportionnelle. Tous les journaux catholiques s'en occupent, surtout depuis qu'une lettre de M. Woeste, bientôt suivie d'une seconde, est venue à la rescousse de la campagne menée contre le système proportionnaliste par le *Courrier de Bruxelles* (19 et 22 octobre).

Certes l'innovation, dont on a plus d'une fois fait valoir l'opportunité et le mérite, ne rallie pas l'unanimité de la presse : mais elle a l'appui chaleureux de la plus grande partie des feuilles dévouées aux intérêts religieux, et rencontre des adhésions même parmi nos adversaires. Il faut faire abstraction des personnalités que le feu de la discussion a introduites dans la question, et alors il est impossible de méconnaître que cette réforme, de plus en plus populaire, gagne chaque jour un terrain considérable.

Le chef du gouvernement, M. Beernaert, en est partisan de longue date; la majorité du Sénat lui est acquise; et dans la minorité libérale de la Chambre elle recrute des adeptes de plus en plus nombreux. Je crois qu'elle aura d'ici-peu acquis le droit de cité dans notre code politique : je m'en féliciterai avec tous ceux qui ont à cœur le bonheur de notre chère patrie.

Tandis que nous voguons ainsi bien doucement sur des ondes que nous avons connues jadis bien troublées, il est cependant impossible de fermer les yeux sur certains symptômes souterrains que la vigilance de tout homme éclairé doit dénoncer comme un péril. Il fut un temps où, grâce aux commotions populaires et à la marche ascendante, aujourd'hui arrêtée, du socialisme, les attentats à la dynamite provoquaient une légitime inquiétude. Aujourd'hui tout est calme, et les autorités, instruites par l'expérience, veillent sans relâche : de là sans doute une confiance toute naturelle.

Et pourtant je m'inquiète de voir tous les jours que les journaux relatent sans commentaires, et pour n'en plus parler le lendemain, qu'à Ensival (28 juillet), à Marihaye (12 et 26 octobre) et ailleurs encore, on a trouvé des cartouches explosives et que des mines ont sauté, sans qu'on ait retrouvé les auteurs du méfait. Est-ce un motif de se rassurer, qu'en temps ordinaire et sans la moindre effervescence d'aucune sorte, ce que les anarchistes appellent « la propagande par le fait » puisse se produire presque sans qu'on en parle?

Oh! je veux bien que l'on représente ces crimes comme des faits isolés de vengeance, exercés la plupart du temps par des fainéants mis à pied pour cause d'insubordination ou de négligence! Tant pis : lorsque de pareils forfaits ont l'excuse relative d'être perpétrés à la suite des provocations incendiaires qui signalent une période de troubles publics, ils sont moins effrayants; mais que dire, s'ils se manifestent au milieu de l'inattention générale?

Le mal est plus profond et ne tient pas seulement à ce que l'on pourrait croire n'être que les soubresauts de la crise sociale. Il y a là le signe douloureux d'une dépression morale qui s'étend hélas, à toutes les formes de la vie contemporaine; on attente à la vie, à la sécurité de son semblable avec la même inconscience stupide qu'on porte la main sur son honneur et sur sa vertu. Tous les jours aussi, et sans qu'on soit pour ainsi dire tenté de le trouver étrange,

les journaux nous relatent des délits et des crimes contre les mœurs : cela se multiplie dans des proportions scandaleuses. L'autre jour, de passage au Palais, j'assistais au jugement d'un fait de ce genre, odieux, perpétré sur un enfant en bas-âge. Nos Rhadamante fin-de-siècle ont adjugé au polisson quinze jours de prison, avec... le bénéfice de la condamnation conditionnelle! Plus récemment, comparaissait devant le jury brabançon un cuistre dont les volumes se vendent à la faveur de la mention : « ouvrage condamné par la Cour d'assises de la Seine ». Sa littérature est un amas d'immondices. On a vu défiler un tas de témoins pour affirmer que l'œuvre poursuivie a une portée purement... artistique! On dit même que des catholiques se trouvaient dans ce tas : franchement, c'est prostituer ce beau nom; ils n'en peuvent pas être, ceux-là! Eh bien, ce fut encore un acquittement (1)!

Ainsi en est-il de tout. Tandis qu'on mesure aux prêtres, aux journalistes, la saine liberté de dire tout ce qu'il faut, sur tout et sur chacun, pour le plus grand bien des mœurs et de la foi, et que le moindre écart sert souvent de prétexte à de dures représailles judiciaires, la calomnie et la diffamation peuvent se donner libre carrière contre tout homme de bien, grâce au peu de soin que le prétoire prend aujourd'hui de la considération et de la renommée des gens.

(1) Voir page 277.

Avec ces faiblesses et ces complaisances, quand les pouvoirs, la magistrature, les autorités se relâchent de leurs obligations et se laissent entraîner par le flot des habitudes perverses, n'ayant de rigueurs que pour les gens inoffensifs et d'indulgence que pour les coquins, est-il surprenant qu'un homme irrité par des déboires quelconques, ou croyant avoir à se plaindre d'un autre, use de violence pour assouvir son ressentiment?... Il y a certes bien des choses à faire pour sortir de là, mais tout effort qui ne tendra pas à restaurer les traditions religieuses, et qui ne s'appuiera pas sur le Décalogue, sera vain et sans effet.

Depuis quelque temps les rabatteurs de la libre pensée se sont signalés par leur odieuse chasse au cadavre; quand une personne vient à mourir et qu'il se trouve parmi ses proches un malheureux prêt à seconder leurs desseins, ils en profitent pour donner à la région entière le spectacle désolant d'un enterrement « solidaire », sans prêtre et sans consolation. Ils trouvent ainsi le moyen de profaner même la dépouille de gens morts dans les meilleures dispositions. Quand des amis ou d'autres parents essayent de s'opposer à ces manœuvres, ils recourent à l'autorité judiciaire; et il s'est trouvé des magistrats (1) pour sanctionner d'aussi

(1) A Charleroi, le vice-président Niffle.

monstrueuses prétentions. Les catholiques commencent à s'émouvoir de ces scandales; ils réclament un bout de loi pour remettre à la raison ces amateurs de la sépulture sans Croix; mais ne leur refusera-t-on pas cette légitime satisfaction, de peur d'éveiller les colères de la franc-maçonnerie, qui fait toujours appel à l'émeute?

La triple alliance des libéraux, radicaux et socialistes, annoncée avec tant de fracas par les gazettes libérales, il y a quelque quinze jours, semble subir une éclipse. Certes, les affinités y mèneront, non sans marquer une forte déviation vers l'élément purement révolutionnaire : mais il est facile de comprendre, malgré l'animosité anti-religieuse des chefs, qui y poussent de toutes leurs forces, et malgré la nécessité de chercher dans la réunion de toutes les fractions un remède à leur faiblesse politique, que bon nombre d'anciens libéraux verront de mauvais œil cette évolution, dont le dernier terme sera l'absorption par le minotaure socialiste. De là des tiraillements qui ne finiront pas de sitôt.

La dernière quinzaine marquera dans les fastes de la France tant par ses fêtes que par ses deuils. Placés si près d'elle par nos intérêts et nos sympathies non moins que par nos frontières, nous ne saurions nous désintéresser des grands événements qui s'y accomplissent. La visite des marins russes a inspiré à plus d'un esprit enclin à la critique et imbu de teutonisme

— il s'en trouve par ici — des réflexions amères. Le rapprochement des deux peuples, dont les fêtes franco-russes ont été la consécration, contient plus d'une leçon dont le profit ne sera point perdu. Pour nous, que la prépondérance allemande semblait menacer plus particulièrement depuis la chute de Napoléon III, il y a lieu de croire que les velléités d'annexion d'outre-Rhin n'ont plus grand' chance de perdurer, encore moins de se réaliser. L'humeur conquérante de l'Allemagne, trop flattée par les succès faciles d'antan, aura bientôt fait place au souci de la défense contre l'invasion du Nord. Après avoir tant menacé les autres, voilà l'ogre menacé à son tour. Ce n'est que justice (1).

Du maréchal de Mac-Mahon et de Gounod, que pourrais-je dire ? Si ce n'est que leurs noms étaient populaires parmi les Belges et que ces sympathies, déjà lointaines, se sont ravivées d'une façon étonnante devant leur tombe.

L'illustre soldat, avec lequel la vieille gloire militaire de la France semble s'endormir, avait attaché son nom à une noble et malheureuse entreprise, le relèvement moral de son pays : son passage à la Présidence n'avait pas connu d'autre souci. A ce moment, nous aussi, en

(1) Quelques gens ont trouvé excessives les démonstrations de joie des Français, eu égard au peu de gages donnés par le gouvernement russe, — et les Polonais se sont plaints de voir les sympathies françaises aller aux Russes ; il est vrai la politique a ses exigences.

Belgique, nous avions à soutenir des combats acharnés pour la liberté de nos croyances : il s'était créé entre les catholiques belges et le maréchal un courant irrésistible, j'allais dire d'affection, issu de cette communauté de préoccupations, et c'est encore ce souvenir qui l'a suivi à sa dernière demeure (1).

Charles Gounod avait été notre hôte plus d'une fois; on avait largement fêté son talent en Belgique. Ses convictions aussi n'étaient pas étrangères à notre sympathie. Un jour, il vint à Anvers diriger l'exécution de ses œuvres, et fut invité à dîner par un grand amateur de musique, chef des radicaux de là-bas. C'était un jour maigre, et l'amphytrion n'avait pas eu l'attention de composer son menu de façon à satisfaire les convenances religieuses du *maëstro :* Gounod ne broncha pas; il laissa passer tout ce qui fait les délices des amateurs des saucisses, à la grande confusion de ceux qui avaient cru l'embarrasser.

LXII

18 novembre

La reprise des travaux parlementaires vient d'avoir lieu. En dehors de quelques interpella-

(1) Le maréchal de Mac-Mahon ayant participé, comme lieutenant, au siège d'Anvers par le maréchal Gérard en 1831, il a été question de lui élever un monument dans cette ville; mais devant l'opposition des flamingants, on a décidé de le placer à Tournai.

tions sans caractère sérieux, et qui trahissent au seul nom de leurs auteurs l'absorption de plus en plus complète du vieux libéralisme par l'extrême gauche (1), les préoccupations se concentrent sur la nouvelle loi électorale dont on abordera incessamment l'examen. Il n'y a rien de neuf à dire à ce sujet et j'ai déjà antérieurement donné quelques indications.

La commission spéciale a rejeté la proposition d'exclure les assistés du droit de suffrage : on soutient que ce rejet n'est pas définitif et qu'il ne sera pas sanctionné par la Chambre.

L'autre jour, au sujet de mes dernières considérations relatives à la représentation proportionnelle ou des minorités, j'ai été pris à partie (2) par un jour-

---

(1) Interpellation-Féron sur le cas de l'instituteur de Sorée, et celle de M. Lemonnier sur le cas Splingard.

(2) « Qui veut trop prouver ne prouve rien.

« Le correspondant de l'*Univers* envoie à notre confrère parisien des renseignements très fantaisistes sur l'état de l'opinion au sein du parti catholique au regard de la représentation proportionnelle.

« Certes, écrit ce correspondant, l'innovation ne rallie pas « l'unanimité de la presse ; mais elle a l'appui chaleureux de « la plus grande partie des feuilles dévouées aux intérêts reli- « gieux, et rencontre des adhésions même parmi nos adver- « saires. »

« Faisons le dénombrement des journaux catholiques partisans et adversaires de l'innovation. Sont pour : le *Bien Public*, le *Patriote*, et le *Journal de Bruxelles*, et M. Woeste a pu dire que dans cette question nos trois confrères obéissaient à une même inspiration.

« Sont contre : l'*Ami de l'Ordre*, le *Luxembourg*, le *Courrier de l'Escaut*, le *Hainaut*, l'*Union de Charleroi*, la *Patrie*,

nal qui a fourni plusieurs arguments à la récente brochure de M. Frère-Orban sur la revision (1). Je n'ai que faire de ses leçons d'exactitude et de véracité, et je ne veux pas renvoyer le reproche à qui le mérite. Quand on dit consciencieusement la vérité, sans se soucier de plaire ou de déplaire, on ne s'émeut pas des erreurs d'autrui.

Néanmoins je ne puis laisser s'accréditer la légende.

S'il fallait éplucher la statistique invoquée

---

l'*Escaut*, la *Paix*, l'*Union de Dinant*, et la plupart des journaux hebdomadaires du pays flamand.

« La *Gazette de Liége*, favorable au principe, s'est prononcée contre son application aux élections législatives.

« On conviendra que le correspondant de l'*Univers* s'avance un peu trop légèrement.

« De même, pour être exact, il eût fallu dire que la représentation proportionnelle rencontre des adhérents surtout parmi nos adversaires.

« L'*Indépendance* nous en donnait l'autre jour la raison, en avouant qu'elle visait « surtout en pays flamand, la représentation « et le relèvement du libéralisme aujourd'hui désaffecté, sinon désaf- « fectionné. »

« On comprend que beaucoup de catholiques soient peu pressés de coopérer à pareil relèvement. »

(*Courrier de Bruxelles*, 8 novembre 1893.)

Une seule rectification : sont *pour* la représentation proportionnelle : le *Patriote*, le *Bien Public*, le *Journal de Bruxelles*, la *Belgique*, le *National*, l'*Impartial de Gand*, le *Nouvelliste de Verviers*, le *Démocrate* de Verviers, la *Gazette de Liége*, le *Bien du Peuple*, le *Pays Wallon* (Hainaut), la *Gazette du Centre*, le *Fondsenblad* et le *Volk* de Gand, le *Land van Aalst* et *Klokke Roeland* d'Alost, l'*Avenir Social*, et plusieurs autres journaux locaux français et flamands, tous catholiques bien entendu : je n'énumère pas les journaux libéraux.

(1) *La revision constitutionnelle en Belgique et ses conséquences;* Bruxelles 1893.

par le *Courrier*, on verrait où est la fantaisie, et de quel côté s'escamotent les chiffres. D'abord les journaux catholiques qu'il cite, et qui sont favorables à la réforme en question, le *Bien Public*, le *Journal de Bruxelles* et le *Patriote*, ont à eux seuls plus de lecteurs et d'influence que tous les autres réunis. Ensuite la *Gazette de Liége*, très-influente aussi, n'est pas hostile du tout : il faut encore y ajouter nombre de journaux locaux, français et flamands, et presque toute la presse populaire catholique. Nous voilà bien loin des calculs de notre imprudent rectificateur. Quant à prétendre que ce sont *surtout* les libéraux qui soutiennent le système minoritaire ou proportionnaliste, l'erreur est manifeste pour quiconque a des yeux... Mais brisons là. Les opposants sont exactement les mêmes que ceux qui pendant toute la période de revision constitutionnelle ont fait échec à la politique démocratique du gouvernement. Rira bien qui rira le dernier.

Au risque de susciter un démenti tout aussi... autorisé, j'ajoute pour finir que les polémiques au sujet de la représentation proportionnelle se calment et que le succès de ce système électoral s'affirme de plus en plus.

La fédération des cercles et des associations catholiques, qui s'est réunie à la fin du mois passé, ne s'est pas prononcée sur la question. Cela est dû à ce que de puissantes personnalités, hostiles à la réforme, ont retenu une manifestation qui lui aurait été sympathique sans aucun doute.

Pour le surplus, il faut constater et regretter que la fédération, ce puissant organisme voué à la défense des intérêts politiques et religieux, continue à sommeiller. Visiblement, les préoccupations de classe ont trop de part dans sa direction; et il semble que l'issue de la revision constitutionnelle, qui a contrarié ses vues, l'ait frappée de paralysie.

Qu'est-ce donc que cette attitude boudeuse en face des dangers de l'heure actuelle! Il faut que toutes les forces de l'armée du bien marchent de concert, que l'on rallie les hésitants et que l'on rassure les intérêts. Bientôt il sera trop tard, et les masses populaires, négligées par les représentants officiels de notre monde politique, risquent de s'égarer dans le particularisme et dans l'indifférence religieuse. Est-ce là ce que l'on veut? Et croit-on que, parce que les aspirations démocratiques ont quelque chose de rude, et contrarient parfois la politique bourgeoise, il faut abandonner la partie ou se renfermer dans une résistance passive? Cela, c'est le système doctrinaire, vieux débris d'un temps qui n'est plus, chose dangereuse et mesquine.

La vraie voie à suivre est celle de l'union et de l'entente. Au lieu de pleurer en vain sur les ruines des abus qu'on ébranle et des illusions qui s'écroulent, il y a une besogne plus virile à accomplir. Les classes privilégiées, dont le règne exclusif touche à sa fin, ont reçu en dépôt tout un ensemble d'intérêts primordiaux qu'ils devaient garder et qu'ils ont en effet su

défendre. C'était le patrimoine moral et matériel de toute la nation : les classes populaires appelées à la vie politique vont avoir à s'en occuper à leur tour. Il n'appartient pas aux premières de le garder par devers elles : elles doivent, au contraire, entrer en rapport avec les autres, pour veiller en commun à l'accomplissement du devoir. De part et d'autre il y a des dissentiments à aplanir : et tandis que chacun veillera plus spécialement aux intérêts qui le touchent de plus près, tous ensemble devront lutter pour la conservation de ces vieilles traditions politiques et religieuses qui font l'honneur des catholiques. La propagande irréligieuse ne désarme pas : il faut donc lui tenir tête; et si de nouvelles préoccupations viennent s'ajouter aux anciennes, celles-ci ne doivent pas être abandonnées. Il y a une question surtout au sujet de laquelle tous seront unis, à laquelle il faut veiller avant tout : celle de l'enseignement. C'est par l'enseignement que l'on forme les générations : aux catholiques, qui ne séparent point l'éducation religieuse et morale de la formation intellectuelle de la jeunesse, de comprendre l'importance de leur rôle et de développer leur action! Là est le salut.

Il faut qu'au milieu des sollicitations diverses qui naîtront du nouvel état de choses ou qui survivront à l'ancien, émerge toujours la défense des grands principes d'ordre, de patriotisme et de foi, qui sont le bien inaliénable de nos populations. Tous, de quelque rang, de quelque condition qu'ils soient, se doivent à

cette mission sacrée : puissent-ils ne pas l'oublier!

Tandis que les anciens cadres se brisent et que l'état-major disparaît, se manifeste un phénomène heureux. L'extension du droit de suffrage a rendu à chacun la conscience de sa force morale; les revendications légitimes d'un grand nombre couraient risque d'être méconnues, tant qu'elles ne pouvaient s'exprimer par un vote. Les déshérités du cens, ceux qui n'avaient pas voix au chapitre, protestaient en vain sous le régime de la politique dite bourgeoise : car ils ne pouvaient envoyer aux Chambres des hommes pour les défendre, et par là ils étaient peu écoutés. Ainsi des masses entières étaient négligées : populations industrielles, populations agricoles. Les premières, ayant généralement l'avantage d'habiter les villes ou des centres fort populeux, où les moyens de publicité, les libertés politiques, les réunions, sont à la portée de tous et plus faciles qu'ailleurs, avaient depuis plus longtemps réalisé des progrès. Dans les campagnes, moins bien partagées, on restait en arrière. Aujourd'hui, grâce au droit de suffrage, en même temps que l'ouvrier des villes, le cultivateur aussi devient une puissance. Désormais il faut qu'on s'occupe d'eux : les intérêts de ces gens-là ne sont plus à la merci d'une oligarchie où dominaient trop souvent les préférences d'un petit groupe, exclusif et contempteur des autres. Cela ne peut que profiter aux catholiques, seuls capables de réaliser les *desiderata* qui reposent sur

un fondement sérieux : à part quelques défaillances isolées et momentanées, imputables à la faiblesse humaine, jamais les catholiques n'ont trahi leur mission. Aussi la confiance des masses ira à eux, pendant qu'elle se détachera de plus en plus des anciennes formules, caduques et condamnées à l'oubli.

Les derniers attentats des anarchistes espagnols ont fourni aux passions de la secte révolutionnaire l'occasion de se manifester une fois de plus. C'est incroyable, ce que ces gens-là osent imprimer chez nous! Ce n'est pas encore le style du *Père Peinard,* mais le fond est tout aussi abominable (1).

En face de ces forfaits sans nom qui ont ensanglanté une population inoffensive, à propos de l'explosion de Barcelone, ils rient, ils battent des mains, ils se repaissent de la terreur et de la douleur des victimes et de leurs parents! Cela, parce que quelques bourgeois ou

(1) Le *Vooruit* s'exprime comme suit : « Que la classe des « capitalistes y réfléchisse : là où elle méconnaît le droit..... là où « elle répond avec des balles quand on demande du pain, elle « sème la propagande de la dynamite et récoltera les bombes « Orsini. *A elle de choisir!*

« Tout en ne partageant pas les idées de Palaz, nous recon- « naissons cependant la grandeur de ses convictions, le courage « héroïque de *cet apôtre* (*!*)... »

Le *Volksrecht* (de Courtrai) dit de son côté :

« Les ombres de Palaz, Parsons, Spier et autres martyrs « enlèveront le sommeil aux capitalistes. Le jour de la revanche « approche et la vengeance du peuple sera terrible. Honneur à « la mémoire de Palaz!

capitalistes sont morts en proie à des souffrances atroces et que cela compense, — bien faiblement, disent-ils, — les abus reprochés à la société contemporaine et les privations qu'elle impose aux prolétaires.

Ne croyez pas cependant qu'on aille poursuivre ces publications : cela se fait en France, mais pas chez nous. On s'en remet, dit-on, au bon sens des populations. Peut-être le bon sens populaire ne perdrait-il pas à voir affirmer que l'assassinat — même commis par des gens trop pressés de résoudre le problème social par la violence — ne doit pas être glorifié. De voir de pareilles élucubrations impunies, cela pourrait faire douter du bon droit et de la vérité. Mais que faire? Il est tel journal, très conservateur et non moins libéral, qui exulte cyniquement à la nouvelle du martyre d'une chrétienté et du meurtre des missionnaires. Souvent il excite à l'extermination des cléricaux et invite à frapper sur ces « sacrées gueules de calotins ». Aujourd'hui même je lisais dans un autre des provocations à l'adresse du Roi et d'un ministre! Les poursuivra-t-on? Entre-temps, ces excès de plume, qui précèdent ou qui suivent les exploits de messieurs les dynamiteurs, donnent une pauvre idée de la cause qu'ils prétendent servir. Les signaler, c'est les flétrir. On ne manquera pas d'y gagner encore, si c'est possible, une réprobation plus invincible pour leurs auteurs et pour tous ceux qui les soutiennent ou qui les suivent.

LXIII

4 décembre

La discussion de la loi électorale traîne en longueur et offre assez peu d'intérêt. La Chambre a voté l'élévation de l'âge des électeurs sénatoriaux à trente ans, tandis que les électeurs pour la Chambre peuvent voter à vingt-cinq ans. C'est d'ailleurs la seule distinction à faire entre les deux corps électoraux, outre celle qui résulte de la création d'une catégorie de sénateurs nommés directement par les conseils provinciaux.

Les droites et le gouvernement sont à peu près d'accord quant à la question des assistés et des instituteurs. Pour les premiers, ils seront exclus du droit de vote s'ils émargent habituellement aux listes de l'assistance publique, et tant que dure l'assistance. Quant aux seconds, on ne leur accordera pas de vote supplémentaire (1).

La question de la représentation proportionnelle ou des minorités est encore pendante : elle recevra vraisemblablement une solution le 12 décembre. On peut prévoir l'adoption d'une formule transactionnelle qui donnera satisfaction au chef du ministère, car le mouvement s'étend encore tous les jours.

---

(1) Contrairement à cette information, la Chambre a adopté un amendement défendu par M. Helleputte, accordant aux instituteurs le droit du triple vote ; de plus, les assistés n'ont pas été exclus.

Depuis quinze jours (24 novembre), d'importantes délibérations ont eu lieu à ce sujet. La question de cabinet a été nettement posée. M. Beernaert a déclaré à la réunion des droites que si la réforme proportionnaliste ou minoritaire n'est point admise par la majorité catholique, il redeviendra simple député. On peut juger aisément de l'émoi que cette déclaration si franche a dû produire. Il faut dire aussi qu'elle était nécessaire, loyale et opportune : car le chef du cabinet qui fait ici, — et non pour la première fois, — preuve d'une clairvoyance et d'un désintéressement bien à la hauteur de sa réputation comme homme d'état, avait à lutter contre toute espèce d'intrigues ourdies dans l'ombre, opiniâtres, et, faut-il le dire? malveillantes. Il y a en tout ceci des résistances nées de préoccupations mesquines, d'intérêts vulgaires et de craintes égoïstes qui se décorent quelquefois du masque de l'intérêt général (1). Et malheureusement les

(1) Une coalition se formait entre les doctrinaires et un groupe de catholiques dans les conditions que définit l'article suivant du *Bien Public* (17 mars 1894) :

« Quant aux doctrinaires, ils ont joué le rôle qu'on devait attendre de leur coutumière politique. Ces débris d'un parti condamné, à qui seule la représentation proportionnelle pouvait promettre une prolongation d'existence parlementaire, ont repoussé la réforme en exprimant leurs sympathies pour le scrutin uninominal et le tripatouillement de la géographie électorale. Leur préoccupation primordiale était de renverser le gouvernement. Quelques-uns ont-ils cru être des antiproportionnalistes? — C'est possible; les masques, à la longue, collent à la peau, l'hypocrisie finit par être de bonne foi.

« Mais la vérité est qu'un certain nombre, chez qui la haine

considérations de ce genre ne sont pas toujours écartées comme elles le devraient être; M. Beernaert en fait en ce moment la pénible expérience.

---

a fait sombrer l'amour-propre, ont pensé qu'on ne dédaigne pas toujours ce qu'on méprise et que la passion antiproportionnaliste favoriserait peut-être un rapprochement désiré. — Le malheur est, non pas que des doctrinaires aient pu avoir cette pensée, mais que ce calcul n'ait pas été vigoureusement repoussé et déjoué. — Laissons-là ce sujet affligeant; il nous répugne d'y insister.

« Nous venons de parler de la « passion » antiproportionnaliste. Ceux qui ne se trouvaient pas à la Chambre, à l'issue de la réunion des sections, ne sauraient se faire une idée, non de l'animation, mais de l'animosité qui agitait les adversaires de la réforme. On eût dit qu'un vent de colère avait passé sur les têtes, enfiévrant les esprits et soufflant les inimitiés dans les rangs naguère si compacts et si amis.

« C'est que, dès la première heure, les antiproportionnalistes avaient juré l'échec de la R. P., dût celui-ci entraîner les plus redoutables conséquences. — « L'avenir, disait hier le *Courrier de Bruxelles*, fera la part des responsabilités. » — Il faut que l'avenir soit mis à même de former son jugement. Maintenant que les faits sont accomplis, que la crise elle-même ne se peut terminer, dit-on, que par une séparation douloureuse d'avec un chef éminent et populaire, nous pouvons, sans faiblesse comme sans amertume, répéter ce qui, depuis des semaines, se dit tout haut dans les sphères parlementaires : qu'à tout prix il fallait faire échouer la représentation proportionnelle, dresser sur son chemin tous les obstacles, ameuter contre elle tous les intérêts, toutes les hostilités.

« Le plan de campagne reposait sur quatre bases d'opérations. Il fallait : 1° Agiter l'opinion catholique sur la question scolaire, demander une réforme que le *Courrier de Bruxelles* déclare réclamer depuis dix ans, — ce qui manque de délicatesse vis-à-vis des auteurs de la loi de 1884; 2° Soulever et envenimer, si possible, la question militaire; 3° Introduire la question des droits de feux et fanaux, que l'on compliquerait aussitôt d'un projet de droits d'entrée sur les denrées alimentaires; 4° Et enfin, après avoir suscité ces difficultés et alimenté les diverses sources de mécontentements, donner, toutes voiles dehors, contre la représentation proportionnelle. En cette dernière matière, la tactique

Mais il ne se décourage pas. Sauf une question de forme au sujet de laquelle le chef du gouvernement se déclare prêt à composer, la réforme sera inscrite dans la loi électorale. Et nous aurons la satisfaction de conserver à la tête des affaires l'homme qui a su conquérir au parti catholique et conservateur une position si brillante.

Le dernier exposé de la situation financière accuse une progression de recettes et d'excédents (1) à laquelle on était loin de s'attendre avec la guerre des tarifs, la crise commerciale et industrielle, et les troubles politiques qui ont pesé sur la Belgique dans le cours de cette année. On y verra à bon droit la preuve de la prospérité de nos affaires, de la sûreté de nos relations et de l'habileté de notre gouvernement. Ce bilan est bien fait pour conserver à nos amis la possession du pouvoir : l'opinion publique, reconnaissant leurs efforts et appréciant les résultats indiscutables qu'ils obtiennent, leur continuera la confiance dont elle les a investis depuis bientôt dix ans.

était simple : obtenir dans les sections un nombre de voix suffisant pour assurer à la section centrale une majorité antiproportionnaliste; celle-ci se chargerait de faire durer les choses et l'on aurait le temps d'introduire à la Chambre, avant le vote de la R. P., les différents brandons de discorde qui n'auraient pu être agités avant la discussion en sections.

« Nous le répétons, ce plan de campagne était connu et discuté en sens divers dans le monde parlementaire. — Accuser est inutile; constater suffit. Nous ne récriminons pas; — nous écrivons une page documentaire. »

(1) Il accuse en neuf ans 80 millions d'excédents.

Il faut parler encore de la réorganisation des associations catholiques. Plus heureux que beaucoup d'autres, qui en maints endroits continuent à ne rien faire, nos amis Liégeois ont adopté définitivement la forme fédérative qui doit relier en un seul faisceau leurs forces politiques et religieuses, et les mener à la conquête des revendications inscrites à leur programme. Conservateurs, démocrates, bourgeois, ouvriers, tous marcheront de commun accord sous la conduite d'un état-major confédéré. Ainsi, chacun recevra la part de satisfactions auxquelles il a droit, et aucun élément de succès ne sera négligé pour concourir au but que tous se proposent : le maintien des prérogatives politiques, sociales et religieuses, auxquelles nos populations sont si fermement attachées.

Il faut veiller avec un soin jaloux au développement de l'action catholique et des associations qui y contribuent. La dernière quinzaine nous en a fourni une nouvelle preuve.

Ainsi, à Liége même, les étudiants catholiques de l'université de l'État ont si bien su profiter de la force que donne l'association, qu'ils ont fait passer, à l'élection des délégués des facultés, trois des leurs, les deux autres revenant aux libéraux : le président de l'association générale a été nommé de commun accord. Ce succès considérable et inattendu a tellement impressionné les étudiants libéraux, qu'ils parlent de scission. Mais s'ils exécutent ce projet, cela ne fera que rendre leur infériorité plus évidente, et le départ

des mécontents n'enraiera nullement la marche régulière de l'association des étudiants.

Ailleurs, à Anvers, dans l'élection du Conseil de l'industrie et du travail, les ouvriers chrétiens ont remporté de beaux succès et se sont rendus maîtres de plusieurs sections. (1)

Voilà ce que peuvent le travail, le dévouement, la persévérance et l'union.

Au pôle opposé nous assistons au spectacle de la discorde qui sévit de plus belle dans les rangs libéraux. La fraction rétrograde du parti — autrement dit les doctrinaires — toute décontenancée d'avoir échoué dans l'œuvre revisionniste, boude les avancés du parti, et tandis que ceux-ci veulent aller de l'avant, voilà M. Frère-Orban, le chef de l'olympe réactionnaire, qui, dans sa brochure, leur crie : halte! (2) Les jeunes se fâchent et parlent de ruer dans les rangs.

On avait songé d'abord à la réunion d'un congrès libéral, pour essayer de ramener l'entente et la discipline dans le parti, et ensuite la victoire sous ses drapeaux. Mais chacun s'est rendu compte que ce congrès aurait eu toutes les apparences d'une Babel fin-de-siècle et qu'il irait à l'encontre du but proposé. Les frères-ennemis en reviendraient plus aigris que jamais. On y a donc renoncé, libéraux et socialistes

(1) 19 novembre.

(2) *La revision constitutionnelle en Belgique et ses conséquences*; sans nom d'auteur.

restant voués à leur triste sort d'aspirants perpétuels au pouvoir!

Pendant qu'il est question de congrès, ajoutons un mot. On a eu un congrès flamand et — un congrès wallon. Ce sont là assemblées fort spéciales, peu suivies, à moins qu'on ne tienne compte des généraux sans troupes, à l'américaine. Du côté flamand on poursuit l'absorption impitoyable de toutes les institutions publiques : il faudra parler flamand au prétoire, même dans les procès civils, au grand dam de la clarté des discussions, du poli de la langue et même.... de la préparation juridique. Il y a entre autres pas mal de Cujas flamingants très remuants, mais fort peu versés dans leur branche; les congrès, les banquets et les discours interminables absorbent trop l'attention de ces flandrisants pour leur permettre de se tenir au courant et à la hauteur des sciences. Ils se contentent de déclamer.

Les Wallons, qu'ils malmènent souvent assez rudement, l'ont pris du bon côté et se contentent de rire de certaines exagérations, par exemple de celle qui tend à imposer à tout député ou sénateur, élu en pays flamand, l'obligation de ne parler que flamand aux Chambres. La moitié de leurs collègues ne les comprendrait pas.

Toutefois on regrettera un jour que ces utopies fassent leur chemin, grâce à la faiblesse des dirigeants : mais il sera trop tard.

Le congrès Wallon, lui, a pris une résolution

fort sage; il a engagé les Wallons à apprendre le flamand, afin que toute personne appelée à un poste administratif manie également les deux langues et puisse communiquer personnellement avec ses administrés, n'importe dans quelle partie du pays. Dans ces derniers temps il a été beaucoup fait en ce sens et l'on aurait mauvaise grâce à se plaindre des Wallons.

Deux événements de la politique étrangère ont à bon droit fixé l'attention : la composition du nouveau ministère français, et le rappel des Jésuites en Allemagne.

Nous sommes nous-mêmes trop engagés dans la lutte contre le radicalisme pour être indifférents à ce qui se passe au dehors. S'il fallait juger de ce qui sera par ce que nous avons éprouvé nous-mêmes, il faudrait croire que la constitution du cabinet-Casimir Périer en France est le signe précurseur d'un désarmement ou de la défaite des sectaires. Le mouvement de recul infligé à l'extrême gauche, et qui est incontestable, ressemble assez à la défaveur dont les radicaux belges ont été l'objet avant la chute de la politique anti-religieuse chez nous en 1884. Malgré quelques taches et l'insuffisance des tendances réparatrices, qu'accusent encore dans la nouvelle combinaison quelques épaves du Panama et l'assujettissement aux loges de la plupart des ministres, il y a là cependant une reconnaissance que l'ancienne politique a eu tort. Le temps aidant on en viendra plus loin. Aussi nos jour-

naux libéraux sont-ils très réservés : quelque chose se prépare qui ne leur dit rien de bon (1).

Même silence à peu près pour l'adoption (2) par le *Reichstag* allemand, à 173 voix contre 136, de la motion du Centre concernant la rentrée des Jésuites : il est même telle feuille connue pour sa passion « anticléricale », dans laquelle on a pu lire avec étonnement *qu'il faut féliciter le Reichstag d'une décision inspirée d'un sentiment de justice et de liberté* (3). En d'autres temps, rien que l'annonce d'un pareil vote eût suscité des clameurs violentes.

Quel chemin parcouru depuis peu! Habitués, depuis dix ans, à voir remettre les choses à leur place, nos journalistes libéraux finissent par confesser que la haine de la soutane ne suffit plus à la polémique du jour et que les Jésuites et le Pape finissent tôt ou tard par rentrer d'où l'on prétend les exiler. C'est que Dieu attend son heure, et qu'une fois cette heure venue, toutes les puissances de la terre ni celles de l'enfer n'ont plus aucun empire (4).

---

(1) Le cabinet Périer n'a duré que jusqu'au 23 mai 1894.

(2) 1 décembre 1893.

(3) *Étoile Belge*, 3 décembre 1893.

(4) La seconde lecture a eu lieu au mois d'avril 1894; la rentrée des Jésuites en Allemagne ne dépend donc plus que du *Bundesrath*.

LXIV

23 décembre

La grande préoccupation du moment n'est pas tant la loi électorale, que l'on discute à la Chambre de plus en plus byzantinement, et dont les scrutins déroutent quelquefois bien des prévisions (1), mais la crise ministérielle qui a menacé d'éclater et qui, deux jours durant, a causé les plus graves inquiétudes aux catholiques belges. J'avais cru d'abord la situation moins tendue et mes dernières missives exprimaient cette confiance. Mais les événements prouvent que le départ ou le maintien du cabinet Beernaert ne tenait qu'à un fil; et même aujourd'hui tout danger n'est pas conjuré.

L'honorable ministre des finances a cru de sa dignité de ne pas s'incliner devant l'hostilité manifestée contre la représentation proportionnelle par des députés influents, et qui prenait un caractère agressif et personnel envers lui-même (2). D'autre part aussi, convaincu de l'excellence et de la nécessité de la réforme proportionnaliste, que réclament les meilleurs esprits et la grande majorité de l'opinion publique, il a pensé qu'il ne seyait pas de peser sur le parlement, pour le rallier à ses idées. Alors, avant

(1) Notamment dans la question des instituteurs et des assistés, où des dissidents de droite cherchaient déjà à mettre le gouvernement en échec. — Voir encore p. 378, note 1.

(2) Un membre de la Chambre ayant osé nier cela dans la séance du 15 mai 1894, on s'est moqué de lui sur tous les bancs.

même d'avoir affronté l'épreuve d'un refus, il a voulu partir, se rendant compte du mauvais vouloir d'un grand nombre. Car il faut dire que malgré la certitude où l'on était de voir partir M. Beernaert et tout le ministère, si la majorité persistait dans sa résistance, et bien qu'on fût unanime à considérer cette éventualité comme éminemment regrettable, les opposants n'ont pas désarmé : leur attitude est même devenue plus blessante et plus vive, au point qu'à certain moment on a cru que le mal était sans remède.

Enfin, tous reculant devant les dangers de la situation, on s'est mis d'accord pour nommer une commission chargée de rechercher les moyens de faire accepter la politique ministérielle par les récalcitrants. La crise est donc momentanément conjurée, mais il est à craindre que ceux qui ont hésité à assumer directement la responsabilité de la crise ne continuent une guerre sourde, pleine d'imprévu et de périls.

On a reproché au chef du cabinet de mettre trop d'insistance à faire prévaloir son opinion en cette matière, contrairement, dit-on, au vœu de la majorité. Ceci est encore à voir, et rien ne démontre que la majorité soit hostile à la réforme proportionnaliste : seulement, il est certain que plusieurs notabilités parlementaires ont mené une campagne extrêmement vive contre l'innovation projetée et ont tout mis en œuvre pour effrayer leurs collègues au sujet de ses conséquences : peut-être, en cherchant bien, pourrait-on trouver qu'en fait de pression il n'y en a que de ce côté-là.

Pourrait-on reprocher à M. Beernaert d'user de tout son pouvoir pour faire adopter une mesure à laquelle il croit liés l'intérêt et l'avenir de son pays et de la cause du bien?

Un débat intéressant a eu lieu à la Chambre et s'est terminé par un vote le 5 décembre. Les députés libéraux, toujours pressés de prendre le contre-pied des doctrines de l'Église, ont essayé de glisser subrepticement dans la loi électorale une disposition consacrant le divorce. Sous prétexte d'interpréter la Constitution nouvelle, au sujet du vote supplémentaire accordé aux hommes mariés et aux veufs ayant des enfants, ils proposaient de leur assimiler les hommes divorcés. Il ne s'agissait de rien moins que d'arracher à la majorité catholique un vote reconnaissant la loi civile du divorce : rien n'a été épargné pour y parvenir et l'on argumentait d'une prétendue égalité à établir entre ces diverses situations. Par 65 voix contre 50 la Chambre a rejeté ces propositions, malgré la défection de quelques catholiques (1).

Les abus auxquels donnent lieu les opérations de bourse et notamment le jeu effréné qui s'y pratique, ont donné ouverture dans les derniers temps, à la suite de révélations véritablement révoltantes, à des réclamations formulées

(1) Ont voté avec la gauche MM. Drion, Nyssens, de Corswarem, de Hemptinne, Delbeke et de Smet de Naeyer.

au sein de la Chambre des représentants. Deux députés, appartenant aux deux partis qui se partagent l'opinion, MM. Richald et Delbeke, ont appelé l'attention du gouvernement sur ces scandales et ont demandé l'institution d'une enquête qui doit porter sur les faits dénoncés et sur les moyens d'en prévenir le retour. La commission d'enquête vient d'être nommée, mais on y déplore la présence d'un nombre trop considérable d'hommes dévoués à la gent juive et indulgents pour ses méfaits. Comme les loups ne se mangent pas, il ne faut guère s'attendre à voir sortir quelque résolution pratique et réformatrice des délibérations de pareille assemblée. Ce ne sont pas des financiers qu'il faudrait là, mais des justiciers, pour mettre fin aux maux de l'agiotage et des ventes à terme (1).

L'attentat anarchiste dont le Palais-Bourbon a été le théâtre, le 9 de ce mois, a soulevé partout la plus profonde horreur. On ressent de plus en plus la solidarité qui relie tous les socialismes et tous les révolutionnaires, et l'on frémit à la pensée que l'Europe entière est infestée de ces assassins qui d'un jour à l'autre peuvent semer la mort dans les réunions les plus diverses. Dans la rue, au théâtre, au parlement, l'expérience est récente.... Tantôt, si la Providence ne déjoue leurs infernaux calculs, un

(1) Des dissensions s'étant produites entre divers membres, quelques-uns ont démissionné.

Palaz ou un Vaillant quelconque essaieront leurs aptitudes dans les églises, au milieu des foules recueillies !

Ces gens-là font un peu trop parler d'eux : ce n'est pas assez que les diplomates du parti aient d'abord fait retentir la tribune française de leurs audacieuses mais éloquentes philippiques, où l'on a traité la religion de « *vieille chanson berçant la misère humaine;* » l'éclat de leurs paroles et de leurs réclamations ne s'était pas encore éteint, et les esprits étaient frappés encore de ces hardiesses de langage et de ces menaces alarmantes, que déjà les lutteurs de l'anarchisme envoyaient dans l'enceinte législative les projectiles destinés à appuyer la parole de leurs prophètes !....

Tout se tient. On aura beau prendre des précautions, et les orateurs auront beau protester. Un proverbe arabe dit qu'il faut étouffer la graine de serpent; cette graine, c'est la guerre aux croyances religieuses, que la plupart des gouvernements contemporains ont follement menée, subie ou permise depuis vingt-cinq ans. Aujourd'hui la moisson est mûre : le pain est bien amer. Il faut pourtant qu'on le mange, car c'est le prix des erreurs et des fautes d'antan; elles s'expient toujours de quelque manière.

L'entente internationale dont on avait parlé dans les premiers moments, au sujet de la répression des attentats anarchistes, a décidément fait long feu. Le projet ne se réalisera pas, car les gouvernements ne sont pas même d'accord dans la peur.

Une bonne nouvelle pour finir. De nouveaux succès sont venus s'ajouter aux nombreuses victoires déjà remportées antérieurement par les ouvriers chrétiens sur les socialistes. Dans les derniers jours, à Ypres, Roulers, Alost et Gand, pour les élections au conseil des prudhommes, le drapeau rouge a été battu. Dans plusieurs de ces endroits les libéraux se sont mis en travers de nos amis, mais sans succès. A Liége, il est vrai, nous subissons un grave échec (2000 voix de minorité); mais les populations sont si peu chrétiennes, et les catholiques n'y sont pas unis, du moins sur la question sociale; la politique des classes y prévaut encore. Quand on y aura fait trève à de vieilles querelles trop mesquines, on pourra aussi enregistrer quelques avantages; car les résultats obtenus dans les localités dénommées ci-dessus en premier lieu ne sont pas seulement des triomphes, mais ce sont des conquêtes, entre autres à Gand, où les socialistes sortants sont mis en minorité de 2500 voix (1).

(1) Par un inconcevable abus d'arithmétique, le bourgmestre de Gand, président du bureau principal, avait déclaré les catholiques soumis au ballottage; un arrêt de la Cour d'appel a redressé cette erreur (31 mars 1894).







1894

LXV

12 janvier

L'INCERTITUDE se prolonge au sujet de la crise ministérielle et de son dénouement prochain. Il semblait pourtant, à en juger par les dispositions générales de la presse, qu'une détente fût sur le point de se produire et que l'on pût espérer le maintien du cabinet Beernaert et l'adoption finale de la représentation proportionnelle.

Malheureusement, la commission nommée pour rechercher les bases d'une entente a fait de la mauvaise besogne, et l'opinion publique accueillera avec sévérité les malices à l'aide desquelles la majorité de cette commission a trompé l'attente du pays et des catholiques belges. Elle s'est bornée à dresser un procès-verbal de carence. Chargée de conclure un accord, elle a augmenté les dissentiments et n'a nettement établi qu'une seule chose : la volonté arrêtée de repousser toutes les propositions quelconques qui lui devaient être soumises en vue d'adopter, même

avec des tempéraments, les idées ministérielles ; c'est de l'hostilité ouverte qui succède aux ruses de la première heure.

Tout cela est éminemment déplorable, et l'on peut craindre que ce soit le point de départ de divisions entre les catholiques. A ceux qui en sont responsables, de peser en âme et conscience s'ils peuvent persévérer dans cette voie!

Il est si téméraire, en ce moment, de vouloir démêler l'avenir dans cette confusion! Et cependant je voudrais que ceux-là disent vrai, qui assurent que malgré le mauvais vouloir de ses adversaires, notre premier ministre serait revenu sur ses premières intentions, et aurait renoncé à quitter le pouvoir. Il lutterait donc jusqu'au bout, espérant encore la victoire. S'il en est ainsi, tous les gens de cœur lui crieront : bravo et merci!

Pour l'engager à prendre cette résolution grave, mais honorable et généreuse, il n'y a pas seulement la considération des services rendus et à rendre, et le discernement judicieux des besoins du présent et de l'avenir, mais il y a encore et surtout l'appui du parti catholique que quelques uns ont essayé de dissimuler ou de contrarier, mais qui se manifeste aujourd'hui avec éclat.

L'issue de la campagne de presse sur la question avait été un premier succès pour M. Beernaert : on avait amoindri et presque annihilé ce résultat en lui opposant une espèce de *veto* parlementaire. Seulement, les députés opposants étaient en désaccord avec leurs man-

dants et s'ingéniaient de toutes les façons à entraver la manifestation des préférences du corps électoral, soutenant qu'il n'appartient qu'à eux de se prononcer. Aussi, bien qu'il fût naturel de faire une expérience analogue à celle qui eut lieu en 1887, à l'occasion des dissentiments qui avaient éclaté entre le ministère et la droite au sujet de la loi militaire, ni la fédération des associations catholiques, ni les associations isolément, n'ont été consultées; et les récalcitrants ont tendu constamment à empêcher la discussion de se produire : preuve évidente qu'ils se sentent désavoués.

Pour sortir de cette équivoque, il a fallu que l'initiative privée provoquât des réunions; et alors on a pu voir de quel côté se trouvent les sympathies des électeurs catholiques; elles sont allées droit à M. Beernaert et à ses idées de réforme proportionnaliste. A ma connaissance une seule association locale s'est prononcée contre l'innovation (1) : celle où domine en maître le chef de l'anti-proportionnalisme, avec quelques acolytes plus intéressés que perspicaces.

En vain essaiera-t-on de donner le change sur tout cela, c'est la pure vérité. Et malgré leurs airs de victoire, les triomphateurs de la commission nommée pour négocier un accord auront de la peine à se justifier. Les explica-

(1) Depuis lors, les comités directeurs de quelques associations, — quelques personnes, — ont pris la même attitude; mais presque partout ailleurs des assemblées nombreuses ont réclamé l'adoption de la représentation proportionnelle.

tions embarrassées de leur chef n'ont le mérite ni d'être sincères ni de tenir compte des intérêts supérieurs du pays (1).

La situation est grave... très grave.

Quelles seront les vicissitudes de l'année qui commence? Qu'en peut-on espérer, qu'en doit-on craindre? Ce qui précède répond assez. Si M. Beernaert reste au pouvoir et réalise ses projets, elle sera, je n'en doute pas, féconde et digne de sa devancière, qui, malgré quelques mécomptes de détail, a répondu à nos meilleures espérances.

En effet, la revision a été accomplie de telle sorte que les catholiques puissent s'en louer : de nombreuses difficultés ont été vaincues.

En matière sociale, d'immenses progrès se sont réalisés. La pacification des esprits s'est opérée dans une large mesure; la lutte des classes a perdu de son acuité, et l'on peut prévoir prochainement l'heureux accord de tous les catholiques sur le terrain des réformes économiques et sociales. L'accession des masses ouvrières au droit de suffrage a eu pour effet de hâter le rapprochement; les efforts de nos amis pour arracher le peuple à la pernicieuse propagande du socialisme ont été couronnés de succès; ils ne s'arrêteront pas. De récents scrutins sont là qui l'attestent.

Gardons-nous bien de compromettre par

(1) Voir *Annexe II*, à la fin du livre.

opiniâtreté, égoïsme ou imprudence, les résultats obtenus et qui annoncent une si belle moisson. A coup sûr, si la crise politique, qui sévit aujourd'hui, se dénoue par la retraite de M. Beernaert, il ne faut répondre de rien... et tout est à craindre.

Disons un mot de la discussion récente qui a eu lieu entre la *Gazette de Liége* et M. l'abbé Pottier, au sujet des tendances des œuvres sociales et de la presse dirigées par ce dernier. La *Gazette* traite M. l'abbé Pottier de socialiste; et celui-ci estime que la *Gazette* est réactionnaire (1). La polémique a été des plus vives; on annonçait déjà que l'autorité épiscopale allait sévir contre l'honorable ecclésiastique : il n'en est rien. Il est vrai que Monseigneur de Liége s'est ému de ce dissentiment, et pour mettre un terme à ces discussions parfois trop brûlantes, il publiera, paraît-il, un document établissant la plupart des solutions désirées, que contiennent déjà des actes antérieurement promulgués, émanés de lui-même, d'autres sommités ou du Souverain Pontife.

Un désaccord a surgi aussi au Conseil supérieur de l'industrie et du travail, en ce qui concerne le minimum de salaire : les discussions se prolongent et le résultat se fait attendre. Mais il suit de tout cela que l'école manchestérienne

(1) M. Collinet ayant requis l'insertion d'une lettre assez agressive dans le *Bien du Peuple*, a ensuite attrait M. l'abbé Pottier en justice à cette fin : mais il a été débouté.

ne désarme pas encore et que le préjugé bourgeois est toujours vivace : les réformistes pourraient bien enregistrer là un échec (1).

Entre-temps les affaires du libéralisme ne vont guère : on y tombe de scission en scission. Ce ne sont plus les vieux libéraux seulement qui écopent, les radicaux d'hier sont en passe d'être mis aussi au rancart. Un parti nouveau s'est formé, qui grille d'impatience et qui trouve les révolutionnaires de la veille trop timides : c'est une bousculade incessante de personnalités aussitôt sacrifiées que suscitées, météores de rencontre, dont le flamboiement passager ne sert qu'à faire ressortir davantage les ténèbres du chaos libre penseur. Telle est l'image fidèle de l'*Association libérale* de Bruxelles, jadis omnipotente, qui dictait ses volontés au pays entier dans ces fameux meetings « gloire de Bruxelles »... (2)

Mais où sont les neiges d'antan ?

Pendant que le jury de la Seine condamnait Vaillant à mort, celui du Brabant renvoyait acquitté, avec un certificat de bonne conduite et d'innocence, le nommé Firmament, *aliàs* Jean Volders, rédacteur en chef du *Peuple*. Dans ce journal, au lendemain de l'horrible attentat du Palais-Bourbon, Volders avait jugé à propos de

(1) On a voté une solution transactionnelle.

(2) Se rappeler les démêlés du groupe Lorand-Féron-Janson avec le groupe Pergameni-Furnémont-Brunet-Grimard et Gilisquet.

publier une apologie renversante dudit Vaillant — c'est de quoi il était inculpé. Je ne félicite pas les jurés de cet acquittement. Mais que voulez-vous? Le parquet a laissé passer tant d'horreurs moins pardonnables que celle-là!.... Et puis, le jury brabançon s'est dédommagé le lendemain en condamnant certain *Andries*, coupable d'avoir crié au passage du duc de Saxe-Cobourg, cousin du Roi des Belges : « Vive l'anarchie »! Il paraît que cela est beaucoup plus grave que d'exciter à l'assassinat en masse. Ce qui n'empêchera pas les socialistes de continuer à déclamer contre les injustices sociales, lesquelles épargnent les grands malfaiteurs et n'ont de rigueurs que pour les petits.

Les premiers jours de l'année nouvelle ont fauché déjà plus d'une vie précieuse. J'en citerai trois : un saint évêque, Mgr. Faict, de Bruges; notre ambassadeur à Londres, le baron Solvyns; et l'une des plus pures illustrations de la science, le professeur Van Beneden, de l'université de Louvain.

Ce dernier, savant de premier ordre autant que chrétien convaincu, a laissé un nom impérissable dans la zoologie : il est le créateur du magnifique cabinet d'histoire naturelle de Louvain, et le promoteur des instituts de biologie maritime répandus dans le monde entier. C'est surtout la faune océanique et l'étude de ses grandes espèces qui ont fait l'objet de ses recherches : son œuvre, absolument complète, remonte

jusqu'aux âges fossiles. Dès 1850 il s'était signalé en combattant la thèse de la génération spontanée, depuis définitivement abandonnée. L'Institut de France le comptait parmi ses associés étrangers. Il est mort à 84 ans.

Le baron Solvyns était un de nos diplomates les plus méritants. Son action s'exerçait sans bruit et sans éclat, dans cette capitale brumeuse de la Grande-Bretagne où il importe surtout d'être homme d'affaires. Il a eu une grande part dans les négociations relatives à l'État indépendant du Congo. Libéral de la vieille espèce, il était devenu, dans ses vieux jours, conservateur et pratiquant, et il n'a jamais cessé d'être pour les catholiques tant anglais que belges un ami et un soutien.

L'Évêque de Bruges avait 80 ans : on l'a trouvé mort, agenouillé devant son lit, tué sans doute par les rigueurs de l'hiver et par une affection de cœur commune aux vieillards. Dire que son diocèse, c'était lui-même, est sans doute le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui. Car il n'avait jamais, pendant trente ans d'épiscopat, voulu confier une parcelle de sa charge à des mains tierces; et durant ce long laps de temps il avait multiplié les œuvres, relevé et fait revivre la Foi, façonné à son image un clergé admirable, et fait des contrées soumises à sa juridiction une terre impénétrable à l'erreur; il serait impossible de dire quels étonnants progrès la religion y a faits depuis son avènement. Il est allé dans le sein de Dieu plein d'années et de mérites,

regretté de tous, comme un saint, de ces saints de vieille roche, austère et fort, et grand, et bon, une vision qu'on voit peu ici-bas....

LXVI

27 janvier

La crise politique occasionnée par la question de la représentation proportionnelle — la plus grave que nous ayons traversée depuis plus de neuf ans — s'est heureusement terminée par une transaction large et loyale. Le problème qui menaçait de diviser si profondément — irrémédiablement peut-être — le parti catholique, sera résolu suivant les règles ordinaires du régime représentatif. Le gouvernement présentera un projet : sa retraite, assez improbable d'ailleurs, n'aurait lieu que si toute chance d'aboutir était écartée par un vote du parlement. Il y aura sans doute, avant l'adoption définitive, bien des incidents, mais le dernier mot restera au ministère.

L'opposition à la politique ministérielle ne comptait en réalité qu'un nombre assez restreint d'adhérents : les chiffres sont là qui le prouvent (1).

---

(1) L'ordre du jour présenté par M. Lammens, sénateur, à la réunion plénière des droites, a été accepté par M. Beernaert et adopté par 36 sénateurs et 48 représentants. 2 sénateurs et 23 représentants ont voté négativement : 2 sénateurs et 9 représentants se sont abstenus. — Cet ordre du jour est conçu comme suit :

« Les droites du Sénat et de la Chambre estiment que *la* « *représentation des minorités doit faire l'objet d'un débat par-*

Et c'est cette poignée d'opposants qui a failli mettre en question l'avenir même de la cause catholique! Quelle sera désormais leur influence sur la direction générale de notre politique? Tout donne à penser que la campagne aussi maladroite que dangereuse qui vient de prendre fin les aura sensiblement diminués. Quoiqu'on puisse dire, ils représentent trop le passé et ne rompent pas franchement avec des abus, des erreurs et des habitudes désormais relégués parmi les débris d'une époque qui finit. Ils ménagent trop certaines traditions autoritaires, qui forment le fond de cette espèce de césarisme inauguré par les légistes et mis en pratique par la Révolution. Car l'idée fondamentale de leur hostilité à la réforme proportionnaliste c'est le culte du nombre, des majorités.... Leurs répugnances ne trouveront dans l'opinion ni écho ni appui. Le mouvement anti-proportionnaliste est nul : c'est un véritable fantôme.

Tous ces troubles, parfois même violents, qui agitent intérieurement les partis, ont fini par rendre la vie politique terne et sans intérêt. On se consume en discussions stériles, et toute l'attention est absorbée par quelques querelles exclusives. Tout récemment, la dénonciation de notre traité de commerce avec l'Espagne a eu lieu, sans qu'on en ait presque parlé, malgré le tort

« *lementaire régulier*, où, dégagés de tout engagement antérieur, « le gouvernement, les partisans et les adversaires de la réforme « pourront exprimer leur opinion en s'inspirant uniquement des « intérêts du pays ». (16 janvier 1894.)

considérable que la situation nouvelle fait à nos compatriotes ; nous avions droit à un tarif de faveur différentiel, et les Espagnols essaient de nous en priver. Des négociations ont lieu : on nous promet de remédier aux inconvénients signalés; mais c'est un élément de plus, qui aggrave la crise économique encore assez pénible qui sévit chez nous comme partout.

La transformation de l'outillage maritime du pays, dont il a été question naguère, vient de recevoir un commencement de mise à exécution, par l'exposé des vues du ministre des finances sur les travaux à faire en faveur des ports d'Ostende et d'Anvers; d'importants crédits y seront affectés. Il n'est pas douteux que le transit belge ne gagne encore à cet accroissement de nos installations, qui sont constamment tenues à la hauteur de la concurrence internationale.

L'incident-Reclus a pris dans certains milieux, et même à l'étranger, des proportions absolument exagérées. La jeunesse universitaire, surtout celle qui fréquente des établissements où, comme à Bruxelles, le sens du devoir et le sentiment de la vérité religieuse n'opposent pas un contrepoids suffisant aux intempérances et à la fougue du cœur, et aux écarts de la raison, est toujours encline à se porter aux extrêmes et à applaudir aux allures outrancières des novateurs. Ce qui fait surtout le succès de Reclus dans toute cette affaire, c'est l'originalité de ses opinions : pensez donc! Un professeur anarchiste.... quelle fête!

Ajoutez à cela le désir de quelques politiciens en herbe ou sur le retour, avides de se faire ou de se refaire une popularité à l'aide du tapage qui en sera la suite inévitable. Voilà tout.... Par malheur, la bombe de Vaillant est venue éveiller la conscience endormie des augures qui veillent aux destinées de l'université de Bruxelles; on a trouvé Reclus trop compromis dans l'exploit de l'anarchiste du Palais-Bourbon, on a craint que le bourgeois ne trouvât drôle que ses fils aillent écouter les leçons du protecteur des Vaillant et autres Palaz. Et M. le professeur Reclus a été poliment gratifié d'un *consilium abeundi*, ni plus ni moins que s'il eût été le premier étudiant venu.

Pour venger cet outrage, ses partisans ont proposé de lui ouvrir un local où il pourrait donner un cours *libre*, à la barbe du conseil d'administration de l'université également libre. D'où des tiraillements, admonestations aux protestataires, guerre entre les professeurs, démission du recteur, démission du grand-maître de la franc-maçonnerie belge (1).... Bref, tout est bouleversé là-bas, probablement pour rien : car on dit — et cela est à croire — que le gouvernement a en poche un arrêté d'expulsion, au cas où M. Reclus voudrait franchir la frontière de Belgique (2).

(1) Le recteur était M. Hector Denis; le grand-maître, M. Goblet d'Alviella.

(2) Hélas! M. Reclus donne ses leçons, depuis le mois de mars, dans le local de la rue du Persil. Ne voit-on pas le danger?... La révolution qui est dans les esprits ne tarde pas à passer dans les actes!

La lettre pastorale annoncée de Mgr Doutreloux, au sujet des questions se rattachant aux œuvres sociales, a été accueillie avec tout le respect et les égards dûs à son autorité et à son savoir. Elle est à la fois le rameau d'olivier qui apporte la paix, et le glaive qui assure la justice à ceux qui la demandent. Sur bien des points obscurcis par la controverse, elle apporte des lumières et remet en évidence les solutions pontificales si magistralement indiquées par l'encyclique *Rerum Novarum*. L'Evêque condamne l'indifférence et le préjugé qui s'opposent encore aux réformes nécessaires; il pousse au développement et à la création des associations ouvrières, mixtes ou non; enfin, il réprouve toute tendance à se rapprocher des socialistes, même dans la poursuite d'un but commun d'ordre purement économique; à ce sujet il redit le grave conseil de l'Apôtre : *Ne eis ave dixeritis !* (1) Ce document a une grande portée; il aura un effet considérable, pacifique, réparateur et stimulant.

Entre-temps, les socialistes continuent leur campagne hypocrite, affectant de respecter la religion pour surprendre plus aisément la bonne foi des populations restées jusqu'ici sourdes à leurs appels, surtout dans les régions agricoles (2). Ils ont

(1) Voir *Annexe III.*

(2) « Il faut se garder de compromettre le parti socialiste en « affichant le matérialisme et l'athéisme devant le peuple des « campagnes : ce serait une maladresse de tactique; par contre, « on peut attaquer le clergé, et arriver à prouver que religion et « clergé ne sont pas la même chose. » (*Vorwaerts* de Berlin, 30 août 1893.)

élaboré un programme, destiné à donner le change aux gens bien pensants, et à l'aide duquel ils tâcheront de s'insinuer plus facilement dans leur confiance : leur congrès, tenu le jour de Noël dernier, en dit long à ce sujet.

Il faudra veiller et concentrer toutes ses forces pour faire face à l'attaque qui se prépare : peu à peu nos amis y arrivent. Leur organisation avance : la plupart de nos arrondissements auront bientôt pourvu aux nécessités nouvelles.

LXVII

16 février

Un événement se prépare dans la famille royale : le mariage de la princesse Joséphine, fille cadette du Comte de Flandre, avec son cousin le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen. Le futur est fils du prince Léopold, chef de la branche non régnante, dont la richesse est considérable.

Les Hohenzollern sont cousins des rois de Prusse (1), mais ils professent la religion catholique.

Charles de Hohenzollern, dont il est question ici, est officier d'infanterie dans l'armée prussienne. Il a belle prestance et n'est point dépourvu d'agrément, au dire de ceux qui l'ont approché.

---

(1) L'auteur commun ne se retrouve qu'au douzième siècle, paraît-il.

Étant fort jeune, il n'a pas encore fait parler de lui, de sorte que les notices à son égard sont forcément sobres.

Le mariage aura lieu dans le courant du mois de mai prochain. Souhaitons au couple princier tout le bonheur que peuvent donner la religion et la vertu!

La politique offre en ce moment assez peu d'intérêt. La discussion de la loi électorale, qui est sur le point de finir, a donné lieu tout dernièrement à des discussions assez confuses, au sujet de la constitution et du fonctionnement des juridictions électorales. On reconnaît la défectuosité du système actuel, en ce qu'il donne lieu à des contestations trop fréquentes, trop nombreuses et trop futiles; de plus, la centralisation de toutes ces contestations dans les trois Cours d'appel du Royaume amène un encombrement incompatible avec la prompte expédition et la bonne administration de la justice. Les magistrats perdent incontestablement de leur impassibilité à juger d'innombrables recours où la passion politique a toujours une bonne part.

Puis, il y a l'arbitraire des administrations locales, chargées de dresser en premier lieu les listes électorales. Tout cela appelle des réformes; mais faute de trouver une formule suffisamment simple et en rapport avec les besoins signalés, on risque de ne rien changer à l'état des choses actuel. On a reculé devant le

projet d'attribuer juridiction en cette matière aux Juges de paix, pour les mêmes raisons qui font désirer que les Cours d'appel en soient déchargées (1).

La question des alliances électorales et de la conduite à tenir, — avec le nouveau système politique qu'a inauguré la revision constitutionnelle, — par les anciennes associations politiques, notamment par les associations catholiques, a été traitée dernièrement par M. Woeste dans un article de la *Revue Générale* (2). Cet article mérite de fixer l'attention, à cause de la situation politique de M. Woeste, qui est président de la fédération des cercles et associations catholiques. L'auteur s'y prononce pour l'adaptation des anciens organismes aux besoins nouveaux. Il n'y a pas de raison, dit-il, pour laquelle les anciennes associations doivent être destituées de l'action qu'elles ont exercée depuis tant d'années. Leur but est resté le même, et rien dans les besoins nouveaux n'est étranger à la mission qu'elles se sont donnée de tout temps. Tous les intérêts, moraux, religieux, politiques, sociaux, ceux aussi qui sont d'ordre purement matériel, ont toujours été de leur ressort et le sont encore. Si les temps amènent

(1) L'amendement qui tendait à instituer une juridiction spéciale a été repoussé le 17 février à la Chambre des représentants par 44 voix contre 44, et 11 abstentions; quatre ministres ont voté contre.

(2) Livraison de février 1894, p. 193.

de nouvelles préoccupations, elles ont le devoir de les envisager et elles ne manqueront pas de le faire, comme elles n'y ont jamais manqué : le programme catholique qu'elles ont pris pour loi suprême suffit à tout et comprend tout; il les défend contre le risque et la défaveur de la vétusté. Si donc des associations ouvrières se sont formées en plus grand nombre et avec des vues plus étendues que jadis, elles trouveront bon accueil, appui et faveur, dans les associations catholiques, qui ont l'avantage de l'expérience, des services rendus et d'une organisation parfaite. Il suffira d'y appeler les nouvelles recrues, de leur y accorder leur part d'influence légitime, de leur donner voix au chapitre, pour faire face à la situation nouvelle.

Le monde universitaire, mis en émoi par les derniers événements, s'est calmé depuis quelques jours. Le conseil d'administration de l'université de Bruxelles, après avoir fait preuve d'abord d'une certaine énergie et suspendu les cours par mesure de discipline, a pris ensuite diverses résolutions moins catégoriques et même empreintes de faiblesse. On a nommé un nouveau recteur (1), mais on a plus ou moins amnistié les turbulences des étudiants, et l'on a fait en quelque sorte amende honorable à M. Reclus, en déclarant qu'il reste professeur, mais qu'on n'a ajourné son cours qu'à raison de circon-

(1) Le Dr Rommelaere.

stances extérieures. Peut-on attendre plus de fermété et de dignité de gens qui font profession d'être libéraux, et qui ne peuvent trouver même dans les caractères les plus fermes les ressources que, seule, la foi en un principe supérieur a le don de susciter?

Pendant qu'on s'agitait à Bruxelles, les étudiants liégeois tentaient aussi de faire leur petite révolution; ils envoyaient des adresses de sympathies à leurs collègues Bruxellois, et montaient une manifestation contre un de leurs professeurs (1). Mal leur en a pris : l'autorité académique, plus ferme qu'à Bruxelles, les a remis à leur place, et on ne parle même plus de l'algarade liégeoise.

De ces grotesques démonstrations libres penseuses au Carnaval, la transition est facile. Nous l'avons eu dernièrement, notre Carnaval, et s'il y a progrès, ce n'est certes pas dans le bien. Notre siècle, blasé sur tout, sur le plaisir et sur la peine, ne sait plus quoi inventer pour se cacher à lui-même la profonde décrépitude et l'ennui incurable dont il est atteint. Il cherche toujours des jouissances nouvelles, de la distraction... un masque de gaîté. Vains efforts! plus on s'enfonce dans les fêtes, plus on s'étourdit dans le bruit, et moins on trouve de satisfaction réelle; le cœur se vide aussi bien que les moelles. Or,

(1) M. Cornesse, neveu de l'ancien ministre.

on a trouvé que les traditionnelles orgies, implantées par ce reste de paganisme, lassaient : on n'y prend plus goût ; alors on a songé à imiter Nice ou l'Italie. Les *confetti* ont apparu : sous prétexte de divertissements innocents, la brutalité se donne libre carrière; au Midi on tâche de frapper avec les boules de plâtre, ici on a trouvé mieux de ramasser les projectiles dans la boue des ruisseaux ou de les imbiber de liquides corrosifs. Bref on tombe de plus en plus bas... Faible image de la perversion morale qui s'accentue plus démésurément encore, et qui n'offre aux esprits altérés de plaisir de notre triste époque, qu'un breuvage brûlant et empoisonné!

LXVII

9 mars

Les dernières discussions à la Chambre des représentants se sont écartées du sujet habituellement traité ces temps-ci, savoir la loi électorale qui doit compléter la revision constitutionnelle; elles ont donc eu le double attrait de la nouveauté et de la diversité.

C'est d'abord l'intervention du général retraité Brialmont, ingénieur militaire fort estimé, qui a provoqué un débat retentissant. L'honorable député de Bruxelles joint à une incontestable compétence technique, en matière de fortifications, la qualité de chef attitré des partisans d'un notable

accroissement de nos institutions militaires. Il voudrait, suivant ses dernières déclarations, — car les revendications dont il se fait l'organe augmentent constamment en charges d'hommes et d'argent — une armée d'au moins deux cent cinquante mille hommes, plus du double de l'effectif actuel, le service général et personnel, et un nouveau développement de notre système défensif. C'est le minimum de ses exigences.

Mais l'exposé de ses vues au sujet de l'invasion éventuelle de la Belgique, par l'armée allemande suivant le cours de la Meuse et de la Sambre, rencontre assez d'incrédules : et même, incidemment, le ministre de la guerre de Prusse, parlant du camp de Malmédy qu'il assure n'avoir aucune importance internationale, traitait dernièrement de stratégistes de troisième et de quatrième ordre ceux qui y cherchent des combinaisons militaires... D'autre part l'hypothèse d'une invasion du côté français ne paraît pas préoccuper M. Brialmont.

De sorte que les nombreux adversaires, suscités par ses grandes exigences en matière militaire, contestent absolument l'existence d'un danger d'invasion quelconque. Et l'effet de son discours, effet que le général-député était certes loin de prévoir, a été une véritable levée de boucliers contre la conscription. A ses revendications si coûteuses, si lourdes et par là-même si impopulaires, les tacticiens de l'échiquier électoral vont opposer, avec un succès irrésistible, la thèse du volontariat. Naguère cette thèse était

réservée aux réunions électorales, comme appât et comme cri de guerre pour les masses; la voilà aujourd'hui proclamée solennellement du haut de la tribune nationale : elle sera inscrite à l'ordre du jour des prochaines élections. Et, chose significative, M. Woeste, président de la fédération des associations et cercles catholiques, y a adhéré avec éclat dans un discours prononcé à la Chambre.

Ce débat militaire a donné lieu, comme toujours, à un flot de harangues anti-militaristes; quelques orateurs, comme MM. Coremans et Helleputte, renouvellent périodiquement leurs protestations retentissantes contre le système en vigueur; cette dernière rencontre a été pour eux l'occasion d'incontestables succès.

Dans un ton moyen, plus approprié aux traditions représentatives et politiques, le chef du cabinet, M. Beernaert, a déclaré les revendications du général Brialmont inacceptables et outrées. Le ministre de la guerre, général Brassine, quoique fort condescendant envers son camarade en épaulettes, a cependant aussi fait de formelles réserves : il a déclaré, entre autres, que si le système actuel devait changer, il faudrait avant tout respecter et consacrer les immunités ecclésiastiques.

La discussion du budget des affaires étrangères a donné lieu encore à quelques brèves mais fermes protestations en faveur du pouvoir temporel des Papes; MM. Janssens à la Chambre, et Lammens

au Sénat s'en sont faits les organes. Il est remarquable que leurs paroles n'ont, contrairement à l'habitude, soulevé aucune contradiction, ni à gauche, ni sur les bancs du gouvernement où l'on se croyait généralement obligé à quelque courbette diplomatique envers le détenteur du Quirinal, spoliateur des Papes (1).

Quelques membres de la droite, M. Woeste en tête, ont déposé dernièrement un projet de loi tendant à permettre l'attribution de subsides à l'enseignement libre ou catholique non soumis à l'inspection officielle. Il y a longtemps que les catholiques désirent l'adoption de pareille mesure; ils font valoir que, le budget servant à payer l'enseignement public ou officiel créé en concurrence à l'enseignement libre, il est juste qu'il soutienne également celui-ci. En effet, le budget est alimenté par tous les citoyens, et ceux qui préfèrent les écoles catholiques ont aussi bien droit aux faveurs budgétaires que les autres : en outre, l'enseignement libre répondant au moins au même titre que l'enseignement officiel à un besoin d'ordre public, et accueillant de même les enfants indigents, on ne voit pas pourquoi les ressources du trésor seraient réservées uniquement à une seule catégorie d'écoles. Il n'y avait au fond de cet ostracisme, qui dure

(1) Est-ce l'effet de la présence, au banc des ministres, du comte de Mérode, dont M. Janssens a finement rappelé la parenté avec l'illustre Xavier de Mérode, archevêque de Métylène et ministre des armes de Pie IX?

encore, que la haine sectaire qui voulait réduire par la famine l'enseignement catholique, coupable de respecter et de proclamer les droits de Dieu dans l'éducation et l'instruction des enfants.

Diverses considérations d'opportunité se sont opposées jusqu'à ce jour au redressement de ce grief : on peut assurément trouver que dix ans, — les catholiques sont au pouvoir depuis 1884, — c'est fort long. D'abord l'objection constante fut le défaut de ressources du trésor : en ces derniers temps l'obstacle a disparu et le gouvernement s'est montré disposé, comme nous l'avons déjà observé (1), à entrer dans la voie des réparations. Il aurait déjà donné suite à ses projets, sans les préoccupations et les lenteurs interminables de la revision constitutionnelle et de ses accessoires; même, aujourd'hui l'on prévoit que le temps fera matériellement défaut pour discuter cette question-là, avant la fin de la session parlementaire. Aussi le ministère demandait-il qu'on l'ajournât jusqu'à la session prochaine, après les élections faites par le nouveau corps électoral.

Dans ces conditions, d'aucuns ont trouvé intempestif le dépôt du projet-Woeste : et même on a dit que ce dépôt pourrait être interprété comme une manœuvre d'obstruction, destinée à empêcher ou à retarder l'examen et l'adoption du projet de loi sur la représentation proportionnelle, voire comme le gage anticipé d'une politique

(1) Voir pages 50 et 262.

nouvelle que substitueraient les adversaires du cabinet Beernaert à la ligne de conduite tenue par ce dernier (1).

De là une polémique irritante à laquelle M. Woeste lui-même a pris part, et une réponse ouverte adressée à ce dernier par M. Guillaume Verspeyen, rédacteur en chef du *Bien Public.* Cette lettre ayant mis fin au combat, M. Woeste doit être enchanté (2).

Le projet de M. Woeste a été examiné en sections et rejeté, en même temps qu'une proposition de M. Féron tendant à abroger plusieurs dispositions protectionnistes et hygiéniques de la loi sur l'introduction des viandes fraîches en Belgique; la proposition de M. Féron visait notamment les articles interdisant l'importation des bêtes abattues, autrement qu'à l'état de bêtes entières, demi-bêtes, ou quarts de devant avec adhérence des poumons, pour permettre de rebuter à la frontière ou à l'abattoir les viandes infectées.

On reprochait à juste titre à la proposition de MM. Woeste et consorts d'être incomplète,

---

(1) Voici comment l'*Étoile Belge* (24 février), appréciait le dépôt de ce projet :

« En réalité, le coup est dirigé contre la représentation proportionnelle, et M. Beernaert ne s'y est pas trompé un instant.

« La question est de savoir si les partisans de la proposition-Woeste, mécontents de l'attitude du gouvernement, s'uniront à l'Éminence verte pour faire échec à la représentation proportionnelle.

« Tel est le *truc* de M. Woeste dans toute sa simplicité. »

(2) Voir *Annexe IV.*

de n'avoir en vue que la rémunération de l'écolage des enfants pauvres, et d'accorder aux bureaux de bienfaisance, institutions laïques souvent tracassières, une influence prépondérante dans l'attribution des secours.

Les tentatives de rapprochement entre les groupes avancés et soi-disant modérés du parti libéral ont définitivement avorté. La correspondance échangée à ce sujet (1) entre les chefs des deux fédérations, MM. Janson et Neujean, en fait foi. C'était à prévoir depuis de longs mois : car il y a dans les deux camps des animosités trop profondes pour qu'une entente se puisse établir. Les doctrinaires ont le ressentiment des défaites subies, dues en partie à la défection des avancés et à la guerre incessante que ceux-ci ont menée au sein même du libéralisme : puis, ils ont la crainte et l'horreur des revendications socialistes auxquelles le parti radical s'est rallié.

Mais comme cette division des cohortes du parti compromet tout succès politique, les tacticiens du radicalisme recherchent l'appui des doctrinaires. Pour y arriver, ils mettent de l'eau dans leur vin, et lâchent momentanément les socialistes : à ces derniers ils prêchent la patience et les concessions; mais alors c'est une autre antienne. Sur ces bases-là, avec des tempéraments

(1) Du 1er décembre 1893, au 19 février 1894. — Le dissentiment irréductible portait sur la propriété privée et le collectivisme.

et de la modération, messire Populo rechigne. Bref chacun tirant la couverture à soi, comme elle est en fort mauvais état, il n'en restera que des loques, image de l'état où se trouve aujourd'hui ce qui fut un jour le *grand* parti libéral!

Le nouvel Évêque de Bruges est nommé. C'est Monseigneur Pierre de Brabandere, vicaire capitulaire *sede vacante* depuis le décès de Mgr. Faict. Homme du plus grand mérite, âgé de 65 ans, déjà honoré antérieurement de la prélature romaine, il était vicaire général du diocèse et le bras droit de son prédécesseur. L'énergie et la bonté s'allient en lui d'une manière tout à fait éminente, et ses diocésains seront heureux de conserver longtemps Celui que la confiance de Léon XIII leur a donné comme pasteur. Sa longue expérience et les nombreuses fonctions qu'il a occupées dans l'enseignement et dans le ministère paroissial, sont un sûr garant de ses vertus épiscopales (1).

L'exposition d'Anvers qui doit s'ouvrir bientôt, avance rapidement. Les attractions n'y manqueront pas : il y a entre autres une reproduction très réussie du vieil Anvers, qui sera habitée et par conséquent fort vivante. Les connaisseurs estimeront sans doute cette partie bien supérieure aux autres compartiments de ce grand bazar

(1) Il a été sacré à Bruges, le 11 juin 1894.

international où l'on trouvera de tout, excepté sans doute de la modestie et de la religion.

Le succès répondra-t-il à l'attente? Il est permis d'en douter. Quand on bâtit, comme en l'occurrence, sans invoquer le saint nom de Dieu, uniquement pour glorifier les conquêtes de l'esprit humain et pour attirer les trafiquants et l'or cosmopolite, on bâtit sur le sable. Ce genre d'exhibitions flatte l'orgueil, développe la sensualité, aiguise l'amour des choses frivoles, et entretient dans l'esprit public un malaise et une soif de jouir qu'il serait grand temps de calmer. Je voudrais que les catholiques modèrent un peu leur participation à ces foires stupides d'où l'on exclut leur Dieu et toute idée morale : ce serait le seul moyen d'y reprendre le rang qui leur est dû et qu'on leur dénie quand il s'agit de les organiser.

Quel est le profit réel et le résultat sérieusement appréciable de ces entreprises? Nul ne pourrait le dire. On finira par s'en convaincre.

On dit qu'à Paris, sous prétexte de mi-carême et de réjouissance, des brutes ont insulté le Pape captif au Vatican, et qu'ils ont promené sous d'odieux travestissements la mémoire des apôtres SS. Pierre et Paul. A Bruxelles on a cru reconnaître sur un char .... une représentation sacrilège du Saint Sacrement! Les autorités tolèrent cela : pour un peu ils décerneraient les palmes civiques à de pareils coquins. Et l'on s'étonne qu'il pleuve des bombes, lorsqu'on lâche la bride à l'impiété!

LXIX

22 mars

Le rejet en sections, par la Chambre, des derniers titres du projet de loi électorale déposé par le gouvernement, spécialement en ce qui concerne la représentation proportionnelle, nous a plongés depuis huit jours dans une crise ministérielle aiguë (1).

Ces derniers temps, nous en avions été menacés bien des fois et on ne l'avait conjurée jusqu'ici qu'à force de sagesse, de modération et de dévouement. Maintenant c'est bien fini, et quelqu'effort que l'on puisse faire, — même le Roi à qui l'on prête ce dessein, — pour prier M. Beernaert de revenir sur sa détermination, il est fort à craindre qu'on y échoue. M. Beernaert en a assez; on ne le reverra plus.

La solution de la crise est retardée par le

---

(1) Voici les noms des membres de la droite qui ont voté contre le projet du gouvernement : MM. Beeckman, Biart, Broers, Coomans, Coremans, de Baré de Comogne, de Briey, de Brocqueville, Declercq, de Corswarem, de Jonghe d'Ardoye, Delbeke, Delvaux, de Montpellier, de Moreau, De Neeff, de Ramaix, De Sadeleer, de Theux de Meylandt, de Trooz, De Winter, Diercx, Dohet, Doucet de Tillier, Fiévé, Helleputte, Heuvelmans, Heynen, Koch, Lefebvre, Liebaert, Meeus, Mélot, Meyers, Notelteirs, Raemdonck, Reynaert, Ronse, Rosseeuw, Schollaert, Spillebout, Tack, Thienpont, 't Kint de Roodenbeke, Ullens, Vanden Bemden, Vanden Broeck, Vanden Steen, vander Bruggen, Van Hoorde, Van Naemen, Van Wambeke, Verbrugghen, Woeste.

Étaient absents : MM. Berten, de Lantsheere, Pastur, Van Cleemputte. — Se sont abstenus : MM. Cartuyvels, de Chimay, de Kepper, de Rouillé, Herry, Ligy, Léon Visart.

voyage du Roi dans le Midi. Souffrant d'un rhume opiniâtre et d'insomnies persistantes, le Souverain a entrepris cette excursion sur le conseil de la faculté. On avait mis cette absence en rapport avec la visite de l'empereur François-Joseph aux mêmes régions : mais ceci est hasardé.

Quand le ministère eut donné sa démission, on ne retrouva pas tout d'abord, dit-on, les traces du royal voyageur; et de plus, celui-ci, attendu d'un jour à l'autre à Bruxelles, ne paraît pas trop pressé de rentrer. Ce sera sans doute à Pâques...

La combinaison qui paraît devoir l'emporter consiste à confier la présidence du conseil à M. de Burlet, ministre de l'intérieur, qui garderait son portefeuille, de même que quatre de ses collègues. Aux finances et à la justice, on nommerait MM. de Smet de Naeyer et Vanden Heuvel (1).

De cette façon, pour changer de mains, la direction du gouvernement ne subirait pas de modification essentielle. La politique de M. Beernaert continuerait à inspirer son successeur, et les sympathies du cabinet resteraient acquises à la représentation proportionnelle.

Disons-le sans détours. La retraite de M. Beernaert est une faute lourde pour ceux qui l'ont

---

(1) Le fait de l'offre d'un portefeuille à M. Vanden Heuvel a été démenti ensuite.

provoquée. A l'heure où la revision constitutionnelle est encore inachevée, il importait de conserver à la tête des affaires celui qui l'avait entreprise : et lors même qu'on eût eu à lui adresser des reproches sur la façon dont il l'a entendue et menée, il n'était plus permis de le renverser maintenant, quand on ne l'avait pas su retenir au début. Seul, dans les circonstances présentes, il tenait en main les clés de la situation; car ce n'est pas après avoir voté le suffrage universel, plus ou moins tempéré, et après avoir par là mis en appétit les aspirations politiques de plus d'un million d'électeurs nouveaux — résultat dû non au ministre démissionnaire, mais bien à l'impéritie, à l'imprévoyance et à l'obstination de ses détracteurs — que l'on peut encore, en bonne logique et en équité, se dispenser d'assurer aux opinions une représentation aussi fidèle et aussi impartiale que possible. Il ne faut pas que les minorités catholiques du pays wallon, dans les régions houillères, soient étouffées et condamnées à un perpétuel silence, pas plus que dans les grandes villes trop promptes à méconnaître les droits de la charité et de la religion. Une partie de la gauche appuyait sincèrement cette réforme et le ministère qui la demandait; nos amis qui l'ont combattue ont encouru une responsabilité dont l'avenir seul nous dira toute la gravité.

M. Beernaert jouissait aux yeux des masses d'une popularité et d'une confiance largement méritées. Sa chute leur paraîtra un symptôme

inquiétant. Il est vaincu par une coalition, par un complot formé entre les éléments réactionnaires de la Chambre, en opposition — chose curieuse — avec la presqu'unanimité du Sénat. Ses ennemis n'ont écouté que leur passion; les ambitions et les égoïsmes menacés, le ressentiment de défaveurs encourues et d'échecs subis antérieurement ont eu une grande part dans cet événement (1). Pour faire échec au gouvernement ils n'ont reculé devant rien : ils ont affecté de repousser ses projets sans examen et de blesser M. Beernaert dans ses plus légitimes susceptibilités. Oublieux de la parole donnée, ils ont étouffé la représentation proportionnelle en sections, alors qu'ils avaient promis de laisser la discussion se produire librement (2); ils ont voulu ôter au ministère le temps de défendre et de justifier sa politique... Personne n'avait osé prévoir pareil aveuglement; cela, M. Beernaert ne veut pas l'accepter, et il a raison!

Les opposants n'ont rien à substituer au système qu'ils repoussent : leur politique aboutit à maintenir contre toute équité des abus universellement reconnus; nous ne tarderons pas à en déplorer les conséquences!

Puissent ceux qui vont prendre en mains les rênes du gouvernement être plus heureux

(1) M. Beernaert, qui n'est pas collectionneur, conservait les demandes de titres et de décorations; il les a brûlées en quittant le ministère des finances.

(2) Voir l'ordre du jour voté le 15 janvier, page 371, en note.

que M. Beernaert, et obtenir, malgré tout, la condamnation du système majoritaire!

Quelques uns, — leur nombre n'est pas grand — espèrent encore que le cabinet tout entier se rendra au vœu formel et ardent du pays, en revenant sur sa décision. Faible espoir que Dieu veuille réaliser!

Ce qui est certain, c'est que les partisans de la représentation proportionnelle ne se découragent pas et qu'ils vont mener une campagne plus énergique encore que par le passé... (1)

Je voudrais finir sur ce chapitre et jeter un voile sur ces dissentiments pénibles, dont la relation seule me serre le cœur, mais il faut rendre hommage à la vérité, et constater que M. Beernaert succombe parce qu'il a défendu contre les préjugés et les intérêts une cause juste entre toutes. Tels sont sans doute aussi les sentiments qui ont accompagné notre premier ministre, quand il a quitté, peut-être pour toujours, l'enceinte du Sénat, et qui, après son départ, ont inspiré l'adieu ému que M. Lammens lui adressa.

Était-ce bien le moment de renverser cet homme éminent, quand après dix ans de labeurs et de dévouement il avait obtenu pour les catholiques le redressement de presque tous leurs griefs?

(1) M. Féron, leader de l'extrême gauche, a repris le projet abandonné lors du départ de M. Beernaert.

Le ministère, continuant sa politique réparatrice en matière scolaire, venait, en attendant qu'il pût faire voter la loi annoncée sur les subsides aux écoles catholiques, d'inscrire au budget de l'intérieur un crédit de 300,000 francs afin de pourvoir provisoirement à cette lacune, — c'est-à-dire plus que n'eût donné le projet-Woeste (1).

En outre, dans l'ordre économique et financier, il s'était occupé tout dernièrement d'obtenir de l'Espagne un traité de commerce favorable. Ses efforts ont été couronnés de succès; le ministre espagnol des finances Gamazo a été renversé tout juste sur la question des tarifs, où il avait pris à l'égard du gouvernement catholique belge une attitude absolument hostile. Nos nationaux obtiendront donc le traitement de la nation la plus favorisée (2).

Ainsi disparaissaient une à une les résistances qu'on avait si amèrement reprochées au cabinet.

Une proposition faite au Sénat d'ajourner les élections législatives, à cause du temps qui manque pour voter la loi électorale, proposition signée par des membres de toute opinion, a été retirée par ses auteurs, devant les récriminations d'un grand nombre qui prétendaient y voir une

(1) Voir les pages 384 et suiv.

(2) Cette convention a été ratifiée dans les derniers jours de la session courante.

violation de la Constitution. Les pouvoirs de la moitié des représentants expirent en juin : à s'en tenir à la lettre de la loi constitutionnelle, leur prorogation, dit-on, constituerait un coup d'état. Cet incident est à noter, parce qu'il en dit long sur la nécessité de s'entendre et de clore la période revisionniste.

L'union libérale est de plus en plus compromise. Les doctrinaires tiendront un congrès à eux; les radicaux de leur côté en feront autant. Ils s'envoient mutuellement des sarcasmes, appelant le premier un congrès de « fantômes », le second un congrès de « marionnettes ». On voit d'ici ce que cela produira.

Un autre congrès de marionnettes sera celui de la législation douanière et de la réglementation du travail, congrès international tenu à Anvers, pendant l'exposition, et dont j'ai le prospectus sous les yeux. En ce temps où la crise économique est si intense et les demandes de protection douanière, industrielle et agricole si pressantes, on peut s'étonner de voir que les représentants de la doctrine protectionniste aient été, par une partialité scandaleuse, écartés de la commission organisatrice. Ces messieurs s'imaginent-ils que leurs déclamations creuses et leur mauvais vouloir persistant auront raison des difficultés où le négoce et l'industrie se débattent lamentablement? Un tel défi, jeté à la prospérité des affaires et aux souffrances du travail national, aura un écho douloureux en Belgique et ne laissera pas de provoquer des protestations indignées.

Un article dû à la plume du collaborateur militaire de l'*Univers*, colonel Ortus, s'occupe de la discussion du budget de la guerre en Belgique, et du discours du général Brialmont. Il contient à côté d'appréciations fondées, une inexactitude de fait qu'il faut relever pour l'honneur et la neutralité des Belges : erreur répandue en France et très tenace. Nous n'avons pas de traité secret avec l'Allemagne : rien ne nous lie envers cet état, quoi qu'en disent les suppositions contraires de l'honorable écrivain. Si jamais on avait pu concevoir dans nos sphères gouvernementales le projet de pareille convention, elle serait frappée aussitôt d'inopérance par les dispositions constitutionnelles sur la matière et par les traités réglant notre neutralité. Ces derniers ne peuvent être modifiés qu'en vertu de conventions rendues publiques, et approuvées par le parlement. Jamais nos députés n'accepteraient pareille servitude.

Le dernier attentat anarchiste, perpétré sous le portail de la Madeleine, à Paris, (1) a ramené sur les révolutionnaires l'attention trop éparpillée par d'autres événements. Le nommé Pauwels, qui en est à la fois l'auteur et la victime, est un Belge. Bien que nous n'ayons pas jusqu'à ce jour, en Belgique, une épidémie d'explosions comme celle qui sévit à Paris depuis quelques mois, on est loin de rester indifférent à ce genre d'exploits, et l'on se demande, non sans terreur,

(1) Le 15 mars.

si nous n'aurons pas bientôt aussi quelque catastrophe à déplorer. Dieu nous en préserve! Mais la malveillance est de tous les pays; et pendant que la Madeleine, après l'hôtel *Terminus,* retentissait du bruit de l'explosion, chez nous on déposait des boites suspectes, deux fois, à des intervalles rapprochés (1), dans la rue de Naples, devant l'hôtel habité par M. Woeste; et les séchoirs de la poudrerie de Wetteren sautaient, après des menaces écrites parvenues au directeur (2).

LXX

6 avril

Le parti progressiste ainsi que le parti socialiste ont tenu à Pâques leurs congrès respectifs.

Quelques mois seulement nous séparent d'élections législatives fort importantes, dont l'issue et la signification restent toujours également énigmatiques. Non seulement on ne démêle pas encore les grandes lignes du nouveau système politique dont de récentes réformes constitutionnelles ont inauguré l'avènement, mais encore les partis en sont toujours à s'orienter et à rechercher les positions les plus avantageuses pour leur plan de bataille.

C'est ainsi que chez les progressistes on se

(1) 26 février et 14 mars.
(2) 22 février.

préoccupe d'élaborer un programme assez vague pour ne pas effrayer les intérêts bourgeois et assez radical pour rallier l'élément révolutionnaire. Les progressistes sont une poignée de politiciens appartenant tous plus ou moins à la classe aisée, et qui ont adopté les idées subversives de la libre pensée et du socialisme.

Suspects à leur milieu social par leurs tendances et aux classes ouvrières par leur origine, ils craignent d'être abandonnés des uns et des autres, n'ayant nulle part d'attaches sérieuses. Tout se borne donc de leur part à de verbeux appels à l'union de toutes les forces libérales, où perce de temps en temps quelque utopie collectiviste.

Il est douteux, malgré le soin qu'ils ont pris de dissimuler leur vraie politique, que l'on se laisse prendre à la glu progressiste; en matière religieuse ils sont vieux et surannés, en matière économique ils sont incohérents : en un mot ils n'ont rien qui puisse attirer la faveur de l'opinion. Tout ce qu'on peut retenir des déclamations de leurs orateurs ce sont les appréhensions que leur inspire l'avenir.

Du côté des socialistes ce sont les mêmes tâtonnements. Quoique pleins d'ardeur et de présomption et s'appuyant sur des masses compactes, il leur est aisé de comprendre que, réduits à leurs propres forces, ils ne constituent cependant qu'une minorité. De là aussi chez eux la préoccupation de rechercher des alliances : cette idée rencontre dans leur sein beaucoup d'oppo-

sition, et c'est une minorité très forte qui, au congrès socialiste, a voté contre tout projet de coalition; néanmoins le vœu en faveur de l'entente avec d'autres groupes politiques a été admis et sera certainement mis en pratique aux élections prochaines. Pour le surplus, les socialistes maintiennent toutes leurs anciennes revendications, et pour bien marquer que c'est à tout l'ordre établi qu'ils en veulent, ils ont voté une résolution déclarant qu'ils poursuivent l'établissement de la république.

Nous aurons donc affaire en octobre prochain à la coalition, d'ailleurs attendue, de tous les éléments antireligieux et subversifs. Mais ce qui donne à ce fait une gravité toute particulière, ce sont les efforts auxquels ils vont se livrer, et qui seront d'autant plus violents que le rejet ou l'ajournement de la représentation proportionnelle les force à rechercher dans une union étroite et dans une action vigoureuse les moyens d'échapper à l'effacement et à l'annihilation dont le régime majoritaire les menace. C'est une situation vraiment et au sens strict du mot révolutionnaire : il est impolitique de réduire au silence des groupes nombreux et turbulents, dans lesquels s'égarent toujours des gens de bonne foi qu'un peu plus de lumière et de liberté ramènerait au sentiment du devoir. On en a vu les effets lors des dernières élections pour le Conseil de l'industrie et du travail à Louvain, où les ouvriers chrétiens ont été défaits malgré leur travail

opiniâtre et leurs réels mérites : la crise politique, qui battait son plein à ce moment, et le courant réactionnaire dont elle était la manifestation, a jeté, quoi qu'on puisse dire, bien des esprits hésitants dans les bras du socialisme.

C'est un état d'esprit avec lequel il faut compter et qu'entretiendra forcément le maintien, tout au moins provisoire, du *statu quo* dans notre loi électorale, — solution fort regrettable que le nouveau cabinet a dû adopter eu égard à l'attitude de la majorité de la Chambre des représentants. Il ne faut pas le lui reprocher : ce sont les auteurs de la crise qui porteront tout le poids de leur faute.

La retraite de M. Beernaert, comme ministre et comme chef du cabinet belge, est donc définitivement consacrée par les arrêtés royaux du 26 mars, qui ont accepté sa démission ainsi que celle de son collègue à la justice, M. Lejeune. Les autres ministres sont maintenus dans leurs fonctions et les démissionnaires sont remplacés respectivement par MM. de Smet de Naeyer et Begerem, tous deux députés de Gand. Le ministre de l'intérieur, M. de Burlet, est devenu président du conseil.

D'autres arrêtés royaux, du 28 mars, ont élevé MM. Beernaert et Lejeune à la dignité de ministres d'État.

Cet honneur, qu'ils ont d'abord décliné par un sentiment de modestie exagérée, ne fait que reconnaître leurs mérites exceptionnels. M. Lejeune,

en effet, a signalé son passage au département de la justice, où il est resté plus de six ans, par d'excellentes innovations en matière pénale : la loi sur la libération et la condamnation conditionnelles, le patronage des condamnés libérés, l'amélioration de leur sort moral, enfin toute une série de mesures tendant à faciliter leur réhabilitation et leur relèvement. Sa tâche, bien qu'inachevée et objet de fortes résistances, sera reprise et continuée par son successeur. Elle s'inspirait incontestablement d'une pensée haute et généreuse, de la préoccupation toute chrétienne d'élever le niveau moral des populations, et de réduire autant que possible le rôle de la justice humaine au châtiment nécessaire, qui tend plutôt à amender qu'à frapper.

Pour M Beernaert, tout a été dit : les éloges qui lui viennent de tous les côtés sont amplement justifiés. Pendant près de dix ans il a gouverné le pays avec fermeté, sagesse et modération, à la satisfaction générale, déployant des qualités supérieures que ses adversaires eux-mêmes sont forcés de reconnaître. Certes, cette longue carrière ne fut exempte ni de difficultés ni d'amertume, mais elle est bien remplie, féconde et glorieuse. Au milieu des orages politiques que le libéralisme suscita tout d'abord, et des secousses qui ensuite se produisirent à propos de la question sociale, sous l'injure aussi bien qu'au milieu des louanges, M. Beernaert imposa le respect à tous : il poursuivit froidement et méthodiquement la réalisation de la

plupart des réformes réclamées pour le bien du pays, par le souci des grands intérêts d'ordre moral et religieux. La pacification de la question scolaire jadis si irritante; la restauration de nos finances, délabrées au moment où il prit le pouvoir; l'amélioration de notre établissement militaire et de notre défense nationale; l'introduction d'une politique coloniale pleine de promesses et qui nous ouvre des débouchés nouveaux; l'achèvement et l'entreprise de nombreux travaux publics destinés au développement de notre outillage économique; la Constitution belge élargie; les lois sociales votées; les libertés religieuses assurées; l'ordre maintenu; notre prospérité matérielle, notre commerce, notre crédit national progressant constamment, tandis qu'ailleurs la crise s'accentue et s'exaspère; en somme dix ans de paix et de bonheur pour la Belgique, voilà son œuvre!

On s'en souviendra longtemps; et il ne faut pas s'étonner qu'on ait dit, même dans le camp adverse, à propos de sa retraite aujourd'hui tant regrettée, que c'est une « retraite aux flambeaux » et qu'il « reviendra bientôt de cette île d'Elbe où il s'est momentanément exilé ». Ce n'est pas tomber, c'est descendre du pouvoir, salué de l'estime et de l'admiration de tous.... M. Beernaert est une figure dans notre histoire; il est une gloire nationale par son talent, par son caractère, par ses travaux : ce n'est plus l'homme du parti catholique seulement, c'est l'homme de la Belgique entière. Combien n'est-il pas dom-

mage qu'il ait cessé de tenir les rênes du pouvoir, où il eût encore si longtemps rendu d'inappréciables services (1)!

Le nouveau ministère aura à cœur de suivre les traditions de prudence et de fermeté qui ont fait l'honneur du cabinet Beernaert; sa ligne de conduite ne s'en écartera pas notablement. En matière économique, il proposera quelques mesures de protection agricole. En matière électorale il conservera, à titre transitoire, le régime dit majoritaire, et s'opposera à toute innovation, comme la division des grands arrondissements imaginée par les adversaires de la représentation proportionnelle pour tenir celle-ci en échec. Sa mission principale et presque exclusive sera de présider aux élections législatives du mois d'octobre.

Ceci dit, un mot sur les nouveaux ministres.

Le chef du cabinet est ministre de l'intérieur depuis trois ans. Homme énergique, jeune, et plein de talent, M. de Burlet offre toute garantie au point de vue catholique. Comme bourgmestre de Nivelles, il avait donné avant son entrée au ministère la pleine mesure de ses aptitudes administratives et de son dévouement. Il fut un de nos plus vaillants lutteurs contre le régime scolaire introduit par les libéraux de 1879 à 1884 : sa gestion au département de l'intérieur est une

(1) Sur les circonstances de cette crise, voir encore *Annexe V.*

des plus brillantes et des plus fécondes que puissent enregistrer nos annales. Il est adroit, calme, mesuré, plein de tact et d'autorité.

Le nouveau ministre des finances, M. de Smet de Naeyer est une des personnalités les plus en vue de la Chambre : il s'est occupé beaucoup de finances, d'économie politique et de réformes sociales. Il a pris part à la discussion de nombreuses lois, celles entre autres relatives aux droits d'entrée sur le bétail, aux habitations ouvrières, à la caisse d'épargne et de retraite, aux traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche; contrairement aux errements de son prédécesseur, il est protectionniste. Il a aussi pris une part prépondérante à la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, en 1890. Enfin il fut rapporteur du projet de revision constitutionnelle : mais ses vues ne prévalurent pas toujours, grâce à l'opposition tracassière de divers groupes politiques dont le concours était indispensable. Très actif et doué d'une grande ténacité, il a la parole facile et mordante; il ne pliera pas volontiers devant ses adversaires. Il a cinquante ans.

Plus jeune, M. Begerem n'a que quarante ans. Son avènement au département de la justice est le couronnement d'une carrière politique rapide autant que brillante. Il possède beaucoup de bon sens, de sang-froid et d'esprit. Orateur bref et agréable, il excelle à démêler les questions les plus embrouillées. Avocat au barreau de la Cour d'appel de Gand, il avait

une clientèle fort étendue qui regrettera vivement son départ. M. Begerem s'exprime très facilement en flamand, et il est connu comme partisan du mouvement en faveur de l'égalité des deux langues. Il a été rapporteur du budget de l'intérieur et d'un projet de loi déposé en 1888 en faveur de la représentation proportionnelle. Ce projet fut alors adopté par les sections (1), mais à cause de l'encombrement de la besogne législative, il ne put venir en discussion avant la dissolution de 1892, et par suite disparut. Le nouveau ministre de la justice aura longue vie et remplira vaillamment ses fonctions.

Pour finir, une chose neuve et bonne à remémorer. Dans une interruption au discours de M. Beernaert, à la Chambre des représentants, le 3 avril, M. Frère-Orban, le vieux *leader* des libéraux, a révélé que la démission donnée le 26 octobre 1861 par le baron de Vrière, en qualité de ministre des affaires étrangères de Belgique, avait sa cause dans le refus que ce dernier opposait à la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie (2). Voilà donc un vieux libéral, fort peu enthousiaste du pouvoir temporel des Papes, qui s'est senti pris de scrupules vis-à-vis

(1) Le rapport est du 6 mai 1891; la section centrale se composait de MM. Van Wambeke, président, Begerem, Eeman, d'Oultremont, Grosfils, Carlier et Jacobs.

(2) *Annales parlementaires*, page 906.

de Cavour et de son royal maître Victor-Emmanuël, et qui a mieux aimé renoncer à son portefeuille que de les applaudir! Désaveu plein d'enseignements, mais qui était resté ignoré jusqu'à ce jour, évidemment parce que le fait n'est pas à l'honneur de l'unité italienne, œuvre des francs-maçons... C'est pourquoi il est bon de le mettre en lumière.

LXXI

25 avril

D'importants événements qui touchent à la question sociale attirent en ce moment l'attention. Diverses lois votées ces dernières années, notamment celles sur le travail des femmes et des enfants et sur les paiements en nature, n'ont pas eu, on le sait, l'agrément des industriels et commerçants intéressés, du moins d'un assez grand nombre d'entre eux. Elles ont même créé aux catholiques dans certains arrondissements une situation électorale précaire, et plus d'un député de droite y a perdu ou vu menacer son siège au parlement (1). Il n'y a donc rien d'étonnant que ces lois soient transgressées : les abus sont devenus si considérables que dans divers ressorts judiciaires, comme à Gand et à Liége, les parquets ont entamé des pour-

(1) Aux élections générales de 1890, à Verviers et à Charleroi.

suites, et que M. Begerem, ministre de la justice, a dû rappeler dans une circulaire énergique aux procureurs généraux qu'ils eussent à faire respecter les dispositions légales sur la matière. L'application *du truck-system* a donné lieu tout récemment aux grèves du bassin du Rupel dont Boom est le centre : les ouvriers briquetiers y ont en même temps demandé une augmentation des salaires. Les désordres ont été assez étendus, et bien que les ouvriers retournent graduellement au travail sans avoir jusqu'ici obtenu de satisfactions suffisantes, la question n'est pas close. L'arbitrage du Gouverneur de la province d'Anvers a échoué; le Conseil supérieur de l'industrie et du travail est saisi du différend. Toutes ces difficultés ont révélé dans certaines régions du pays flamand un malaise et un danger dont les gens clairvoyants avaient plus d'une fois dénoncé l'existence, mais sur lesquels la classe bourgeoise conservatrice fermait imprudemment les yeux. Elle se croyait à l'abri des menées socialistes, parce que les populations flamandes sont restées fermement attachées à la foi de leurs pères, et ainsi elle ne prêtait qu'une oreille distraite aux conseils de ceux qui proclament la nécessité d'établir partout des œuvres de préservation sociale et de suivre les enseignements du Pape en matière ouvrière. Il se fait que les petits centres, agglomérations de dix mille âmes souvent, où l'organisation chrétienne du monde ouvrier a été négligée, prennent feu aux moindres déclamations des

émissaires rouges, et l'on est tout étonné de voir qu'à Boom, à Grammont, et ailleurs, toute la population ouvrière suive les meneurs, ne trouvant point d'appui ni de soutien chez nos amis.

Il est temps qu'on change cela.

Le gouvernement est décidé à organiser *l'inspectorat du travail* qui devra veiller à l'exécution des lois sociales : mais cela ne suffit pas; il faut que l'on multiplie les cercles ouvriers et les institutions chrétiennes, qui peuvent seules retenir et guider les prolétaires dans la voie du devoir et faire respecter leurs intérêts.

Il n'entre pas dans les attributions de votre serviteur d'épiloguer sur les scandales que le monde prodigue, hélas! de nos jours, avec tant d'insouciance. Il est toutefois des circonstances dans lesquelles le silence est impossible.

Ainsi en est-il de ce que la presse nomme le mystère de Gand-Louvain-Anvers. L'affaire fait un bruit énorme, elle jette un triste jour sur les mœurs et sur les vices de l'époque. Voilà donc ce qu'on appelle une femme du monde, arrêtée sous l'inculpation d'un triple empoisonnement dont auraient été victimes trois de ses plus proches parents : un frère, une sœur, un oncle! Ce crime abominable, elle l'aurait accompli pour toucher les primes d'assurances que leur mort devait rendre exigibles. L'avarice, le désir de paraître, et d'étaler un luxe insolent hors de proportion avec ses maigres ressources, la soif de jouir, — et le mépris de toute loi divine ou humaine, — il n'y

aurait pas autre chose au fond de tout ce drame! L'histoire est si épouvantable qu'avant l'arrestation on n'y voulait pas croire, et qu'il reste encore des gens incrédules malgré les graves indices recueillis par l'instruction judiciaire.

On dit que, pour en venir à poursuivre l'inculpée, il a fallu que la presse révélât le mystère et que la bonne volonté des autorités fût stimulée par la pression de la conscience publique alarmée. Ces bruits, fort peu bienveillants, sont sans le moindre doute dénués de fondement. Mais n'est-il pas vrai que l'inculpée se croyait protégée par son rang et ses relations dans le grand monde, et que le public se rappelle avec indignation les équivoques et les complaisances de certains personnages dans la cause Peltzer, jugée il y a quelque douze ans.

Le milieu où se meuvent ces gens rappelle en effet assez bien cette cause célèbre; tout cela est peu fait pour relever la réputation du grand monde anversois, si fort ébréchée en ces derniers temps. Inutile de dire, n'est-ce pas, que les acteurs du drame sont absolument dégagés de ce que certaines gens appellent « les préjugés religieux »; on le voit bien!

Sur ces révélations bruyantes se greffent mille autres misères : la facilité avec laquelle des inconnus se procurent, malgré les prescriptions légales, des quantités invraisemblables de poison; l'indifférence avec laquelle des médecins certifient l'existence de maladies supposées; la difficulté qu'on éprouve souvent à retrouver la trace

des crimes; enfin la curiosité malsaine du public.

Mais qu'attendre d'un monde où l'esprit de lucre, la soif du plaisir ont tout supplanté, et où le mauvais exemple est de tous les jours?

L'exposition va s'ouvrir bientôt : sous prétexte d'activer les travaux on y travaille tous les dimanches, à la grande indignation des catholiques que l'on dédaigne vraiment trop.

Décidément les anarchistes tiennent à faire parler d'eux, et la contagion s'étend. Ce n'est plus seulement à Paris qu'ils colportent leurs bombes; l'explosion du restaurant Foyot est déjà vieille, presque oubliée.

La nouvelle du jour, c'est le triple attentat de Liége, du 21 avril, et l'explosion de Châtelet, le 23; — on annonce au dernier moment qu'une tentative vient de se produire à Braine-l'Alleud.

Un même jour on a découvert trois engins meurtriers à Liége, assez à temps, Dieu merci, pour prévenir des catastrophes. L'un était déposé sur le bord d'une fenêtre de l'hôtel du bourgmestre, l'autre au foyer du théâtre, où une société de musique venait faire des répétitions, enfin le dernier aussi sur le bord d'une fenêtre chez un particulier. Les auteurs sont inconnus : on ne peut rattacher le fait à aucune cause ordinaire ni supposer qu'il puisse s'agir de vengeance. Il y a bien complot dans ce fait du dépôt simultané des engins en des endroits différents et assez éloignés : la chose n'est pas douteuse. Les anarchistes n'en sont pas du reste à Liége à leur coup d'essai.

A Châtelet il y a eu explosion, heureusement sans qu'on doive déplorer des accidents de personnes. C'est chez un huissier que les malfaiteurs ont voulu opérer : ici l'on suppose qu'il s'agit de vengeance; en tous cas il est aisé de comprendre que même si l'auteur du fait de Châtelet n'est pas anarchiste ou n'a point agi en anarchiste, l'exemple de Liége l'a certainement inspiré.

Nos populations commencent à s'alarmer, non sans quelque raison. Mais à quoi servent les alarmes et que peut-on faire pour éviter le retour du danger? Hélas, tout est vain de la part des hommes : ils sont absolument livrés à la méchanceté de leurs semblables. Qui ne saurait voir là le doigt de Dieu? On a cru qu'on pouvait le méconnaître, le braver impunément et que la force suffisait pour réprimer le désordre! Que peut la force aujourd'hui? Dieu s'est retiré de nos sociétés, n'est-ce pas le plus terrible de ses châtiments? Cette épidémie d'attentats fait craindre que la faction ne profite de l'affluence d'un nombreux public à l'exposition d'Anvers, pour y tenter quelque coup de main. Qui nous dira ce qu'il faut attendre? (1)

Jusqu'ici le 1er mai ne paraît pas devoir être fort mouvementé et il semble que la mode soit en train de passer. On ne remonte pas ainsi le

(1) A l'ouverture de l'exposition, la présence du Roi a mis la police sur les dents : on a fait garder les sous-sols par des militaires.

courant des siècles, pour imposer aux populations des fêtes non consacrées par la tradition : celle-ci a toujours le dernier mot. Il est aisé de remarquer d'ailleurs, depuis peu de temps, que les manifestations socialistes n'ont plus de succès du tout : le nombre, ce grand triomphe de la secte, diminue à chaque essai. Tout fatigue, et de dures expériences sont là qui ont aussi démontré au peuple que le bonheur et les richesses n'ont rien de commun avec des chômages toujours plus ou moins turbulents.

La politique n'offre guère d'animation.

Le congrès doctrinaire tenu il y a environ quinze jours n'a rien révélé de bien neuf. Mais au point de vue de la tactique et des tendances, il est bien curieux. Les anciens chefs qui symbolisent la réaction sont absolument débordés : malgré eux on a voté la représentation proportionnelle; on a laissé toute latitude aux comités et aux candidats en matière économique, de telle sorte qu'ils peuvent indifféremment suivre une politique libre-échangiste ou protectionniste, contrairement aux anciens errements qui rendaient le libre-échange obligatoire; enfin, le congrès ne prend aucun engagement en matière scolaire, de peur de réveiller les souvenirs ruineux et despotiques de la période de 1879 à 1884. Au résumé, préoccupation constante de ménager les préférences du corps électoral : mais on connaît ces apôtres, cela ne prendra plus.

On ne se rend pas compte comment les

députés appartenant à ce parti, dont l'action sur les masses diminue tous les jours, aient poussé l'aveuglement jusqu'à rejeter le projet de représentation proportionnelle, qui seul pouvait sauver encore quelques épaves : ils seront engloutis tous.

Il est à prévoir que la représentation proportionnelle ne sera plus votée par la législature actuelle, quelque désir qu'en aient certains partisans, qui se repentent aujourd'hui de l'avoir trop mollement soutenue, ou d'avoir observé une attitude hostile à cause de certaines répugnances personnelles ou politiques dont il fallait faire bon marché. On a cédé alors, à gauche, à la préoccupation de mettre le gouvernement catholique dans l'embarras : on y a tout perdu. Aujourd'hui les catholiques disposés à la voter se réservent, ne voulant pas susciter des difficultés à la politique expectante du nouveau cabinet, ni donner au parti libéral l'occasion de pêcher en eau trouble, en faisant cette fois une manœuvre en sens inverse (1).

Il est impossible de ne pas regretter que les circonstances exigent cette tactique : car le maintien d'énormes circonscriptions électorales avec le régime majoritaire et le suffrage universel, créera sans contredit de graves embarras,

(1) Chacun doit admirer la dignité de l'attitude observée par M. Beernaert, qui, descendu du pouvoir, donne le premier l'exemple de la discipline et qui ne semble garder le souvenir d'aucune injure.

les minorités non représentées se sentant fatalement entraînées hors des voies légales. Voilà pourtant ce qui arrive lorsqu'on cède à l'égoïsme et aux idées de rancune. Sera t-il plus agréable de voter la réforme dans la session prochaine, avec la perspective d'une nouvelle dissolution des Chambres, alors qu'on eût pu tout faire dès à présent? Aura-t-on moins de déboires? et les messieurs qui n'aiment pas d'être dépossédés de leur siège ne seront-ils pas plus maltraités par le scrutin que s'ils avaient eu une attitude digne et généreuse? Mais le mal est fait, et chez certaines gens l'obstination persiste; ainsi l'on voit écarter du programme de la fédération catholique toute allusion quelconque à cette question-là, tant certains autocrates redoutent la lumière et la discussion!

LXXII

11 mai

Une question intéressante et de grande importance pour le progrès de l'esprit chrétien, a été soulevée dans une récente brochure sous ce titre : *Les Jésuites et les classiques chrétiens*, de M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Beauraing. Dans le rapport qu'il a fait en 1891 au dernier congrès de Malines, l'auteur avait déjà traité ce sujet : depuis lors un mouvement sérieux est né en Belgique pour propager l'étude des classiques chrétiens, trop délaissés jusqu'à ce jour.

L'idée fait son chemin : l'Épiscopat, le clergé, une partie du corps enseignant sont acquis à la réforme; bientôt paraîtront des livres mis en harmonie avec ses exigences, par les soins d'un groupe de prêtres et de laïques qui se sont donné la mission de pousser à la rénovation de l'enseignement humaniste.

En France M. l'abbé Garnier reprend cette question qui y fut si vivement agitée, il y a une trentaine d'années.

La publication dont il s'agit est un incident de cette campagne. Elle vise nominativement le R. P. Delaporte, dont les abbés Guillaume et Garnier avaient recherché l'appui et qui les avait pris à partie dans les *Études religieuses*, l'an dernier. Le Révérend Père soutient la prépondérance des classiques païens, leur supériorité comme langue, et leur nécessité.

La riposte de l'abbé Guillaume aux attaques du P. Delaporte est des plus vives; si les littérateurs ne jouissaient pas du privilège de s'exprimer avec la plus grande liberté, on pourrait même trouver le ton de la brochure excessif. Mais il est juste de dire que son adversaire n'avait point non plus gardé de ménagements (1).

Il faut reconnaître que l'excessive faveur avec laquelle le paganisme littéraire est admis et inculqué aux élèves par les programmes

(1) Ce bout de phrase a provoqué une assez courte polémique; voir à la fin du livre, *Annexe VI*.

actuels, et l'absence presque totale d'auteurs chrétiens, exercent sur la formation des esprits une influence des plus fâcheuses.

J'ai cru qu'il fallait signaler l'écrit de M. l'abbé Guillaume, moins dans un ordre d'idées littéraires que comme l'expression d'un effort louable et appelé à réussir, en vue de corriger et de consolider l'ordre moral. Il est conforme à la doctrine constante du Saint-Siège; la liberté d'enseignement et l'élasticité des programmes dont nous jouissons en Belgique permettra de réaliser les réformes plus aisément et plus complètement qu'ailleurs.

Comme on s'y attendait, le 1er mai s'est passé sans commotions, hormis les attentats de Liége; de ceux-ci il faudra dire un mot tout à l'heure.

Le calme dans lequel ce jour s'est écoulé est dû à des causes diverses. En plusieurs endroits les socialistes, pour n'avoir pas l'air de renoncer à leur marotte, ont remis la « fête sociale » au jeudi suivant, 3 mai, qui était le jour de l'Ascension : ils ont prétexté que le chomâge d'un jour non-férié aurait trop fait perdre aux ouvriers. Mais les cortèges ont été assez insignifiants. Ailleurs, à Liége notamment, l'autorité a interdit les manifestations sur la voie publique. Enfin dans plusieurs endroits, comme dans certains faubourgs de Bruxelles, et dans les bassins houilliers, à Charleroi, les administrations et les industriels ont donné congé aux

employés, aux écoliers même, et aux ouvriers. On se demande pourquoi il fallait licencier les écoles et les bureaux. Toujours est-il que cette concession, pour déplorable qu'elle fût, a permis aux ouvriers non-socialistes d'éviter une démarcation trop saillante d'avec les socialistes, en couvrant le chômage général auquel plusieurs auraient participé par faiblesse, d'une autorisation patronale. C'est éviter le désordre de la rue pour l'augmenter dans les esprits.

Les tentatives criminelles des anarchistes, dont ma dernière relation faisait mention, quoique déjà inquiétantes, ont été suivies d'autres, moins inoffensives. Il y a eu encore un attentat manqué à Ruysbroeck.

A Liége, un coup de dynamite a cassé les vitraux de l'église St-Jacques et pulvérisé les blocs de pierre de taille qui étaient déposés devant le parvis pour servir à la restauration. Enfin, une bombe placée sur le seuil de la porte du docteur Renson, rue de la Paix, a fait trois victimes. Le docteur Renson, en se baissant pour voir la mèche qui brûlait, a été tellement atteint que ses deux yeux sont perdus, et que les horribles blessures faites à sa jambe ont mis ses jours en danger. Sa femme, qui est enceinte, et un ami, le docteur Bodart, ont eu des blessures moins graves. Le coup à été destiné à l'oncle de la victime, conseiller à la Cour d'appel, qui a déjà été l'objet d'un attentat semblable il y a environ deux ans, et plus spécialement désigné à la colère des malfaiteurs pour avoir

présidé la Cour d'assises où leurs semblables ont été condamnés (1). Le docteur Renson était universellement estimé et fort aimé des pauvres dont il était l'ami sincère et dévoué. Son malheur excite la commisération générale.

Comme les jurés d'il y a deux ans doivent regretter d'avoir acquitté un tas de gens de la bande Moinaux, qui se font reprendre aujourd'hui sous la prévention d'avoir eu la main dans les derniers attentats!

Les grèves en pays flamand se sont multipliées, pacifiques ici, turbulentes ailleurs. Une fois de plus la cause en est l'insuffisance des salaires et l'insouciance des catholiques aisés de ces localités. A Wetteren, les tisserands négocient encore; à Hamme, où ce sont des ouvriers cordiers, la gendarmerie a chargé : les socialistes avaient fait leur œuvre! Et ce qui est déplorable, c'est que les patrons ne cèdent qu'après la grève et l'intrusion du loup révolutionnaire, au lieu de le faire de leur propre gré et de montrer ainsi que ce n'est ni la force ni l'intérêt, mais la justice qui les guide.

Combien sont plus avisés nos amis qui fondent des syndicats et des associations ouvrières, et qui prennent en main la cause de la classe populaire. On vient encore de le voir à Tamise, dimanche dernier, 6 mai, à l'élection du Conseil de l'industrie et du travail.

(1) Voir pages 146 et 175.

L'importante allocution adressée par S. E. le Cardinal Goossens, primat de Belgique, aux doyens de son archi-diocèse; vient bien à son heure. A la lumière des derniers événements, beaucoup comprendront pourquoi les Évêques sollicitent les prêtres et leur ordonnent presque d'aborder résolument les œuvres sociales et de défendre les ouvriers. C'est l'application de plus en plus complète de l'encyclique *Rerum Novarum :* bientôt, plus aucune force n'y résistera dans le monde industriel, parfois si plein de préjugés.

L'ouverture de l'exposition d'Anvers a eu lieu le 5, avec toute la pompe de rigueur. Un grand nombre d'autorités civiles et militaires, le corps diplomatique ayant le Nonce à sa tête, le primat de Belgique et l'évêque de Gand, y assistaient. Le Roi et le ministre de l'Agriculture et de l'Industrie y ont prononcé des discours. Il est regrettable pour notre nation, si profondément religieuse, que les hommes qui conduisent et règlent ces cérémonies n'y fassent point une place d'honneur à Dieu, qui règne sur toutes choses. Son saint nom n'y est pas même prononcé. Combien cette omission choque la conscience! Et pourquoi ne se rencontre-t-il pas quelque homme de cœur pour rompre avec pareil abus et suivre en ce point les Américains et les Anglais, qui croiraient déchoir s'ils ne rendaient pas hommage au Créateur?

Les installations sont loin d'être achevées, sauf au *vieil Anvers :* il faudra un mois encore

avant que le visiteur puisse juger de l'ensemble. Néanmoins ce sera grand et beau : diverses sections spéciales, comme celles du Congo et des machines, sont fort originales et attrayantes. Il y a même une rue du Caire; mais des protestations fort justes ont réclamé contre l'intrusion d'établissements immoraux dans l'exposition.

L'échec des négociations entamées entre l'État indépendant du Congo et la France, au sujet de la délimitation des frontières et de quelques différends accessoires, reste entouré de mystère : on avait parlé d'un droit de préemption dont les délégués français auraient revendiqué la prérogative pour leur nation. Il paraît que cela n'est pas absolument exact : la raison véritable serait un désaccord sur le principe d'après lequel il faut déterminer les confins des deux États. Il ne reste plus que la ressource d'un arbitrage; mais quel sera l'arbitre?

La politique n'offre plus aucun intérêt, depuis la retraite de M. Beernaert. Aussi bien pouvait-on s'y attendre, parce que les commotions sont toujours suivies de périodes d'affaissement. La représentation proportionnelle paraît devoir subir une éclipse. Il faut marcher vite et achever la loi électorale avant la mi-juin; et alors, adieu les grandes discussions! Mais combien sont à plaindre les adversaires aveugles de cette réforme, qui auront à rendre des comptes à leurs électeurs : on ne sera pas tendre pour eux.

Quant aux protectionnistes, auxquels, comme appât, on avait promis la disparition des préférences libre-échangistes de M. Beernaert, on se demande encore si aucune mesure fiscale, douanière ou autre, qui les satisfasse, aura la chance d'être votée avant la dispersion des Chambres. Il semble que les adversaires de la protection n'aient point envie de se départir de leurs traditions d'opposition violente, et le nouveau ministère ne se soucie guère de courir les risques d'une émeute. Comme on doit regretter la tactique prudente de l'ancien chef du cabinet, qui arrivait, malgré tout, à donner à chacun le maximum possible de satisfactions!

LXXIII

29 mai

La Chambre a repris la discussion de la loi électorale, qui avait été interrompue par les incidents relatifs à la représentation proportionnelle. Dans l'intervalle, on a voté les budgets et aussi, malgré les protestations assez peu intéressantes de la gauche, le crédit de 300,000 francs pour les écoles libres adoptables (1).

La reprise du débat sur la loi électorale a débuté par une grande discussion au sujet de

(1) Voir page 395.

la réforme proportionnaliste. Il restait, depuis la retraite de M. Beernaert, une querelle à vider entre ses amis et les auteurs de la crise du 16 mars. Ces derniers, accusés de céder à des préoccupations de personnes et à des mobiles intéressés, ont tenu à s'en disculper; on avait dit qu'ils avaient étranglé la discussion dans le vote des sections : ils ont répondu par la publicité de la tribune. Cela nous a valu un tournoi oratoire où les champions s'appelaient MM. Beernaert, Féron, Helleputte, Woeste et Loslever : tournoi brillant, instructif et documentaire,... on dirait suggestif en style fin-de-siècle (du 15 au 23 mai). (1)

---

(1) Il est impossible de s'étendre sur cette discussion, qui ne prend pas moins de 151 pages de petit texte, aux *Annales parlementaires* : cela nous mènerait trop loin.

Ç'a été du reste, tout du long, du côté des adversaires de la représentation proportionnelle, un débordement d'invectives, de colères, parfois même d'injures que les formes les plus raffinées n'ont pas réussi à dissimuler; en fait de preuves, ils n'ont apporté que des anecdotes ou des sophismes la plupart d'une extrême pauvreté. Pour donner une idée du ton auquel le débat était monté, rappelons deux incidents : celui où M. Helleputte a soutenu que le corps professoral de l'université de Louvain signait la pétition en faveur de la représentation proportionnelle par complaisance, sinon par ignorance; aussitôt M. de Burlet protestait avec indignation; le lendemain, M. Nyssens apportait un démenti au nom du corps professoral : enfin le Conseil académique a fait des remontrances, — l'Épiscopat aussi, assure-t-on. En outre, M. Helleputte s'est attiré des démentis répétés et véhéments de M. Féron, au sujet de prétendues négociations entre l'extrême gauche et le gouvernement. — Puis M. Loslever a soulevé une tempête, en accusant M. Woeste et les anti-proportionnalistes de se dérober, d'avoir étranglé le débat le 16 mars, et de spéculer sur des équivoques, sans rien vouloir proposer eux-mêmes. (*Ann. parl.*, p. 1503 et ss.).

A qui reste l'avantage? Malgré les préférences non dissimulées que j'éprouve pour M. Beernaert, je crois ne pas sortir de la stricte impartialité en me prononçant pour lui. Ce qui prime tout, en dehors même de l'impression du public, c'est le résultat du vote : 61 membres ont affirmé par un vote négatif leur hostilité à l'égard des projets de notre regretté premier ministre; mais 68 autres, bien qu'il soit redevenu simple représentant, ont voté avec lui. Et si lui-même, à la tête des 37 membres qui se sont abstenus, n'avait sacrifié ses préférences, par respect pour la discipline et dans l'intérêt du bien public, au lieu de subir une éclipse, le principe de la représentation proportionnelle eût été adopté.

Quant aux arguments échangés, il en ressort que les difficultés d'application, invoquées par les adversaires de la représentation proportionnelle, sont chimériques. Le projet de M. Beernaert fait à cette objection la même réponse que Diogène à ce philosophe qui niait le mouvement. Les opérations électorales, le vote, le calcul des suffrages sont tout aussi simples que sous le régime majoritaire.

De plus, le ton même de la discussion et de certains orateurs a prouvé, si cette preuve était encore nécessaire, qu'il y a beaucoup de fiel dans l'âme d'un assez grand nombre, et que si M. Beernaert a été attaqué à cause de la représentation proportionnelle, celle-ci également a été attaquée à cause de lui; le langage de

quelques journaux est bien édifiant à ce sujet (1). Enfin, malgré leurs dénégations, plusieurs députés sont hostiles à cette réforme, parce qu'ils la croient dirigée contre eux, ou qu'ils craignent de perdre leur siège (2).

En un mot, c'est un échec pour les partisans du régime majoritaire. — Ils ont mieux aimé sacrifier l'intérêt général que leurs préférences : on s'en souviendra aux prochains comices.

Ces dissensions ont largement contribué à jeter un froid sur l'assemblée de la fédération catholique, tenue à Dinant les 19 et 20 mai derniers. On aurait pu s'attendre, à la veille des importantes élections qui doivent inaugurer le nouveau régime constitutionnel, à des assises solennelles, nombreuses, ayant de l'ampleur dans les idées, du nerf et de l'enthousiasme, accusant une direction générale, et préparant les batailles futures. Mais la préoccupation de se composer

---

(1) L'*Escaut*, le *Courrier*, l'*Union (!)* et les correspondances bruxelloises de la *Vérité* et du *Peuple français*, qui sortent des mêmes officines.

(2) Voir le discours de M. Woeste à Grammont, le 28 décembre 1890. — Retenir aussi les justes réflexions qui suivent : « A ces considérations théoriques... s'en ajoute une autre d'un ordre tout différent, qui incitera toujours les députés d'un pays quelconque à repousser l'innovation... c'est *le sentiment de la conservation du mandat législatif.* Pour la moitié des représentants et des sénateurs, l'adoption du système de la représentation proportionnelle devait se traduire par *la nécessité de faire place aux adversaires politiques, et l'on n'apprécie généralement une pareille abnégation que lorsqu'on la réclame des autres.* » (L. Arnaud. *La revision belge*, Paris, 1894; page 54.)

une salle docile et d'esquiver la contradiction a fait choisir comme lieu de réunion la petite ville de Dinant, charmante et gaie, mais éloignée et privée de communications suffisantes. En dehors des notabilités locales et de quelques hommes de bonne volonté, personne ne s'est dérangé pour s'y rendre. Les résultats seront nuls et les manifestes que l'on a cru lancer de là-bas se perdront dans le vide. Ce n'est pas la première fois que je crie casse-cou à cette politique opiniâtre et impérieuse, qui nous vaudra bien des misères, si l'on n'y renonce une bonne fois (1).

Les complications interminables avec la France, dont les annales de l'État indépendant du Congo sont remplies depuis assez longtemps, sont arrivées en ce moment à un degré d'acuité que l'on doit regretter sincèrement de part et d'autre.

Dans ces conditions, tout exposé que soit l'auteur de ces lignes à prendre parti pour son pays, il ne peut cependant se renfermer dans le silence. La rupture des négociations qui avaient en vue de fixer les frontières dans la région de l'Uellé et du M'Bomu, et la conclusion d'un récent accord avec l'Angleterre au sujet de territoires dépendant du bassin du Nil, ont donné lieu, dans la presse française, à

(1) Voir pages 308, 342 et 415.

des appréciations diverses, dont quelques-unes sont passionnées ; d'autres plus conciliantes. Certes, malgré l'irritation du patriotisme français qui voit de mauvais œil la diplomatie britannique profiter du malaise créé depuis l'échec des négociations franco-congolaises, nous avons tout lieu de croire qu'aucun sentiment hostile, encore moins aucun coup de force, ne viendront troubler les rapports amicaux de la France et de la Belgique.

Mais voilà le Congo belge entré de fait en possession de régions contestées ; d'autre part la France protestant contre le testament par lequel le Roi des Belges lègue à son pays ses droits sur ses possessions africaines. Le désaccord se dissipera-t-il, ou bien ira-t-il s'aggravant, jusqu'à ce que l'un ou l'autre État subisse des pertes toujours pénibles? Souhaitons, dans l'intérêt de la civilisation, que l'on arrive à une entente qui ne diminue ni l'amour-propre ni le patrimoine d'aucune des deux nations.

Le droit de préemption établi par l'acte de Berlin en faveur de la France visait surtout le cas où un peuple ennemi serait venu s'emparer de pays contigus : à coup sûr rien n'est à craindre de la part des Belges. Avons-nous jamais manqué à nos devoirs de neutres et d'amis? Quant aux régions occupées en dehors des limites reconnues par la France, pourrait-on contester que cette occupation fût désirable à raison des ravages qu'y exerçaient les Arabes esclavagistes ?

Sans préjuger de ce qui arrivera, ce n'est

pas trop espérer des sentiments généreux et de l'amitié de la France, que d'attendre d'elle la consécration plus ou moins mitigée d'un état de choses où le bon droit et les intentions loyales ont une égale part.

Le mariage de la princesse Joséphine, avec le prince Charles de Hohenzollern, a mis nos populations en liesse (28 mai). Il est vrai qu'aucune festivité particulière ne marque cet événement heureux; mais, pour être moins bruyante, la participation du peuple belge n'en est ni moins sincère, ni moins profonde. La plupart des édifices publics sont pavoisés.

L'arrivée de divers princes étrangers, le roi de Roumanie, la reine de Saxe, le prince Frédéric-Léopold de Prusse, représentant l'Empereur allemand, ont excité une vive curiosité et des démonstrations sympathiques. Nos hôtes ont visité divers monuments; le prince Frédéric est même allé voir l'exposition d'Anvers.

Quelques gens se plaignent que le mariage n'ait pas eu plus de publicité et de pompe extérieure. Mais faut-il que ces événements de famille soient donnés en pâture à la curiosité des badauds? Cela n'aurait rien ajouté au bonheur des époux. La simplicité et la modestie sont de si belles vertus chrétiennes qu'elles méritent bien d'être données en exemple, même par les princes.

Puissent les qualités personnelles des jeunes conjoints attirer sur leur union les plus abondantes bénédictions du Ciel! Le cardinal Goos-

sens, primat de Belgique, qui les a unis, leur a adressé en cette circonstance une allocution qu'on peut classer parmi les modèles du genre (1).

LXXIV

13 juin

Par où faut-il que je commence? Car il y a tant de questions intéressantes à l'ordre du jour, et dont j'ai presque l'obligation de parler. Ainsi du traité anglo-congolais et des revendications de la France. Il semble, pour faire usage d'un terme un peu trivial, mais assez bien en situation, qu'on se soit véritablement emballé de tous côtés, non seulement à l'étranger, mais aussi en Belgique, au sujet des droits et des prétentions respectives de chaque nation intéressée. Je m'arrête aujourd'hui à noter cet emballement (2).

(1) Voir *Annexe VII.*

(2) On comprend que les Français tâchent de donner à l'acte de Berlin l'interprétation la plus favorable à l'extension de leur influence en Afrique; ce qui se comprend moins, c'est l'attitude de quelques Belges sur cette question : soit prévention, soit désir d'embarrasser le gouvernement, ils font croire à nos voisins du Midi que la Belgique a tous les torts, et l'interpellation annoncée de M. Janson, qui s'est perdue dans le brouhaha parlementaire, n'était point l'expression du plus pur patriotisme. Soyons de bon compte : le pacte de préemption ne concerne pas ce cas-ci; quant au conflit de frontières, il faut se rappeler que les confins étaient incertains lors de l'incident de Poumayrac (voir page 188); de plus, les traités permettent de prendre les mesures nécessaires pour réfréner les exploits des esclavagistes. Or, les territoires occupés par les forces congolaises, (les uns entre l'Uellé et le M'Bomu, les autres entre les lacs et le Nil) outre qu'ils n'étaient pas gardés par la France, ni par l'Égypte, servaient de refuge et de base d'opérations aux négriers. — En tout ceci, il y a beaucoup d'analogie avec ce qui s'est passé, au sujet du droit de visite, vers 1890.

L'allocation par l'État belge de nouveaux subsides au chemin de fer de Matadi à Léopoldville, donne lieu à des critiques fort vives : il y a des gens qui lésinent lorsqu'il s'agit d'organiser une colonie pleine d'avenir et d'assurer des ressources à l'expansion de l'Évangile en Afrique. On ne les écoutera pas, j'espère, et la Chambre ratifiera la résolution de la section centrale accordant les crédits demandés. Par suite de l'arrêt des travaux de la Chambre dont je vais dire un mot, la question sera reportée à l'ordre du jour de la prochaine législature.

Les dernières séances de la Chambre des représentants ont été consacrées au vote des derniers articles de la loi électorale, qui a été adoptée dans son ensemble par 70 voix contre 44, le 6 juin. Plusieurs dispositions nouvelles constituent d'excellentes réformes, la plupart imposées par les modifications déjà introduites dans la Constitution. Le vote à la commune a été assuré dans la plus large mesure : exception n'est faite que pour les localités de moins de 400 habitants. Le scrutin a lieu en permanence de huit heures du matin à deux heures du soir, avec appel nominal et réappel facultatifs. Le scrutin est supprimé quand il ne se présente qu'un nombre de candidats exactement égal au nombre des sièges à occuper. L'obligation du vote a été sanctionnée par une série de mesures pénales, comprenant des amendes de police, l'affichage sur un tableau *ad hoc*, et l'exclusion du droit de vote à la quatrième récidive.

Un amendement de M. Van Cleemputte assimile les concessions de noblesse et de titres, accordées aux membres des assemblées législatives, à l'octroi de l'ordre de Léopold; les uns comme les autres seront par le fait désormais soumis à la réélection.

Dans cette période, on a signalé au sein de la Chambre divers cas véritablement scandaleux de fraude électorale pratiquée par les administrations communales d'Anvers et de Louvain. Lors de la confection des listes d'électeurs, elles avaient systématiquement omis d'y porter les prêtres et les religieux. Mais nos amis y ont mis bon ordre.

Enfin une mesure fort avantageuse a été prise par le ministre des finances, à savoir le retrait de la circulation monétaire du billon étranger dont la Belgique était inondée : il y en a pour plus de six millions. On a critiqué les avantages faits à cette occasion à la banque Allard; il est possible qu'on pût traiter à meilleur marché, mais il importait de réaliser cette opération, même au prix de quelques sacrifices. La circulation des pièces françaises, anglaises, italiennes, était énorme et prêtait aux plus criants abus : leur disparition est un vrai bienfait.

Il fallait encore pourvoir au mode d'élection des conseils provinciaux qui auront prochainement à nommer des sénateurs pour la première fois, et dont le renouvellement avait été ajourné. Le temps faisant défaut, on s'est borné à confier

aux électeurs pour le Sénat la nomination des assemblées provinciales à élire en octobre prochain : mesure purement transitoire et qui ne préjuge pas de la composition des futurs comices pour la Province.

Et maintenant, la Chambre des représentants s'est séparée le 12 juin, sans avoir voté les projets de loi économiques et le budget extraordinaire qui figuraient encore à son ordre du jour : triste fin, qu'il était facile de prévoir depuis plusieurs mois !

C'est la suite naturelle et le châtiment de la politique imprévoyante suivie par certains groupes, coalisés dans les conditions les plus étranges. Ils ont voulu empêcher l'adoption de la représentation proportionnelle qu'ils seront amenés bientôt à regretter : pour cela il fallait abattre M. Beernaert, — ils l'ont fait; mais pour y parvenir ils ont dû ameuter contre lui tous les appétits économiques, commerciaux et privés : ils ont promis à l'agriculture qui souffre, des réparations que l'ancien cabinet hésitait à lui accorder, enfin ils ont pratiqué l'obstruction. Aujourd'hui, ces expédients de *condottieri* se retournent contre eux.

Les appétits de l'égoïsme anversois se mettent en travers de la protection agricole et de la création des nouveaux ports maritimes : le banc d'Anvers fait retentir les meetings et la Chambre des plus incroyables récriminations, il s'oppose par esprit de jalousie aux moindres

faveurs accordées au reste du pays. Les gauches, de leur côté, ne veulent pas qu'on favorise les campagnes, trop attachées aux catholiques; elles voudraient, bien au contraire, provoquer chez les paysans la désaffection de nos amis, en les accusant de négliger les intérêts agricoles, alors que ce sont les gauches seules qui sont cause de cette défaveur. Pour empêcher le vote des mesures réparatrices qui était imminent, les libéraux et les radicaux, réunis comme toujours quand il s'agit de nous nuire, ont décidé de déserter les séances à partir du 12 juin, jour auquel ils prétendent que le mandat des représentants expire : c'est un faux scrupule constitutionnel dont ils décorent leur mauvais vouloir. Les députés d'Anvers n'ont rien trouvé de mieux que de s'associer à cette mauvaise action doublée d'hypocrisie, et le cabinet, acculé à l'impossibilité de réunir le *quorum*, a ajourné ses projets, en dénonçant les brouillons à l'opinion publique.

Je le répète : cela était à prévoir. Il était inévitable que les querelles mesquines et les passions implacables, auxquelles M. Beernaert a été sacrifié, aboutissent au désarroi et à la désillusion. Ces démolisseurs ont-ils tenu une seule de leurs promesses? et ne pouvaient-ils prévoir qu'en gaspillant le temps du parlement pour tenir en échec les projets de M. Beernaert, ils rendaient par là aussi impossible le vote des mesures qu'ils sollicitaient, et pour lequel le temps devait matériellement faire défaut? Voilà le résultat de

leur dictature, incapable de réaliser ce qu'ils exigent d'autrui.... (1)

LXXV

28 juin (2)

Le Sénat a adopté hier, *ne varietur*, les derniers titres de la loi électorale, par 39 voix contre 18 et une abstention, après avoir voté aussi quelques autres projets plus ou moins secondaires; la personnalité civile a été accordée aux sociétés de secours mutuels. On a prétendu que la haute Assemblée, en s'abstenant de modifier les textes votés par la Chambre, abdiquait ses prérogatives, comme elle se serait prétendument amoindrie antérieurement, en entérinant certains votes bizarres de nos représentants sur la revision. Mais il faut s'inscrire en faux contre cette appréciation : le rôle du Sénat durant la dernière législature a été empreint d'une louable énergie et d'une activité très réelle; plus d'une fois la Chambre a dû s'incliner devant ses résolutions, et ceux qui contestent cela n'ont égard qu'au

---

(1) Il a suffi d'un peu de bruit dans la rue pour leur faire descendre le courage dans les bottes; quelques taxes à l'entrée, sur certaines denrées, ayant donné aux hâbleurs de meeting l'occasion de crier à la « loi de famine! » et aux foules un prétexte pour s'attrouper.

(2) Une partie de ce texte-ci est inédite, le cours habituel des correspondances ne permettant pas d'arrêter une formule pour conclure.

bruit dont certaines gens croient toujours devoir accompagner leurs actions. Dans l'espèce, nos sénateurs ont eu raison de traiter avec les égards qui leur reviennent les décisions des députés, dont la majorité s'est elle-même destituée devant le pays de toute autorité morale, en proclamant la grève parlementaire; il convenait de ne plus les rappeler à l'activité.

Le stupide coup de parti, que les gauches ont imaginé, entrave le cours régulier des institutions parlementaires et retarde diverses réformes fiscales et économiques réclamées par le pays; il clôt brusquement la période de transformations politiques et morales, accomplies pendant les quatre dernières années.

Nous voici donc entrés dans une ère nouvelle. Le droit de suffrage politique a été concédé à chaque citoyen belge; c'est de lui que dépendent désormais les destinées du pays : tel est le dernier terme de l'évolution à laquelle nous avons assisté, l'avènement de la démocratie.

Nous ne jetterons plus nos regards en arrière, si ce n'est pour constater par quels lamentables excès les derniers restes d'une Chambre turbulente ont abrégé leur vie : les séances des 9 et 11 juin passés se sont perdues en vociférations et dans le tumulte, et un membre s'est s'écrié, au grand scandale de ses collègues : « c'est une ménagerie! » (1)

(1) Le comte Oswald de Kerchove de Denterghem, député d'Ath.

Malgré cela, il est impossible de méconnaître que de grandes choses se sont accomplies. Les réformes sociales auxquelles les Congrès de Liége ont donné la première impulsion dès 1886, ont continué à se développer; elles ont même acquis plus de force et d'étendue par le fait des transformations politiques : le mouvement ne s'arrêtera point.

Où l'œuvre accomplie apparaît comme achevée, au moins en ses lignes principales, c'est dans l'ordre des institutions politiques et constitutionnelles. La question du suffrage, la composition du Sénat, l'expansion coloniale, et quelques objets accessoires, ont été réglés conformément à l'esprit de l'époque et aux nécessités de l'ordre public. Mais il y manque, me semble-t-il, le couronnement : la représentation proportionnelle, à laquelle M. Beernaert a sacrifié sa carrière gouvernementale, après avoir si heureusement et si dignement entrepris la restauration de notre édifice constitutionnel.

Le Sénat, avant de se séparer, a émis le vœu de voir voter cette réforme par la prochaine législature, signalant ainsi cette importante question à l'attention de l'esprit public.

Cet appel ne restera pas sans écho.





ANNEXE I

Incident Woeste-Vander Burch

(21 juin 1892)

Lettre du comte Vander Burch au « Patriote »

Le *Patriote* dans son numéro du 16 courant et sous la signature du *Maître Claude* attribue à M. Woeste les paroles suivantes :

« La victoire des libéraux (à Bruxelles) était inévitable, tant par suite de leur union que par suite des fautes commises par les indépendants dans cette dernière lutte. Une liste aussi faible que celle soumise aux électeurs était condamnée d'avance; je l'ai dit et répété.

« Elle a été composée par des hommes qui ne semblent pas avoir la main heureuse et qui se sont dérobés absolument à toutes les tentatives d'amélioration qu'on leur a soumises. »

Je suis l'un des hommes qui ont composé la liste indépendante et, de plus, j'ai l'honneur d'être le président de la Fédération des indépendants; ces titres vous paraîtront, je pense, suffisants, Monsieur le rédacteur en chef, pour justifier quelques mots de réponse à l'adresse de M. Woeste.

1° Si l'honorable député d'Alost veut donner à entendre qu'il a essayé de s'immiscer dans les attributions des personnes qui seules avaient qualité pour former la liste indépendante et que sa tentative a absolument avorté, je n'ai rien à y contredire.

2° Il est évident que M. Woeste ne saurait avoir

la naïveté de croire et l'intention d'assurer que des améliorations selon son cœur auraient été de nature à lui rallier des voix libérales. Dès lors que veut-il dire en affirmant que notre liste était condamnée d'avance ?

Il n'y a pas à s'y tromper : il déclare que le rejet de ces « *améliorations* » (?) devait avoir et a eu pour conséquence de nous aliéner des voix catholiques.

C'est là une grave accusation de défection portée contre nos alliés les conservateurs; je ne la crois en aucune façon méritée. Je ne veux voir dans le propos maladroit de M. Woeste qu'une vantardise; sachant très bien que la Fédération des Indépendants échappe, « se dérobe absolument » à son influence, il veut signifier à l'Association conservatrice, laquelle a participé par ses délégués à la confection de la liste commune et l'a honnêtement et énergiquement soutenue, qu'elle est impuissante à rallier ses troupes dès qu'elle ne prend pas le mot d'ordre chez lui, M. Woeste, et ne s'y conforme pas strictement.

3° En 1888, il s'est vanté d'avoir fait échouer la candidature de M. Théodor; en 1892 il se vante d'avoir discrédité la liste indépendante en « disant et répétant » qu'elle était condamnée d'avance.

Il tient donc à revendiquer sa part de gloire dans l'élection de M. Buls en 1888 et dans le succès de la liste radico-libérale en 1892.

C'est ce que j'avais à cœur de constater.

Veuillez, etc.

COMTE VANDER BURCH (GUILL.).

Réponse de M. Woeste :

Vous me communiquez une lettre de M. Guillaume Vander Burch que je n'ai pas l'honneur de connaître. Le ton de cette lettre, qui sans y réussir veut être méchante, et les personnalités dont elle est émaillée, et que je dédaigne, m'interdisent d'y répondre; je réserve ma poudre pour des occasions plus utiles. Aussi bien le lamentable échec des indépendants de Bruxelles montre à quel point la direction imprimée à l'élection a été

heureuse : un peu de modestie ne serait donc pas mal de la part d'un des organisateurs de la défaite.

Un mot seulement.

Sachant la bataille perdue d'avance, je ne me suis pas immiscé dans la préparation de l'élection de Bruxelles. J'aurais cependant eu le droit de le faire comme électeur et comme membre de l'association conservatrice, et peut-être userai-je de mon droit dans l'avenir, pour tâcher de conjurer le renouvellement des fautes d'hier.

Agréez, etc. CH. WOESTE



ANNEXE II

Lettre de M. Woeste au « Courrier »

(10 janvier 1894)

Monsieur le Directeur,

En présence de la crise lamentable où la représentation proportionnelle a plongé l'opinion catholique, je pense qu'il est utile de préciser les faits et de fixer les responsabilités.

A la suite des divisions pénibles (1) qu'a engendrées la revision, les catholiques étaient en très grande majorité affamés d'union; ils sentaient le besoin de se préparer à la bataille électorale en se serrant les coudes.

Tout à coup, au commencement d'octobre, *trois* (2) journaux ont entamé une campagne en faveur de la représentation proportionnelle, et ils ont proposé aux catholiques stupéfaits ce dilemme : « Ou la représenta-

(1) A qui la faute?

(2) Il n'y en a pas moins de dix-sept; voir pages 339 et 340 en note; d'autres journaux catholiques, jadis proportionnalistes, ont subi des influences.

tion proportionnelle sera votée au cours de la prochaine session, ou M. Beernaert s'en ira » (1).

On disait, pour appuyer cet ultimatum, que presque toute la gauche était favorable à la réforme (2), qu'il en était de même de la droite du Sénat, et que, dans la droite de la Chambre, elle faisait des progrès incessants.

On cherchait ainsi à sonner le ralliement. Mais bientôt le public apprit que les sympathies dont on se targuait n'étaient qu'une chimère. La gauche, loin d'être unanime, est en majorité contraire à la représentation proportionnelle (3), la droite de la Chambre y est aux trois quarts hostile, et très nombreux, malgré des appréciations aussi fausses qu'intéressées, sont les sénateurs qui partagent cette manière de voir (4).

Alors on a tâché de provoquer des manifestations. Le plus grand nombre des journaux catholiques (5) ayant pris parti contre la représentation proportionnelle, on a tâché de susciter des adhésions de la part des Cercles et des Associations. A l'Association conservatrice de Bruxelles, on a réussi à recruter jusqu'à 80 voix pour un arrondissement de plus de 700,000 âmes (6). On s'est tourné ensuite du côté de Nivelles, et là on a obtenu du Cercle catholique une déclaration théorique dans le même sens; on a soin de ne pas dire d'où est partie cette déclaration, faite de banalités cent fois réfutées, ni d'indiquer le chiffre infime de voix qu'elle a obtenues (7). Puis, comme on ne parvenait pas à généraliser ces manifestations ni à leur donner une apparence sérieuse, on s'est dit : tournons-nous vers les ouvriers et sollicitons leur appui! On a donc écrit à tous les cercles ouvriers pour les entraîner (8). Il s'en faut que les ouvriers

(1 et 2) Deux affirmations, deux inventions.

(3) C'est faux; voir le scrutin aux annales parlementaires, page 1558, et dans ce livre, page 424.

(4) C'est encore inexact; mais certains partisans du système majoritaire n'ont-ils pas terrorisé ou trompé bon nombre de personnes?

(5) Même observation qu'à la note 2, p. 439.

(6) La crainte de s'exposer aux violences des adversaires de M. Beernaert a éloigné bien des gens.

(7 et 8) Deux affirmations, deux inventions; les Nivellois ni les ouvriers catholiques ne sont des pantins.

soient unanimes à se rallier à l'innovation proposée. A Alost, le soir de la dernière élection anti-socialiste, un travailleur, fort applaudi, a pris la parole au Cercle ouvrier et il a dit : « N'adoptez pas la représentation proportionnelle; nous voulons rester unis avec tous les autres catholiques. » Ce brave ouvrier a donné la note juste. Je *reconnais* que quelques Ligues, habilement travaillées, ont émis un avis différent. Mais quelle pensée leur a-t-on suggérée? Elle se trouve consignée dans le numéro du journal *het Volk* du 5 janvier. Celui-ci a déclaré qu'il soutenait l'élection proportionnelle pour que les ouvriers eussent dans tous les arrondissements une représentation séparée. Je suis de ceux qui pensent que, dans les mandats à conférer, il y a une juste part à faire aux ouvriers. Mais autre chose est cette solution, autre chose est celle qui consiste à susciter des partis distincts, des groupes divers, n'ayant plus aucune cohésion, nommant des mandataires avec la mission de faire prévaloir chacun leur programme et rendant désormais toute majorité, tout gouvernement impossible. L'aveu de *het Volk* n'en est pas moins précieux, il montre les dangers énormes de la réforme préconisée (1).

Il me serait aisé d'indiquer les mots d'ordre envoyés çà et là, et le vide des délibérations prises. Nulle part on ne se donne la peine d'esquisser une formule; on se contente d'un mot. On sait que toute formule se heurterait à des objections irréfutables, ainsi qu'en témoignent les délibérations qui ont déjà eu lieu dans les réunions parlementaires. Et c'est ainsi que le cœur léger, on s'amuse à augmenter le gâchis! (2)

On ne s'est pas contenté de cette tactique commode. On a recouru aux procédés des grands jours. M. Beernaert a déclaré que sa dignité s'opposait à ce que la représentation proportionnelle ne fût pas l'une des bases de la loi

(1) C'est l'interprétation de M. Woeste.

(2) Pour le gâchis se rappeler les votes et les opinions de certains anti-revisionnistes. Quant à l'impraticabilité de la représentation proportionnelle, le dépôt du projet-Beernaert, le 5 mars, a répondu suffisamment.

électorale et il s'est plaint de ce qu'on sollicitât de lui le sacrifice de ses convictions; dans ces conditions, a-t-il ajouté, il ne me reste qu'à me retirer.

Mais si la dignité de M. Beernaert réclame la représentation proportionnelle, notre dignité à nous ne compte-t-elle donc pour rien?

Y a-t-il désormais, au sein de notre parti, deux poids et deux mesures, et sommes-nous des esclaves devant opiner du bonnet, dès qu'un ordre nous est donné? Ni en Autriche, ni en Hollande, ni ailleurs on n'admet pareille chose. Au surplus, nul n'a demandé à M. Beernaert de sacrifier ses convictions. Quand, dans un parti, une question nouvelle, étrangère à son essence et à la constitution même du ministère au pouvoir, se dresse, et que l'accord ne se fait pas, il est sage d'ajourner la solution. M. Frère-Orban lui-même a attendu trente ans pour solliciter des Chambres l'abrogation de la loi de 1842, bien qu'il eût pris position contre elle, dès cette dernière date, au conseil communal de Liége.

Nous avons donc dit à M. Beernaert : Ajournons, mais, pour l'amour de Dieu, ne nous divisons pas! Cette solution, qui sauvegardait toutes les dignités, a été repoussée.

Après ce rejet, il n'y a plus, objecte-t-on, que la retraite de M. Beernaert. Nous avons été unanimes à droite à désirer son maintien au pouvoir. Depuis neuf ans, toutes les questions, sauf la revision de la Constitution, ont été ajournées; la nécessité de les résoudre est proche, et il est juste qu'à ce moment M. Beernaert ne nous abandonne pas. Aussi ai-je proposé, à la dernière réunion des droites, qu'une démarche fût faite en leur nom par les bureaux auprès du chef du cabinet, afin de le prier de demeurer aux affaires. La proposition fut adoptée, mais elle n'a eu aucun succès; il faut se courber ou se séparer.

La droite a cependant donné beaucoup de gages à M. Beernaert. C'est la *neuvième fois* que sur les problèmes revisionnistes et électoraux la question de cabinet est posée, sans compter tous les autres cas où elle a pesé sur la majorité. Je sais qu'on conteste cela dans une certaine mesure; mais je suis prêt à énumérer les circonstances et les dates où cette contrainte morale s'est

produite. Est-ce là un régime normal? Et la droite encourrait-elle quelque responsabilité, si, à la fin, obéissant à des convictions puissantes et à l'intérêt du pays, elle refusait d'abdiquer tout à fait? Je n'ai pas souvenir que M. Malou, de 1871 à 1878, ait mis une seule fois ses amis aux prises avec la question de cabinet. La dignité d'un grand parti, toujours fidèle à son drapeau, n'est-elle donc qu'un chiffon bon à jeter au panier (1)? Et quel sera alors son crédit auprès des populations?

M. Beernaert déclare qu'en tout cas il s'en ira sur la question économique; son entourage le répète après lui, car plusieurs des mesures réclamées par l'agriculture n'ont pas son agrément. Si donc la crise ministérielle était conjurée aujourd'hui, elle renaîtrait demain (2). A quoi bon, dès lors, céder sur la représentation proportionnelle, si même notre conscience nous le permettait? En réalité, depuis trois ans, la droite ne vit plus que de crises; elles sont devenues son pain quotidien.

Les proportionnalistes prétendent que nous ne leur répondons pas. Quelle erreur! Mais si dans ces derniers temps, nous n'avons pas poussé à fond le débat devant le public, ç'a été pour ménager la susceptibilité de l'honorable chef du cabinet (3). Est-ce à dire que nous ayons déserté la discussion, quand il fallait l'aborder? Nous l'avons soutenue dans les assemblées des droites, et, je puis le dire, victorieusement. Pour nous, la représentation proportionnelle est la destruction de tout gouvernement régulier, et, si elle peut à certains égards se prévaloir d'une idée juste, quand on envisage cette idée isolément et d'un point de vue théorique, elle conduit dans l'application à des injustices énormes; elle assure le triomphe d'une minorité infime; elle fait du gouvernement la victime des marchandages.

L'anarchie règne au surplus parmi les proportionna-

---

(1) Et la discipline, qu'en faites-vous?
(2) Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.
(3) On ne se douterait pas que M. Beernaert soit tant ménagé, d'après cette lettre.

listes. On le nie dans certains journaux. Mais les législateurs, obligés d'arrêter des textes de lois, ne peuvent se payer de ces dénégations commodes et audacieuses. Les uns veulent du remaniement des circonscriptions, les autres n'en veulent pas; ceux-ci préconisent le système D'Hondt, ceux-là le combattent à outrance; d'aucuns réclament le *quorum*, plusieurs le repoussent; un de mes collègues, proportionnaliste de vieille date, déclare hautement qu'il rejette tous les systèmes proposés jusqu'ici. La vérité est que l'application de la réforme entraînerait nécessairement un remaniement presque complet des circonscriptions dans le sens de la formation des grands collèges. On ne peut en effet appliquer la représentation proportionnelle au Sénat qu'en procédant à ce bouleversement presque partout; les arrondissements de Bruxelles, Gand, Anvers, Liége, Mons et Charleroi y échapperaient seuls. Ceux qui disent le contraire trompent le pays (1).

Je sais que les proportionnalistes, habiles à user de toutes les manœuvres, accusent les sénateurs et les représentants hostiles à l'élection proportionnelle de se laisser guider par l'intérêt personnel. L'intérêt personnel! Est-ce donc que la politique soit chose si riante et qu'il soit bien agréable, dans la situation qu'on nous a imposée, d'avoir à gérer les affaires publiques? Non, c'est un intérêt plus élevé qui nous guide : c'est celui de la stabilité de la patrie, de la bonne marche de nos institutions, de l'union à maintenir dans nos rangs : nous n'avons ni la mission ni le droit de faire les affaires des socialistes et de laisser choir le gouvernement dans un bourbier d'où il ne sortirait plus.

Je m'arrête. J'aurais encore beaucoup de choses à dire; mais au moins, en présence des accusations que l'on dirige contre mes amis et moi, je *devais*, me semble-t-il, montrer où résident les responsabilités.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments dévoués. CH. WOESTE

(1) Rien que cela! Le dépôt du projet de M. Beernaert n'est-il pas la réfutation vivante de l'objection de ceux qui déclarent la représentation proportionnelle impraticable?

ANNEXE III

Lettre pastorale de Mgr. Doutreloux, évêque de Liége, sur la question sociale (14 janvier 1894) au clergé de son diocèse

(Extraits)

... Proclamer à la face du monde que la *condition des ouvriers* est la grande question à l'ordre du jour de tous les peuples; signaler les causes de son abaissement avec une autorité toute apostolique; affirmer hautement et énergiquement qu'elle doit être et sans retard améliorée moralement et matériellement; prouver que le socialisme ne peut que l'empirer et entraîner la ruine de la société; démontrer qu'elle ne peut être efficacement relevée que par l'Église catholique, gardienne de la justice, mère de la charité et restauratrice des mœurs, et que par conséquent toutes les autorités et toutes les influences doivent seconder son action; enseigner enfin que le meilleur moyen de lui assurer les améliorations qu'elle réclame serait d'en revenir à l'organisation chrétienne des corporations en les adaptant aux circonstances actuelles, tels sont dans leurs grandes lignes les enseignements groupés par le Vicaire de J.-C. sous ce titre: Lettre encyclique *sur la condition des ouvriers.*

L'application de ces enseignements a été l'occasion parmi nous, comme ailleurs, de certaines divergences de vue et d'action entre catholiques. . .

Le premier et le plus important conseil que nous avons à vous donner, c'est de vous appliquer à acquérir la connaissance la plus complète et l'intelligence la plus parfaite possible de l'Encyclique *Rerum Novarum:* vous devez la relire, l'étudier, la méditer, de manière à vous en pénétrer si profondément que vous ne pensiez, que vous ne parliez ou n'écriviez sur ces questions, que vous n'entrepreniez ou ne dirigiez aucune des œuvres ouvrières qu'en parfaite conformité avec ses enseignements.

A côté de l'Encyclique, il est un certain nombre de documents émanant de N. St-Père le Pape, qui

peuvent et doivent être considérés comme des compléments ou des commentaires de sa pensée sur cet important sujet.

Ces documents sont les discours de Léon XIII aux pèlerinages des ouvriers de France en 1889 et en 1891; une lettre au Comte de Mun, après le discours que ce grand orateur et non moins grand chrétien avait prononcé devant plus de deux mille ouvriers à St-Étienne; une lettre adressée à M. de Curtins, le célèbre sociologue suisse, après le Congrès ouvrier de Bienne. . .

Il nous a paru utile aussi de vous mettre sous les yeux la lettre de Léon XIII aux Évêques allemands sur les œuvres ouvrières de leur pays, et enfin deux lettres du Souverain Pontife traitant deux points d'autant plus importants que de leur observation dépend dans une large mesure la solution des difficultés qui se sont élevées parmi nous. . .

Parmi ces œuvres, les plus importantes et les plus urgentes sont les *associations professionnelles ou corporations:* « C'est avec plaisir, dit Léon XIII, que nous « voyons se former partout des sociétés de ce genre, « soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes réunis- « sant à la fois des ouvriers et des patrons: il est à « désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité « de leur action. Bien que Nous Nous en soyons occupé « plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur oppor- « tunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment « elles doivent s'organiser et quel doit être leur pro- « gramme d'action. »

Toutes ces paroles doivent être sérieusement pesées et nul doute que si elles l'étaient par tous les catholiques soumis de cœur et d'esprit à l'autorité de N. St-P. le Pape, toute discussion cesserait sur l'opportunité des associations professionnelles. . .

Dans notre pays, il est souvent du devoir et d'un devoir urgent pour le prêtre de se faire l'initiateur, le directeur, le propagateur de ces associations: c'est lorsque le socialisme envahit ou menace d'envahir une région, c'est, dis-je, lorsqu'au nom des griefs contre l'organisation actuelle du travail, griefs signalés depuis

longtemps, en ce qu'ils ont de légitime, par les catholiques et notamment par Mgr Ketteler, évêque de Mayence, le socialisme vient dire à nos ouvriers : enrôlez-vous sous mon drapeau, associons-nous : nous sommes le nombre, nous ferons triompher nos droits en réformant une société basée sur l'injustice !

Écoutez ce que dit Léon XIII de cette situation :

« Jamais assurément à une autre époque, on ne vit « une si grande multiplicité d'associations de tout genre, « surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beau- « coup d'entre elles, où elles tendent, par quelles voies, « ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est « une opinion confirmée par de nombreux indices, « qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs « occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre égale- « ment hostile au nom chrétien et à la sécurité des « nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entre- « prises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à « entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus « par la misère. Dans cet état de choses, les ouvriers « chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux par- « tis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la « religion a tout à craindre ou de s'organiser eux- « mêmes et de joindre leurs forces, pour pouvoir secouer « hardiment un joug si injuste et si intolérable. *Qu'il « faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes « ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de « l'humanité à un péril imminent qui puissent avoir là- » dessus le moindre doute ?* »

L'enseignement du Souverain Pontife en cet endroit est clair. Et qu'on ne dise pas que le Pape ne se prononce si ouvertement pour les corporations que lorsque leur création est un moyen d'affranchir les ouvriers de la tyrannie d'une organisation socialiste : il est vrai que dans le texte cité, ce cas particulier est seul visé explicitement, mais dans bien d'autres passages le Saint-Père propose l'association professionnelle comme l'objet principal de nos efforts ; il n'hésite pas à déclarer que parmi les œuvres ouvrières « la première place appartient aux cor- « porations qui en soi embrassent à peu près toutes les « œuvres. » . . .

Mais, nous demanderez-vous, ne faudrait-il pas que les patrons et les ouvriers soient réunis dans ces associations ?

Certes il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi, que la généralité des patrons, leurs employés et les membres des conseils d'administration fussent assez pénétrés des sentiments religieux et catholiques pour entrer dans ces corporations à base religieuse et donner à leurs ouvriers l'exemple d'une vie conforme aux préceptes de l'Evangile : le socialisme ne vivrait pas six mois.

Mais, — il faut bien le reconnaître, — telle n'est malheureusement pas notre situation. Il y a plus : en présence de l'agitation qui règne dans la classe ouvrière et de ses aspirations à améliorer son existence matérielle, nombre d'entre les patrons craignent de voir ces aspirations dégénérer en esprit de révolte et en prétentions exagérées; de leur côté les ouvriers craignent de rencontrer chez leurs maîtres des dispositions peu favorables à leurs espérances. Peut-on croire dès lors que les patrons prendront l'initiative d'associations où leurs intérêts se débattraient entre deux parties, les maîtres d'une part et les ouvriers de l'autre? Pourrait-on amener les ouvriers à entrer dans des associations où ils craindraient, même à tort, soit la partialité, soit la prédominance, soit le mécontentement de ceux dont dépend leur pain quotidien?

Enfin ces corporations seraient-elles possibles en ce moment dans nos grands établissements industriels, où elles seraient cependant le plus à désirer à raison de la multitude d'ouvriers qui y sont employés? Supposé que dans quelques établissements ces corporations mixtes pussent être organisées et se maintenir dans de bonnes conditions, seraient-elles une barrière suffisante contre le danger général du socialisme et contre les abus provenant de l'isolement de l'ouvrier?

Nous estimons donc que là où les patrons sauront, grâce à des circonstances particulières, organiser ces corporations mixtes à base religieuse, ils feront une excellente œuvre pour eux et pour leurs ouvriers, et les prêtres de leur paroisse ne sauraient trop se dévouer à les seconder; mais là où, pour une cause quelconque, elles ne seront

pas établies, nous souhaitons avec le Pape qu'on puisse créer des associations entre ouvriers seulement. Que les patrons ne craignent pas de les voir se former; qu'ils s'y intéressent au contraire, qu'ils les favorisent, qu'ils en voient les chefs, qu'ils s'y rendent tantôt pour écouter, tantôt pour faire entendre le langage de la raison et de l'expérience des affaires en même temps que le langage du cœur, et ces associations deviendront un élément d'ordre, de conciliation et de paix. Leur montrer de l'hostilité ou seulement de l'indifférence serait, dans les circonstances présentes, une erreur, un tort et une manière bien regrettable d'entendre ce qui peut sauver d'une crise redoutable la Religion et la fortune publique, l'Église et la Patrie.

Si nous nous sommes étendu sur ces considérations, c'est pour indiquer la voie à suivre dans les conseils que vous pouvez être amenés à donner dans vos relations, surtout avec les patrons de la grande industrie. . . .

. . . .

Si le prêtre a sa place marquée dans la fondation, l'organisation et la direction des associations professionnelles, s'il a une magnifique mission à y remplir, il ne doit pas s'en dissimuler la délicatesse.

Le but immédiat de ces associations étant, d'après Léon XIII, « l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune », il est indispensable qu'on s'y occupe des questions mises à l'ordre du jour sur ces matières et des moyens de les résoudre pacifiquement et sagement. Le Pape n'a pas craint, il a même jugé nécessaire et opportun de les traiter dans son Encyclique; il s'est réjoui lorsque celle-ci eut paru qu'on en multipliât des éditions populaires pour la répandre, comme on l'a fait ici, parmi les ouvriers; il a hautement loué les fils dévoués de l'Église des divers pays, prêtres ou laïques, et notamment l'illustre comte de Mun, qui se sont appliqués à en faire pénétrer les enseignements dans les masses populaires.

Il y en a qui croient qu'en présence des agitations provoquées par les socialistes et des erreurs et exagérations qu'ils mêlent à certaines revendications légitimes, mieux vaudrait se taire sur ces revendications dans les

réunions ouvrières : en parler, c'est, dit-on, exciter les ouvriers contre les patrons, c'est fomenter la guerre des classes.

Ceux qui pensent de la sorte ne tiennent pas assez compte de l'existence du socialisme constitué depuis longtemps déjà à l'état de parti, de parti nombreux, puissant, organisé, s'étendant sur toute la surface du pays, exerçant sans relâche la plus ardente propagande dans nos villes et nos villages par des conférences sans nombre et par des institutions économiques, armé d'une presse formidable qui répand chaque jour dans tous nos milieux industriels et qui commence à répandre dans nos campagnes des milliers et des milliers de journaux ressassant chaque jour ses funestes doctrines et ses appels à l'assaut du capital.

Les ouvriers sont donc saisis de ces questions qui touchent aux plus vitaux de leurs intérêts; ils en parlent entre eux, ils les agitent vivement, ils en sont émus, préoccupés, et dès lors fort exposés à se laisser séduire par des mensonges mêlés à la vérité, par des programmes antisociaux et antireligieux qu'on leur présente comme seul moyen de redresser efficacement leurs griefs. Ce danger est si réel que dans bien des endroits déjà, de bons et honnêtes ouvriers, qui ne partagent nullement les doctrines socialistes, se déclarent cependant socialistes, entendant par là se désigner comme partisans des réformes ouvrières qu'ils regardent comme justes.

En présence de cette situation serait-il sage dans des associations d'ouvriers constituées pour procurer à leurs membres par des moyens pacifiques et légitimes les avantages matériels auxquels ils peuvent raisonnablement aspirer, serait-il sage de s'en taire, et même de ne pas les prendre chaudement à cœur, de ne pas rechercher et proposer les moyens de les obtenir? . .

Ces questions, nous le répétons, sont difficiles et délicates; nous croyons donc utile de donner ici quelques conseils de prudence en vue de votre action dans l'avenir. Vous y verrez non des blâmes, ni des reproches adressés aux catholiques qui se sont occupés des questions sociales (ce qui est bien loin de notre pensée)

mais uniquement des règles de direction dans votre dévouement aux œuvres ouvrières.

« Il est difficile en effet, dit Léon XIII, de préciser « avec justesse les droits et les devoirs qui doivent lier « réciproquement la richesse et le prolétariat, le capital « et le travail. D'autre part le problème n'est pas sans « danger, parce que trop souvent des hommes tur- « bulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens « et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter « des troubles. »

On doit conclure de ces paroles que traitant ces questions dans un document qu'il savait devoir venir dans les mains des ouvriers et éveiller au plus haut point leur attention et leur intérêt, le Souverain Pontife a tenu compte de la mesure et de la prudence à observer.

Si donc on veut avoir une règle sûre pour apprécier ce que l'on doit dire aux ouvriers et la manière de le leur proposer, comme aussi pour apprécier la mesure ou l'excès, la prudence ou l'imprudence dans les écrits et dans les discours de ceux que l'on veut juger, qu'on observe ce que le St-Père a dit et comment il l'a dit.

Il serait assurément téméraire de taxer la reproduction de ses paroles de langage excessif ou excitateur des mauvaises passions; mais d'autre part ce serait s'écarter de la sagesse que de répéter à chaque instant aux ouvriers les expressions énergiques par lesquelles le St-Père a dû stigmatiser certains abus; ce serait s'écarter de la vérité que de généraliser ce qui dans la pensée du Pape ne doit pas être généralisé, ou de restreindre ce qui a une portée générale; de présenter comme des droits rigoureux ce qu'il ne réclame que de l'équité ou de la charité, ou de transformer en devoir de charité ce qui est un devoir de justice; ce serait commettre une faute du même genre si en parlant aux ouvriers de leurs droits, on ne leur parlait pas aussi de leurs devoirs: si on leur montrait exclusivement ce qui est défectueux dans leur condition, sans attirer aussi leur attention sur ce qui a été déjà fait pour l'amélioration de leur sort : par exemple, si on leur

laissait ignorer que chez certains patrons des institutions bienfaisantes modifient ce qui chez d'autres peut laisser à désirer; si en traitant des lois à faire encore en faveur des ouvriers, on ne parlait pas des lois déjà faites et du désir évident de nos Chambres législatives d'avancer encore dans cette voie . . . .

. . . .

Un autre principe de prudence chrétienne... que nous devons pratiquer, c'est d'observer vis-à-vis des ennemis de Dieu, de la Religion et de la Société le « NE AVE EIS DIXERITIS » de St Jean : pas de compromission, pas d'alliance avec les socialistes : s'ils poursuivent certains biens légitimes, ce n'est certes pas pour nous une raison de nous abstenir de les poursuivre aussi; mais laissons-les agir de leur côté et agissons du nôtre.

Nos ouvriers ne pourraient que perdre à leur contact : l'horreur qu'ils doivent avoir des erreurs socialistes ne pourrait que s'amoindrir, les mobiles de leur action et le choix des moyens ne pourraient que s'altérer dans cette alliance.

Nous ne parlons pas ici des rapports individuels souvent inévitables; ces rapports sont même très louables quand ils ont pour but d'exercer l'apostolat si efficace de l'ouvrier sur l'ouvrier; nous ne parlons pas non plus de ces assauts livrés à l'erreur, soit dans ses propres forteresses, soit dans nos propres camps, lorsqu'un sectaire du socialisme vient y porter la contradiction, assauts cependant qui ne peuvent être approuvés que lorsqu'ils ne sont pas téméraires. Nous parlons de ces alliances, de ces fraternisations qu'on pourrait croire opportunes pour produire soit une démonstration populaire plus imposante, soit pour unir deux forces en vue d'obtenir plus sûrement un résultat légitimement désiré.

Cet éloignement de l'erreur dans les rapports d'association à association n'est pas le seul à observer : il faut encore éviter autant que possible et dans toutes les choses où elle serait blâmable, la similitude de langage et même d'allures. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus,* disait St Paul aux Philippiens; et aux Colossiens il écrivait : *deponite iram, indignationem,*

malitiam, de ore vestro (1). Nous savons que dans les discours adressés aux ouvriers il faut parfois mettre de l'entrain, du feu, mais qu'alors on ait soin de ne s'inspirer que de l'amour de la vérité et qu'on n'obéisse qu'à une énergie bien ordonnée; l'effet n'en sera que plus profond et plus durable.

Les critiques sont fréquentes à cet égard, mais la plupart du temps, surtout quand elles sont dirigées contre des hommes instruits et vertueux, elles manquent de fondement; elles reposent souvent sur des ouï-dire ou sur des rapports inconsidérés ou intéressés ou peu bienveillants. Mais supposé qu'une de ces critiques soit légitime, qu'on prenne garde de ne pas l'exagérer et qu'on se rappelle cette sentence de l'Apôtre St Jacques : célui qui ne pèche pas par la langue est parfait, *si quis in verbo non offendit, hic perfectus est* (2). . . .



ANNEXE IV

Incident Woeste-Verspeyen

A Monsieur le Comte Verspeyen, Rédacteur en chef du « Bien Public »

Bruxelles, 26 février 1894

Monsieur le Comte,

Une absence m'a empêché de protester immédiatement avec la plus grande énergie contre l'injure que vous m'avez adressée dans votre n° de samedi. On y lit :

« A ne la considérer qu'au point de vue de la stratégie parlementaire, la proposition scolaire de MM.

(1) Coloss. 3, 8.
(2) St Jac. 3, 2.

Woeste et consorts, déposée et développée mardi à la Chambre des représentants, prête le flanc à de multiples objections. On ne manquera pas à gauche de la représenter comme un avancement d'hoirie, pris sur le gouvernement par des héritiers présomptifs, trop pressés de gouverner, en attendant qu'ils héritent. Nous préférons ne pas insister sur ces commentaires, injustes sans doute, mais qu'il eût mieux valu prévenir. »

Libre à vous de m'attaquer, comme vous le faites constamment : c'est le sort des hommes politiques d'être vilipendés. Mais le droit que je vous dénie, c'est de m'attribuer, quand je défends la sainte cause de l'enseignement libre à laquelle je consacre mes efforts depuis tant d'années, des mobiles inavouables, que démentent mon caractère et une longue carrière politique. La presse ne devrait pas descendre jusque-là.

Il est vrai que vous insinuez que c'est à gauche qu'on dira cela. A gauche, on ne l'a pas dit, et l'eût-on dit, qu'il vous appartiendrait de protester. La vérité est que c'est vous qui avez donné la volée à l'outrage.

Je requiers, Monsieur le Comte, l'insertion de cette lettre dans le *Bien Public* conformément à la loi, et je reste votre très humble serviteur.

Ch. Woeste

A Monsieur Charles Woeste, Ministre d'État à Bruxelles

Gand, le 27 février 1894

Monsieur le Ministre d'État,

Vous vous en prenez au journaliste au lieu de vous adresser au journal.

Le procédé, qui trahit une prédilection tout à fait parlementaire pour les incidents personnels, n'est pas absolument correct au point de vue des usages de la presse.

Cependant je suis bien loin de m'en plaindre. Un obscur écrivain de province n'a pas droit aux égards qu'on n'accorde plus même aux ministres.

Vous vous serez dit en outre que derrière l'œuvre collective du journal, il y avait un homme pour vous répondre.

C'est vrai : je suis là et je vous réponds.

Je maintiens, je confirme et je répète tout ce que le *Bien Public* a dit de votre proposition scolaire, non pas pour vous « injurier » ou pour vous « vilipender », mais pour apprécier politiquement et publiquement un acte politique et public.

Je comprendrais votre indignation si le *Bien Public* avait qualifié votre proposition « d'anarchique et d'anti-gouvernementale », épithètes que vous réservez à la représentation proportionnelle, mais que je me garderai bien de m'approprier.

Je m'inclinerais humblement sous votre férule si je vous avais accusé de fouler aux pieds le drapeau catholique comme un vulgaire « chiffon »; mais c'est uniquement à votre ancien collègue, M. Beernaert, que l'on peut, paraît-il, prêter cette attitude.

En définitive, le *Bien Public* s'est borné à regretter, « au point de vue stratégique », les objections et les interprétations auxquelles votre initiative donnait prise.

Cela c'est le droit de la presse, et malgré votre talent et vos services, ce droit peut s'exercer même vis-à-vis de vous.

Le fait est, d'ailleurs, venu démontrer que nos prévisions étaient fondées, et la presse libérale n'a pas tardé à débiner « le truc de M. Woeste ». Penseriez-vous, par hasard, que l'*Étoile Belge* avait besoin des suggestions du *Bien Public* pour découvrir ce thème? Vous la connaissez trop bien pour le prétendre.

J'ajoute que le *Bien Public* a protesté d'avance contre ces interprétations, en les qualifiant nettement d'injustes.

Si tel n'avait pas été son sentiment, il ne l'eût pas exprimé.

Et, puisque vous paraissez y tenir, Monsieur le ministre d'État, je suis prêt à déclarer et à signer que je ne vous crois pas ambitieux du pouvoir : 1° parce que c'est un fardeau difficile et pénible à porter. — M. Beernaert en sait quelque chose. 2° parce qu'avant de

prétendre au pouvoir, on attend prudemment, en pays constitutionnel, qu'il vous soit offert. 3° parce qu'un homme d'état de votre valeur, de votre perspicacité, de votre expérience, n'accepte le pouvoir qu'avec l'espoir fondé de le conserver.

Qu'il me soit permis d'ajouter que le *Bien Public* ne vous a fait aucun grief d'avoir « défendu la sainte cause de l'enseignement libre ». Cette cause est aussi la sienne depuis plus de quarante ans et il vous a maintes fois félicité de l'avoir servie avec succès et avec éclat. Mais il peut sembler bizarre que vous éprouviez aujourd'hui le besoin d'entrer en lice sans ceux qui l'ont servie comme vous. N'est-elle pas en bonnes mains, confiée à M. Beernaert et à M. de Burlet? Défendez-la avec eux : je serai le premier à vous applaudir.

Je ne suis, Monsieur, qu'un simple soldat dans cette armée catholique dont vous êtes l'un des plus brillants officiers; mais, à mon rang de modeste fusilier, il m'a toujours paru de bonne tactique de tenir compte de la direction du quartier-général et de tirer ma poudre à gauche plutôt qu'à droite.

J'ai l'honneur, Monsieur le ministre d'État, de vous présenter les armes avec tout le respect dû à votre grade, à vos titres, à vos mérites et à vos campagnes.

VERSPEYEN



ANNEXE V

La crise du 16 mars 1894

(*Suivant les Annales parlementaires*, p. 900 et ss.)

A la séance de la Chambre, du 3 Avril 1894, M. DE BURLET, chef du nouveau cabinet, prit la parole en ces termes :

En prenant aujourd'hui possession de ce siège, si longtemps occupé, et avec tant d'éclat, par M. Beernaert, qu'il me soit permis tout d'abord, — devant vous qui avez été les témoins, au cours de ces dix dernières années, de ses labeurs, de son dévouement et des incomparables services qu'il a rendus à la chose publique, — de le saluer avec reconnaissance et d'affirmer les regrets profonds que sa retraite inspire au pays. (*Vifs applaudissements à droite.*)

La communication du 20 mars dernier, lue par l'honorable M. Beernaert,... a fait connaître à la Chambre les motifs de la démission collective du cabinet.

Parlant du vote émis en sections... notre chef éminent faisait remarquer que le rejet ou le retrait des propositions du cabinet entraînerait nécessairement un nouveau projet de loi et qu'il ne resterait plus assez de temps pour assurer le renouvellement des Chambres.

S'inspirant de ces considérations... le cabinet reconstitué croit devoir retirer le projet de loi électorale. Il en déposera incessamment un nouveau... Les convictions personnelles restent naturellement ce que vous les connaissez.

M. le baron DE MOREAU D'ANDOY ajouta :

Au début de sa déclaration, l'honorable chef du cabinet a fait un éloge mérité de son predécesseur. Mes amis et moi, nous nous associons à cette manifestation de sympathie et de regret. (*Très bien ! à droite.*) Si, dans une question spéciale et qui ne figurait point à notre programme, la majorité d'entre nous a dû céder, sous l'empire d'une conviction profonde, à la pénible nécessité de ne pas suivre M. Beernaert, elle n'en apprécie pas moins hautement les services qu'il a rendus au pays et c'est d'un concert unanime que la droite tout entière voudra, au sein de cette assemblée, lui en exprimer sa vive et sincère gratitude. (*Très bien! Applaudissements à droite.*)

Les dissentiments passent vite quand ils ne portent que sur un point. Ce qui reste, ce qui ne peut pas périr, c'est l'attachement entre les hommes qui ont toujours eu les mêmes principes et toujours défendu la même politique. C'est là ce qui nous fait rendre un légitime

hommage au grand talent de l'homme d'état qui vient de quitter le pouvoir...

Enfin M. WOESTE dit à son tour :

Je m'associe aux regrets qui ont été exprimés tout à l'heure par l'honorable ministre de l'intérieur au sujet de la retraite de l'honorable M. Beernaert (*Rires ironiques à gauche*) et il n'a pas dépendu de la majorité qui s'est formée au sein de la droite à l'occasion de la représentation proportionnelle, d'empêcher qu'un pareil événement ne se produisît.

Ensuite M. Woeste entra dans plusieurs détails, dont la plupart se trouvent déjà dans sa lettre du 10 janvier (Annexe III) et s'écria :

Quant à prétendre que pour prévenir cette crise, nous devions renoncer à nos convictions, introduire dans la législation électorale une réforme que nous considérons comme funeste, comme contraire à la marche de tout bon gouvernement, ah! non, c'eût été nous demander trop, c'eût été nous demander l'abdication!....

. . . .

Je constate ici qu'il ne suffit pas que des hommes politiques aient une conviction sur une question pour qu'ils veuillent, contre vents et marées, la faire prévaloir...

Au cours de la discussion, M. DE BURLET fut encore amené à apprécier la gestion de M. Beernaert en ces termes :

Voici le ministère privé de la collaboration de deux collègues qui ont dirigé avec tant d'éclat leur département; privé surtout du chef éminent sous la direction duquel l'exercice du pouvoir était moins redoutable, tant étaient grands son talent et son autorité, son expérience, sa prodigieuse activité et la confiance légitime qu'il inspirait au pays. (*Vive approbation à droite.*)

Puis M. BEERNAERT fit les déclarations suivantes :

Messieurs, c'est un devoir pour moi de remercier mon honorable successeur de l'appréciation qu'il a bien voulu faire de ma carrière ministérielle, et je suis touché de l'accueil que la droite a bien voulu faire à ses paroles.

Quant aux fleurs que l'honorable M. Woeste a cru devoir jeter sur ma tombe ministérielle, je crois — pour différentes raisons — qu'il vaut mieux que je n'en dise rien. (*Hilarité prolongée.*)

. . . .

En matière de représentation proportionnelle, où ma conviction est absolue, profonde autant qu'elle peut l'être, j'ai toujours demandé qu'on voulût bien en tenir compte au point de vue des devoirs qu'elle m'imposait; mais jamais, ni sous aucune forme je n'ai tenté d'imposer ma manière de voir à d'autres. (*Très bien! à droite.*) Vous voudrez bien reconnaître, messieurs, que j'ai même mis une sorte de coquetterie à n'entretenir aucun d'entre vous d'une question qui cependant me tenait tant à cœur (*marques d'assentiment*), alors que ceux qui pensaient autrement que moi n'épargnaient pas leurs peines. Je me suis borné à réclamer pour moi-même une liberté d'opinion que je respectais chez les autres, et ce n'est point là, je pense, vouloir réussir « contre vents et marées ».

. . . .

Pourquoi suis-je parti?.. mais on le sait, on le savait d'avance.

Il n'est personne dans le pays qui ne sache l'importance énorme que j'attache à une répartition plus juste des mandats parlementaires entre la majorité et les minorités. Je considère comme une injustice absolue, comme une injustice féconde en inconvénients et même en périls, le système d'après lequel, quelle que soit l'importance d'un arrondissement, la majorité plus un obtient tous les sièges au parlement, et tantôt l'un de nos adversaires, l'honorable M. Graux, semblait sur ce terrain du moins, me donner raison.

Ces idées, messieurs, j'ai été dans le pays l'un des premiers à les défendre. Il y a vingt ans, j'étais à côté de notre regretté Pirmez, du non moins regretté De Smedt, quand ils développaient la thèse, alors nouvelle, du respect des droits des minorités. J'étais avec eux du temps du ministère Malou; j'étais avec eux, rentré dans l'opposition, de 1878 à 1884, et je me fais un

honneur de n'avoir pas changé d'avis, lorsque, revenu au gouvernement, je me suis trouvé investi de responsabilités plus lourdes, et cela bien que je fusse appuyé par une majorité telle que le pays n'en avait jamais connue.

. . . .

Je ne me suis jamais fait illusion sur les difficultés pratiques de l'innovation, dont je m'étais fait l'un des apôtres. Quoi de plus malaisé que de toucher à des habitudes prises, à des situations faites, à des monopoles locaux parfois laborieusement acquis? Lorsque, en 1887, M. De Smedt a déposé son projet de loi, j'ai annoncé à mes amis que j'y attacherais ma fortune ministérielle, mais que ce serait certainement à cette occasion qu'elle prendrait fin.

Les appréhensions que j'exprimais dès 1887, je les ai répétées depuis à vingt reprises et surtout lorsque le vote de la revision constitutionnelle eut mis le gouvernement dans la nécessité de prendre l'initiative du règlement de nos nouvelles institutions électorales. Déjà j'ai failli échouer, lorsqu'il s'est agi d'écarter de la Constitution l'obstacle que l'on y pouvait apercevoir à la représentation proportionnelle, et, en dernier lieu, ma défaite ne faisait plus de doute.

. . . .

On sait que je suis partisan convaincu des idées économiques qui président à la gestion des affaires de ce pays, et à l'abri desquelles il a atteint une prospérité commerciale et industrielle vraiment merveilleuse.

J'estime que le gouvernement n'a pas à intervenir pour entreprendre de relever artificiellement le prix des choses, de même que je ne crois pas qu'il ait à tenter de régler d'autorité le taux des salaires ou de protéger les adultes qui sont en état de défendre eux-mêmes leurs intérêts. Et toutes ces choses se tiennent de près.

Si je tiens ces idées pour vraies et justes en elles-mêmes, elles me paraissent, en Belgique, d'une application plus impérieuse, plus indispensable qu'en aucun autre pays.

Le bon marché de la vie est vraiment ici une

question d'existence. Six millions d'âmes ne peuvent trouver à vivre, sur un territoire aussi exigu que le nôtre, qu'à condition de trouver à vendre au dehors une grande partie du produit de leur activité. Exporter est pour nous une question d'être ou de ne pas être, et ce qui fait notre puissance d'exportation, ce sont des prix de revient très bas.

Si nous continuons à prospérer, au moins relativement, malgré les barrières douanières dont on nous a entourés, c'est grâce à cela. Qu'importent de forts droits d'entrée à la frontière de France, par exemple, si, d'autre part, et par suite de ces mêmes droits, la vie a renchéri et si les salaires se sont relevés dans la même proportion?

Ces idées, je les ai toujours défendues, et, au point de vue économique, je ne les crois pas moins importantes qu'une plus équitable répartition de la représentation nationale au point de vue politique.

Mais... j'ai subi sur ce terrain un échec lors du vote des droits d'entrée sur le bétail...

J'ai combattu cette proposition... avec toute l'énergie dont je suis capable. J'ai succombé, et M. Vanden Peereboom était à mes côtés; mais M. de Moreau, M. Thonissen, M. de Chimay se trouvaient dans le camp opposé.

... La lutte a bientôt recommencé sur le terrain industriel, comme sur le terrain agricole.

On n'a pas oublié la lutte ardente que j'ai eu à soutenir ici pour faire adopter ces traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, dont personne ne songe à se plaindre, je pense, et que peut-être nous n'aurions pas contractés depuis.

Sur le terrain agricole, nous avons vu se produire un mouvement considérable demandant que, à l'exemple de la France, de l'Allemagne, des Etats-Unis, le gouvernement fît de la protection agricole, en provoquant un renchérissement des denrées.

Depuis ces derniers mois, on a fait à ce sujet dans les campagnes une propagande toujours grandissante; il serait puéril de méconnaître qu'une fraction importante de la Chambre est acquise à ces idées, et cette

fois encore j'ai dû constater qne la majorité du conseil ne partageait pas mes vues...

Eh bien, messieurs, je tiens cette orientation nouvelle comme regrettable...

Je demeure fidèle à mes idées économiques, je continuerai à les défendre, et je veux espérer qu'elles viendront à triompher, fût-ce même à travers quelques éclipses.

. . . . , .
. . . .

Mes idées économiques paraissent condamnées par la majorité actuelle. Que faire, en semblable occurence, sinon renoncer aux responsabilités du pouvoir? (p. 912).

Au cours du débat, M. Woeste avait déclaré ce qui suit (p. 909) :

Pour ce qui me concerne, je ne suis, en principe, ni protectionniste, ni libre-échangiste. (*Rires ironiques à gauche.*) Je m'inspire des circonstances du moment, des faits extérieurs, comme de l'état de l'opinion dans le pays...

ANNEXE VI

A propos des Classiques

Sur l'article du 11 mai 1894 (page 415) le R. P. Delaporte écrivit la lettre suivante :

Paris, le 19 mai 1894

Monsieur le rédacteur,

On m'a fait voir, ce matin, des *Lettres de Belgique*, parues dans l'*Univers*, à la date du 18 mai, où je lis cette assertion que « *le P. Delaporte... n'a point gardé de ménagements* », à l'endroit des abbés Garnier et Guillaume.

Il est peut-être indiscret de demander les preuves

de cette affirmation accueillie par l'*Univers*. Néanmoins, je me permets de solliciter bien humblement ces preuves. Je les réclame, avec d'autant plus d'instance, que l'*Univers*, en date du 19 février, a traité d'une toute autre façon mon volume sur les *Classiques*.

Veuillez croire, par avance, monsieur le rédacteur, à ma reconnaissance.

V. Delaporte, S. J.
Rédacteur aux « *Études* »

L'auteur y répondit en ces termes :

Monsieur le rédacteur en chef,

Interpellé par le R. P. Delaporte au sujet de certaine appréciation contenue dans ma dernière correspondance, et sommé de la justifier, je m'empresse de déférer à son instante demande.

Tout d'abord, rappelons et rétablissons les textes, afin de dissiper toute équivoque dans l'esprit des lecteurs.

« On m'a fait voir, dit le Révérend Père, des *Lettres de Belgique*... où je lis cette assertion que « *le* » *P. Delaporte... n'a point gardé de ménagements* » à l'endroit des abbés Garnier et Guillaume. »

Or j'ai dit :

« Cette publication (*les Jésuites et les Classiques chrétiens*)... vise nominativement le R. P. Delaporte, dont les abbés Guillaume et Garnier avaient recherché l'appui et qui les avait pris à partie dans les *Études religieuses* l'an dernier...

« La riposte de l'abbé Guillaume aux attaques du P. Delaporte est des plus vives; si les littérateurs ne jouissaient pas du privilège de s'exprimer avec la plus grande liberté, on pourrait même trouver le ton de la brochure excessif. Mais il est juste de dire que son adversaire n'avait point non plus gardé de ménagements. »

Je savais fort bien que le Révérend Père s'est abstenu de nommer les abbés Guillaume et Garnier; et je n'ai point prétendu qu'il les eût nommés, ce que je n'aurais pu faire sans mentir.

Mais le distingué publiciste et littérateur a désigné clairement leurs écrits et discours : il les a cités et combattus dans les livraisons des *Études* de mai, juin et juillet 1893. Aucun doute n'est possible à cet égard, tant sont nombreuses les notes qui renvoient à la *Réforme des études classiques,* aux *Questions actuelles,* et à la brochure : *Place aux auteurs chrétiens!* publications sorties de la plume des deux abbés, — ce que personne n'ignore, le Révérend Père moins qu'aucun autre.

C'est donc à eux que s'adressent les critiques et les attaques des *Études.*

Voilà le premier point qu'il fallait éclaircir.

Second point : les abbés n'y ont point été ménagés.

Je relève à leur adresse bon nombre d'épithètes et de termes... vifs : « *révolutionnaires* de l'enseignement » (page 8), « *gaumisme* » (page 6), « cette brochure ou cette *mosaïque* » (page 9), « *compilation* qui n'est pas d'une lecture *alléchante* » (ibid.)... Mais je m'arrête et ne veux point chicaner sur les mots; cela mène trop loin et prend trop de place; j'oubliais les discours du P. Ventura qui « *auraient besoin d'être mis complètement* « *à la refonte ou au pilon!* » (page 9).

Ce ne sont pas seulement des mots : ce sont en outre des accusations d'ignorance, de parti pris, de trahison, d'hostilité envers les maisons d'éducation catholiques; les termes sont voilés, — les imputations ne le sont pas.

« Ils pèchent par oubli, oubli de l'histoire, oublis assez nombreux en fait de pédagogie et de littérature » (page 10), — « il copie à *l'aveugle* et *sans contrôler* » — leur oubli de l'histoire, de toute l'histoire, sacrée ou profane, est *merveilleux* » — « celui *qui ne veut pas* savoir... qui écrit *sans écouter* les dénégations ni les réfutations » (page 24) — « ils feraient mieux de ne *point se boucher obstinément les oreilles* et les yeux » (page 441), — « ils chevauchent où la *fantaisie* les pousse, parfois où le hasard les mène » (page 10). — « Guerroyer contre des chrétiens soumis à leurs pasteurs et à l'Église, ce n'est plus une croisade; cela s'appelle *d'un nom moins fier* » (page 11.) — « Ils *veulent détruire* les maisons d'éducation

où l'on suit la méthode païenne .... il *s'agit de presque toutes les maisons d'éducation catholiques,* y compris un grand nombre de *séminaires* » (page 12), — « on *menace de la ruine* presque tous les établissements catholiques, en criant sous leurs murs et dans leurs murs : « Païens, Païens! » (page 13); — on met à l'*index* et au *pilori* l'opinion des maîtres *catholiques* qui suivent la méthode païenne » (page 14); — « des *déclamations* contre *presque* tous les collèges catholiques » (page 17). — » Les catholiques de France ne sont-ils pas *assez divisés ?* » — « La question... a le privilège souvent *de brouiller des amis intimes* » (page 18). — L'entreprise des réformateurs est une *conspiration* contre l'histoire, et, qui plus est, *contre l'histoire de l'Église* » (page 36).

Ou je me trompe fort, ou cela ne s'appelle pas des ménagements. Enfin, je relève dans une note à la page 434 que « certaine pièce... est l'*œuvre d'un faussaire.* »

Je n'ajouterai rien, quoique M. l'abbé Guillaume se plaigne dans sa dernière brochure (p. 38 et ss.) que le Révérend Père fasse des citations défectueuses. Si le P. Delaporte veut prolonger la discussion ou demander des éclaircissements, puis-je le prier de s'adresser à M. l'abbé Guillaume, bien plus compétent et plus instruit que cet obscur correspondant belge de l'*Univers,* lequel ne peut tous les jours consacrer quelques heures à la lecture, d'ailleurs attachante, de nonante-trois pages in-octavo des *Études,* à seule fin de faire son examen de conscience et de vérifier s'il n'a point péché contre la charité à l'égard du Révérend Père?

Je ne juge pas, je rapporte; mais je proteste que jamais je ne voudrais parler contre ma pensée. Et je serais doublement peiné d'avoir manqué au P. Delaporte, qui est Jésuite, et qui, à ce titre, a droit à une part de l'affection filiale que j'ai gardée pour mes anciens maîtres.

Veuillez agréer, etc.

22 mai 1894.

L'*Univers* ajouta : « Nous pourrions nous dispenser d'ajouter que si le R. P. Delaporte juge bon de répliquer, nos colonnes lui sont, à l'avance, ouvertes. »

La réponse du R. P. Delaporte parut dans l'*Univers* sous cette rubrique :

Question des Classiques

« Cette grosse et grave question tend à se rouvrir. Il y a de nouveaux combattants, et de vieux rentrent en lice; nous avons quelque peine à nous défendre d'y rentrer, nous aussi. Ne devons-nous pas dire tout au moins où en sont les choses? C'est à voir. En attendant, voici la réplique du R.-P. V. Delaporte à la réponse de notre correspondant de Belgique » :

Paris, le 26 mai 1894

Monsieur le rédacteur,

J'accepte bien volontiers l'invitation que l'*Univers* me fait de si bonne grâce, et je remercie bien sincèrement votre correspondant belge de l'empressement qu'il a mis à me satisfaire. Je me félicite d'avoir provoqué ses explications courtoises et les mots aimables dont il enveloppe les citations, cueillies dans mon ouvrage sur les *classiques*.

Les *Lettres de Belgique* du 18 mai formulaient un grief contre moi; j'ai demandé les preuves; à vrai dire, je n'en attendais guère : j'ai aujourd'hui ce que j'attendais; et je suis satisfait. Je le déclare en toute simplicité et franchise. J'ajoute seulement un mot. Puisque vous avez l'obligeance de m'ouvrir vos colonnes, j'en profite, avec le ferme vouloir de ne point abuser. Votre correspondant nous apprend qu'il ne saurait « tous les jours, consacrer quelques heures à la lecture, d'ailleurs attachante, de nonante-trois pages in-octavo des *Études* »; j'imposerai tout au plus nonante-trois lignes de ma prose aux lecteurs de l'*Univers*.

Les lecteurs de l'*Univers* ont-ils été pleinement convaincus par les citations de M. L***, que je n'ai « point gardé de ménagements » à l'endroit de M. l'abbé Garnier, et d'un abbé belge que je n'ai pas même nommé

dans mon livre? J'ose en douter; ou plutôt, si j'en doutais un instant, je croirais leur faire injure.

J'ai dit, en effet, comme votre correspondant me le reproche, que la « compilation ou mosaïque » intitulée : *Réforme des études classiques*, n'est point « d'une lecture allèchante ». Est-ce une bien grosse faute contre la charité? Est-on obligé de crier qu'on s'amuse, lorsqu'on s'ennuie passablement? J'ai dit que les sermons, par lesquels le P. Ventura stimulait, il y a quarante ans, le zèle de Napoléon III contre les Grecs et les Romains, étaient d'une rhétorique peu concluante. Est-ce donc là ne point garder de ménagements, en 1894, à l'égard de l'abbé Garnier, et d'un abbé belge que je ne nomme point?

J'ai dit que les adversaires actuels de l'enseignement classique, pratiqué dans l'Église et par l'Église, depuis au moins quinze siècles, « pèchent par oubli de l'histoire, de la pédagogie et de la littérature ». Depuis quand manque-t-on gravement envers un auteur, lorsqu'on lui montre que, malgré les meilleures intentions du monde, il néglige les dates, les noms, les règles du syllogisme, les données de l'expérience, l'orthographe?

J'ai appris de L. Veuillot que la critique a des droits, et que le critique, s'appliquant à redresser « les torts des écrivains, fait une chose très utile, très nécessaire; si le public ne l'en récompensait pas, les écrivains eux-mêmes devraient le prendre à leur charge, lui faire des rentes, le bien vêtir, et quand un fauteuil est vide dans leur Académie, aller en cérémonie le prier de s'y asseoir » (*Libres Penseurs*, I, 17).

Je remercie par avance quiconque m'offrirait tant et de si beaux avantages; mais je prétends au droit commun de relever dans les ouvrages dont le public est juge, les oublis d'histoire, de littérature et de pédagogie. — Pourtant j'ai appelé quelqu'un *faussaire!* Oui, quelqu'un qui a commis une pièce anonyme contre la Compagnie de Jésus, et « ses règles surannées », et qui a intitulé ce pamphlet : *Lettre du comte d'Haussonville.* L'adversaire prudemment caché derrière ce nom usurpé accuse les Jésuites d'avoir, depuis quarante ans, manqué

à tous leurs devoirs d'éducateurs; ou je me trompe fort, ou c'est là précisément ce qui s'appelle « ne point garder de ménagements ». Je soumets cette réflexion à à votre correspondant belge, qui proteste si loyalement de son « affection filiale envers ses anciens maîtres », les Jésuites de Belgique.

Et je me permets, en finissant, de lui signaler, pour un moment de loisir, un article paru dans la *Civilta cattolica*, le 7 avril dernier, sur la question des classiques, comme on l'entend à Rome. L'article est court, il garde tous les ménagements, en maintenant tous les principes de l'histoire, de la pédagogie, de la littérature et de la grammaire.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma respectueuse gratitude en N.-S.

V. Delaporte, S. J.

L'*Univers* ajouta :

Le R.-P. V. Delaporte se défend avec habileté, littérature et esprit — ce qui ne pouvait manquer — d'avoir été trop agressif. Il est sûr d'être resté dans la juste mesure. Ses adversaires ont, pour ce qui vient d'eux, la même conviction. Il en est presque toujours ainsi dans les polémiques; d'où l'on peut conclure que l'on sent mieux les coups que l'on reçoit que ceux que l'on donne.

L'auteur envoya encore quelques mots :

Monsieur le rédacteur en chef,

Après la réplique si aimable du R. P. Delaporte, il semble que le débat doive être clos. Pourtant il s'y est glissé encore quelques légères équivoques, que je demande la permission de dissiper : le profit et le but primordial de toute discussion, c'est de rectifier les jugements, et c'est double plaisir quand on a pour contradicteur un écrivain aussi justement renommé que le R. P. Delaporte.

Le Révérend Père croit que mes explications n'ont point dû convaincre les lecteurs de l'*Univers* : question d'appréciation; mon langage est-il obscur ou déraisonnable? Sans doute, la critique a le droit de ne pas garder trop de ménagements; nous sommes bien d'accord là-dessus, témoin le présent débat : mais je me permets de maintenir l'opinion que les attaques des *Études* visent directement les deux abbés, nonobstant l'usage des figures de style dont les *Études* sont ornées.

Le faussaire dont il s'agit à la note de la page 434 n'est donc pas l'abbé belge que le R. P. Delaporte ne nomme pas : on aurait pu croire le contraire, à lire le texte des articles sur les *classiques* : je ne suis pas fâché d'avoir obtenu cet éclaircissement. Quant à ce que je pense du faussaire, auteur de la *Lettre du comte d'Haussonville,* et de son faux, je n'ai pas besoin de dire que je n'hésite pas entre lui et mes anciens maîtres; mais je n'ai pas à répondre de son méfait.

Un dernier mot. Ne cherchant qu'à m'éclairer, j'ai lu l'article de la *Civilta* que me signale fort gracieusement le R. P. Delaporte; cela bien que j'aie peu de loisirs en ce moment, et sans recourir aux bons offices d'un traducteur, *traduttore traditore*. L'excellente revue reprend les vues du R. P. Delaporte, avec des retranchements; mais cela ne constitue pas un anathème contre ceux qui voudraient augmenter dans l'enseignement des humanités la part des auteurs chrétiens. Nos jeunes gens et même nos hommes faits connaissent de très près le sujet de l'*Énéide*, des *Georgiques* et des *Églogues;* ils ignorent fréquemment jusqu'au nom de Lactance et presque toujours son œuvre, qui ne manque ni de valeur littéraire, ni d'intérêt. Avons-nous tort de regretter cela?

Et maintenant il me reste à remercier l'*Univers* et le R. P. Delaporte de m'avoir procuré cet échange de vues instructif, agréable, et fort enviable, puisqu'il m'a permis de profiter des avis et de l'expérience d'un maître ès-littérature, et d'y gagner quelques notions plus précises sur l'histoire, la pédagogie et la grammaire des classiques.

Quant aux points restés sans réponse, les lecteurs de l'*Univers* en jugeront : nous sommes satisfaits tous les deux.

Veuillez croire, etc.....

29 mai 1894.

Enfin, dans son numéro du 9 juin suivant, l'*Univers* a publié sous la rubrique : *Portefeuille de Louis Veuillot* une série de documents conçus dans le sens de la réforme des humanités, et commentés et annotés par le rédacteur en chef, M. Eugène Veuillot.



ANNEXE VII

Allocution de S. E. le Cardinal Goossens, au mariage de la princesse Joséphine

(21 mai 1894)

Monseigneur,
Madame,

« C'est la mission de la religion catholique d'accompagner l'homme pendant toute la durée de son pèlerinage ici-bas: c'est son glorieux privilège d'imprimer aux actes de la vie, quand elle s'y mêle, un caractère de noblesse et de grandeur incomparable.

Ainsi elle accueille l'homme à son entrée dans ce monde; elle le marque du sceau de fils de Dieu; elle veille avec sollicitude sur son enfance; elle le défend contre les périls de sa jeunesse; elle lui inspire le goût de la vertu, et lui donne le courage de l'accomplir; elle conseille et dirige sa maturité et entoure sa vieillesse de consolations et d'honneurs.

Nulle part, peut-être, cette Fille du Ciel n'apparaît plus admirable et plus digne de reconnaissance qu'au jour où elle bénit au pied des autels le contrat solennel par lequel deux époux chrétiens mettent en com-

mun, pour leur vie tout entière, leurs pensées, leurs sentiments, leurs peines, leurs joies, leurs travaux, toutes leurs espérances pour le temps et pour l'éternité.

C'est pour ce touchant spectacle que nous sommes ici réunis. Qu'il me soit permis de me féliciter d'en être témoin et m'estimer heureux de vous apporter, Monseigneur, Madame, les bénédictions plus larges qui sont l'apanage de la dignité épiscopale. Qu'il me soit permis aussi de m'associer à la joie des deux royales familles qui resserrent aujourd'hui, aux applaudissements de toute la nation, les liens déjà si étroits qui les unissent.

Mais, je ne puis l'oublier, mon ministère m'oblige à faire plus encore ; pour obéir au désir de la Ste-Église, il me faut élever votre bonheur en y mêlant la pensée du devoir et vous redire brièvement la grandeur du mariage chrétien et les obligations qu'il impose.

Considéré dans son origine et dans sa conception primitive, abstraction faite de son caractère sacramentel, le mariage est déjà une institution vénérable, pour la seule raison qu'il a Dieu pour auteur et pour législateur souverain. Ce n'est pas ici l'œuvre du génie de l'homme; c'est l'ouvrage même de Dieu, son ouvrage propre et personnel. Or, quand Dieu intervient, quand il parle, quand il agit, quand il établit un ordre de choses, tout est grand et digne de nos respects.

Ainsi en est-il de la société conjugale, qui, dès le premier jour et par la volonté divine, porte au front, comme une empreinte et un sceau, deux qualités principales, nobles entre toutes, l'unité et indissolubilité.

Faut-il s'étonner, après cela, si la bénédiction nuptiale, chez tous les peuples civilisés, est une des fonctions réservées au ministère sacerdotal, et si partout l'alliance humaine a été inaugurée sous la sauvegarde de la religion et de la prière ?

Dans l'œuvre de restauration et de perfectionnement qu'il voulait accomplir en son Christ, Dieu ne pouvait oublier l'institution qui est la source même du genre humain. Si pure et si noble, si sainte et si grande l'avons-nous vue sortir des mains du Créateur, la grâce de la loi nouvelle devait la purifier et l'ennoblir encore, la sanctifier et la grandir.

C'est un dogme de la foi catholique; Jésus-Christ a élevé le mariage à une dignité plus haute: il en a fait un sacrement de la loi évangélique, et un grand sacrement, *Sacramentum hoc magnum est; dico in Christo et in Ecclesia.*

Un sacrement, c'est-à-dire une partie même de la religion, un de ces signes mystérieux, causes instrumentales de la sanctification et du salut, un de ces ruisseaux sacrés du sang de Jésus-Christ, qui transmettent tous la grâce surnaturelle aux âmes, et dont chacun communique en outre une grâce propre et une vertu particulière.

Dans ce plan divin, toutes les choses du mariage deviennent une dignité céleste et prennent, j'ose le dire, un goût sublime. Devant cette doctrine, comme elles disparaissent, les pensées vaines et légères des enfants du siècle! Comme la frivolité et la passion humaine aussi semblent petites et dignes de pitié en présence de ces paroles de l'apôtre: « *Honorabile connubium in omnibus!* Le mariage est saint et honorable en tout! » En vérité, c'est une convention sacrée qui a l'autel pour témoin et Dieu lui-même pour juge et pour vengeur.

Grande est la dignité de ce nouvel état, Monseigneur, Madame, graves et importants sont les devoirs qu'il impose.

Deux mots les résument, je les trouve sur les lèvres de l'apôtre Saint Paul: l'amour chrétien, une fidélité inviolable!

L'amour chrétien, c'est-à-dire l'amour sage et contenu, dévoué et généreux, saint et persévérant; cet amour qui couronne l'affection naturelle, qui la saisit, la transforme et resserre si bien les nœuds du lien conjugal qu'on ne peut plus ni les détendre ni les rompre.

La fidélité, non cette fidélité élémentaire, rigoureuse, qui évite les trahisons du devoir, mais ce doux commerce de deux vies qui se sont données l'une à l'autre pour ne jamais se reprendre, et qui est faite de confiance, d'estime et de sincérité; fidélité qui a pour bases non les qualités extérieures que le temps et les circonstances peuvent changer, mais les qualités solides que l'expérience fortifie et que l'émulation perfectionne; fidélité qui est prudente et discrète, qui enchaîne les

cœurs et rend l'union conjugale heureuse autant qu'elle peut l'être, eu égard aux imperfections de notre pauvre nature.

Ces devoirs, Monseigneur, Madame, vous vous êtes préparés sérieusement à les remplir; ces biens du mariage, vous pouvez vous les promettre, puisque vous les méritez.

Votre alliance ne se conclut-elle pas sous les auspices les plus heureux? Une affection réciproque profonde, née en chacun de vous avec l'éveil du cœur; les dons de la nature et de la grâce mis en commun dans une ample et magnifique mesure, des souvenirs illustres et des traditions royales, tant de regards, de sympathies et de vœux tournés vers l'autel où s'échangent vos promesses, tant de prières adressées au Ciel! Que dirai-je encore? La joie si sincère que cet événement excite dans deux augustes familles et dans deux peuples amis : autant de motifs qui justifient nos espérances.

A votre tour, Monseigneur, Madame, vous voudrez mettre ces espérances sous la garde de Dieu.

Ce Dieu, maître souverain et Père infiniment bon, sera le lien sacré de vos âmes, ses révélations seront la règle de vos croyances, ses promesses l'objet de votre attente, son amour la vie de vos cœurs! Ensemble vous le prierez, ensemble vous vous donnerez à son service, ensemble vous vous consacrerez au bonheur de tous ceux qui vous entourent.

O Seigneur, l'heure en est venue, bénissez une alliance qui commence avec de telles grâces et de tels souvenirs! Donnez à la jeune épouse, à la bien-aimée fille de nos princes, de justifier tout ce que promettent son intelligence, son cœur, sa vertu. Donnez à l'époux de porter l'épée comme ceux de sa race, de demeurer fidèle à la foi de sa jeunesse et d'honorer son rang par une vie chrétienne.

Donnez-leur à tous deux en ce monde la grâce, la gloire dans l'autre, et, après tous les biens de la terre qui passent, ceux du Ciel qui ne passent jamais! »







TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

A

B

C

O

P

Q

R

S

T

U

V

W






University of
Connecticut
Libraries


BOUND BY
HNM

